





GEORGES DOUBLET

LA CATHEDRALE
SAINTE REPARATE DE NICE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS



Avec toutes les amitiés
de la Communauté
Salésienne de Nice

[Signature]

[Faint, illegible handwriting in blue ink, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

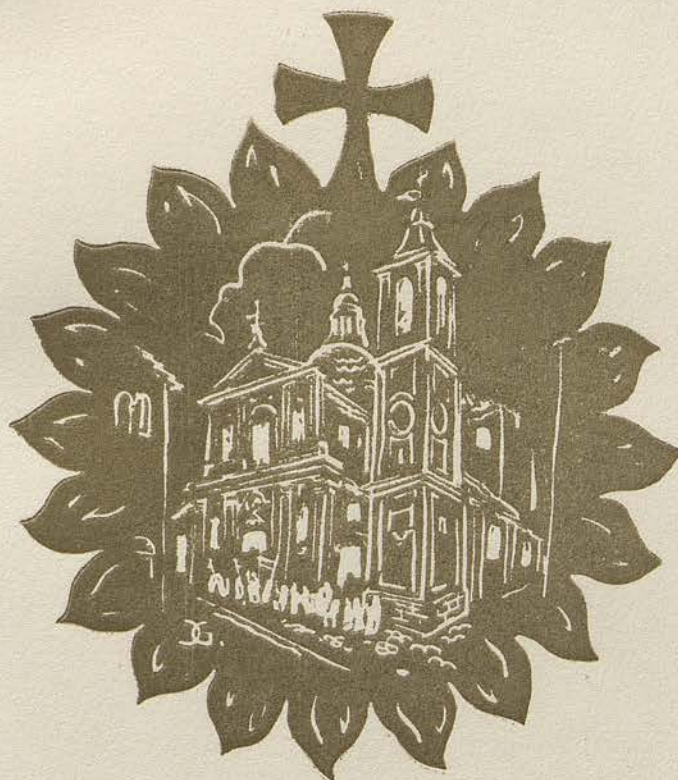
BOSCO

BHB
2578

GEORGES DOUBLET

LA CATHEDRALE
SAINTE REPARATE DE NICE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS



A NICE

IMPRIMERIE GASTAUD
16, RUE FONCET

M. DCCCC. XXXV.

BU LETTRES



D

092 2150682

La Cathédrale Sainte - Réparate de Nice

de ses origines à nos jours

La Cathédrale Sainte-Réparate de Nice

de ses origines à nos jours

Georges DOUBLET

La Cathédrale Sainte-Réparate de Nice

de ses origines à nos jours

1984

IMPRIMERIE GASTAUD
16, RUE FONCET, 16
NICE

Georges BOUILLÉ

La Cathédrale Saint-Réparat de Nice

de ses origines à nos jours

ÉDITIONS CANTIER

1970

100 pages

INTRODUCTION

Nous voudrions donner, d'après les documents des Archives départementales, communales et paroissiales, une idée de l'intérêt que présente, tant pour les Niçois de naissance ou d'option que pour des étrangers, la cathédrale Sainte-Réparate de Nice. L'abbé Célestin Albin de Cigala, jadis vicaire d'une des paroisses de Nice, décédé en 1929 à Paris où il était attaché à la paroisse Notre-Dame de Lorette, essaya de le faire dans une plaquette publiée en 1900. Il avait le mérite de chercher le premier à faire connaître la cathédrale de Nice. Ce fut un de nos amis. Nous avons néanmoins le vif regret de déclarer que son travail a été insuffisant pour beaucoup de raisons. Pussions-nous avoir mieux essayé d'atteindre plus d'exactitude.

Que tel visiteur ne s'arrête pas seulement à la première impression que l'édifice peut causer, à ce qu'il semble d'abord une banale église du XVII^e siècle, à ce que les stucateurs en ont surchargé l'intérieur d'anges, d'angelots et de dorures. Qu'il ne le croie pas trop précipitamment dépourvu de toute curiosité. Nous ne lui dirons pas que ce soit un chef-d'œuvre et l'un des plus beaux monuments de France. Mais nous le prions de vouloir bien l'étudier avec un peu de patience. Peut-être estimera-t-il alors que cette cathédrale mérite quelque attention et n'est point la première venue.

Une partie de l'âme de la cité continue à y vivre pour quiconque veut bien se donner la peine d'être un peu attentif. Et ce ne sont pas seulement des souvenirs de l'histoire locale qui se présentent au visiteur à qui il se peut qu'ils soient assez indifférents. Plus d'une fois, c'est l'histoire générale qui réclame ses droits à n'être pas négligée ici; et le visiteur, pour peu qu'il soit averti, a devant lui de grands noms du passé qui méritent son respect. « J'arrive », disait S. Exc. Mgr Paul Rémond, aujourd'hui siégeant à Nice, dans le mandement qu'il data du 8 juillet 1930, jour de son intronisation, « dans une province de vieille tradition chrétienne, où tous les habitants entourent l'Eglise et ses ministres d'une respectueuse sympathie, où l'on aime le culte divin et la beauté des cérémonies liturgiques ». Dans l'esprit de ces paroles, puisse notre travail faire connaître et aimer la cathédrale de Nice mieux qu'elle n'a été jusqu'à présent connue et aimée.

Nous avons l'honneur de placer ce qui suit sous les auspices de M. Jean Médecin, maire de Nice et député des Alpes-Maritimes, de la Municipalité, des autorités civiles et religieuses et de nos concitoyens. Nous remercions tous ceux qui auront bien voulu collaborer amicalement à la publication de ce travail. Les notes y ont été volontairement limitées au minimum, afin qu'il soit plus facile à lire. Lorsque Pierre Gioffredo mit son premier ouvrage sous le patronage de la municipalité niçoise de 1657-58, il disait, dans un avis au lecteur : « Mon livre est informe; ce n'est qu'un ourson que d'autres lècheront mieux que moi, une œuvre que certains limeront à nouveau, si je n'y arrive pas. »

INTRODUCTION

The first part of the book is devoted to a general introduction to the study of the history of the book. It discusses the evolution of the book as a means of communication and the role of the book in society. It also touches upon the history of the book as an object of study and the development of the discipline of book history.

The second part of the book is devoted to a study of the book as a cultural object. It examines the book as a reflection of the culture of its time and place, and as a means of transmitting culture. It also discusses the book as a work of art and the role of the book in the development of literature and thought.

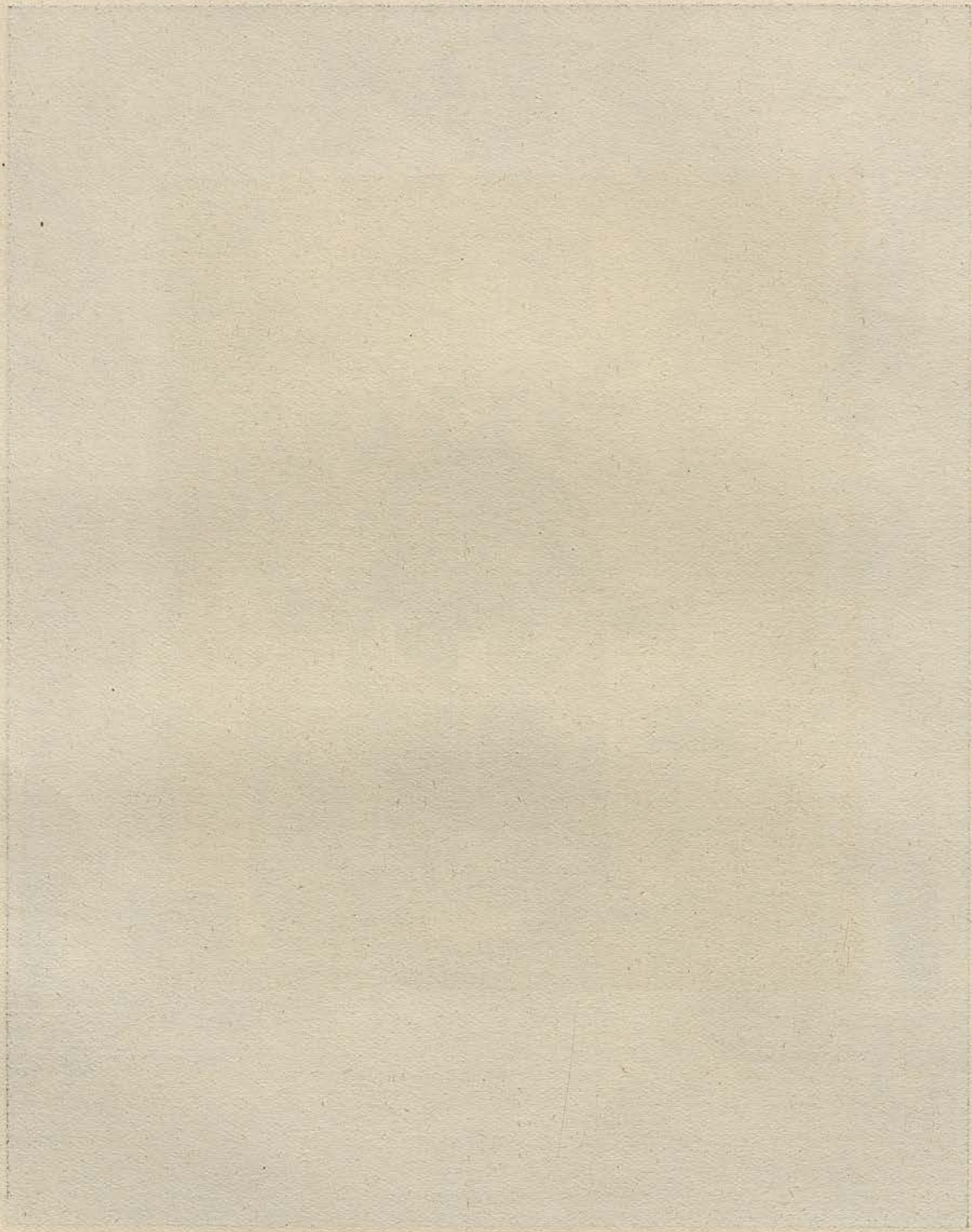
The third part of the book is devoted to a study of the book as a technical object. It examines the book as a product of technology and the role of technology in the development of the book. It also discusses the book as a means of preserving knowledge and the role of the book in the development of the printing industry.

The fourth part of the book is devoted to a study of the book as a social object. It examines the book as a means of social communication and the role of the book in the development of society. It also discusses the book as a means of social control and the role of the book in the development of the state.

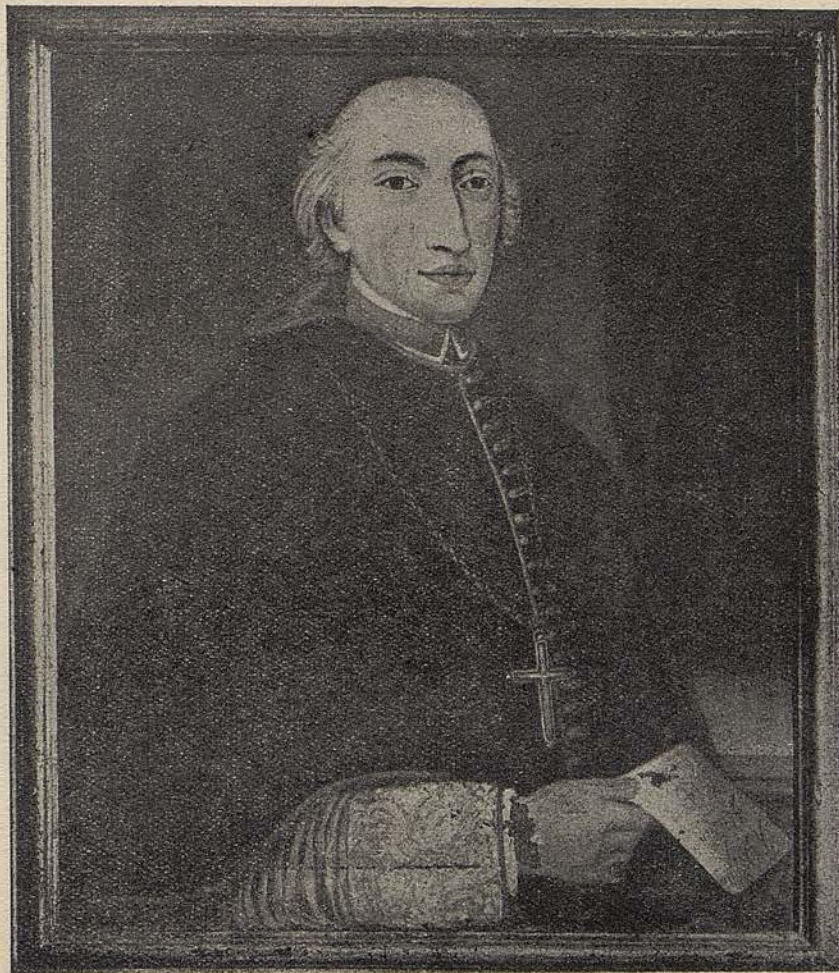
The fifth part of the book is devoted to a study of the book as a historical object. It examines the book as a means of historical communication and the role of the book in the development of history. It also discusses the book as a means of historical preservation and the role of the book in the development of the historical profession.



LE CHOEUR ET LA NEF
avant les travaux de la fin du siècle dernier

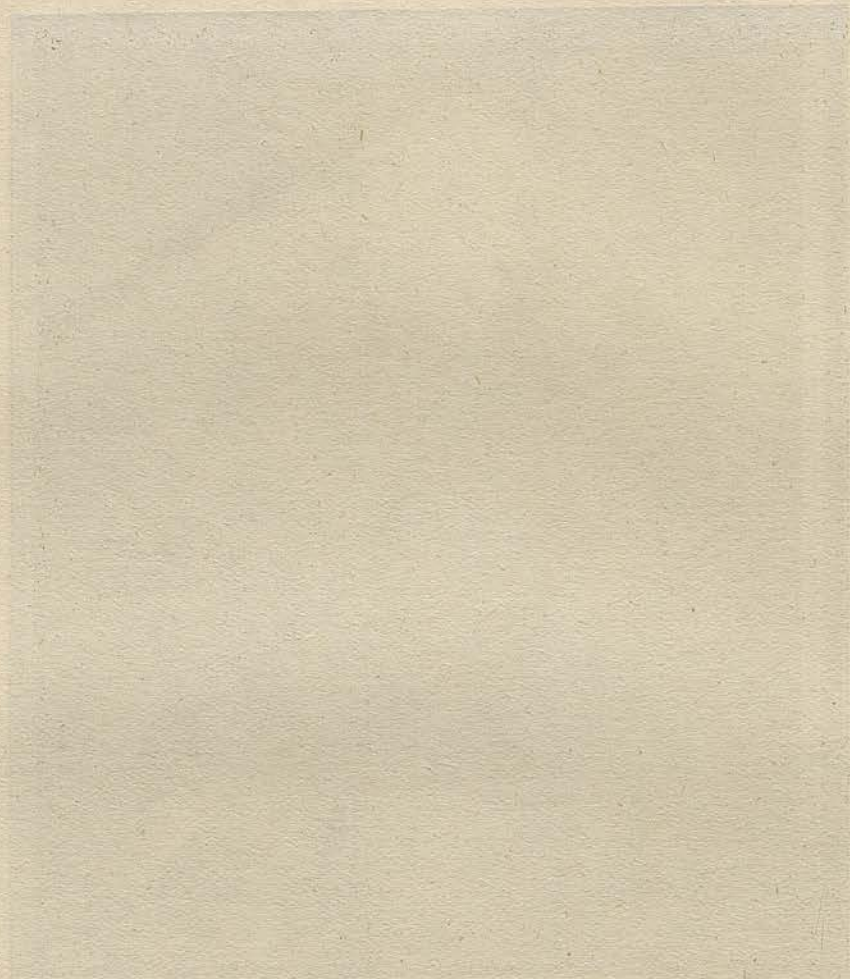


LE CŒUR ET LA MER
PAR M. DE LAUNAY DE LAUNAY



DIDIER PALLETIS, évêque de Nice,
qui entreprit, en 1650, la reconstruction complète de la cathédrale

(Grand Séminaire de Nice)

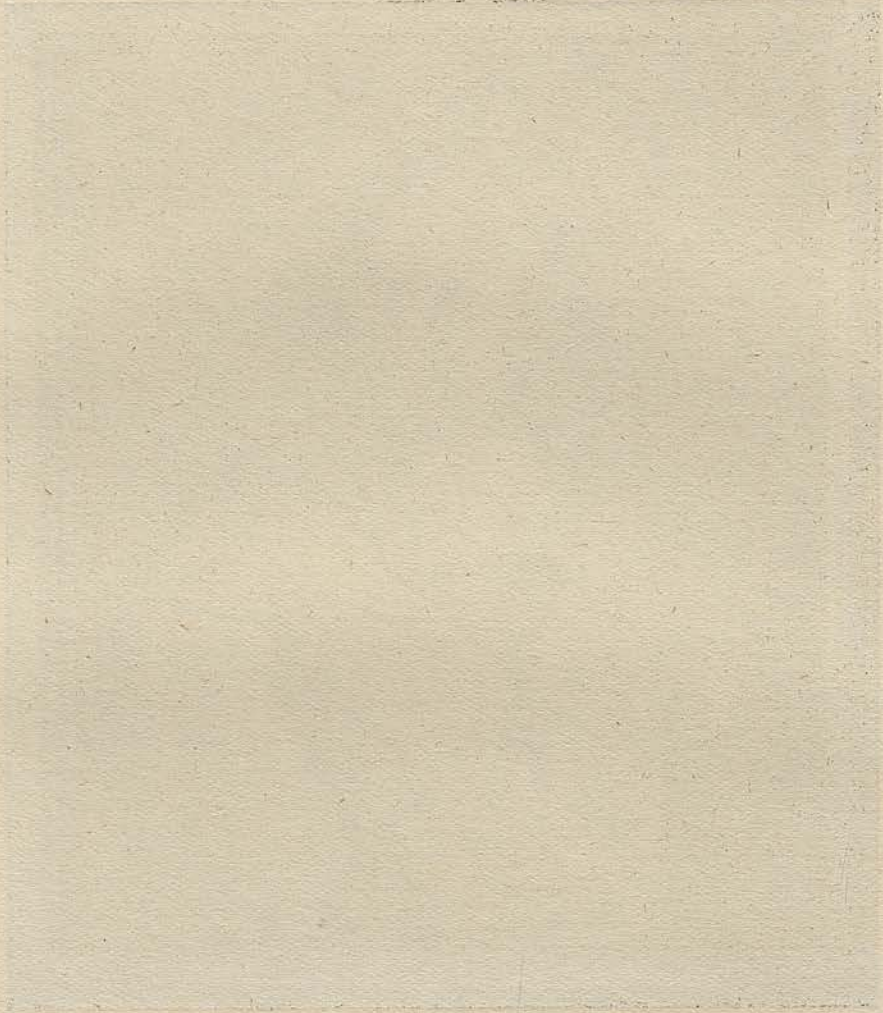


UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
SERVICES COMMUNS DE LA DOCUMENTATION



Henri PROVANA DE LEYNI, carme, évêque de Nice,
qui reçut en 1685 la châsse des reliques d'un saint Victor
et consacra ensuite la cathédrale.

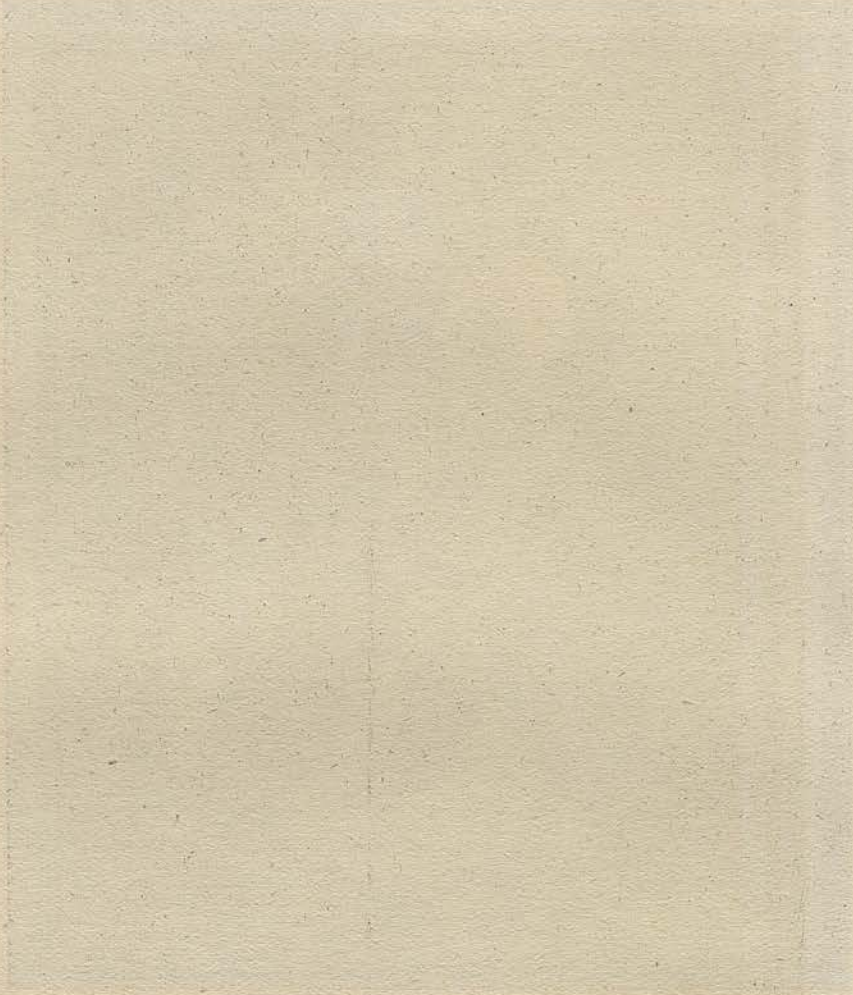
(Grand Séminaire de Nice)





RAIMOND RECROSIO, barnabite, évêque de Nice,
que l'Eglise a déclaré vénérable en 1805.

(Grand Séminaire de Nice)

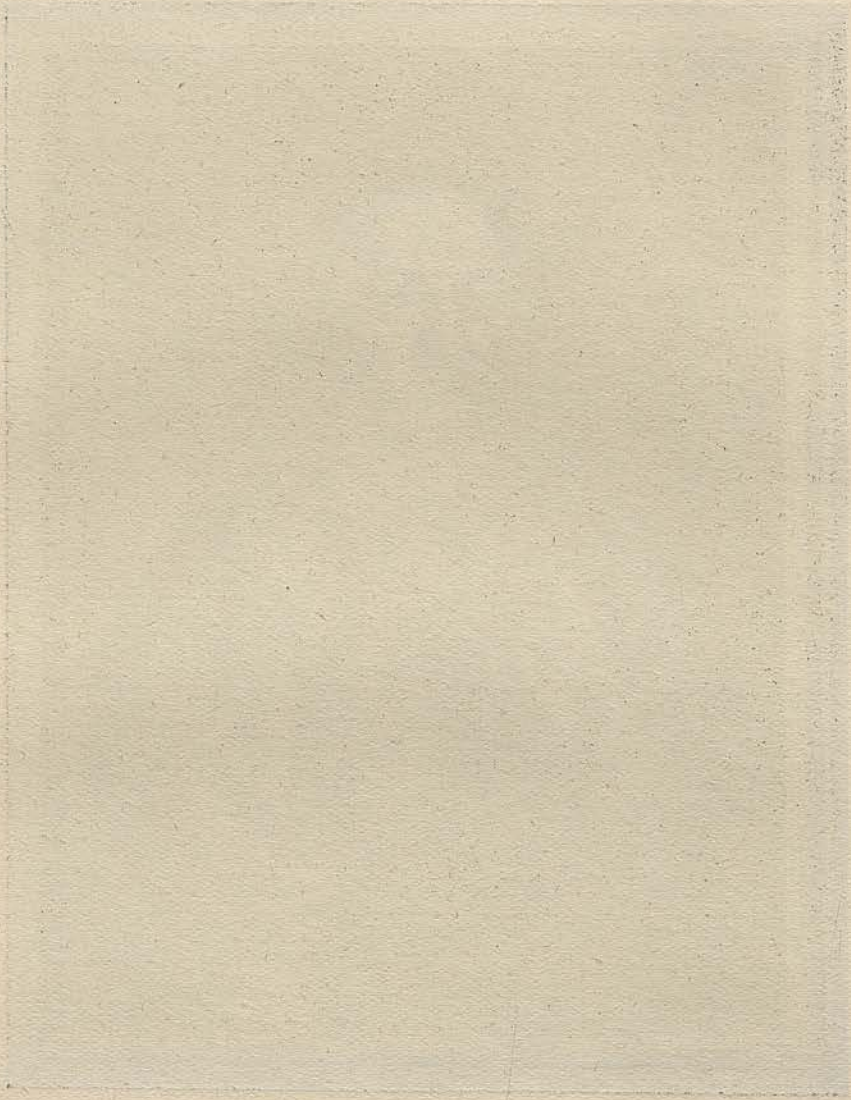


UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS
SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION
1987



Charles CANTONO, évêque de Nice,
qui acheva le clocher commencé par Recrosio

(Grand Séminaire de Nice)

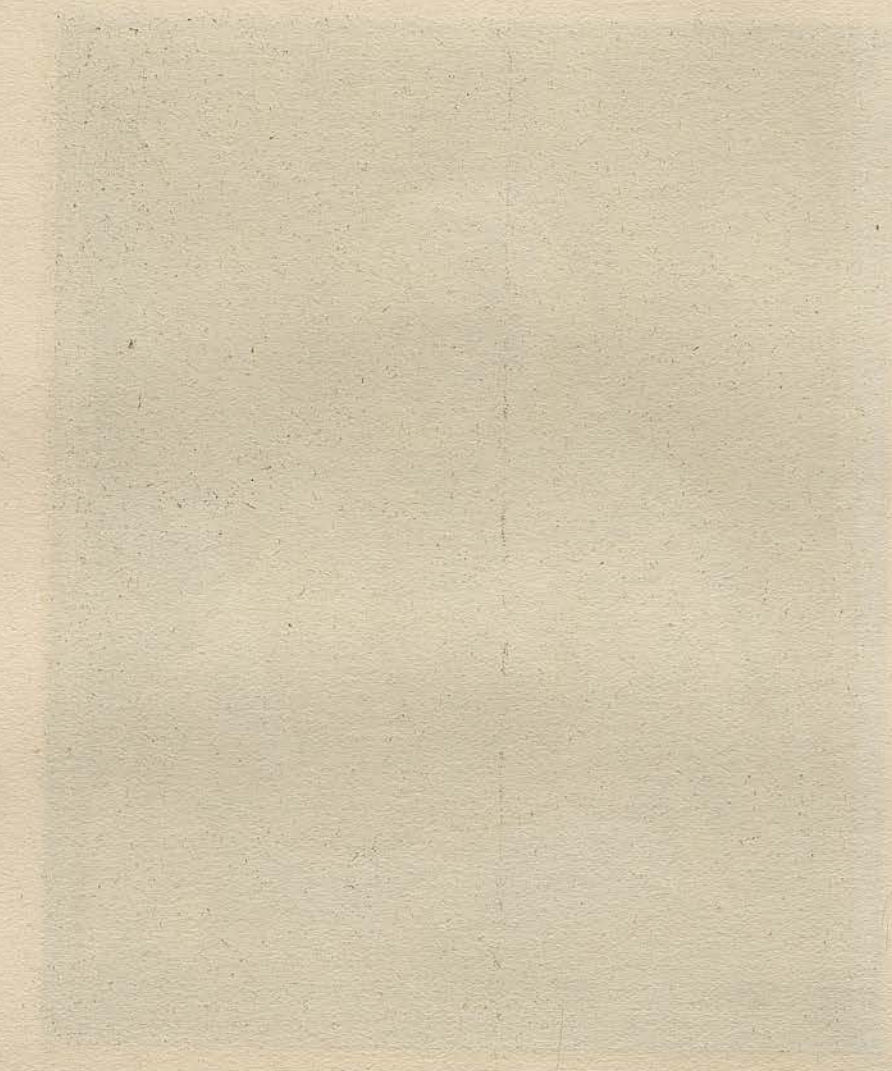


Centre National de Recherche et de Documentation
du Conservatoire National des Arts et Métiers
Paris



JEAN-BAPTISTE COLONNA D'ISTRIA, évêque de Nice,
que Napoléon I^{er} nomma chevalier de la Légion d'Honneur
et Charles-Albert, grand-croix des Saints-Maurice-et-Lazare

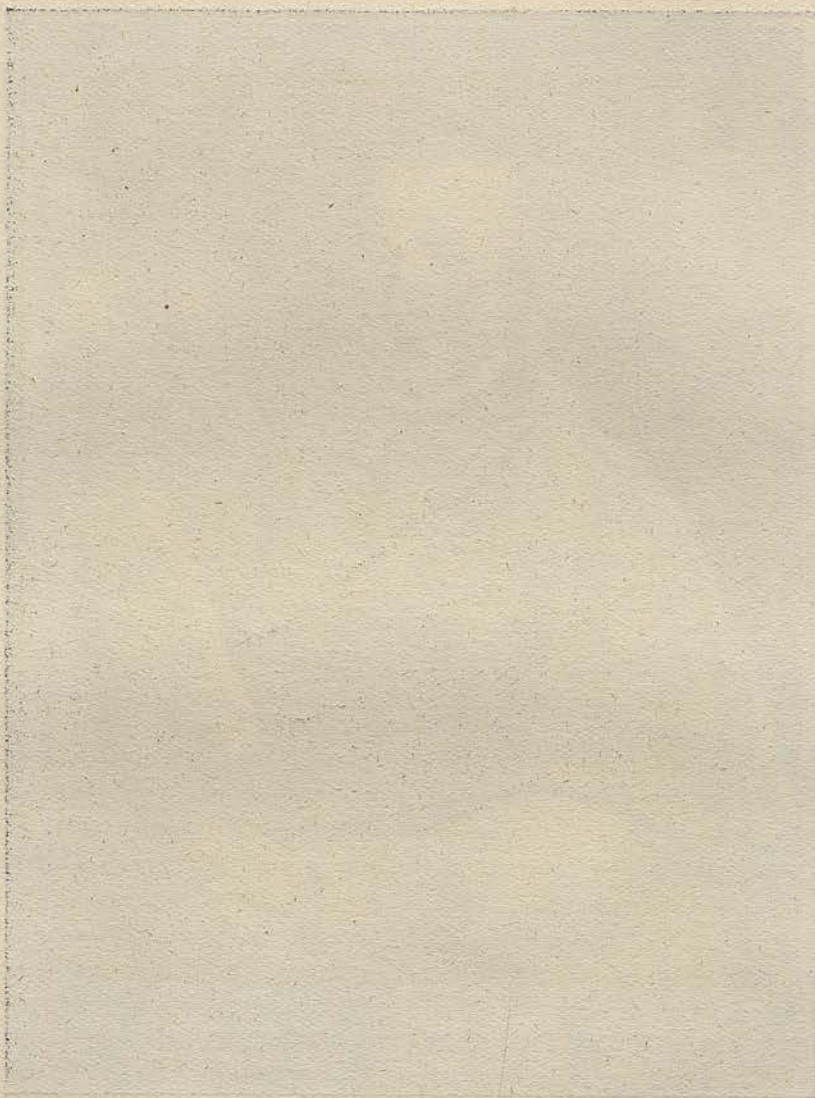
(Grand Séminaire de Nice)





Dominique GALVANO, évêque de Nice,
que Charles-Albert nomma, lors de son voyage de 1836 à Nice,
commandeur des Saints-Maurice-et-Lazare

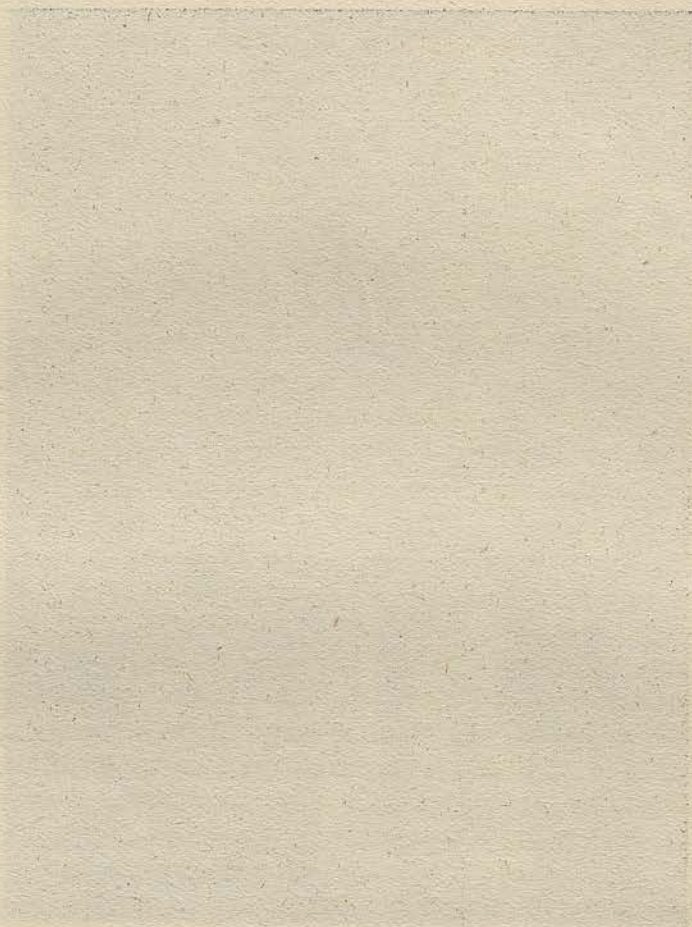
(Grand Séminaire de Nice)



UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS
SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION



Monseigneur HENRI CHAPON, évêque de Nice,
Chevalier de la Légion d'Honneur, assistant au Trône Pontifical
et Comte Romain



CHAPITRE PREMIER

La Cathédrale Sainte - Réparate de Nice

de ses origines à nos jours

Une tradition acceptée par l'Eglise veut que sainte Réparate ait été une vierge martyrisée à 15 ans, à Césarée de Palestine, sous Trajan Déce. Elle est mentionnée par un texte hagiographique dont l'un des Bollandistes, le P. Suyskens (1), a dit, dans le tome I^{er} des *Acta sanctorum* d'octobre, pour le 8, jour où sa mort est placée, que ce récit ne mérite qu'une confiance relative (« fides sublesta »). Sous le vocable de cette martyre palestinienne est placée, à Florence, une petite église, voisine de la cathédrale.

Une autre tradition veut qu'une partie de ses reliques ait été obtenue en 1060 par un Niçois, Rambaud Rostang, et qu'il les ait déposées dans un oratoire bâti par lui au pied de la colline où était la Nice d'alors, dominée par un petit château qui ne cessa de s'agrandir dans la suite. Ce Rambaud Rostang avait pour père Rostang qui, connu de 1032 à 47, est qualifié en 44 de vicomte. Non pas un vicomte de Nice, comme certains l'ont cru à tort (sans parler de ceux qui crurent par erreur et répètent encore, sans se soucier de la vérité historique, qu'il y eut en ces temps-là des comtes de Nice); ni un vicomte de Gap, ce que d'autres ont dit à la légère. Le titre de vicomte, porté par Rostang en 1044, tient uniquement à ce qu'il avait l'avouerie, autrement dit la charge de défendre les biens et droits temporels, de l'évêché de Vaison (2). Il était l'un des fils du mariage de Laugier, coseigneur de Vence, et d'Odile, laquelle, mariée d'abord avec Miron, peut-être un seigneur des environs de Nice, avait eu de celui-ci Ponce, qui fut évêque de Nice au moins depuis 1010 jusqu'à 30. Un frère de Rostang, Pierre, fut évêque de Sisteron avant 1030 et le resta jusqu'en 40 ou 41. Un autre, Rambaud, eut de sa première femme (nommée Accélène ou Gisèle) ou de la troisième (Adélaïde) Pierre, qui a été évêque de Vaison d'environ 1059 à 92 et qui donna en 1073, le 21 avril, moyennant « le cadeau de deux chapes et d'une crosse, toutes trois très belles », à l'évêque pro tempore de Nice, non pas, quoique certains le répètent à la légère, « le comté de Drap » (qui n'existait pas et qu'il n'avait pas le pouvoir de créer), mais simplement le fief, sans autre qualificatif, de ce village. Un acte dont l'original ne se retrouve pas, mais dont il existe deux copies anciennes.

(1) Mort en 1771 à Anvers, dans la maison professe des Jésuites ; le dernier Bollandiste qui y ait terminé sa vie. Lors de la campagne scientifique de 1752, où le P. Stilling se l'était adjoint, Benoit XIV leur avait témoigné, à Rome, une bienveillance qu'il convient de rappeler.

(2) On ne saurait trop répéter à ceux qui ne le savent pas ou veulent l'ignorer que le mot « comitatus » est, dans beaucoup de textes du XI^e siècle, synonyme d'« episcopatus » et par conséquent signifie diocèse. Rostang est qualifié de vicomte parce qu'il veille au temporel du « comitatus », autrement dit de l'« episcopatus » ou diocèse de Vaison. Le « comitatus Niciensis » ou « Cimelensis sive Niciensis » dont parlent des textes d'alors (l'un d'eux porte « comitatus sive episcopatus Niciensis ») n'est pas un comté dans le sens où nous prenons le terme.

Le royaume d'Arles ou de Bourgogne-Provence avait cessé d'exister en 1032. La Provence constitue depuis 979 une marche qui avait été créée par le roi contre une menace éventuelle des deux derniers rois carolingiens de France, Lothaire et son fils, le futur Louis V, qu'il s'était associé. En 1073, date où l'évêque de Vaison, cousin germain de Rambaud Rostang, donne Drap à la mitre pro tempore de Nice, le marquisat de Provence appartient au comte de Provence Bertrand (un descendant de la famille comtale d'Arles) pour les 5/8 et, pour le reste, à sa sœur Gerberge. Elle hérita de lui, épousa Gerbert, comte de Gévaudan, et lui donna une fille, Douce. Celle-ci se maria en 1112 avec le comte de Barcelone Raimond Bérenger III, chef de la maison de la marche d'Espagne, lequel devint ainsi le comte de Provence Raimond Bérenger I^{er}.

Un acte, dont il n'existe qu'une copie du XVIII^e siècle, signale la chapelle Sainte-Réparate parmi les possessions de l'abbaye bénédictine de Saint-Pons. Il sembla aux éditeurs du chartier de celle-ci dater d'environ 1075. Elle est mentionnée dans une bulle de Luce II de 1185 (1) qui indique qu'un prieuré y était établi. Le nom du premier prieur que l'on connaisse est dans un acte de 1203, dont il existe une copie du XVIII^e siècle, prise, à en croire celle-ci, sur une du XIII^e. Pour l'histoire de cette chapelle, bornons-nous à quelques détails. En 1208, le chapitre de la cathédrale Notre-Dame se plaint de ce que les moines baptisent à Sainte-Réparate, y enterrent sans en avoir le droit et reçoivent « injustement des dîmes dues non à leur couvent, mais à la cathédrale, en tant qu'église-mère (*tanquam ad matrem*) ».

En 46, l'abbaye reçoit d'un subdélégué apostolique, et malgré les protestations des chanoines, « les droits paroissiaux sur les gens des faubourgs et agrandissements de la ville, notamment à la Condamine supérieure et à l'inférieure de Sainte-Réparate ». Acte promulgué dans cette église, « devant l'autel de la sainte ». En 54, mention d'un cimetière joint à cet édifice.

En 1315, d'une habitation que l'abbé avait dans Nice et qui, d'après un acte de 65, était contiguë à cette chapelle. Le nom d'une de nos rues actuelles au sud de la cathédrale, « rue de l'Abbaye », évoque cette maison. En 67, le « chapelain » de Sainte-Réparate porte le titre de curé : il est en même temps prieur, non pas, comme celui de 1185, de Gordolon près de Roquebillière, mais d'une chapelle construite au pied de Gattières, non loin du Var, Notre-Dame.

En 1406, un curieux incident, consigné dans un registre, qui appartient à la Bibliothèque Vaticane, du cardinal Antoine de Challant, qui avait été secrétaire de l'antipape Benoît XIII. Le 18 août, il est question de démolir, « à cause d'incursions de soldats », le couvent de Sainte-Croix que les Frères mineurs possédaient depuis 1250 et qui prit, dans le dernier quart du XV^e siècle, le nom de Saint-François. Les syndics de Nice réclament « les os » de sainte Réparate qui, après avoir « reposé de longues années au château », avaient été « donnés en dépôt », disaient-ils, à ces religieux. Ceux-ci refusent de rendre « le corps », disent que la ville leur en a « fait don » et exhibent un écrit qui en fait foi. L'évêque François, jadis référendaire de la cour de l'antipape qui l'avait nommé au siège d'Imola en 1399 et transféré à celui de Nice en 1403, et tout le clergé niçois veulent reprendre les reliques à main armée, avec l'assistance de soldats, se précipitent dans l'église du couvent et forcent l'autel où elles reposaient. Les Franciscains accourent et empêchent l'évêque de les emporter. Benoît XIII, qui est à Nice, décide, après avoir consulté trois des cardinaux de son obédience (Nicolas Brancaccio, un Napolitain, de qui Challant fait par erreur un Alban et un sujet du roi de France, Pierre du Puy, un Français, et Amédée de Saluzzo, un Lombard), décide qu'elles appartiennent à la ville et au clergé et les

(1) Le régime seigneurial a fini à Nice en 1144 ou bien vers 1144 où l'on trouve le régime municipal.

remet en présence de ces trois cardinaux, à François et à ses prêtres qui, « pour plus de sûreté (ut securius servaretur corpus) », reportent ces restes de la vierge martyre au château de Nice et les placent dans le côté droit de la chapelle Saint-Lambert. « Quelques mois après, comme l'on craint une irruption de soldats », ils les portent à l'abbaye de Saint-Pons, selon l'avis des trois cardinaux et d'un quatrième (Pierre de Turey, un Français) et, en présence de 13 citoyens et de 3 ecclésiastiques, les confient à l'abbé, au prieur, au procureur et au sacriste, qui, après avoir juré de les remettre, dès qu'ils en seraient requis, à la ville et au clergé, les placent dans le côté droit de leur église, dans une petite caisse (capsula) de bois, sur un autel de pierre. Comme les Franciscains ne dissimulent pas qu'ils sauront les enlever, l'antipape charge P. du Puy et A. de Saluces, peu après, de les mettre dans un autre lieu de l'abbaye et sous un nom, « qui ne fût pas communément connu (quod non esset commune), de quelque sainte qui fût connue dans la contrée (alicujus sancte cognite in regione) ». Ils les placent sous celui d'une sainte Simplicie, vierge et martyre (1), dans un creux d'un mur d'une petite chapelle où, hors de leur église, on enterrait les Bénédictins. Afin qu'on le retrouve un jour, ils scellent une pierre de 3 ou 4 palmes de long sur un de large (78 à 104 cm. sur 26), « où est gravée l'Adoration des Mages (lapis in quo incisi sunt Magi Reges, simul accincti et annexi cum camellis, adorantes Dominum) ». Benoît XIII trouve que l'endroit n'est pas convenable pour une « relique si insigne ». Les deux cardinaux la placent à la droite du maître-autel de « la partie inférieure » de l'église, sous une inscription qui disait : « Corps de sainte Simplicie, vierge et martyre ». Une attestation est remise à l'abbé Paul Laugiero et déposée dans les archives de l'abbaye. L'oubli tombera pour très longtemps sur cette histoire fort compliquée.

En 1422, l'abbé de Saint-Pons Louis Badat, qui devint évêque de Nice en 18), donne à la confrérie, récemment fondée, des Pénitents noirs (ou de la Miséricorde) un local ou terrain au sud de la chapelle, pour que cette association y construise un oratoire contigu à l'édifice.

Un inventaire de 40 montre que Sainte-Réparate possédait notamment « une grande croix d'argent doré, garnie de quinze boutons et placée dans une grande caisse »; que ce coffre « est dans la sacristie neuve et avait été dans la grande salle (*aula*) du prieuré ». En 54, le Conseil de ville, sur une demande « du prieur de la paroissiale Sainte-Réparate », décide de l'aider « à réparer et agrandir » l'édifice et en particulier le clocher.

Au xv^e siècle, le haut de la colline où se dressaient sur le plateau de l'est la cathédrale Notre-Dame (2) et dans la partie de l'ouest le château ducal devient, sur l'ordre du duc Charles III, un ensemble de puissantes fortifications. Au milieu des ouvriers et des soldats, la vie n'est plus tenable là-haut pour les gens d'Eglise, qui souhaitent que le siège du diocèse soit transféré dans les quartiers inférieurs. D'où, de longues tractations qui allaient durer plus de trois quarts de siècle et dont voici l'essentiel.

Elles semblent avoir commencé en 1512, Jérôme de Capitani d'Arsago, élu d'Ivrée, ayant été en septembre précédent transféré à l'évêché de Nice. Il aurait, ou le souverain, promis 300 écus d'or pour l'aménagement d'une nouvelle cathédrale. En 17, le duc, qui se mêle de

(1) Auprès de Lucéram, dans la chapelle Notre-Dame de Piété, il y a un retable qui, probablement enlevé de l'église de ce village, fut retouché dans le premier quart du siècle dernier. Un des personnages y représente, d'après l'inscription, non pas « saint Simplicie » (quoi qu'en ait dit en 1912 l'auteur d'une monographie de cette commune), mais la sainte si connue, à en croire la notice du XV^e siècle.

(2) A noter que c'est seulement l'évêque Chuet (mort en 1501) qui, dans la fin de son épiscopat, au moins depuis 1480, décembre, joint à son prénom la formule « évêque de Nice et comte (episcopus Niclensis et comes) ». Comte d'où ? De Nice ? Personne ne l'imaginera. De Drap ? ce n'est pas dit.

son neveu le roi de France François I^{er}, presse les travaux. En 21, à l'automne, à cause de ces chantiers, son mariage avec une infante de Portugal est béni non à Notre-Dame, mais dans les quartiers inférieurs, dans l'église des Dominicains (qui n'existe plus depuis la construction du palais de Justice). En 25, à la suite de différends entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Pons, Martelli, vicaire du commendataire de celle-ci (le cardinal diacre de Saint-Eustache Paul Medici de Caesis), s'adresse au pape Clément VII et dénonce les violences des chanoines. En 28, à Chambéry, Martelli veut remettre le monastère au pape qui, sous réserve de la renonciation du commendataire (le cardinal Innocent Cibo, neveu d'Innocent VIII et, par sa mère, de Léon X), l'unirait à la construction d'une nouvelle cathédrale de Nice et d'un nouveau palais épiscopal. Il suggère, non sans demander une pension, que Sainte-Réparate soit démembrée de l'abbaye et unie à la cathédrale, afin que les chanoines, « qui n'ont pas un lieu fixe », puissent y célébrer leurs offices. Je ne sais quelle intervention du duc, mentionnée dans un acte de 29, empêcha de réaliser ce projet; il mit la main sur le monastère. Mais en 31, octobre, Martelli cède Sainte-Réparate au chapitre pour y établir la cathédrale, les chanoines cédant la paroissiale Saint-Jacques à l'abbaye.

En 33, à Bologne, « dans la salle inférieure du palais apostolique, près de la fenêtre qui a vue sur la basilique Saint-Pétronne », le duc finit par approuver le projet de transférer la cathédrale à Sainte-Réparate (1). Clément VII approuve à son tour. Les chanoines sont autorisés, en 38, à faire leurs offices « dans ce prieuré de Saint-Pons ». En 42, janvier, sur l'intervention des syndics et de quelques citoyens de Nice, nouvel acte qui stipule que le prieur et l'abbé céderont l'église en échange de Saint-Jacques et dit que l'accord de 33 n'avait abouti qu'à « scandaliser » la population.

Là-dessus, mort de l'évêque Arsago. En février, le dataire Capodiferro le remplace. En 44, mai, Jean-Baptiste Provana de Leyni lui succède. Ses statuts de décembre constatent que les chanoines occupent Sainte-Réparate. En 45, l'évêque et eux s'installent, avec l'autorisation de l'abbé, dans la maison abbatiale. En 46, Martelli est remplacé par un homonyme.

Provana meurt en 48, septembre, et Paul III lui donne pour successeur, en février suivant, le Savoisien François de Lambert, qui fit son entrée en 51. Les choses paraissaient réglées, mais ne l'étaient guère; des chicanes s'entremêlaient. En 61, mai, supplique des chanoines au duc Emmanuel-Philibert qu'ils prient d'obtenir du Saint-Siège une bulle qui leur permette de s'installer. Il les prend sous sa protection (2). En août, à Sainte-Réparate, dans la chapelle de la Miséricorde, en présence de trois des syndics et du « curé » de cette église, nouvelle convention signée par le chapitre, le vicaire général, l'abbé et l'un des moines, sous réserve de l'approbation de Rome. « L'église paroissiale » deviendra cathédrale et l'abbaye recevra Saint-Jacques. Les registres de l'état des âmes, prescrits par le concile de Trente, commencent à être tenus en 64, avril, pour les baptêmes et les mariages. L'église y est appelée simplement « parrochia ». Tout cela n'avait encore rien de définitif. Encore une convention en 76, juillet.

(1) Quand l'abbé Albin de Cigala dit que Sainte-Réparate fut « reconstruite en 1532 sur les plans de Bes-ten qui venait de bâtir le pont du Pallon », ce n'est qu'une assertion en l'air.

(2) Les chefs de la Maison de Savoie n'ont guère porté que le simple titre de « seigneurs » de Nice jusqu'à la fin du 3^e quart du XVI^e siècle. Le titre de « comte » de Nice, surgi comme par hasard dans un acte de 1392, reparait en 1554 ; puis il est rare jusqu'en 1574. Le terme de comté est un peu plus fréquent. Voir « Nice historique », 1934, fascicule de janvier-février. D'autre part, c'est l'évêque Lambert qui, le premier, au moins depuis 60, avril, porte le titre de « comte de Drap ». L'origine de ce qualificatif est inconnue. Mais il a duré.

En 83, mai, une délibération du Conseil de ville ne donne pas à Sainte-Réparate le titre de cathédrale. Elle était, du moins dans une de ses parties, en voie d'agrandissement. Une difficulté retardait les travaux. Ne fallait-il pas acheter et démolir une maison ayant appartenu à un Richardo qui était mort et dont les deux filles étaient appelées à hériter de lui ? D'où, quatre délibérations communales où l'édifice est nommé simplement « église », jamais cathédrale. Celle de mai 83 (il y en eut une en juin suivant et deux en 87, janvier) parle de « la nouvelle construction (la nova fabrica) que l'on fait maintenant dans l'église Sainte-Réparate ». L'évêque Lambert meurt en août suivant.

Il avait, en 78, février, béni dans ce petit édifice le mariage d'Annibal Grimaldi, fils du baron (et futur premier comte) de Beuil Honoré, avec Anne Provana de Leyni, fille de l'amiral ducal André sous le commandement de qui les galères d'Emmanuel-Philibert s'étaient distinguées dans la bataille dite de Lépante. Lambert n'avait pas paru dans deux autres mariages célébrés à Sainte-Réparate. En 77, février, celui de Bernardin de Savoie, chevalier de l'Annonciade, comte de Cavour (il descendait d'un bâtard de Louis de Savoie-Achaïe) et gouverneur du fils d'Emmanuel-Philibert, avec sa cousine germaine Isabelle, veuve de Philippe de Montjouant (la dame qui aurait en 60, à ce qu'on dit, joué le rôle de la duchesse Marguerite pour duper le corsaire musulman Occhiali et faire baiser sa main à ce renégat, convaincu que, en retour de ce qu'il aurait rendu la liberté au duc, fait prisonnier vers le cap Saint-Hospice, il avait l'honneur de présenter ses hommages à la tante du roi de France François II). Le prince Charles-Emmanuel assiste à la cérémonie où son gouverneur prend femme; « toute la cour » y est également. En 78, février, « l'évêque de Vence » (1) bénit à Sainte-Réparate le mariage, auquel le duc assiste, de Joachim de Simiane avec Victoire Grimaldi, sœur d'Annibal, qui se maria dans cette église la semaine suivante.

L'évêque Pallavicini de Ceva, fils du marquis de Ceva Jules-César et frère d'une poétesse qui avait fait imprimer ses œuvres à Lucques en 69, remplace Lambert en 83.

En 85, juin, il reçoit « à la cathédrale », comme dit Gioffredo, le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} et l'infante d'Espagne Catherine-Micheline, fille du roi Philippe II. Le cardinal Granvelle, archevêque de Besançon, leur avait, en mars, à Saragosse, donné la bénédiction nuptiale. Ils débarquent sur la plage de Nice, au pied du rempart sud dont l'actuelle terrasse extérieure occupe l'emplacement. Grégoire XIII, mort le 24 avril précédent, avait béni, le quatrième dimanche de Carême (le 31 mars), la Rose d'or qu'il destinait à la petite-fille de Charles-Quint, devenue duchesse de Savoie. Sixte-Quint a chargé l'évêque d'Albenga, Luc Fiesco, de la lui remettre. Ce prélat s'en acquitte sous un arc de triomphe momentané, œuvre d'un Ardent, « peintre et sculpteur » du duc. Pallavicini assiste à la cérémonie en habits pontificaux, entouré de son clergé, et donne ensuite, du haut d'un autel installé à la sortie de ce monument destiné à n'être qu'éphémère, la bénédiction du Saint-Sacrement aux souverains. Puis, « alla cathédrale », écrit Gioffredo, « Mgr vescovo recita una breve e dottissima orazione, la quale finita che ebbe, bacia le mani alla duchessa ». A la cathédrale ? Mais Notre-Dame du Château est trop peu accessible depuis longtemps. Il doit s'agir de Sainte-Réparate qui n'est pas encore le siège du diocèse. L'historien niçois lui prête le titre qu'elle avait lorsqu'il écrivit.

En 87, juin, en 88, janvier et juin, le conseil de ville veut « contribuer à la construction (la fabrica) » en faisant du cimetière, qui était au nord, une place publique. Mais il demande

(1) Louis Grimaldi de Beull, ancien évêque de Vence et oncle d'Annibal.

que les voisins, qui en bénéficieront, supportent les deux tiers des frais. Dans ces trois délibérations, l'édifice n'est pas qualifié de cathédrale. Il est vrai qu'en 86, juillet (et ceci complique la question), un acte passé entre l'abbé de Saint-Pons et les chanoines, « dans l'habitation de l'évêque », mentionne un trésorier élu par le chanoine prieur (celui-ci agissait en tant que commissaire de la nonciature à Turin pour la perception des dépouilles de feu l'évêque Lambert) et par le chapitre pour « la construction de la cathédrale »; et qu'en 87, mars, un acte reçu à Lantosque indique une chapellenie de Sainte-Anne qui était « dans l'église du château (in ecclesia arcis) ». Donc Notre-Dame n'est pas qualifiée de cathédrale.

On est porté à croire que c'est en (ou vers) 90 que Sainte-Réparate devient cathédrale. En cette année, le journal, dont Scaliéro cite un passage, d'un Niçois, Jean Bochio, dit que Pallavicini officia devant le duc « nella chiesa cattedrale di Santa Reparata ». En outre, si l'on examine soigneusement les registres de cette paroisse, on remarque qu'elle est qualifiée de cathédrale dans celui des baptêmes, en juin 90, le 12, où un « curé », Arnous, inscrit deux actes auxquels il joint des mots qu'il importe de noter. Dans les actes de ce genre, il se bornait jusqu'au 7 à se qualifier de *curat* ou de *curatus*, selon qu'il usait de l'idiome local ou du latin. Mais, le 12, s'il se qualifie seulement de *curatus Dive Reparate* sur l'un qui est en latin, il s'intitule *curat de l'église catredalo de Nizza* sur un autre qui est en niçois. De plus, il ajoute en latin un souhait à noter, qu'il rédige en termes à peine différents. Sur le premier, *In eternum vivat, qui te scripsit*; sur le second, il remplace par un banal *Diu* les deux premiers mots. Or, sur les actes antérieurs, rien de tel. Enfin, en marge de ces deux actes et perpendiculairement aux lignes qu'il vient de tracer, il écrit *Justum est regnum celorum*. Pourquoi cette affirmation et ces souhaits ? N'est-ce pas en raison de ce qu'Arnous est heureux d'être devenu, sinon le 12, du moins entre le 7 et le 12, *curat* d'une église devenue une *catredalo* ? En second lieu, le journal de Jean Bochio appelle Sainte-Réparate, à propos de 90, 29 septembre, *chiesa cattedrale*. Enfin, en 90, 2 décembre, lorsque le chanoine infirmier baptise un Karadja Rabbe, fils d'Ali, « Turcho della terra di Lenosam del regno di Fes », il signe en s'intitulant « infirmario della presente chiesa cathedrale ».

Pallavicini y sacre deux évêques. En 92, mai, où il est assisté par « l'évêque de Vence » et celui d'Albenga, il impose les mains à Guillaume Le Blanc, à qui Clément VIII venait de permettre en février d'unir les sièges de Grasse et de Vence. En 93, décembre, où « l'évêque de Vence » (1) et celui de Vintimille l'assistent, au prévôt de notre chapitre, Clément Isnardi, jusque-là vicaire général de Nice, qui devenait évêque de Glandèves. Il n'y confère qu'une fois le baptême, en 98, le jour de la Toussaint, moins de quatre semaines avant de mourir en visite pastorale à Eze : c'est à un juif. Parmi les autres baptêmes conférés dans cette église sous son épiscopat, notons trois musulmans : outre celui dont il a été parlé, voici deux Barbaresques, Ayaadac (95, mai) et Bagarin (96, avril). Par charité chrétienne, les parrains leur donnent comme « cognome » le leur : ainsi le Marocain devient un Drago, Bagarin un Grimaldi, et Ayaadac un « Grimaldi di Boglio » (l'addition du titre féodal va vraiment trop loin), parce que tous deux ont pour parrain le second comte de Beuil, Annibal Grimaldi, gouverneur du comté de Nice. Parmi les autres parrains, en 85, février, l'archevêque de Bari Antoine Del Pozzo (représenté par le premier comte de Beuil, Honoré Grimaldi) ; en 94, janvier, « l'évêque de Vence et abbé de Saint-Pons ». Pallavicini ne bénit aucun mariage. A noter en 95, juin, celui d'un « Grimaldi de Beuil » (2) et d'une Ferra. D'autre part, quatre mariages ont eu lieu en 89,

(1) C'est encore de Louis Grimaldi de Beuil qu'il s'agit dans cet alinéa.

(2) Prénommé Jean-André. C'est le ci-devant Barbaresque Ayaadac.

avril, dans cette église, « devant l'autar de la Misericordia », et trois y sont célébrés, en mars suivant, « dans la chapelle de la Miséricorde ».

Pallavicini a donné des statuts dont une copie existe dans un manuscrit de la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras. Son successeur en a reproduit dans les siens divers détails qui semblent concerner spécialement Sainte-Réparate. Ainsi il interdit aux « clercs » de s'éloigner « de l'église sans la permission du curé ou du maître de chapelle (1) ou du chapitre », et aux laïques de jouer à quoi que ce soit, durant les offices, soit dans une rue, soit notamment sur une place voisine « de l'église » (2), sous peine d'une amende de 3 écus dont un quart reviendra au dénonciateur. D'autres interdictions ont, semble-t-il, un caractère plus général. « Les clercs » ne porteront pas, à moins d'un motif qui justifie « leur peur (3) », de capes munies de manches (4); il semble craindre qu'ils n'y dissimulent une arme et ne cèdent à un mouvement de colère. Ils ne joueront ni aux cartes, ni aux dés, ni « aux gros ballons » (5), ni « à ces boules que l'on pousse avec des maillets de bois » (6), ce qu'on appelait le jeu de crosse. Ils ne prendront aucune part à des tournois (7) et ne regarderont pas les gens qui se livrent à l'un de ces cinq divertissements. Ils pourront jouer à la petite balle (8), mais seulement de loin en loin et pour une raison de santé; encore devront-ils ne le faire ni en public ni pour gagner la somme la plus légère. Pallavicini paraît combattre ainsi tout ce qui pourrait pousser les « clercs », soit à la colère, soit à l'avarice. Quant aux laïques, il leur interdit, sous peine de telle sanction que l'Ordinaire prendra, de chanter tel Noël qui soit burlesque (9).

Quelle idée pouvons-nous avoir de l'édifice qui disparaîtra à partir de 1650 ? Il ne faut regarder qu'avec prudence la gravure (datant d'environ 1543) d'Enea Vico, qui représente le siège de Nice par les Turcs et les Français ; le dessin qui est dans la vue de Nice du livre, publié en 1575, de Belleforest. C'est sans doute d'après cet ouvrage que l'abbé Albin dit que c'était « un magnifique édifice de style ogival d'après le procès-verbal d'une visite pastorale ». Mais ce procès-verbal n'existe pas. Il aura métamorphosé un dessin fantaisiste, qui existe, en un procès-verbal, qui est imaginaire, d'une visite pastorale, qu'il n'aurait pu dater. Bornons-nous à deux dessins plus précis. Le plan de Nice que le peintre niçois Jean-Louis Baldoïno fit pour les Jésuites, arrivés ici en 1606, juin ; il fut payé par la municipalité et aura servi à la gravure (œuvre d'on ne sait qui), laquelle fut faite à Rome en 1610 et dédiée par le Niçois Pastorelli à son protecteur, le second comte de Beuil, Annibal Grimaldi, alors gouverneur du comté de Nice. Et la vue, datée de 1625, de Nice par un certain Laurus. Sur ces deux dessins, plus nets que les antérieurs (chez Vico il y a de la confusion, et chez Belleforest au moins de la gaucherie), Sainte-Réparate n'est pas de style ogival, malgré la fantaisie de Belleforest qui n'aura pas visité notre ville. Mais l'église est caractérisée par une coupole à lanterne (ce que les Niçois du XVII^e siècle appelaient « le trône ») et par un clocher dont vous verrez qu'il était inachevé en 1601 (10) et que l'évêque Martinengo le termina tant bien que mal 17 ou 18 ans après. Enfin consultons les documents inédits dont je vous résume ici les plus importants.

(1) « Magister musices ».

Noter qu'il leur prescrit, d'autre part, d'apprendre la musique.

(2) « On pense ainsi à la place aux Herbes et à la rue qui passe à l'ouest de l'édifice.

(3) « Justa causa timoris ».

(4) « Capae manicatae ».

(5) « Pila major ».

(6) « Globi qui malleis ligneis impelluntur ».

(7) « Hastiludia ».

(8) « Parva pila ».

(9) « Risum movens ».

(10) Donc il est trop beau chez Belleforest où il a une haute flèche que flanquent des clochetons.

L'église ouvrait au nord sur l'ancien cimetière, devenu, vous l'avez vu, une place publique : la place aux Herbes, comme on l'appela. Il s'y voyait un puits (1) et un orme (2) plus haut, dit un texte de 1622, que le toit de la cathédrale. Cet arbre était « chargé de moins de feuilles que de moineaux, dont il suffisait d'un seul coup de mousquet pour abattre des quantités ». Il était plus que bicentenaire, si ce fut en 1622 l'orme dont parle un acte de 1401.

A l'intérieur, une seule nef, bordée d'autels dans des chapelles⁽³⁾. La confrérie du Saint-Sacrement en possédait deux au sud : l'une, la plus ancienne, à l'emplacement où vous voyez la chapelle Saint-Joseph, et une contiguë, là où se trouve maintenant la chapelle de la Sainte Vierge et de sainte Rosalie. En 1593, juin, une inhumation a lieu « dans la chapelle du Saint-Sacrement ». Egalement au sud, la confrérie de la Miséricorde ou des Pénitents noirs possédait deux chapelles, dont l'une, concédée à la corporation des maîtres maçons, était (une inhumation y a lieu en 1602, janvier) sous le vocable des Quatre saints couronnés. Elle avait été autorisée vers 1422 à bâtir « un oratoire » dans un local dépendant de Sainte-Réparate.

La confrérie avait un mont-de-piété donnant sur ce que nous appelons la rue Sainte-Réparate, « près de la petite porte de l'église », dit l'évêque Martinengo en 1606. Ses deux chapelles étaient dans la partie sud-est de l'église. L'actuelle chapelle des Quatre occupe sans doute l'emplacement de celle dont il est parlé en 1602. Il semble qu'un passage conduisait de l'église au palais épiscopal et ouvrait où est l'actuelle chapelle Sainte-Réparate. Rien ne permet d'avoir une idée des chapelles du côté nord. On ne sait où placer l'autel des Reliques dont l'évêque Pallavicini s'est occupé à deux reprises. Une inscription disparue, dont il survit une copie, dit qu'il fit la récoignition de reliques de la Sainte Croix et des saints Jean-Baptiste, Pierre, Paul et Laurent, jugea qu'elles étaient tenues « d'une manière peu convenable et dans un coin vulgaire (minus decenter et in abscondito) » et les plaça dans un « sacrarium ». Puis il laissa une certaine somme pour l'huile d'une lampe qui brûlerait devant ces reliques (4). Et la chapelle Saint-Joseph où le chanoine Joseph Chiabauda demanda, en 1649, avril, à être inhumé. Divers textes parlent d'autels qu'on ne saurait placer avec précision en tel ou tel point de la cathédrale d'alors. Un de saint Sylvestre : en 1596, février, une inhumation a lieu « in Santa Reparata a San Silvestro », et en 1605, septembre, « nella sepultura di San Silvestro », ce qui semble indiquer la présence d'un caveau. Un acte de 1604, mai, apprend qu'à cet autel était attachée une chapellenie des saints Honorat, Ponce et Siacre, à laquelle Honoré Martelli, en son vivant abbé de Saint-Pons, avait légué un calice d'argent et une chasuble de satin. Un autel de sainte Elisabeth : le Niçois Fabrice Sforza en est juspatron en 1614, juin, et une inhumation est faite dans cette « chapelle » en 1618, juillet. Probablement aussi un autel de sainte Barbe : dans les comptes capitulaires de 1610 il est dit que « les tapis de sainte Barbe » avaient été réparés. On ne sait si « la chapellenie de la Madone appelée *Quem genuit, adoravit* » (5), mentionnée en 1619, novembre, où le chanoine infirmier en était le recteur, était attachée à tel autel ou avait le sien en propre.

L'évêque Martinengo rebâtit à ses frais et « de fond en comble (a fundamentis) », d'après une inscription de peu postérieure à 1620, l'une des deux chapelles de la confrérie du Saint-Sacrement, celle dont l'actuelle chapelle de la Sainte Vierge et de sainte Rosalie occupe l'em-

(1) Belleforest et Baldoïno le donnent.

(2) On le voit chez Laurus.

(3) Comme dans les églises Saint-Martin, Saint-Jacques de jadis, Saint-Jacques d'aujourd'hui et Saint-François-de-Paule.

(4) En mourant, il laissa, dit Scallero, pour l'entretien d'un maître de chapelle 300 écus d'or que le chapitre plaça sur la ville au taux de plus de 8 %.

(5) « Adoratrice de son divin Fils ».

placement, et il y établit en 1612 un caveau pour lui et ses successeurs. Sur la pierre tumulaire on lisait, rédigés en latin, deux distiques et une ligne en prose. Après sa mort, la confrérie plaça sur un des murs une longue inscription en latin qui relatait sa brillante carrière de prêtre, de religieux et de diplomate et fut brisée accidentellement à la fin du xvii^e siècle. Le testament, daté de 1646, juin, du chanoine prévôt Rossignoli montre qu'il existait, alors du moins, un « caveau capitulaire », où il demanda à reposer.

L'évêque Martinengo (1) fait son entrée en 1601, le 16 janvier. Le 30, à la nouvelle que la paix fut, le 17, signée à Lyon entre le roi de France Henri IV et le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} (2), il chante le *Te Deum*. Le 6 suivant, pour le même motif, il préside une procession d'actions de grâces. Le 26 mai, il inspecte la cathédrale. Il prescrit que le clocher (on verra qu'il n'était pas achevé) soit réparé dans sa partie supérieure; qu'on en retire le lit du sonneur, « vu que l'autel est en dessous »; que nul ne couche plus dans cette pièce; que toutes les toitures soient réparées dans les deux mois, vu que la pluie s'infiltré dans l'édifice; que les confessionnaux soient placés dans des endroits plus discrets; que les divers revenus, notamment ceux de la confrérie du Saint-Sacrement, soient inventoriés avec plus de soin. L'armoire des reliques sera peinte à l'intérieur, tendue de soie, ornée d'un tendelet sur le devant et munie de petits trous vitrés par où les fidèles puissent lire « les inscriptions des bulletins des reliques ». Le reliquaire de sainte Réparate, garni d'une étoffe de soie « avec une ouverture ».

Martinengo préside un synode en avril 1602, les séances ayant lieu tantôt à la cathédrale, tantôt au palais épiscopal. En voici les principales ordonnances. « La cathédrale et paroisse de Sainte-Réparate et du Château... Saint Basse, martyr, fut le premier évêque (3); saint Siacre, confesseur, le second (4)... Il sera établi des orgues dans la cathédrale (5)... et des archives à l'évêché... Les chanoines ne devront pas se livrer aux jeux, danser, aller dans les cabarets, chasser, notamment aux oiseaux (6); durant les offices, il leur faudra chanter, ne pas bavarder, éviter les conflits de préséance, se déplacer avec réserve et piété ». Ce qui suit, peut concerner Sainte-Réparate aussi bien que telle église du diocèse. Les détails n'en sont pas moins des plus instructifs pour cette époque lointaine. Le tableau de l'autel ne sera pas trop vieux et n'aura « rien de ridicule et de profane » (7). Il y aura à droite de l'autel, une fenêtre; mais elle sera grillagée pour que n'entre « ni un serpent, ni une hirondelle, ni une bête nuisible et immonde, ni une araignée ». On ne mettra sur l'autel rien de vain ou de superstitieux. Il ne servira à rien de profane, à nul sortilège. On chassera des églises les chiens; on y supprimera « tous les mausolées (8), tant de marbre que de fer », s'ils empêchent d'approcher des chapelles, surplombent l'autel ou y sont adhérents, ainsi que tous ces colliers ou chaînes que l'on met au cou des malfaiteurs. On n'y poussera pas de cris (9) durant les enterrements, sous peine de 50 pièces d'or et, dans ces circonstances, on ne mettra rien de superstitieux dans le nombre, soit de cierges qui brûleront, soit de messes qui seront célébrées. Dans les processions ne figureront pas « des gens

(1) Un Rasino qui semble avoir adopté le nom de Martinengo par reconnaissance envers on ne sait quelles bontés de cette famille.

(2) Dans des instructions confidentielles qu'il avait données, le 8, au prélat qui allait partir de Turin pour venir prendre possession de son siège (elles sont conservées à l'Archive d'Etat de Turin), on note cette recommandation. « Nous savons parfaitement (benissimo) que les Niçois aiment la licence et la violence plus que les Piémontais et y sont poussés notamment par leur pauvreté. Mais, pourvu qu'ils soient fidèles comme ils l'ont toujours été, il faut supporter ces défauts naturels avec la prudence et la douceur que l'on a eues jusqu'ici ».

(3) Tradition admise par l'Eglise.

(4) Erreur que l'Eglise n'a pas sanctionnée. Dans une autre page du livre où il publia ses ordonnances, Martinengo (ou l'imprimeur dont il n'aura pas rectifié l'inexactitude) le qualifie de premier évêque.

(5) Et, suivant les ressources, dans d'autres églises.

(6) « Aucupia ».

(7) « Nihil quidquam scurrilis, prophani et lascivi. »

(8) « Mausolea ».

(9) « Clamores et ejulatus ».

déguisés en démons, en chevaux, en lions ». Les cimetières ne serviront pas « aux jeux, marchés, bacchanales (1), festins ». Les chapelles ne seront pas des endroits infects » (2). Les prêtres (ici Martinengo renchérit sur les mesures de son prédécesseur) devront ne danser ni en public ni en privé, ne pas regarder les gens qui dansent, ne pas jouer de comédies, ne pas aller où il en est représenté, ne pas porter de longs cheveux, de longues barbes, de souliers rouges ou verts en public, de petits escarpins (3) « perforés ou tailladés », ne se livrer à aucun jeu défendu (4), ne pas regarder ceux qui s'y livrent ni les « mimes, jongleurs et histrions », ne pas se promener la nuit venue, ne pas entonner des chants profanes dans les rues, ne pas exécuter de morceaux de musique, ne pas se masquer, ne posséder ni chiens ni éperviers, ne porter ni une bague (à moins qu'elle ne corresponde à une dignité) ni (sinon en voyage, avec l'autorisation de l'Ordinaire, mais seulement pour en imposer aux bandits et à charge de n'en faire jamais aucune sorte d'usage) « des armes, notamment des arbalètes, escopettes, objets d'hast ou de trait » (5). Ils devront posséder une bibliothèque dont Martinengo indique les livres essentiels : Concile de Trente, Catéchisme romain, diverses Sommes (notamment, cela va de soi, celle de saint Thomas d'Aquin), la Bible en latin, l'Index des livres défendus, le Bréviaire, le Missel « naguère réformé », l'Ordinaire de l'office, le Petit office de la Sainte Vierge, l'Office propre (avec la messe) du Saint Suaire, le Légendaire du Christ et des saints » (la Légende des saints de Jacques de Voragine ?) etc... Le clergé devra être sévère à l'égard des blasphémateurs (6), histrions, bohémiens (7), hérétiques, juifs (8), gens qui s'occupent de « maléfices, sortilèges, fascinations, enchantements, nécromancie, géomancie, pyromancie, chiromancie, philtres, striges, lamies, etc... ». Les fidèles ne devront point porter de reliques appendues à leur cou; ni les femmes, avoir dans les églises des sièges qui se fassent remarquer; ni les acteurs, représenter, sans l'approbation de l'Ordinaire, la Passion de Notre-Seigneur, des épisodes de la vie des saints, leur martyre.

En 1603, Martinengo règle un différend survenu entre ce corps et le chanoine sacriste. La moitié des oblations faites à l'église du Château, l'émolument de la grande croix que l'on porte aux enterrements, le quart des oblations que les autres églises font à la cathédrale, appartiendront à ce prêtre, qui devra en retour, à ses frais, nettoyer les chandeliers du maître-autel de celle-ci, faire brûler 13 brandons aux grandes fêtes, en fournir un « selon l'usage antique », pour la Chandeleur, à l'Ordinaire et à tout chanoine assistant à la grand'messe, et, pour le jeudi saint, fournir l'huile destinée au saint chrême. Ce règlement de mars fut modifié en août. Moyennant une pension annuelle de 16 écus d'or, le sacriste, conservant « l'honneur, la dignité, la prééminence et le soin, qu'il a pris jusqu'ici, de la sacristie », se dessaisit de ce qui lui avait été accordé ainsi que de ce que rapportaient « la sacristie et le luminaire des Apôtres » ; le chapitre assurera les dépenses que ce chanoine avait assumées. En 1604, août, il le nomma prévôt (9).

(1) « Bacchanalia ».

(2) « Loca sordida, ad nauseam inducentia ».

(3) « Scarpitulae ».

(4) Ici reproduction de la liste donnée par Pallavicini.

(5) Balistrae, hastae, sclopetti, tela ».

(6) Pour la première faute, 25 ducats d'or. Pour la seconde, 50. Pour la troisième, 100 et l'exil. Il semble d'autre part que l'évêque demande que le coupable reste, pour la première fois, debout une journée entière, les mains liées derrière le dos, devant la porte de l'église ; qu'il soit, pour la seconde, battu de verges le long des rues ; qu'il ait, pour la troisième, la langue percée, étant mis ensuite aux galères à perpétuité.

(7) « Cingarii ».

(8) Ils devront porter un bout d'étoffe jaune, ne pas avoir de nourrices ou servantes chrétiennes et, s'ils sont médecins, ne pas soigner de chrétiens.

(9) D'ailleurs en vain. C'est au Saint-Père que les circonstances donnaient la nomination. Clément VIII choisit Rossignoli.

Cette année-là, le 30 novembre, l'évêque visite sa cathédrale à nouveau. Il constate que les chanoines ne portaient pas de vêtements canoniaux; « ce qui est assez peu convenable ». Il leur prescrit, sous diverses peines (y compris l'excommunication), d'en avoir, « avant la fin de décembre », qui ressemblent à ceux des autres cathédrales « dont les chapitres sont bien réglés ». Quatre lui répondent qu'ils sont prêts à obéir, mais à condition que le Saint-Siège les autorise à prendre un tel habit. Ils prétendaient (et d'autres d'ailleurs) se borner à porter « une bande de toile blanche »; ce qu'ils appelaient leur scapulaire en signe de ce qu'ils obéissaient (selon eux du moins) à la règle dite de saint Augustin. L'évêque tient bon et s'adresse notamment à deux cardinaux, Alexandre de Médicis, archevêque de Florence et préfet de la congrégation des Rites (il devint l'éphémère pape Léon XI en 1605 et ne régna que du 1^{er} au 27 avril), et Aquaviva, archevêque de Naples. Le chapitre a délégué à Rome le chanoine sacriste qui lui écrit en 1605, février : « Résistez à Sa Grandeur; cela vous coûtera moins de 40 écus; sinon, vous auriez à en déboursier plus de 400 ». Ils recourent (à une date inconnue) à la Congrégation des Rites. Ils lui exposent que, depuis le transfert de la cathédrale à Sainte-Réparate, ils ont « dû, faute d'un cloître et d'une habitation canoniale, vivre séparément, devenir locataires chez des particuliers, ne plus suivre leur règle ni faire la profession qu'elle comporte, et se borner au port de la bande blanche ». Ils ajoutent qu'ils demandent la sécularisation; que Martinengo a écrit là-dessus au cardinal dataire Arigoni. Et qu'il importe que la chapellenie de saint Barthélemy, fondée à la fin du xv^e siècle par l'évêque Chuet dans la cathédrale d'alors, soit transférée dans l'actuelle; un autel du saint, bâti; les six chapelains, mis à même de célébrer les trois messes quotidiennes auxquelles la fondation les oblige et qui, « depuis qu'ils n'ont plus libre accès dans la forteresse », ne peuvent être dites.

Le 9 décembre, Martinengo rend une ordonnance contre les hérétiques, sorciers, blasphémateurs, duellistes, usuriers, médecins dont les clients ne se confesseraient pas dans le cas d'une maladie grave, débiteurs de legs pieux, débauchés, contre les gens qui travailleraient un dimanche ou le jour d'une fête d'obligation, ne paieraient point la dime, ne lui demanderaient pas son avis avant de placer ou changer un banc dans une église, contre les femmes qui franchiraient la clôture d'un couvent ou entreraient dans une église nu-tête.

En 1607, le conflit relatif au scapulaire blanc recommence. « Nous ne sommes pas sous la juridiction de l'évêque. — Portez des habits canoniaux dans la quinzaine. — Nous ne le pouvons. — J'accorde un sursis de dix jours. — Il nous est impossible de déposer notre signe de régularité. — Vous n'êtes pas des réguliers; chacun de vous vit chez soi; vous avez des biens personnels ». Nous résumons ainsi une série de contestations du 8 août au 5 septembre. Le 1^{er} décembre, Martinengo interdit le port de l'insigne sans autre délai. Les chanoines en appellent à Rome. En juin 1608, Burrato, lieutenant du protonotaire Crescenzi (celui-ci était auditeur général de la Chambre apostolique), donne, le 6, gain de cause à l'évêque et Crescenzi, le 27, en informe le duc qu'il prie d'obliger les chanoines, sous peine d'une amende de 25 ducats et, s'il faut en venir là, d'excommunication, à se conformer dans la quinzaine aux ordres de Martinengo et porter un habit canonial.

C'est seulement après la mort du prélat qu'Urbain VIII sanctionna la sentence de Crescenzi en 24, le 12 janvier. L'évêque aura patienté. Quand il teste en 19, le 14 juillet (Paul V l'ayant, par un bref de 13, 7 mai, autorisé à disposer de 3.000 écus d'or au maximum); il lègue au chapitre non seulement 100 de ces pièces, pour qu'une lampe brûle sans cesse devant le Saint-Sacrement, et 50, pour chanter un requiem « avec mes armoiries et quelques torches le jour et à l'anniversaire de ma mort ou, si c'est mon successeur qui le chante, le lendemain », mais encore son grand calice, 5 chasubles, 2 mitres, son pontifical, son cérémonial et 100 écus dont les intérêts

seront servis annuellement « à l'organiste ou au souffleur des orgues ». Et les exécuteurs testamentaires qu'il choisit sont deux chanoines, le prieur (qui était son vicaire général) et soit l'archidiacre, soit le prévôt, tous trois témoins, ainsi que trois autres chanoines, le préchantre, l'infirmier et le curé, de ses dernières volontés. Au surplus, quand Martinengo fit imprimer ses statuts qui parurent en 20, l'année de la mort du prélat, le chanoine prévôt Rossignoli les avait loués dans huit distiques latins qui figurèrent dans ce livre. Il poussa même l'humanisme jusqu'à y dire ce qui suit. « Pallas, après avoir enfin quitté cette terre indigne, avait dit qu'elle montait dans l'éther. Elle en avait pris le chemin. Mais vint à sa rencontre François (Martinengo), chef et gloire de notre troupeau. Il lui montra ces ordonnances rédigées en termes savants et imprimées en grec ⁽¹⁾ et en latin. Alors la déesse vierge dit : S'il règne une si grande sagesse sur la terre, à quoi bon me diriger vers le royaume de Jupiter ?... La renommée dit qu'Hercule débarrassa, par des chants anciens, les forêts de leurs monstres et les royaumes de leurs tyrans. Vous, Monseigneur, par vos saintes lois vous repoussez les démons au loin et les forcez à descendre dans les lacs du Styx. Il a la gloire d'avoir vaincu des monstres mortels. Mais vous en aurez une plus grande : celle de triompher des ennemis qui habitent le Tartare » (à savoir l'Enfer).

Après la période aiguë de la crise de « la bande de toile blanche », il s'est produit un événement qui aura pu amener les deux parties à l'apaisement. « Le desservant ou curé (serviente osii curato) de l'église du Château qui est sous le titre de l'Assomption », l'ancienne cathédrale Notre-Dame, le duc Charles-Emmanuel I^{er} désire qu'il dirige là-haut une vraie paroisse où il administrera les sacrements aux habitants de la ville supérieure qui sont pour la plupart des fonctionnaires et soldats de la forteresse. Durant le séjour du souverain en 1614, il lui a assuré un traitement annuel de 216 liv., soit 12 s. par jour. Ce prêtre sera à la nomination du gouverneur du Château. En 15, août, au palais épiscopal, en présence de l'évêque et du gouverneur, celui qui avait été ainsi nommé « sous réserve de l'approbation du Saint-Siège », conclut un accord avec les chanoines dont les droits se trouvaient diminués par l'acte ducal. Ils auront le juspatronat; ce curé donnera, ainsi que ses successeurs, chaque année, à la sainte Réparate, à l'évêque, pour le cens cathédral, un florin et, au chapitre, une torche de cire blanche pesant 3 liv. La cure de Sainte-Réparate n'en restait pas moins diminuée. En compensation, dès 17, janvier, Martinengo agréa, sous réserve de l'approbation de Rome, la proposition des chanoines que voici en résumé. « Nous érigeons la cure de la cathédrale en canonicat. De 24 membres que notre corps compta primitivement, il est, par les injustices des guerres (l'injuria di guerre), tombé à 12, puis à 8. Les curés qu'il nomme, furent d'abord amovibles, puis inamovibles. Il est temps que cette cure revienne, si l'Ordinaire l'agrée, sous l'ancienne administration (l'antico governo) d'un chanoine. L'actuel curé Pierre Raiberti deviendrait chanoine à condition de se conformer à divers principes qu'il serait tenu, ainsi que ses successeurs, de jurer, lors de l'entrée en possession de ce canonicat, d'observer. Il ne siégerait qu'après les 8 autres chanoines, irait aux heures canoniales, jouirait de la maison canoniale qu'on appelle la Clastra (du moins de ce qu'il en faudrait pour lui, son secondaire et le maître de musique), aurait la totalité de ce que rapportent les funérailles et mortalages, excepté s'il s'agit d'un empereur, roi, duc, prince et autre grand personnage où il ne recevrait que la moitié, et, s'il usait d'un diacre et d'un sous-diacre, donnerait un sol à chacun d'eux ». Martinengo approuve, érige sa cure en canonicat, réserve l'approbation de Rome et nomme ainsi Raiberti chanoine curé. Le chapitre charge celui-ci d'obtenir la sanction suprême qui fut accordée, dès le 10 mars,

(1) Mot vide de sens. Il n'y a pas une expression grecque dans les « Constitutiones ». Mais un poète a le droit de prendre des libertés.

par le vice-légat d'Avignon, Jean-François, des comtes de Guidi Bagni, archevêque de Patras « in partibus », qui devint nonce à Paris en 29 et ensuite cardinal.

Martinengo cherche à agrandir les dimensions insuffisantes de la cathédrale. En 16, mars, il demande au Conseil de ville l'autorisation de faire empiéter « sur la place du puits de Sainte-Réparate les autels construits de long en long (di longo in longo) dans la partie nord de cette église ». Le Conseil y consent, à condition que le prélat n'occupe pas plus de 5 à 6 palmes (environ 1 m. 30 à 1 m. 56) et que la ville n'entre point dans les frais. Le même jour, un des chanoines informe le conseil « qu'une personne » (c'était Martinengo qu'il ne nomme pas) désire élever « au nord, près du maître-autel, une chapelle symétrique à celle que l'évêque construit au sud (1) et que cette personne demande que la ville lui donne le terrain ». Les syndics sont chargés d'examiner en quoi cela contribuerait « à la beauté et grandeur de la cathédrale ». En mai, un autre chanoine informe le conseil que le prélat souhaite d'élever, « à gauche du maître-autel » (à gauche par rapport au Christ du crucifix de cet autel), « à l'endroit où est le clocher, une chapelle symétrique à celle qu'il construit à droite »; qu'il demande à la ville de l'aider pécuniairement et de lui abandonner 3 maisons, 2 de Jean Capello que des experts estimaient valoir 2.253 écus d'or, et une d'un Cabriero. L'assemblée vote à Martinengo 300 écus d'or payables un tiers lors de la démolition des maisons, un au commencement des travaux de la chapelle, l'autre à la fin.

L'évêque construit une chaire qui porta la date de 1604 et ses armoiries; des chancels dont il entoura le chœur. Il reconstruit à ses frais les fonts baptismaux que les chanoines décorèrent d'une pyramide de bois que dominait une statuette de saint Jean-Baptiste. Il établit des orgues. On conserve deux rapports de lui au Saint-Siège, datés d'époques où, dit-il, la goutte l'empêchait de se rendre « ad limina ». Ils témoignent de ce qu'il fit pour améliorer sa cathédrale et de ce qu'elle était. « L'église était assez mal ornée », écrit-il vers 1606. « Elle est petite. Je l'ai réparée et améliorée de mon mieux. Les autels étaient mal (valde male) construits. Elle n'avait ni trône épiscopal, ni orgues, ni chancels, ni une chaire qui fût décente, ni des fonts baptismaux qui fussent convenables. J'y ai remédié. Le clocher reste inachevé. La ville ne consent pas à participer aux réparations ». Et vers 1618. « La sacristie n'est guère riche en ornements. J'ai installé des orgues très belles (perpulchrum organum), une chaire admirable (egregium pulpitum), un siège épiscopal qui correspond à la nouvelle forme du cérémonial (ad novam formam caerimonialis redacta sedes), de très beaux (perpulchrum) fonts, un pavement convenable (decens). J'ai achevé le clocher qui ne l'était pas et qui est magnifique (turris egregia). J'ai blanchi les murailles. L'église avait été, ainsi que les chapelles et autels, dévastée. J'ai tout remis en état et construit une grande chapelle (ampla capella) », celle du Saint-Sacrement où il a voulu reposer. Entre ces deux dates, il vaudrait la peine de lire (mais nous en parlerons en son lieu) l'inventaire, dressé en 1610, des argenteries. A propos de l'orgue, il serait intéressant de posséder un exemplaire du livre qu'un des premiers organistes de la cathédrale, Jean-Baptiste Della Faia (ou Della Fargia), a publié en 1619 à Nice et dont Bonifaci avait un exemplaire au début du siècle dernier. Cela dut être l'un des premiers produits de la typographie locale. L'artiste y avait mis en musique « les vêpres solennelles de toute l'année ». Des documents montrent qu'il avait sous ses ordres un Speranza, employé à « tirer les soufflets de l'orgue, chanter au lutrin ou à l'orgue, remettre des peaux aux livres du chœur, réparer les trous du serpent, sonner d'une trompette qu'on avait achetée pour les offices des morts ».

(1) La chapelle (d'alors) du Saint-Sacrement.

Tous les travaux de Martinengo justifient l'inscription qui « se lisait sur la porte de la cathédrale » l'année qui suivit sa mort, dit Bonifaci. Un de ces distiques subtils, tels que beaucoup de vers latins de notre historien niçois Gioffredo. L'auteur inconnu joua sur le nom propre *Reparata* et le participe passé, employé au féminin, *reparata*. La traduction rend assez mal ce concetto du xvii^e siècle. « Moi qui n'aurai été que de nom, durant une partie de l'épiscopat d'un prélat si grand, une cathédrale, je suis maintenant, grâce au pieux Martinengo, vraiment réparée, vraiment une Sainte-Réparate.

« Nomine quæ tantum fuero sub praesule tanto,
nunc Martinengo sum *Reparata* pio ».

Grâce à ce que l'on a conservé de la comptabilité capitulaire, divers détails revivent pour ces vingt années. La cathédrale a des bancs qui, chaque année, durant trois jours de la semaine sainte, sont dégradés par les enfants qui, lors des offices des Ténèbres, manifestent une piété qui est plutôt de la turbulence. Dès qu'ils voient qu'il ne reste qu'un cierge sur le chandelier triangulaire, qu'on le cache derrière l'autel et que le clergé fait, selon l'usage rituel, un bruit confus pour exprimer le désordre de la nature au moment de la mort du Rédempteur, ces gamins frappent sur les bancs. Si violemment que, pour les empêcher « de faire trop de vacarme et de briser les bancs et même les portes », il fallait charger les croquemorts de les surveiller et, détail savoureux, un fouet à la main. Le compte des dépenses que le chapitre fit entre 1602 et 6, grâce à 400 écus que Clément VIII lui avait envoyés sur les cens que ce corps avait achetés sur les dépouilles, comme l'on dit, de l'évêque Pallavicini, montre qu'il put ainsi agrandir le toit et les murs de la nef, établir une porte et un escalier permettant d'aller au clocher, démolir « un ancien mur rond en forme de chapelle, où était le maître-autel, à l'emplacement duquel on mit la grande porte », flanquer celle-ci de deux petites, aligner le mur sur la façade, placer des verrières et des étoffes (impanate) « à la grande façade » et à la coupole, acheter à Lyon une croix et huit chandeliers en laiton pour le maître-autel, faire divers travaux à la sacristie, à « la chambre des orgues (la camera delli organi) », au pavement, à la porte qui menait de l'église dans la demeure épiscopale, verser un acompte de 46 écus sur les orgues, installer une pyramide (ciborio), surmontée d'un saint Jean, de noyer sur les fonts, acheter un grand ciboire dont la coupe était d'argent et les pieds et couvercle, dorés, se procurer « une trompette (tromba) pour les offices des morts », etc..

Dans ce qu'il reste de la comptabilité ordinaire, quelques traits à relever. En 1606, le chapitre répare la croix « du petit reliquaire » et celle du ciboire, charge un Hector, « orfèvre italien », de retoucher des argenteries dégradées, remet en état un châssis de la coupole (chiassiso del throno), décore la porte « lors de la venue des princes », paie « au musicien » (musicco) B. Clemente « le mal qu'il a pris de mettre en musique le graduel ancien », en achète un neuf à Avignon et le fait couvrir d'une peau. En 7, il paie les branches de myrte qui garnissaient habituellement la porte le jour de la sainte Réparate, celles qu'on avait employées à l'occasion d'un synode, un rideau destiné à un tableau que nous ne possédons plus, *Le Saint Esprit*. En 10, un devant d'autel (pallio), une croix « de bois doré et peint » pour le tabernacle, des pompons (focchetti) destinés au pavillon de celui-ci. En 19, la réparation de deux vitrages par un Carme.

Martinengo préside à plusieurs cérémonies qu'il convient de rappeler. En 3, le 24 mai, devant le duc Charles-Emmanuel I^{er} et trois de ses fils (ceux-ci allaient s'embarquer le 7 juin pour l'Espagne), il prononce l'oraison funèbre de Marie d'Autriche, décédée à Madrid le 24 février, fille de Charles-Quint, veuve depuis 1576 de l'empereur Maximilien II et tante de la femme dont le duc de Savoie était veuf depuis 98. En 4, fin de mars, il sacre, assisté par

« l'évêque de Vence » et celui de Senez, Etienne Le Maingre de Boucicaut, nommé évêque de Grasse. Il confère la Confirmation, en 8, juillet, à un Turc de Bône que le vicaire général avait baptisé depuis quatre semaines. Et le Baptême, sept fois. Notamment en 3, mars, à un Vivalda, dont le père, « don Alexandre », était chef de l'artillerie du château : le parrain est le duc de Savoie (représenté par le comte de Beuil Annibal Grimaldi, gouverneur du comté). A deux juives : l'une a pour parrain en 1, février, un prince de l'Empire, le marquis d'Este Philibert, général de la cavalerie de Savoie et fils d'une bâtarde du duc de Savoie Emmanuel-Philibert. A deux Turcs (dont l'un « de Scilla au royaume de Naples ») et à une Turque, celle-ci baptisée en 6, à 16 ans, comme l'un d'eux, âgé de 65 ans, le jour de Pâques. Martinengo marie en 4, fin février, l'une des filles du premier lit du comte de Beuil, Julie, avec le comte Gui Malaballa : parmi les témoins, « l'évêque de Vence et abbé de Saint-Pons », grand-oncle paternel de l'épousée, et Clément Isnardi, évêque de Glandèves (1). Il chante deux Te Deum pour des circonstances dont l'Etat avait à louer le Seigneur : en 1, le 30 janvier, le duc ayant fait la paix avec la France, et, en 15, le 29 mai, Charles-Emmanuel I^{er} l'ayant faite avec l'Espagne.

En 6, « l'évêque de Vence et abbé de Saint-Pons » est l'un des témoins de l'abjuration d'une Gênoise protestante et d'un fils de celle-ci. En 8, janvier, le curé de Sainte-Réparate se rend à Saint-Dominique pour y baptiser une fille du second lit du comte de Beuil. Le parrain est le duc de Savoie (représenté par ledit « évêque et abbé »). La marraine, une fille du souverain, Marguerite, fiancée au duc de Mantoue François IV (représentée par une fille du marquis de Graglia, gouverneur du château de Nice).

En 10, le 31 mai, lundi de la Pentecôte, un scandale à l'occasion de la chaleur communicative, comme on dit, des élections municipales. Un homme venait de donner un coup d'épée, dans une rue, à un autre Niçois qui n'avait pas ses opinions. L'agresseur se réfugie dans la cathédrale et, pour y être plus en sûreté, dans la chapelle du Saint-Sacrement. La foule s'y rue, l'épée à la main, et le blessé assène un coup de son arme dans la poitrine de son adversaire. Martinengo était à Turin. L'église profanée resta fermée jusqu'au 10 juin où son collègue de Glandèves, Clément Isnardi, qu'il avait chargé d'administrer provisoirement notre diocèse, procéda, le matin de la Fête-Dieu, à la réconciliation liturgique de l'édifice.

L'évêque Maletti reprend en 30 l'idée de son prédécesseur au sujet d'une chapelle à construire au nord, de manière à ce qu'elle soit symétrique à celle du Saint-Sacrement. En novembre, le 24, un contrôleur en parle au Conseil de ville, à qui il rappelle la décision municipale de 16, mars. Les syndics décident de faire visiter l'emplacement envisagé et de demander un rapport. Rien ne prouve ni que les fondations aient été posées en 31, janvier, ni que l'évêque voulût reconstruire la cathédrale de fond en comble. Si Bonifaci et Villa-Rey l'ont dit, ce sont des exagérations, surtout pour ce dernier point. Au surplus, même en novembre 30, il n'est guère prudent de songer à un travail même restreint. On vit sous la crainte de la peste que l'on avait cherché à conjurer dès 29, septembre, par une procession générale. L'épidémie a éclaté à Tourrettes-Levens en août, six jours après que Maletti venait de prescrire des prières, d'ordonner de sonner les cloches, « le matin à 14 heures » (style italique) et le soir après l'Angelus, de s'agenouiller et de réciter 3 *Pater* et *Ave* durant ces tintements spéciaux, ainsi que, détail à noter, « de ne pas laisser d'eau bénite dans les bénitiers, vu que des méchants y répandent les

(1) En 7, Martinengo maria non pas à Sainte-Réparate, mais dans l'église des Dominicains, une sœur de Julie, Catherine, avec Philippe de Luserna.

germes du fléau. » Il éclate en 31, le 23 mai. Du moins on en constate, ce jour-là, en ville, assez de cas pour que le Conseil décide et prie l'évêque d'approuver un vœu qui sera prononcé, le 8 suivant, non pas à Sainte-Réparate, mais à Saint-François, où ce corps se retira le 24 mai (1).

« Nous prions avec une ferveur plus grande la Sainte Vierge et les saints Sébastien et Roch qui intercédèrent déjà pour la ville (gia nostri intercessori). De nouveau (di nuovo), nous implorerons sainte Rosalie et saint François-Xavier (2). La ville offrira une lampe d'argent à la Madone de l'Annonciation de l'église de Saint-François, un parement de soie à chacune des chapelles Saint-Sébastien et Saint-Roch, une lampe d'argent à l'autel de saint Xavier (sic) de l'église des Jésuites, une autre à la chapelle Sainte-Rosalie de Lucéram (3), où sont quelques reliques de la sainte. La ville élèvera à celle-ci un autel dans l'église Saint-François, y fera brûler une lampe d'argent, offrira le grand tableau (ancona) et les parements nécessaires à cet autel, y fera dire une messe chaque semaine et célébrera annuellement, le 4 septembre, la fête de sainte Rosalie comme une fête d'obligation (come di precetto) ». Dans ce vœu, rien qui concerne la cathédrale. La dévotion à sainte Rosalie s'explique non pas seulement par le fait qu'un village du diocèse avait de ses reliques, mais parce que, six ans auparavant les restes mortels de la sainte, décédée en 1160, près de Palerme, dans la solitude d'une grotte du mont Pellegrino, venaient, d'après les autorités ecclésiastiques, d'être retrouvés et, après avoir été promenés trois fois autour de la ville, de faire cesser la peste qui y faisait rage. Maletti meurt au début de décembre, avant qu'elle n'eût cessé ici, d'une crise d'asthme (4).

Un épiscopat fécond en incidents. En 22, février, à la nouvelle que Maletti vient d'être préconisé, il y a, le 10, à Sainte-Réparate, « une solennité de réjouissance » pour laquelle le chapitre alloue 4 liv. 6 s. à l'organiste « Della Fay, qui a chanté et joué de l'orgue ». En vue de son intronisation, les chanoines paient 3 liv. 6 s. pour 2 cantara — environ 90 kilos, chiffre énorme, dira-t-on, de branches de myrte qui décoreront l'église, 4 s. 4 den. pour 8 feuilles de papier royal (carta reale) où ses armoiries seront peintes, et 4 liv. 6 s. au peintre niçois Jean-Gaspard Baldoïno qui les exécuta. Il arrive le 15 mai et, dit Scaliero, les chanoines « le portèrent » dans la cathédrale, donc, je suppose, dans une « portantina », et le trouvèrent lourd (di peso). Il n'a baptisé que des enfants dont les noms importent peu et n'a béni aucun mariage. Mais que de difficultés avec les chanoines !

Le Saint-Père sécularisa le chapitre en 24, janvier (5).

Dès 22, conflit relatif au partage des dîmes. C'est une affaire des plus compliquées. L'évêque réclame 60 setiers de grains que les chanoines lui refusent. Il consent à ce que provisoirement, ils en mettent en dépôt, pour lui, ce qu'ils disent accepter, 39 et demi. Ils ne tiennent pas leur parole. Leur grenier est forcé. Appel à la Chambre apostolique. En 25, nouveau conflit du même genre. Le chapitre écrit à son procureur, l'archidiacre, qui était à Rome : « Nous nous méfions des témoins que l'évêque produit et qui mènent une vie fâcheuse (tale quale). L'un a été, comme voleur, banni du diocèse de Vintimille ». Au début de 26, le protonotaire et

(1) Bonifaci dit qu'en 23 l'évêque avait permis d'ériger une confrérie de l'Ange gardien dans l'église de ce couvent.

(2) La canonisation de celui-ci avait été fêtée ici, dans l'église des Jésuites, en 22, le 4 mai.

(3) L'église était alors « annexée à la prébende du chanoine archidiacre » (acte de 27, janvier).

(4) Le 23 juin, l'un des chanoines a, « cause de la peste », testé en plein air, « dans sa vigne », au quartier de La Mantéga.

(5) Décision que l'évêque Cantono fera, nous ignorons pourquoi, confirmer en 1745 par Benoît XIV.

chanoine prévôt Rossignoli signifie à Maletti une requête des plus dures, dont l'original est gardé. « A moi, dont la dignité est la plus haute après la vôtre et qui suis sous-collecteur des dépouilles pour la Chambre apostolique, vous avez notifié, en ces termes dérisoires (sub his verbis pro ludibrio) *aux seigneurs les chanoines et le prévôt*, d'exhiber l'original du décret par lequel, le 24 novembre dernier, la Congrégation invite V. G. à revêtir la cape pontificale dans la salle (in aula) et d'accompagner V. G. par derrière tant à l'aller qu'au retour. Une copie notariée du décret, dont l'original vous fut présenté et lu par nous, vous a été remise. L'usage de cette église est, depuis un temps immémorial, que l'Ordinaire soit précédé par les chanoines et suivi par les magistrats de la ville... Veuillez V. G. laisser en paix des gens fatigués de tant de procès et accablés de quotidiennes jussions de votre part ». Résultat : le 25 février, jour des Cendres, durant l'office capitulaire, Maletti fait appréhender Rossignoli, qui est conduit à la prison épiscopale. Emoi des fidèles réunis « pour la messe et le sermon ». Le 28, un frère du prisonnier recourt au Sénat. « L'arrestation est illégale, vu que mon frère est exempt, et injustifiée ; l'évêque est suspect. » Les magistrats ordonnent la mise en liberté. Maletti répond aussitôt. « Votre décision est nulle ; vous ne connaissez rien aux questions du christianisme ; cessez de tomber dans les pièges de Satan. » Et le 2 mars : « Le prévôt est excommunié ». Le Sénat en appelle au duc et somme le prélat de retirer, dans les 24 heures, ce qu'il a écrit. Le 9, l'évêque reçoit du duc l'ordre de relâcher le prisonnier et, le 29, va à Turin, pour cette affaire, avec le recteur de la maison des Jésuites et divers religieux. Il revient en août et s'embarque sur une frégate qui le mène à Civita-Vecchia, d'où il se rend à Rome. En 27, décembre, le duc saisit « le comté de Drap aux dépens de l'évêque » qui rentra à Nice, en 28, septembre, ayant obtenu à Rome gain de cause. Il ne resta à ses ouailles, qui avaient « violemment » pris le parti de Rossignoli, qu'à faire la paix avec Maletti.

En 25, juin, rapport de quatre chanoines, dont le curé Raiberti et le sacriste. L'original en est conservé. A la procession de la Fête-Dieu, les prieurs de la confrérie du Saint-Sacrement ont prétendu marcher en file derrière le chapitre et avant le dais. Le prévôt et les quatre leur ont dit : « Ce n'est pas votre place ; mettez-vous de chaque côté du dais ». Ils ont refusé. Le prévôt et le sacriste ont prié l'évêque, qui tenait l'ostensoir, de le leur commander. Ils ont refusé. Il le leur a, sur les instances du sacriste, enjoint encore trois fois, avec menace d'excommunication. L'un d'eux a éteint sa torche et est parti « d'une façon si inconvenante (con tutta irriverenza) » que le marquis de Dogliani, gouverneur du comté, lui a enlevé de force la torche, a failli la lui briser sur la tête et s'est écrié : « Avez-vous la prétention d'avoir le pas sur le chapitre et les torches de Son Altesse ? » Maletti a aussitôt excommunié le réfractaire.

En 28, mars, le chapitre décide de n'assister l'évêque ni quand il se vêt ni quand il écoute un sermon et de ne le reconduire que jusqu'à la porte de sa maison et stipule que, lorsqu'ils viennent le prendre chez lui, il doit être, « conformément au cérémonial romain », vêtu de la cape. En juin, le vicaire général établit, au nom de Maletti, un règlement pour la procession de la Fête-Dieu en vue d'empêcher non seulement les conflits de préséance entre les confréries, mais aussi les scandales que pourraient provoquer soit des tableaux profanes exposés par les habitants, dont aucun, quel que soit son rang, ne devra se mettre à une fenêtre durant le passage du cortège, soit l'attitude des juifs. Marcheront devant le dais « les drapeaux de la ville » (à savoir, ceux des quatre syndics et de l'assesseur), celui de Son Altesse, les torches, « selon l'usage », le chapitre « et autres (et altri) de la cathédrale ».

En 30, mars, une notice conservée dans les archives capitulaires résume les incidents de jadis. « Quand le chapitre allait au chœur, le prévôt et d'autres mettaient des chapes ;

l'archidiacre, le prieur et d'autres portaient un surplis et une bande de soie blanche, ancien habit des chanoines réguliers. De là, des désordres dont le culte souffrait. Le chœur n'était plus qu'un lieu de rumeurs et de mauvaises paroles. Pour mettre un terme à ces scandales, l'évêque (Martinengo) recourut à la Congrégation des Rites, qui prescrivit le port uniforme de la chape ». En septembre, nouvel incident. Le chanoine Turato avait été nommé préchantre par le vice-légat d'Avignon, au nom du cardinal légat Barberini, qui était autorisé à le faire par le Saint-Siège. Maletti le déclare excommunié et veut lui substituer un Martini. Turato en appelle à Rome.

Deux baptêmes à noter. En 29, janvier, celui d'un fils d'Impérial Grimaldi, seigneur de Gattières, dont le parrain est Félix de Savoie, gouverneur du comté de Nice et bâtard légitimé du duc Charles-Emmanuel I^{er}, et en août suivant, le 19, celui de Pierre Gioffredo qui, né le 16, était appelé à devenir l'un des meilleurs historiens niçois. Un seul Te Deum : en 30, novembre, celui que Maletti chante à la nouvelle de la paix conclue entre Louis XIII et Victor-Amédée I^{er}, dont le règne avait commencé en juillet.

Durant la vacance du siège, un conflit en 33, lors des vêpres de l'Assomption. Deux chanoines se disputent la préséance (le prévôt Rossignoli et le curé Bonta), entonnent l'office simultanément et se couvrent la voix à qui mieux mieux. Quand il s'agit d'aller chercher l'hostie pour le salut, Rossignoli dit à Bonta de le faire ; le curé répond au prévôt : « Vous avez officié ce matin et jusqu'ici ; continuez. » Rossignoli renouvelle l'ordre que Bonta transmet à un « vice-curé ». Le prieur de la chapelle du Saint-Sacrement refuse l'accès à celui-ci. Alors l'archidiacre Thaon, qui est vicaire capitulaire, met une chape, va prendre l'hostie et donne la bénédiction. Trois baptêmes à noter. En 32, février, celui d'une juive par le vicaire capitulaire : Félix de Savoie est parrain. Quatre jours après, celui d'un enfant que la femme dudit Félix tient sur les fonts. En avril suivant, celui d'une fille du sergent-major du château de Nice : parrain, le seigneur de Monaco Honoré II (représenté par l'avocat Charles Isnardi, co-seigneur de Gorbio), et marraine, la dame de Monaco Hippolyta Trivulce (la femme du sénateur Ferrero la représente).

« En 1632 », dit l'abbé Albin, « le municipe érigea une chapelle à sainte Rosalie, dans le transept gauche de la cathédrale ». Rien de plus faux. L'église n'avait pas encore de transepts et, quand le reste de sa brochure montre qu'il crut parler du transept sud (qui d'ailleurs n'existait pas), il ignore que, à la suite des travaux commencés en 1650, le transept du sud contient la chapelle du Saint-Sacrement et celui du nord, la chapelle de la Sainte Vierge et de sainte Rosalie. Disposition qui fut intervertie, il ne l'a pas su non plus, à la fin du XVII^e siècle. Durant la vacance du siège, le Conseil de ville songe à aménager à Saint-François, selon le vœu, un autel de sainte Rosalie, à y placer un grand tableau, à acheter une lampe d'argent qui brûlera devant l'autel, à avoir les parements nécessaires. Il n'est même pas question de construire, à proprement parler, une chapelle dans cette église franciscaine. En mai, premier anniversaire du jour où les médecins avaient reconnu en 31 que la peste était à Nice, le Conseil charge quatre quêteurs de chercher de l'argent « en ville » : sans doute pour cet autel. En septembre, il paie 175 florins au peintre niçois Jean Rocca, qui avait achevé « l'ancona » et les 15 ducats pour le service que les Franciscains faisaient à cet autel. En 33, janvier, il charge les syndics d'imprimer le vœu, d'en envoyer plusieurs exemplaires à Palerme et de tâcher que cette ville cède quelques reliques de la sainte, comme Lucéram en avait. La mesure est prise au reçu d'une lettre d'un Caissotti (Charles-Antoine), qui avait écrit de Rome aux syndics que, s'ils faisaient cette demande, elle serait exaucée. En juin, ils le chargent, le 5, de s'adresser de leur part « aux illustrissimes et excellentissimes sénateurs (giurati) de l'heureuse ville (felice

città) de Palerme » et de demander que la relique soit mise dans une châsse d'argent. Le 25, ils écrivent à Palerme et assurent que, « aussitôt que le vœu fut prononcé, la peste cessa ». C'était solliciter gravement la vérité ; mais ces mots ne pouvaient manquer de produire l'effet voulu. La dévotion ne perdrait rien à cette entorse donnée aux faits.

L'évêque Marengo, transféré de Saluces, fait son entrée en 35, le 30 mars, dimanche des Rameaux. A la mi-octobre, le Conseil charge les syndics de prier l'évêque de se rendre, dès que « la relique (la reliquia di santa Rosalea) » sera arrivée, à Saint-François où il la confierait aux religieux. Il semble qu'elle soit arrivée le jour de la Toussaint ; un citoyen de Nice, Denis Clerici, avait été chargé, le 15 juin, par le Sénat espagnol de Palerme, de l'amener. Marengo décide, d'accord avec le chapitre, qu'elle sera placée conformément au vœu. Puis il veut qu'elle le soit dans la cathédrale, « où l'on peut construire une belle chapelle Sainte-Rosalie (una bella capella di santa Rozalia) à l'emplacement où sont les orgues » ; que cela sera « plus convenable ». Il menace, s'il n'en est pas ainsi, d'interdire la procession dont le vœu a parlé et même celles du 15 août, de la saint Roch et de la saint Sébastien. La majorité du Conseil décide, le 11, que le vœu sera transféré à Sainte-Réparate ; que la relique y sera placée, après avoir été reçue au son de canons et mortiers, dans une cassette (cassieta) à 5 clefs, dont 4 resteront aux mains des syndics pro tempore, l'autre étant à la disposition de l'Ordinaire ou, en son absence, du chapitre. Mais le Conseil stipule qu'un acte établira que la relique est la propriété des Niçois, que ceux-ci ne contribueront pas à la construction d'une chapelle dans la cathédrale et que la municipalité paiera annuellement aux Franciscains les 15 ducats promis. L'évêque transfère le vœu. Le 16, à l'évêché, convention entre lui, le chapitre et les prieurs de la confrérie du Saint-Sacrement. Ceux-ci abandonnent leur chapelle qui était à l'est de celle du Saint-Sacrement et dont l'emplacement correspondit à celui de l'actuelle chapelle Saint-Joseph. On y établira un autel provisoire de sainte Rosalie, en attendant l'achèvement de la chapelle à élever « du côté des orgues » ; il ne créera aucun droit, ne causera pas le moindre préjudice à la confrérie et, quand elle le voudra, sera enlevé. L'acte précise qu'il sera « vers l'évêché et au sud ». La chapelle serait donc élevée au nord, face à celle où était conservée la sainte Réserve. Le 17, Marengo reçoit la relique au port Saint-Lambert, sur la plage au sud de notre quai des Etats-Unis, et, sous le dais tenu par les quatre syndics, la porte d'abord au pré des Oies (l'actuel quartier Saint-François-de-Paule) où beaucoup de pestiférés avaient été inhumés hors des remparts, puis à la cathédrale, où, après un sermon d'un jésuite, il charge le curé de la faire vénérer par la foule. Le lendemain, dans la chapelle du Saint-Sacrement, nouvel acte qui confirme celui de l'avant-veille. Il dit que la relique était « dans une châsse qui, ayant la forme d'un aigle, avait au-dessus un ange et les images des saintes Rosalie, Nymphé, Olive, Christine et Réparate ». Des vers avaient été composés pour la réception, on va voir par qui, et enluminés par le peintre niçois Rocca, à qui le Conseil paya, le 9 décembre, 9 florins. Et, en 36, le 9 juin 16 liv., 10 s. au peintre niçois Jean-Gaspard Balduino, « pour avoir fait diverses armoiries et poésies à propos de l'entrée de la sainte ». Le reliquaire a été volé au début de notre siècle. Outre la description brève qu'en donne l'acte cité, on en trouve de plus ou moins complètes et différentes dans Gioffredo, Scaliero, Toselli et Albin. Il est difficile d'en avoir une idée exacte, et déplorable qu'il n'en ait été pris ni un dessin, ni surtout une photographie. On devine que ce fut une fort belle pièce de l'orfèvrerie hispano-sicilienne de 1635. Il portait une inscription latine qui contenait les noms des sept personnages par qui, au nom du *senatus Panornitanus*, le reliquaire et « l'os demandé par les Niçois » avaient été envoyés pour que sainte Rosalie fût « la commune patronne » des deux villes et qu'il y eût « un saint témoignage de l'affection régnant entre elles ». La châsse fut réparée en 1771.

En 36, conflit entre les chanoines et les syndics que ceux-là voulaient troubler, « malgré une tradition de plus d'un demi-siècle », dans la possession d'un banc de bois placé « à côté (ad latus) » du trône de l'Ordinaire, pour y substituer celui que le chapitre avait « dans un autre lieu de la cathédrale ». La municipalité recourt au nonce à Turin, Fauste Caffarello, qui enjoint aux chanoines, sous peine d'une amende de 50 pièces d'or et menace d'excommunication, de ne rien innover.

En 37, juin, le Conseil paie 37 liv. 17 s. au peintre J.-G. Baldoïno « pour fourniture et facture du tableau de sainte Rosalie (Rosalia) placé à Sainte-Réparate dans la chapelle du Corpus Domini ». Cette toile a péri. C'est à elle sans doute que se rapporte le paiement, fait par le trésorier municipal de 36-37, de 19 s. accordés « au maçon pour mettre le tableau de sainte Rosalie (Rosalia) » et de 9 s. pour 4 « pattes pour le tableau ». En septembre, l'évêque est parrain, en sa cathédrale, d'un fils d'Alexandre De Alessandri, gouverneur de Saint-Hospice, né sur la paroisse Saint-Jacques dont le curé assiste à la cérémonie accomplie par le chamoine prieur. En novembre, le duc Victor-Amédée I^{er} étant mort à Verceil le 7 octobre, la municipalité avait dépensé 250 écus pour un catafalque destiné au requiem qu'elle se proposait de faire chanter à Sainte-Réparate. Mais il éclate un conflit entre elle et le sénat. Le 1^{er} décembre, elle le fait démolir et la cérémonie eut lieu, d'ailleurs aux frais des Niçois, dans la paroissiale de Sospel (1).

Survient la guerre civile où les deux frères du duc défunt, le cardinal Maurice (qui n'avait pas reçu le sacrement de l'Ordre) et Thomas (de qui descend l'actuelle Maison d'Italie), veulent enlever à leur belle-sœur Chrétienne, sœur de Louis XIII, la régence et la tutelle de leur neveu Charles-Emmanuel II. Marengo aide Maurice à s'emparer de Nice en 39. Le 6 août, il va, avec 3 citoyens que les syndics envoyaient, lui baiser la main à Saint-Pons, le conduit devant la porte du Pont (qui, sur l'ordre du gouverneur du comté, fidèle à la régente, reste fermée), puis devant la porte Saint-Eloi (que les pêcheurs rompent à grands coups de masses de fer), et le loge au palais épiscopal. Le 12, il l'assiste lors du serment de fidélité que le sénat prête au jeune duc entre les mains de l'oncle rebelle. Le 1^{er} septembre, il l'accompagne au château dont le gouverneur, Janus de Sales, frère de feu le célèbre évêque de Genève-Annecy, faisait semblant depuis quelques jours de lui refuser l'entrée et la lui donne sans coup férir. En 41, mai, il assiste encore Maurice de Savoie lors du serment de fidélité que les syndics lui prêtent le 21. Cette fois, grâce à un « manuscrit d'un citoyen de Nice » reproduit (non sans une addition de quelques mots inexacts) par Scaliero, on peut évoquer une cérémonie des plus imposantes.

Une grande estrade devant le maître-autel. Une autre, dans la chapelle du Saint-Sacrement, « pour la commodité des gens » du cardinal. A droite du maître autel, « un peu plus bas que le siège de l'évêque, à la place où les syndics se mettaient (2) », un trône avec un dais de damas blanc et rouge et des tapis, pour Maurice, qui est vêtu de pourpre, couleur cardinalice. Autour de lui, son frère bâtard Emmanuel de Savoie, marquis d'Andorno et gouverneur de Bielle, et, comme l'Espagne soutenait la rébellion, plusieurs chevaliers de la Toison d'Or. Il reçoit le serment de fidélité des quatre syndics et de l'assesseur, Jean-François De Orestis, puis, semble-t-il, des représentants des vigueries du comté. La veille, pour remercier notre municipalité de l'acte qu'elle venait de promettre d'accomplir, il lui avait fait savoir par Ferrero, second président du Sénat, qu'elle serait pro tempore comtesse de L'Escarène. Un titre qui ne survécut

(1) En 38, des reliques de sainte Rosalie arrivent de nouveau dans « une statue » envoyée de Palerme, « avec une couronne d'argent », par un François Barralis qui, domicilié là-bas, en faisait don à Nice, à condition qu'elles fussent placées à Saint-François.

(2) « Et en face de la chapelle Saint-Barthélemy », dit Scaliero.

pas à la réconciliation de Maurice avec sa belle-sœur. Il avait, ainsi que son frère, inféodé La Turbie, avec titre de baron, en 40, mars, à Marengo, l'ayant, dès décembre précédent, nommé chef et chancelier du Collège niçois des docteurs, auquel les deux princes conféraient les prérogatives et immunités de l'Université de Turin. Le prélat rétrocéda son fief en 40, novembre, à l'un de ses neveux.

En 42, juin, fin de la guerre civile. Le 30 juillet, Marengo chante le *Te Deum* en présence de Maurice, qu'entouraient 50 Suisses en armes et sa garde de carabiniers, et préside une procession d'actions de grâces. Une des conditions de la paix avait été que le cardinal déposerait les insignes cardinalices qu'il avait depuis 35 années et (l'on a vu qu'il n'avait pas reçu le sacrement de l'Ordre) épouserait l'une de ses nièces, qui était sa filleule. Le Saint-Siège a consenti et accordé les dispenses nécessaires. Le 13 septembre, Marengo salue le nonce à Turin, Cecchinelli, qui vient l'annoncer à Maurice et, le 21, à Sainte-Réparate, reçoit le chapeau rouge du prince, l'évêque assistant à cet acte. Après quoi, une messe durant laquelle un second simulacre (un premier avait eu lieu à Turin) du mariage a lieu (le marquis de Pianezza représentant l'épousée). Le 28, Marengo chante un *Te Deum* à la fois pour l'accord intervenu entre la régente et ses beaux-frères et pour le fait que, le 9, Louis XIII, frère de la mère du jeune duc de Savoie, avait enlevé Perpignan aux Espagnols (pour qui Maurice et Thomas avaient pris si longtemps parti contre la France). La bénédiction nuptiale fut donnée, le 29, au prince et à la princesse (1) non pas à la cathédrale, mais hors de notre diocèse d'alors, à Sospel, dans la maison d'un gentilhomme, par le nonce (2).

Le 4, le grand-maître de Malte Jean-Paul Lascaris, « désireux de témoigner ma reconnaissance envers ma patrie », avait écrit à Marengo qu'il chargeait le comte Jean-Baptiste Lascaris, son neveu, de porter à la cathédrale de Nice un riche reliquaire d'ébène, garni d'ornements d'argent, vitré, enfermé dans une caisse de bois et contenant une partie des os d'un saint Vincent. Les reliques avaient été extraites sur l'ordre d'Urbain VIII, des catacombes de Calliste et envoyées, en 41, octobre, au grand-maître par Altieri, qui, alors évêque de Camerino et vice-gérant du vicariat de Rome, deviendra cardinal en 43. Lascaris voulait que Nice eût « un protecteur de plus ». Il avait écrit dans le même sens aux syndics (giurati), qui l'avaient remercié le 7 octobre. Le 13 de ce mois, Marengo se rend à la plage, reçoit les reliques, les porte à la cathédrale, les dépose sur le maître-autel, les soumet à l'examen d'un médecin, permet que les fidèles les vénèrent. Puis il les porte, à la nuit, dans ce que son procès-verbal appelle « la chapelle Sainte-Rosalie de la cathédrale, en attendant qu'il soit aménagé (confecta) une chapelle Saint-Vincent » qui d'ailleurs n'exista jamais. Scaliero dit (mais non ce document) que le prince Maurice de Savoie assista avec toute sa cour à l'entrée de ces reliques, précéda le dais et fut le premier à les baiser. Ce que prouve la comptabilité municipale, c'est que la ville avait acheté 21 torches et 24 brandons de cire blanche pour la cérémonie et qu'elle donna 3 liv. « aux 3 trompettes » du prince qui sonnèrent en tête de la procession. Ce reliquaire est encore conservé (3).

Marengo meurt en 44, janvier. C'est lui qui avait baptisé à Monaco, en 43, octobre, le futur prince de Monaco Louis I^{er}, dont les parrain et marraine étaient le jeune Louis XIV et sa mère

(1) Ils avaient lui 49 ans et 8 mois, elle 13 ans et 2 mois.

(2) L'admirable Baiser de Paix, qui n'est plus à la cathédrale, mais au Musée municipal Masséna, nul document n'établit qu'il ait été donné (quoique certains le prétendent au nom des dires de nous ne savons quel fantaisiste ou mystificateur) par Maurice de Savoie, à l'occasion de ses noces avec sa très jeune nièce et filleule.

(3) Il n'en est pas de même d'une lampe d'argent de 113 onces que Barthélemy Bonta, frère du chanoine curé, donna en 43, juin, à la confrérie du Saint-Sacrement pour qu'elle brûlât « à jamais ». L'acte qui nous le fait savoir indique qu'elle portait une inscription en latin mentionnant le nom du donateur et sa volonté, l'image d'un ostensor, les armoiries des Bonta, « un lion et un rameau d'olivier », et leur devise « Bene omnia bonis » qui formait un concetto sur le nom de cette famille.

(représentés par le comte d'Alais, gouverneur de la Provence, et sa femme), les évêques de Fréjus et de Glandèves assistant à la cérémonie.

Il a baptisé à Sainte-Réparate, notamment en 40, mai, Maurice Grimaldi, fils du comte de Beuil André, que le cardinal de Savoie protégeait, et petit-fils du comte Annibal, étranglé en 21 sur l'ordre du père du prince de l'Eglise, qui est parrain de l'enfant. Et en 41, août, un Maure : parrain et marraine, le cardinal et sa sœur Marie qui, par humilité de tertiaire franciscaine, habitait non le palais ducal, mais le bâtiment de la gabelle. Le cardinal se fait représenter à trois baptêmes en 41, juillet, par le président Moneti, et, en 42, août, le 7, par son frère bâtard Maurice, puis, le 27, par un certain Vische (1).

Après la déposition du chapeau rouge, il est, sa femme étant sa commère, parrain, en 42, octobre, d'un fils du président Moneti. Son frère Thomas se fait représenter, en 41, avril, comme parrain d'un Peyre. Leur sœur Marie se fait représenter comme marraine d'un Icardo en 41, juillet. Leur frère bâtard Maurice est parrain, en 42, février, d'un Chiesa. Le prince de Monaco Honoré II et sa belle-fille Aurélie se font représenter, en 42, novembre, comme parrain et marraine d'un Testoris. Son fils Hercule et Hippolyta, mère de celui-ci, avaient accepté en 31 d'être parrain et marraine d'un Bonardio, qui fut ondoyé à Monaco et pour qui les cérémonies furent suppléées à Sainte-Réparate en 37.

Marenco n'a béni aucun mariage. Il n'avait jamais songé à transformer la cathédrale, ce qui fut l'idée de son successeur et entraîna la mort de celui-ci en 58. L'évêque Palletis, dont la nomination avait été appuyée par l'un des cardinaux Barberini qui furent prénommés Antoine (2), est préconisé en 44, décembre — en août, le prince de Monaco Honoré II et sa bru s'étaient fait représenter comme parrain et marraine, à Sainte-Réparate, d'une Lautardi — et intronisé en 45, le 24 février.

Il est probable qu'en avril, la cathédrale reçut la visite de deux cardinaux. Bichi, qui débarqua à Villefranche, venant de Civita-Vecchia, sur une galère du grand-duc de Toscane Ferdinand II, fut reçu par Palletis à la porte Pairolière et conduit par lui, le lendemain, au Var, et gagna la France. Puis, l'un des cardinaux Barberini, qui débarqua ici et se rendit à Turin.

Un acte du 14 mai est relatif à « l'ancienne chapelle (l'antica capella) » que la confrérie du Saint-Sacrement n'utilisait plus dans la cathédrale. Il apprend que ses prieurs avaient verbalement permis au chanoine prieur, « depuis quelques années », d'y placer un grand tableau (ancona) représentant saint Philippe Néri (3), à condition qu'il en fût retiré le jour où elle le voudrait, et promis qu'elle paierait les dépenses qu'il avait faites pour réparer cette chapelle. Or, il venait d'être offert « depuis peu », et cela avant le 5 avril, par deux particuliers, aux prieurs, une aumône importante. Tous deux demandaient la cession de « la petite (la piccola) chapelle du Saint-Sacrement où est l'autel de saint Philippe Neri ». L'un offre 100 ducats et désire une seule des tombes qui y sont ; l'autre propose 100 écus d'or et tient à ce que la chapelle lui soit remise « telle quelle avec tous ses caveaux ». Chacun d'eux s'engage à payer les dépenses faites par le prieur et se propose d'élever un autel. La confrérie pensait que la ville offrirait « davantage (un maggior partito) pour sa chapelle votive de sainte Rosalie ou toute autre affectation ».

(1) Le cardinal fut parrain de deux enfants que le curé de la cathédrale alla baptiser l'un, en 40, avril, dans l'église des Dominicains, l'autre, en 42, juin, dans la chapelle rurale Notre-Dame-de-Lorette.

(2) Soit le frère du feu pape Urbain VIII, soit leur neveu qui devint archevêque de Reims en 53.

(3) Canonisé en 1622.

Le 5 avril, elle a demandé à la ville une réponse ferme. « Voulez-vous notre chapelle ? Si non, nous la donnons à celui des deux particuliers qui propose le plus. Si vous n'offrez pas davantage, nous la remettons au plus offrant, pourvu qu'il ne prenne que deux tombes. S'il ne se contente pas de celles-ci, à l'autre ou à n'importe qui. Que nous proposez-vous ? » Le 7 mai, l'affaire a été réglée entre les syndics et défenseurs des privilèges, d'une part, les prieurs et membres de la confrérie, de l'autre. Moyennant une pension annuelle de 8 ducats, que la ville paiera à chaque Fête-Dieu, la confrérie lui cède « l'ancienne et petite chapelle, contigüe (sic) à la cathédrale ». L'acte du 14 en donne les confronts. « A l'est, la chapelle de la Miséricorde (1) et le passage pour aller de l'évêché dans l'église (2) ; au sud, le cimetière ou cour et jardin de l'évêché ou de l'église ; à l'ouest, la grande chapelle que fonda la confrérie du Saint-Sacrement (3) ; au nord, le corps de l'église ». Le chanoine prieur enlèvera son tableau ; la confrérie paiera la démolition de l'autel et conservera toutes ses tombes pour les « frères et sœurs » qui la composent. Ainsi, la chapelle cessait d'être un prêt gratuit et précaire, consenti à la fois à la ville pour le culte des reliques reçues en 35 et en 42 et au chanoine prieur pour celui du fondateur de l'Oratoire en Italie. Elle restait la propriété de la confrérie, mais la ville en devenait locataire, tout au moins pour qu'on y priât sainte Rosalie et saint Vincent.

Le 19, Palletis, qui n'avait pas pris part à la convention du 14, accomplit un acte que nous connaissons par un document de 1689. La cathédrale ne possédait que fort peu (si même elle en avait) des reliques de la vierge martyre sous le vocable de qui fut placé, au moyen-âge, l'oratoire Sainte-Réparate. Les syndics de 44-45 savaient vaguement que ces reliques (tout au moins la plupart) étaient dans l'église de l'abbaye de Saint-Pons et sous le nom purement conventionnel d'une prétendue sainte Simplicie. Il existait un document qui le prouvait ; mais on n'en a connu la teneur qu'à la fin du XIX^e siècle. Ce témoignage, datant de 1406, du cardinal Antoine de Challant, semble avoir été connu d'un jésuite niçois, le P. Astria (4). Une pièce de la comptabilité communale de 1647 dit que ce religieux fut « celui grâce à qui l'on retrouva la relique de sainte Réparate au monastère de Saint-Pons (il principio et origine che si è ritrovata la santa reliquia di santa Reparata nel monastero di Santo Pontio) ». Les syndics prient Palletis de la retirer aux Bénédictins. Le 19 mai, il consent à leur requête. Il va à Saint-Pons, constate que les reliques dites de sainte Simplicie sont près du maître-autel, du côté de l'évangile, extrait de ce lieu une caisse de bois qui les contenait, ne l'ouvre point, y appose ses armes, la place dans une armoire de la chapelle de la Sainte-Vierge et en garde la clef, jusqu'à ce que les assertions de la municipalité, dit le document de 1689, soient prouvés. La nouvelle en parvient à la Cour. Le 19 juillet, la régente Chrétienne écrit aux syndics de 45-46, les remercie de lui avoir appris que les restes « de sainte Réparate » avaient été « retrouvés » et souhaite que les Niçois aient de la dévotion pour ces reliques. Mais comment les fidèles l'auraient-ils manifestée ? L'évêque ne s'était pas prononcé ; la municipalité et le P. Astria n'avaient que des renseignements vagues. On continua à ignorer ce que l'antipape Benoît XIII avait ordonné au début du XV^e siècle.

Dans les comptes capitulaires de cette année, on note 83 liv. 10 s. payés, le 22 juin, au capitaine J.-G. Baldoino » — l'artiste dont il a été parlé — « pour avoir peint les deux bâtons

(1) L'emplacement de l'actuelle chapelle des Quatre saints couronnés.

(2) L'emplacement de l'actuelle chapelle Sainte-Réparate.

(3) L'emplacement de l'actuelle chapelle de la Sainte Vierge et de sainte Rosalie.

(4) Sur ce personnage, voir R. Latouche, « Nice historique », 1924, p. 53, n° 1. Né en 1597 à Nice, il y mourut en 1658. Il avait professé la grammaire, les humanités et la rhétorique. Il est heureux qu'il n'ait pas eu à enseigner l'histoire et la géographie. Dans un travail (dont le manuscrit est à la Bibliothèque nationale de Paris) relatif aux Lascaris, il confondit « Nice en Provence et Nicée en Bithynie », comme Gioffredo le signala à Guichenon en 1659, et « plaça ici mainte chose qui s'est passée là-bas ».

des croix, l'indulgence plénière, le jubilé, le Jésus qu'on met devant le Saint-Sacrement lorsque, durant qu'il est exposé, le prédicateur est en chaire, et la tige de l'éteignoir des torches » ; 8 s. payés au même, le 5 octobre, « pour avoir peint le tableau de bois (quadro di bosco) qui est placé sur les reliques pour le maître-autel » ; 32 liv. versées à l'orfèvre J.-B. Mainardo pour solde d'une lampe (lampadario) d'argent. En outre, 2 s. pour « le myrte, les clous et la ficelle qui servirent à la grand'porte de la cathédrale lors de la première visite de Sa Grandeur » ; 8 s. à un libraire pour 3 exemplaires de la Préparation à la messe ; et 2 s. à chacun des deux esclaves qui, « pour la sainte Réparate, descendirent du château à la cathédrale la tapisserie de Son Altesse » et, je suppose, la reportèrent là-haut.

En 47, nouveau différend entre l'évêque et le chapitre, relativement à l'assistance au trône et à diverses cérémonies. En janvier, un accord dont Bonifaci dit (avec une précision relative) qu'il stipula que six chanoines iraient dans la salle de l'évêque, chaque fois qu'il voudrait venir en chape à la cathédrale, qu'ils l'assisteraient au sermon et que le cortège passerait non par la rue (l'entrée de l'église étant alors sur la place aux Herbes), mais « par la porte du sud, par l'escalier qui conduisait à la salle. » Il ajoute que le préchantre Turato refusa et fut excommunié. Le texte ne se retrouve pas. Mais, à la fin de février, voici une délibération capitulaire dont il reste une copie. Les chanoines, réunis « dans la petite sacristie » (le préchantre Turato est présent et fut parrain, le 10 mars, d'un de ses petits-neveux), constatent que Palletis n'observe pas ce qui fut convenu « le 6 janvier ». Il sera prié de dire s'il veut s'y conformer. S'il prétend être assisté lors des sermons, les chanoines refuseront (ce qui prouve que Bonifaci écrivit à la légère) et en appelleront à Rome. En mars et avril, ils allouent 379 liv. 2 s., puis 96 liv. 4 s., à l'archidiacre envoyé à Rome « pour le procès contre l'évêque ». En septembre, le protonotaire Viduran, auditeur général de la Chambre apostolique, donne gain de cause au chapitre et décide qu'il ne pourra être contraint à faire plus que le cérémonial n'exige.

La ville comptait toujours que l'évêque donnerait au problème des reliques conservées à Saint-Pons une solution. Elle aurait fait venir « d'Italie » le jésuite Astria, dont nous avons parlé. Il prêcherait lors du retour, que la municipalité envisageait comme certain, des restes de sainte Réparate à la cathédrale. Mais, le 29 juin, Palletis ayant refusé, elle paie 49 liv. 4 s. à l'orateur qu'elle avait dérangé en pure perte. Témoin, deux pièces de la comptabilité communale.

En 48, janvier, « pour remercier Dieu de ce que la régente de Savoie et son fils venaient d'être délivrés de sortilèges qu'un Bernardin avait conjurés », dit Scaliero, l'évêque promène les reliques de sainte Rosalie processionnellement dans les rues. Il s'agissait de la fin d'une de ces affaires d'envoûtement qui évoquent le moyen âge. Quatre ennemis du jeune duc s'étaient flattés de le faire périr en perçant son buste en cire avec des épingles (selon Saluces) ou plutôt (suivant Toselli) avec une épine d'un poisson qu'un Niçois, l'auditeur Masino, s'était procuré ici. Il fut torturé, puis, ainsi qu'un sénateur, incarcéré à perpétuité ; ils avaient nié ; leurs complices, un Feuillant et un valet de chambre de Charles-Emmanuel II, furent mis à mort ; ils avaient avoué. Le 21 juin, la régence de Chrétienne ayant fini l'avant-veille, voici la dernière cérémonie officielle qui dut se passer dans la cathédrale aux dimensions si insuffisantes : un jésuite prononce un sermon et Palletis entonne le *Te Deum*.

En 49, juin, il est décidé à reconstruire l'église de fond en comble ; des experts lui ont assuré qu'il faudrait plus de 16 milliers de liv. ; il est prêt à assumer, ainsi que les chanoines, la plus grande partie des frais. Il prie les syndics de venir lui en parler et leur demande, le 26, que la ville contribue pour 6.000 liv. Dès le lendemain, le Conseil décide qu'elle entrera pour 4.000, payables en 4 annuités (dont la première sera versée au début de l'entreprise). « Pare

poco decoro che la chiesa catredale sia nel modo che si trova », a dit le prélat. Les travaux commenceront après l'Epiphanie. « Au plus vite et depuis les fondations », écrira Scaliero, et selon Bonifaci, « pour que la forme de l'édifice soit nouvelle et plus auguste ». Et cela, alors que le cardinal qui appuya la nomination de Palletis avait écrit à Innocent X, en novembre 44, en lui annonçant qu'il proposerait ce chanoine de Saint-Jean-de-Latran au prochain consistoire : « La cathédrale de Nice, si elle est de construction ancienne (antique structure), n'a besoin d'aucune réparation (nulla indiget reparatione) ».

Au moment où elle va commencer à disparaître, jetez les yeux sur ce qui s'y est passé depuis l'intronisation. En 47, juin, l'évêque y supplée les cérémonies baptismales pour un Villaris, ondoyé en novembre précédent, fils du seigneur de Touët-de-l'Escarène : le parrain est le duc de Savoie (représenté par Charles Scaglia, comte de Verrue, gouverneur du château de Nice) et la marraine, la régente (dont la comtesse Badat, Gabrielle du Puget-Saint-Marc, une Provençale mariée au premier gentilhomme de la Chambre ducale, tient la place). En 49, février, il baptise un Constantinopolitain dont le nom et la religion abjurée ne sont pas indiqués dans l'acte ; le prince Maurice de Savoie est le parrain. Il n'a béni aucun mariage et n'en bénira pas dans le reste de son épiscopat.

L'Architecte niçois Jean-André Guiberto

L'architecte à qui Palletis s'adresse est un Niçois, Jean-André Guiberto, marié depuis 1640 avec une Niçoise, une Adrechio. Son nom et sa vie méritent d'être connus, puisque certains de nos contemporains continuent, malgré ce qui a été dit et écrit sur lui, à l'ignorer. Il était ingénieur ducal. Le cardinal Maurice de Savoie s'est intéressé à lui au temps où, révolté contre sa belle-sœur la duchesse-mère et régente Chrétienne, sœur de Louis XIII, il s'était emparé de la ville et du château de Nice. Il lui a donné un grand magasin, sis dans ce pré des Oies qui deviendra au XVIII^e siècle le quartier Saint-François-de-Paule. Quand le cardinal eut déposé les armes et le chapeau rouge et se fut marié, Guiberto est devenu adjudant de la Chambre de celui qu'on appela dès lors S. A. le prince Maurice. Après la mort, qui survint en 1657, du ci-devant porporato, il restera adjudant de la Chambre de sa veuve. Il prendra en location, en 60, le bien qu'elle possédait à la Mantéga ; une magnifique propriété qui avait appartenu aux Grimaldi de Beuil (1) et où se trouvaient, d'après un inventaire de 58, « un petit palais rural avec une tour, un parc entouré de murs et, confrontant du sud le vallon, un jardin avec six statues d'hommes en marbre blanc et dans l'habitation, entre autres objets, un billard garni d'une vieille étamine verte, un damier en bois de cyprès, un pressoir à vin et une cuve pouvant contenir une quarantaine de saumées ». Guiberto, devenant locataire pour trois années, s'engagea à planter 500 pieds de vignes, chaque année, à ses frais, à tenir citronniers et limoniers en bon état, à nettoyer les allées, à soigner les espaliers, à ne pas toucher aux pins, à n'user des branches ou broussailles qui seront au pied des arbres que pour le mieux des ceps et oliviers. Il vivait encore en 1676, mai, où il exécuta une réduction, conservée dans nos Archives municipales, du plan d'après lequel Sainte-Réparate, non encore terminée, avait été, en grande partie et sous sa direction, reconstruite. Il porta, s'il vécut jusqu'en 87, où sa famille reçut des armoiries, d'argent à une bande d'azur chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de 2 étoiles d'or. J'ignore s'il prolongea son existence jusqu'en 97, où le duc modifia le blason des Guiberti, qui eurent dès lors aux 1 et 4 de gueules au canon d'or en pal, aux 2 et 3, les armoiries primitives, avec la devise *Hostium spoliis*, qui fit allusion à la pièce d'artillerie des 1 et 4. Tel ou tel fils de cet architecte aura dû se distinguer dans la guerre, qui venait de finir en 96, entre Versailles et Turin.

L'œuvre de Jean-André Guiberto, dont il ne convient pas d'exagérer les mérites, a, du moins pour l'intérieur, un intérêt qu'il importe de ne pas nier. Elle ne laisse pas, en un siècle

(1) Du moins à Annibal et à son fils André. Annibal l'avait reçue en 1593 de son beau-père l'amiral André Provana de Leyni, comme solde de la dot de sa femme. En 44, André Grimaldi l'avait cédée au prince Maurice de Savoie, qui s'était intéressé à lui. En 61, la veuve du prince, qui avait cédé la propriété à un ancien musicien de l'orchestre de son mari, vit cet artiste la lui rétrocéder et lui abandonner les droits qu'il avait sur certains biens d'une sœur du fils d'Annibal Grimaldi.

C'est dans cette propriété de la Mantéga que Palletis, allant à Rome en 44, juin, avant d'être préconisé au siège de Nice, alla « baiser la main » au prince Maurice, gouverneur de notre comté.

où plut un certain type d'architecture, de s'inspirer, en tout petit, du plan de Saint-Pierre de Rome, non pas, bien que trop de gens disent à la légère que Sainte-Réparate est une église « de style jésuite », du Gesù de la Ville Eternelle. Elle présente, comme Saint-Pierre, le tracé d'une croix latine et étend sur le sol, en quelque sorte, l'image de la croix pectorale de l'évêque qui s'est adressé à Guiberto. Elle conserve une caractéristique de l'église qu'il eut à démolir. La coupole à laquelle les Niçois étaient habitués et que vous remarquez sur les vues cavalières de Jean-Louis Baldoino (elle est antérieure à 1610, juin) et de Laurus (elle date de 1625). D'ailleurs Guiberto agrandit la primitive coupole.

Ce que Palletis lui demande et ce que cet architecte niçois propose à l'évêque, une fois les études faites, d'entreprendre pour la réalisation de son idée, c'est une tâche des plus importantes. Il faudra non pas seulement remanier, mais abattre petit à petit et reconstruire de manière à ce que le service du culte souffre le moins possible. Etablir un chœur qui aura une forme nouvelle et plus grande, deux transepts, une large nef, deux bas-côtés qui seront comme deux nefs latérales, quatre chapelles dans chacun d'eux (et elles auront les mêmes dimensions), une sacristie plus grande que la primitive, un clocher qui soit au nord-est de l'édifice, un maître-autel qui ait de la majesté ; et disposer des peintures, des stucs, des dorures. Tout cela entraînera de grandes dépenses. Il sera nécessaire d'acheter des immeubles, notamment un dont la démolition puisse permettre d'aménager la porte principale, non plus au nord, sur la place aux Herbes, mais sur la rue qui passe à l'est de cette maison ; de raser des parties, parfois le tout, des immeubles à acquérir ; de discuter ainsi avec des propriétaires qui rechigneront et exigeront que le Sénat les exproprie ; de solliciter diverses autorisations de la vice-légation. Pour réaliser le plan de Guiberto, qui correspond au rêve de Palletis, il faudra s'engager dans de graves difficultés. L'évêque ne verra pas l'achèvement de l'œuvre qu'il entreprend avec le désir de faire vite et de dépenser beaucoup.

La reconstruction depuis 1650 et l'aménagement intérieur

Les travaux de Guiberto commencent en 1650, le lendemain de la fête de l'Épiphanie. Une croix latine donnera l'unité au plan ; le chœur en formera, comme de juste, la partie supérieure ; il ne sera ni un demi-cercle, ce que l'ancien semble avoir été, ni un rectangle, mais un pentagone. La croix pectorale de l'évêque sera, pour ainsi dire, étendue sur le sol suivant de grandes proportions. Il faudra former des transepts dont l'un ira vers le palais épiscopal, au sud, l'autre vers la place aux Herbes, au nord ; chacun contiendra une chapelle. Abattre la coupole et en faire une plus grande : au « pilastre » du sud-ouest sera adossé le trône de l'évêque, à celui du nord-ouest, le siège du gouverneur du comté, à celui du nord-est, la chaire. Une porte conduira du chœur dans un vestibule qui donnera accès à une grande sacristie où il y aura un autel. Il faudra établir une nef centrale ayant de chaque côté trois piliers et une nef latérale ; celle-ci contiendra quatre chapelles de mêmes dimensions, dont l'une sera occupée par les fonts. Les trois nefs déboucheront, la porte du milieu étant plus grande, sur ce qu'on appelait alors la rue des Marchands. Un clocher (qui d'ailleurs n'est pas prévu sur le plan) sera indépendant de l'édifice. De tels travaux demanderont une douzaine d'années pour le moins. N'est-il pas nécessaire que, malgré les chantiers où les ouvriers démoliront et reconstruiront, le culte soit incommodé le moins possible ? Que l'achat à l'amiable ou, s'il y a lieu, l'expropriation permette de raser certains immeubles ou d'en détruire au moins quelques parties ? L'entreprise sera non seulement longue, mais minutieuse, et coûtera cher.

Palletis veut aller vite. Il s'y obstinera malgré les observations des gens du métier, en dépit de tels accidents qui prouveront qu'il pressait trop la besogne. Il lui en coûtera la vie à l'automne de 1658.

En 1650, le chœur est abattu et remplacé « par un très beau d'une forme nouvelle ». La chose a été conduite rondement. D'après je ne sais quel témoignage que Scallero semble avoir recueilli, « tous les Niçois s'étonnaient de voir la grandeur du travail exécuté en si peu de temps ». Et chacun d'assurer que l'évêque, le chapitre, la ville et le prince Maurice, l'ex-cardinal, gouverneur du comté, y concouraient chacun pour 10.000 livres. La duchesse-mère fut, elle du moins, priée par la Municipalité, vers ce temps-là, d'y participer, mais pour 3.000. Si elle envoya cette somme, je l'ignore. Que l'évêque Palletis fût riche personnellement, on en a la preuve dans certaines donations qu'il fit en 1648 à l'un de ses frères et à deux de leurs parents. En avril, à cause de la construction du chœur, le maître-autel est remplacé par un appareil de planches où est accroché le tableau représentant sainte Réparate. En juin, c'est dans une des petites chapelles que la confrérie de la Miséricorde possédait dans la partie sud de la cathédrale, que la Fête-Dieu est célébrée. Le chœur semble avoir été terminé pour la fête patronale. Le 6 octobre, paiement de six portefaix qui venaient de « remettre les sièges du chapitre dans le chœur » ; achat « de la ficelle pour les grands tableaux (per li quadri grandi) », autrement dit, je suppose, pour tenir et tirer les rideaux que l'on mettrait devant ces toiles.

Nous pouvons ainsi nous figurer que la *sainte Réparate* était replacée, comme elle y est encore, derrière le maître-autel — il fut longtemps moins enfoncé qu'il ne l'est de nos jours ; — en outre que, sur les murs du sanctuaire, étaient posées les images des quatre saints que le diocèse niçois vénère, trois d'après de simples traditions hagiographiques, les saints Basse, Pons et Siacre, un conformément à l'histoire, saint Valérien. Les tableaux, on le verra pour 1655, n'étaient que dans des encadrements provisoires et furent alors retouchés ou même refaits en entier. Après la fête patronale, 305 liv. pour 44 cannes (environ 71 mètr.) — donc à raison de 3 liv. 7 s. le mètre — « de murailles, les *pilastr*i qui font partie du chœur et leurs ornements ».

L'aménagement d'une sacristie nouvelle, dont une inscription de 1706, copiée par Bonifaci, parle pour 1650. Je n'en sais rien de plus.

La démolition de la coupole qui doit être reconstruite en plus grand. On continuera à l'appeler, comme en 1601, « le trône (*il trono*) ». 250 liv. en juillet « pour faire jeter à terre *il trono* et enlever tous les gravats ». 3 liv. 12 s. en novembre, à trois hommes « qui ont jeté à terre la muraille élevée sur la voûte et retiré le bois ».

L'établissement de quatre puissants *pilastroni* sur lesquels pût reposer la nouvelle coupole à établir. 40 liv. 5 s., en juillet, pour 2030 briques « destinées aux *pilastroni* contigus au chœur » ; 35 liv. en octobre, dont une partie « pour creuser des fondations », probablement de ceux-ci ; 14 s. en novembre, aux ouvriers qui venaient de creuser « les fondations du *pilastrone* vers le *Corpus Domini* ». On peut supposer que c'est pour le troisième travail et le quatrième que le chanoine archidiacre Jean-Baptiste Torrini paie, en juillet, 312 liv. « pour acquérir les cintres qui ont servi à la construction de l'église des Jésuites et l'armature de ces cintres, les transporter et les remonter ».

La suite des travaux de la chapelle du Saint-Sacrement, qui était alors dans la partie sud. En juillet, avant le 14, l'évêque a dit aux consuls : « Les prieurs de la confrérie ont commencé, depuis quelques jours, à la construire » (sans doute en transept, ce qui n'existait pas jusque là) ; vous devriez élever, en face, au nord, pour qu'elle soit symétrique, la chapelle promise par le vœu de 1631 ; il faut laisser reposer quelque peu (*alquanto*) les murs de la nouvelle chapelle du Saint-Sacrement ». D'après le registre *Cerimoniali*, « les ouvriers en précipitèrent la confection si imprudemment que, une nuit, la voûte s'effondra et que, quelques semaines après, l'évêque et les prieurs du *Corpus Domini* durent la faire reconstruire ». D'où, le repos dont parle Palletis. Pour aménager cette chapelle, on doit démolir une partie de celle, comme on disait alors, « de sainte *Rossegli*a », qui était donnée, depuis 1645, en location à la ville.

L'aménagement, qui regardait la ville, de la chapelle Sainte-Rosalie. On vient de voir ce que l'évêque en avait dit avant le 14 juillet. Il suggérait de faire un transept nord vers la place aux Herbes. « Nous construirons », répond le Conseil municipal, « la chapelle et nous y affecterons les 4.000 liv. promises en 1649 pour la participation aux travaux de la cathédrale. Mais à deux conditions. Que Sa Grandeur relève Nice des vœux faits pendant la peste. Que le terrain soit donné gratuitement par l'évêque ou toute autre personne ». Les syndics de 1650-51 pratiquaient visiblement le proverbe : *Passato il pericolo, gabbato il santo*. Ils trouvaient habile de ne pas verser à Palletis les 4.000 liv. dont ils auraient dû avoir déjà payé un quart, ou du moins de ne pas déboursier à la fois cette somme et ce qu'il faudrait pour la chapelle votive. L'évêque n'est pas dupe. Il convoque les syndics. « On ne commencera pas la chapelle avant que les 4.000 liv. ne soient payées, pour qu'on puisse continuer les travaux déjà commencés ». Le Conseil charge les syndics de savoir « ce qu'on dépensera pour elle » ; d'après leur rapport, il décidera. En octobre, les syndics exposent que la dépense pour la chapelle sera de 5.000 liv. et

suggèrent, pour les 4.000 que la ville avait promises, de taxer d'une livre chaque charge de vin « de barque », de 10 s. chaque charge de vin « amené par terre ». Le Conseil maintient sa décision de payer les 4.000 fr., mais à trois conditions. Que le terrain soit donné gratuitement. Que nulle somme supplémentaire ne soit demandée. Que la ville se borne à construire « d'une façon sommaire (*rusticamente*) » et n'ait pas à nettoyer la maçonnerie (*repulirla*). En attendant, il verse 436 liv. 5 s. qui venaient de la confiscation et vente de blés saisis aux dépens d'un juif qui avait commis une fraude.

La démolition du clocher. Le 31 décembre, 30 s. « pour le percer à l'effet de prendre certaines mesures ». Cette démolition devenait indispensable pour que l'évêque pût donner à la ville une partie du terrain nécessaire à la chapelle votive.

Parmi les recettes que l'archidiacre inscrit depuis le 22 novembre — elles sont, pour les 40 derniers jours de l'année, de 365 liv. 16 s. — 65 liv. du chamoine curé, 39 du prévôt du chapitre, 27 de quelques ordinands, 15 liv. 18 s. d'un vice-curé de la cathédrale, 18 d'une condamnation, 30 liv. 16 s. de divers barbiers qui avaient, je suppose, transgressé le repos dominical. Le journal du curé de Monaco mentionne, en 1651, 27 février, un mandement par lequel l'évêque invitait les fidèles à donner « une aumône pour la construction de la cathédrale que l'on rebâtit en entier (*si rinova tutta*) ». Ce mandement, qui fut imprimé, lui avait été apporté par un capucin qui venait prêcher le Carême dans la principauté. Je ne puis dire s'il est de 1650 ou de 1651.

En 1651, les travaux se rapportent à une douzaine d'articles. Le premier est la démolition du clocher. En février, le 2, les cloches ont été enlevées. Au 6 avril, pour le prix fait, qui était de 200 liv., il est rasé.

L'achat de la maison d'un marchand, Jean-Baptiste Solaro, et la démolition d'une partie de celle-ci. Ce Niçois, qui semble avoir été trésorier de la chapelle de Laghet en 1656, est d'autant plus intéressant qu'on a ses trois testaments de 1657, 72 et 77, par lesquels il demande uniformément à reposer dans la tombe de sa famille, à Cimiez. Par le premier, il se recommande, entre autres protecteurs, à saint Basse et mentionne une chapelle qu'il avait fait construire dans la banlieue, au hameau de Saint-Augustin, sous le vocable du saint qui, d'après une tradition datant de la fin du XVI^e siècle, est considéré, ce que l'histoire ignore, comme le premier évêque de Nice. Par son second testament, nous voyons qu'il avait fondé cinq messes à célébrer dans cette chapelle, « durant le mois d'août, pour la commodité des habitants du lieu ». Le troisième nous apprend qu'il avait donné à cette chapelle un grand tableau (*ancona*), une pierre sacrée et un missel, et qu'une messe quotidienne serait dite, pour le repos de son âme, à la cathédrale, « à l'autel Saint-Jean-Baptiste ». L'immeuble de Solaro est acheté en partie le 1^{er} mars. L'affaire était conclue verbalement au moins depuis janvier, où l'on voit l'archidiacre en payer la démolition d'une partie. L'évêque avait calculé qu'il fallait acquérir, aux frais de sa messe, « certaines maisons (*quasdam domus*) », mais que l'argent manquerait ; d'accord avec le chapitre, il avait demandé à la vice-légation d'Avignon la permission de vendre « une boutique et une maison peu utiles, peu productives, sises à côté de son palais » et à employer l'argent « à acheter les maisons qu'il fallait acquérir pour la construction de la cathédrale ». Le vice-légat l'y autorise. Les chanoines exposent à l'évêque qu'il faut « un emplacement pour la chapelle latérale » — sans doute celle du Saint-Sacrement, qui devait former le transept sud — et qu'il est indispensable d'acheter une partie d'une maison de Solaro, « sur une longueur de 20 palmes et une largeur de 10 » (environ 5 m. 20 et 2 m. 60), à savoir, trois pièces. Le chapitre suggère de payer en livrant à Solaro une maisonnette où les dîmes capitulaires étaient entreposées, immeuble contigu avec celui de Solaro, avec le chœur de la cathédrale « et, du côté de l'est, avec la chapelle latérale ». Palletis prend l'avis de l'ingénieur Guiberto et approuve la

construction de la chapelle votive, qui fera le transept nord. La première pierre en est posée avant le 4 février, où la ville donne un pourboire de 7 liv. 4 s. Puis, suspension de la besogne. Un acte du 1^{er} mars dit : « La confrérie du Saint-Sacrement a entrepris, à l'exemple de Sa Grandeur, de rebâtir sa chapelle latérale vers le palais épiscopal ; il reste, pour la beauté des travaux, à en élever une symétrique ; la ville, qui doit le faire, a promis de n'épargner aucune dépense ; l'évêque a acheté le terrain, le lui a remis, mais se refuse à faire d'autres frais ». On va voir que, précisément, le 1^{er} mars, Palletis acheta une partie d'un immeuble appartenant à François Capello, en vue de livrer le terrain et celui du clocher (dont la démolition fut terminée, je l'ai dit, le 6 avril) à la ville, afin que celle-ci se mit à la tâche. Or, le 16 avril, la Municipalité verse un acompte de 500 liv. « aux *fabrissieri* de la chapelle neuve » ; puis, 300 à trois hommes « députés pour la nouvelle construction » de cette chapelle. En juin, elle renonce à l'usage « de la petite et ancienne chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement », pour laquelle elle payait depuis 1645 un loyer annuel de 8 ducats à celle-ci ; elle décide de lui verser, à titre de dédommagement, un capital de 100, mais à condition de ne plus payer le loyer. J'ignore où la ville, en attendant que la chapelle du transept nord fût finie (elle ne l'a été qu'en 1656), entreposa les reliques de sainte Rosalie et le tableau de J.-B. Balduino. En juillet, elle verse 650 liv. pour sa chapelle ; en novembre, 300.

La réparation de l'accident survenu en 1650 dans la chapelle du Saint-Sacrement. En février, 5 liv. 3 s. « pour enlèvement de pierres du *pilastrone* tombé » ; 2 liv. « au forgeron qui arrangea trois clefs tombées du *pilastrone* », 112 liv. 6 s. 6 den. que la ville verse à l'archidiacre « sur la réfection du *pilastrone* tombé ». En mars, 24 liv. 8 s. 6 den. « pour son achèvement ». En juin, une « aumône » de 300 liv. à la confrérie « pour reconstruction de la chapelle (*sic*) tombée », et 98 que l'on prend dans le tronc du rachat des esclaves. Cet accident aurait dû servir de leçon. Nous verrons, en 1658, qu'il n'en fut rien.

L'acquisition d'une partie d'un immeuble appartenant à François Capello et la démolition d'une partie de celui-ci. Le 1^{er} mars, un acte constate que Palletis est « très dévoué au service de Dieu et zélé pour le bien public » ; qu'il désire que la cathédrale ait « un état plus commode et meilleur » ; qu'il a déjà, « à ses frais, fait reconstruire et, pour ainsi dire, achevé le chœur » ; que son intention est « de le terminer et conduire à la perfection » ; que l'église est « détruite à peu près en entier » ; qu'il a fallu acquérir « un appartement » de Solaro — l'acte dont il a été question. Enfin, qu'il faut en acheter un à Capello. Pas d'argent. Le vice-légat a autorisé l'évêque, le 1^{er} février, à vendre « un *boteghino* et un arrière-magasin ». On n'a pas eu besoin de cela pour l'achat fait à Solaro : donc, qu'on en use pour payer Capello, qui demande 150 doubles d'Espagne de son *appartamento di casa*. Un marchand de Nice, André Turato, jadis orfèvre, maintenant commerçant en étoffes, frère du chanoine préchantre, offre la somme pour acheter les deux pièces. Deux *mastri di bosco* assurent qu'on ne pourra pas les vendre plus cher. Le 1^{er} mars, les deux ventes ont lieu. Turato pourra « tirer le mur en ligne droite, du côté qui reste vers le corridor (*l'andito*) du palais épiscopal ». Capello gardera la propriété « du reste de son immeuble avec les angles qui seront hors de la muraille qu'il y a à construire de nouveau ». Il pourra appuyer sur celle-ci son immeuble, dont l'acte dit qu'il confrontait, de l'est, la place aux Herbes, du sud, « le clocher ou cathédrale ». Le clocher était d'ailleurs en démolition. Le propriétaire avait d'abord refusé de vendre ; le Sénat l'avait contraint à céder « ce qui est indispensable à l'emplacement (*sitto*) destiné à la construction de la chapelle ». D'après les confronts indiqués, il s'agit de celle qui devait former le transept nord. Il est curieux de constater que, cinq jours avant l'expropriation, l'archidiacre paya 10 s. « pour enlèvement des pierres de la maison Capello ». Postérieurement à l'acte d'achat du 1^{er} mars, on

le voit verser 1 liv. 14 s. « pour la démolition du magasin (*bottega*) de Capello et de la muraille » ; en avril, 2 liv. « pour la démolition, qui demande deux jours, de la maison (*sic*) de Capello » ; 19 s. pour en enlever pierres et bois, 1.290 liv. pour l'immeuble. D'autre part, il vend pour 12 liv. 10 s. 500 *copi* qui en provenaient.

L'aménagement d'une chapelle en l'honneur de saint Joseph, qui n'a qu'un autel jusqu'ici. L'ancienne chapelle du Saint-Sacrement ne servira plus longtemps à la ville, dont la Municipalité a posé, le 4 février, la première pierre de sa chapelle votive. En avril, Palletis informe les consuls qu'un particulier — il ne le nommait pas, mais on va voir qu'il s'agit d'André Turato, dont nous avons parlé — offre « de faire la chapelle où était l'image (*dove era l'immagine*) de sainte Rosalie, propriété de la ville », en d'autres termes, de reconstruire, selon le plan de Guiberto, l'ancienne chapelle, jusque-là petite, où les syndics de 1635-36 avaient obtenu le droit de déposer provisoirement les reliques de la sainte et ceux de 1636-37, placé le tableau, commandé par eux, de Jean-Gaspard Baldoïno. L'évêque fait remarquer aux syndics que « le particulier est retenu et incommodé » par le fait que la confrérie du *Corpus Domini* jouit, sur cette chapelle dont elle n'a plus besoin, d'une rente annuelle de 8 ducats, en vertu de l'acte de 1645 ; que « le particulier » demande que la chapelle lui soit remise libre de cette charge et que, à cet effet, la ville se décide à construire sa chapelle votive — en d'autres termes, à ne pas se contenter d'en avoir posé la première pierre — ou permette, en se chargeant de payer la rente, que l'on bâtit. Le Conseil charge les syndics de la vente, « si quelqu'un veut construire et relever la ville de l'obligation de payer les 8 ducats » ; en outre, il les invite à traiter avec les prieurs du *Corpus Domini*. Il semble même résulter d'un acte de 1652, 6 juin, que l'évêque somma la ville et la confrérie, en 1651, sinon en avril, du moins en juin, de laisser « le particulier » travailler. Le 29 juin, Palletis venait de déclarer que, si dans la quinzaine, la ville ne se décidait pas « à faire élever la chapelle attenante à celle du Saint-Sacrement », autrement dit à en acquérir la propriété et à la reconstruire selon les plans de Guiberto, il la donnerait à qui bon lui semblerait. La ville, qui a déjà posé, en février, la première pierre de ce qui sera le transept nord et versé, en avril, 800 liv. pour ces travaux, renonce à l'ancienne chapelle, ordonne de payer à la confrérie 100 ducats à titre de dédommagement et à condition d'être dégagée du paiement annuel des 8 ducats, et consent à ce que Palletis, d'accord avec les prieurs de la confrérie, dispose de la chapelle pour le mieux.

L'aménagement de la chapelle Saint-Barthélemy. En juin, l'évêque avait mis la main à une chapelle latérale, l'une des quatre qui devaient, d'après le plan de Guiberto, s'ouvrir sur la future nef latérale nord. Barthélemy Rosso, surnommé Coarrier, un riche propriétaire de Bellet, venait de mourir sans postérité, ayant, par son testament de 1650, élu sépulture à Saint-Dominique, fondé en cette église une chapellenie sous le titre de saint Barthélemy, patron de lui et de son aïeul, et ordonné qu'une messe quotidienne fût dite par les Dominicains, tant qu'un de ses parents ne serait point prêtre. En 1651, ses frères se partagent ses biens, du 21 mai au 25 juin, et veulent fonder la chapellenie à Saint-Dominique. L'évêque, le 20 juin, le leur interdit, sous peine d'une amende de 100 écus et de l'excommunication et, malgré les protestations des religieux, exige que la chapellenie soit établie dans la cathédrale. Aussi les Rossi le prient, entre ledit 20 juin 1651 et le 15 avril 1652, de leur remettre la chapelle qu'il y construisait, lui offrent 350 *crosoni* et la cession d'une créance de 200, demandent qu'il s'engage à achever la construction, à stuquer cette chapelle, « à l'embellir, à faire le grand tableau (*l'annona*) et autres peintures qui vont jusqu'au plafond ».

L'achèvement du chœur. Un acte du 1^{er} mars apprend qu'il restait à le stuquer et que l'évêque avait traité avec des maîtres. L'affaire ne fut reprise qu'en 1655.

Divers *pilastris*, sur lesquels les renseignements précis manquent. Ainsi, un acompte de 186 liv. « pour les *pilastroni* et deux *pilastris* ».

La voûte du transept nord. En mars, 3 liv. 10 s. « pour les cintres vers la place ».

La chaire. En mars, 8 liv. 10 s. « pour la facture » de celle-ci. Une réparation, je pense, de la chaire armoriée de Martinengo qu'il aura fallu déplacer et fixer, selon le plan de Guiberto, au *pilastrone* nord-est.

La porte. En avril, 4 liv. 10 s. pour elle, et 7 liv. à un maître qui en avait, avec un compagnon, durant huit journées, taillé le *pilastrone*.

Examinons les *entrates* de 1651. Elles montent à 2.973 liv. 5 s. 6 den. L'appel de l'évêque aux fidèles a été entendu. Le marquis des Baux, fils du prince Honoré II de Monaco, verse 6 écus de 3 liv. au nom de son père, d'après le journal du curé, 22 liv. 2 s., le 2 mars, et 26 liv., le 8, suivant le registre de l'archidiacre. Les Monégasques, 3 liv. La comtesse Lascaris, 162 liv. 10 s. Le gouverneur du château de Nice, comte de Monasterolo, 125. Le seigneur de Berre, 26. La belle-sœur du chanoine Tonduti, 25. La fille, qui prenait le voile, de la dame de Saint-André, 87 liv. 10 s. Jeannet Rosso, un des Rossi dont je viens de parler, 13 liv. en décembre, « pour faculté d'élever une chapelle ». Le frère du chanoine prévôt, 12 liv. 10 s. L'orfèvre Prioris, 3 liv. 12 s. Le secrétaire du Sénat, un Masino, 12 liv., qu'il fait remettre, le dimanche de la Quinquagésime, pour avoir le droit d'aller, non sans le regretter en bon chrétien, au Carnaval, « *per dispensa delle mascare* ». Un Bonfiglio, pour je ne sais quelle grâce que le duc lui avait accordée, 1.000 liv. Un homme qui n'avait pas respecté le repos de la fête des saints Pierre et Paul, 1 liv. 16 s. Jean-Baptiste Simeone (un Niçois dont un frère était médecin et conseiller de l'électeur de Bavière, marié à une sœur du duc Charles-Emmanuel II de Savoie), 1 liv., etc... Des gens font des offrandes en nature. Deux femmes, une bague d'or et deux boucles d'oreilles, que l'archidiacre revend 6 liv. 5 s. Un homme, un tonneau qui est revendu 18 liv. Des troncs avaient été mis dans la cathédrale. On en tire 2 liv. 9 s. le Vendredi saint, et 1 liv. 4 s. en novembre. Les dames Vivalda, femme d'un sénateur, et Fabri quêtent dans la ville en novembre et recueillent 32 liv. 3 s. Le tronc du rachat des esclaves produit, virement à noter, 98 liv. On revend divers matériaux des démolitions. Le clergé du diocèse souscrit. Ainsi, les prêtres de Saint-Etienne-de-Tinée, 63 liv.; ceux d'Isola, 20 liv. 10 s.; ceux de Saint-Dalmas-le-Selvage, 14 liv.; ceux de Villefranche, 11 liv. 2 s. La participation d'un prêtre de Venanson, du vicaire d'Aspremont, de chacun des deux prêtres de Contes, d'un de Peille, d'un chanoine de Contes, n'est que de 2 liv. Quelques communautés contribuent aux frais. Saint-Etienne, pour 62 liv. 10 s.; Roubion, pour 12 liv. 10 s.; Belvédère, pour 4 liv. 5 s.; Lucéram, pour 4. Un médecin de Saint-Etienne envoie 25 liv. « pour absolution d'un vœu » qu'il avait fait.

Je mentionne ici un acte du 1^{er} mars, d'où il résulte que le chapitre, qui avait possédé une créance sur Peille, l'avait cédée à l'évêque pour acquérir « une partie de la maison Sólaro et l'immeuble Capello ». Cet acte répète ce que nous avons déjà vu dans un autre du même jour : que Palletis est « zélé et désireux d'augmenter le culte, de reconstruire la cathédrale », qu'il n'a pas encore stuqué le chœur, que la confrérie du Saint-Sacrement a entrepris, « à son exemple, de rebâtir sa chapelle latérale vers le palais épiscopal », qu'il reste à la ville d'en construire une qui soit symétrique.

En 1652, les travaux se rapportent à dix articles. Le premier est l'aménagement de la chapelle Saint-Joseph. En janvier, l'évêque agréa la demande que les frères Turati, le préchantre Pierre et le marchand André, lui avaient adressée après la décision prise par la ville de renoncer à la vieille et petite chapelle. Ils se mettent à la besogne. Neuf jours après, le registre de l'archidiacre parle de « la couverture (*il coperto*) faite devant la chapelle de Turato (*del Turato*) ». En avril, un acte, dont nous parlerons plus loin, dit que la chapelle Saint-Barthélemy est en face de celle que les Turati « ont faite (*fatta*) » et que l'évêque s'engage à la stuquer « dans le style de la chapelle Saint-Joseph ». En juin, celle-ci est finie ; elle confrontait alors, comme porte un acte de ce jour, de l'ouest, celle du Saint-Sacrement ; de l'est, un corridor conduisant au palais épiscopal. Les Turati s'engagent à la garnir des ornements (*paramenti*) et vases sacrés nécessaires. Ils y aménagent un caveau pour eux et leur famille. C'est eux, je pense, qui installèrent les quatre tableaux que en garnissent maintenant les murs latéraux. On y voit les saints Pierre et André (les patrons des deux fondateurs), Charles Borromée et Louis, roi de France (saint Louis était l'un des patrons du fils d'André Turato). On connaît le curieux autel de cette chapelle, dont le devant imite la mosaïque florentine : fleurs, oiseaux et, au centre, le blason des Turati, coupé d'or à l'aigle de sable couronnée du même, et d'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1, à cinq pointes.

L'achèvement de la chapelle Saint-Barthélemy. En avril, dans la sacristie des Dominicains, qui protestent une fois de plus contre la décision de l'évêque, Palletis dit aux Rossi : « Je vous vends la chapelle que j'ai fait construire, couverte comme elle l'est, et son terrain jusqu'aux colonnes qui soutiennent la grande nef inclusivement et autres annexes de cette chapelle. Je m'engage à la stuquer à la perfection et dans le style de celle que les Turati ont élevée (*fatta*) en face. Et à fournir le grand tableau qui sera sous le titre de saint Barthélemy, les deux petits pour les murs latéraux, les peintures qui vont au plafond (*che vanno al soffitto*), le carrelage, un escalier de deux marches, deux candélabres, une croix et une lampe en cuivre, une pierre sacrée, les canons d'autel, les ornements et parements nécessaires.

« Comme V. G. a dépensé 500 *crosoni*, dont les 350 remis par nous, nous vous cédon la créance de 200, dont nous avons parlé, mais dont nous ne savons plus si c'est à Nice ou à Oneille qu'est le débiteur ». On n'ignore pas que la chapelle possède un très beau tableau, le meilleur de la cathédrale, représentant le martyr de saint Barthélemy.

C'est sans doute l'*ancona* que Palletis avait promis aux Rossi de fournir. Il est assez inattendu que tel livre l'attribue, sans nulle preuve d'ailleurs, à je ne sais lequel des Vanloo.

La maçonnerie d'une partie de l'église. En avril, 501 liv. pour solde de 140 cannes de murailles « à 3 liv. la canne » (environ 2 m. 10), « du *pilastrone* qui est vers le Saint-Sacrement » (sans doute celui qui avait cédé), d'une partie de « celui qui est vers la chapelle de la ville ». En juin, 1 liv. pour les fondations qui venaient d'être creusées « entre le petit pilier et l'autre de l'église ancienne ». En octobre, 24 liv. pour « la muraille entre l'église ancienne et la nouvelle vers l'évêché » et pour « la muraille qui, construite sur celle qui est vers la place aux Herbes, ne suffisait pas » ; 24 liv. pour celle-ci « qui n'a pas encore assez de hauteur pour qu'on puisse couvrir ».

La couverture de ce qui avait été assuré au culte. En janvier, 24 liv. 18 s. « pour acheter et faire scier les *lave* destinées à couvrir les deux voûtes des nefs latérales (sans doute les transepts), 13 liv. 10 s. pour deux demi-poutres affectées à « la couverture de l'église » ;

1 liv. 16 s. pour sciage de trois poutres destinées à la couverture « des deux nefs » (des transepts, je pense), 9 liv. 15 s. pour des planches « épaisses en vue de faire les ponts », 3 liv. pour 20 liv. de cordes destinées à ceux-ci ; un acompte de 7 liv. 8 s. « pour la couverture faite devant la chapelle de Turato (*del Turato*) ; 7 liv. 12 s. pour achat, sciage et transport d'une petite bigue « destinée à la couverture de la nef vers la place ». En février, 3 liv. à des portefaix « qui ont tiré les bigues sur le *cornisone* pour faire le pont ». En août, 92 liv., dont une partie solde « la voûte de la nef du milieu » (sans doute celle du chœur) ; un acompte de 13 liv. sur « la couverture de l'église ». En septembre, 61 liv. pour elle ; 5 liv. 10 s. « pour celle de la nef du milieu » (de ce qui était à peu près terminé) ; 6 liv. à des hommes qui avaient « tiré trois poutres sur les *paglie del cornisone* pour faire la couverture ». En décembre, 20 s. à quatre hommes qui en avaient tiré deux « pour la couverture de l'église vers l'église neuve » ; un acompte « sur la couverture de l'église entre l'ancienne et la neuve. »

La coupole. Les *pilastroni* sont assez solides pour qu'on entreprenne le nouveau *trono*. Le 31 juillet, on en commence « la dépense » ; le 5 août, « le pont ». En septembre, 27 liv. pour 9 rubs (environ 72 kilos) de fers destinés « à la clef (*la chiave*) placée à la grande voûte (*al voltone*) du *trono* vers le chœur ». En octobre, 450 liv. pour solder « la *cornisine del trono*, les quatre *vele* et la *banchetta sopra il cornisone* » ; 1 liv. à un apprenti qui aida à défaire le pont du *trono*. En novembre, 17 liv. 8 s. « pour mettre les chevrons et planches à l'effet de couvrir le *trono* de tuiles ». En décembre, 1 liv. 14 s. aux gens qui ont tiré « les *cuppi* sur le *trono* » ; 3 liv. 12 s. aux maîtres qui ont couvert une partie du *trono*.

Le chœur et le maître-autel. On y travaille en décembre, sans doute en vue des solennités de Noël. Le 19, 84 liv. pour 10 *quadretti* et 600 tant *quadretti* de marbre qu'*ottangoli* qu'on transporte de la plage pour 2 liv. 8 s. Donc le carrelage. Le même jour, 101 liv. pour 202 palmes (environ 52 mètres et demi) de marches (*scalini*) destinées à l'autel et pour la peinture (*bandella*), la pièce de fer qui faisait tourner la porte du tabernacle sur ses gonds.

La chapelle votive du transept nord. En mars, la ville y affecte 100 liv. En juin, l'évêque lui donne quittance de 200 qu'elle avait allouées. En septembre, de 240. La ville rachète à l'archidiacre divers matériaux qui peuvent entrer dans son travail. 5 clefs de rouvre pour 31 liv. ; une de fer et des boulons pour 70 ; des pierres du *cornisone* pour 90 ; des cintres « en vue d'armer la voûte de sa chapelle » pour 106.

L'orgue. En septembre, 18 liv. 15 s. à un Marseillais venu « pour le faire (*per fare l'organo*) », sans doute pour le réparer.

Les rideaux des fenêtres. On en achète en décembre.

A noter que, en novembre, l'ingénieur Guiberto reçoit, « en raison de ses fatigues », un vêtement qui valait 88 liv. et se compose d'un pourpoint (*casacha*), d'un haut-de-chausses (*gippone*) et d'une paire de bas (*calza*). L'archidiacre règle ce supplément d'honoraires.

Une troisième chapelle latérale faillit être construite en 1652. En août, le frère du prévôt Honoré Rossignoli, Jean, cède 111 écus d'or d'Espagne à la construction de la cathédrale. En retour, l'évêque lui dit : « Je cède à vous et à vos héritiers un terrain, dont les proportions correspondent au plan de l'ingénieur. Il est du côté de la place aux Herbes, immédiatement après le couloir qui va de cette place dans l'église et est attenante à la chapelle des Rossi.

Vous pourrez, ainsi que les vôtres, faire sur ce terrain une chapelle qui soit conforme au plan de Guiberto ». L'acte est passé sur la rive droite du Paillon, dans l'église des Scalzi. Cette chapelle ne fut pas construite par les Rossignoli. L'emplacement a servi à bâtir celle du Christ en croix qui existait en 1679, mars, et fut alors rebâtie par André Masino. Quant à celui de l'entrée où l'on passait en 1652, il a servi, entre 1677, avril, et 1679, mars, aux frères Dettat Doria, pour élever leur chapelle en l'honneur de sainte Rose de Lima.

Examinons les *entrate* de 1652. Elles montent à 2.209 liv. 11 s. 6 den. Plus de 600 liv. de moins qu'en 1651.

Diverses souscriptions du clergé. Des dispenses, qui produisent 140 liv. 2 s. Des restitutions. Deux quêtes dans Nice : 4 liv. en mars, 16 en décembre. Quatre violations de fêtes : 16 liv. 10 s. Une amende infligée à une femme qui travailla le jour de la Chandeleur : 7 liv. 10 s. L'offrande de deux villages dont les habitants avaient bien vendu leur chanvre : Villars, 4 liv., Roquebillière, 3 liv. 10 s. Des rachats de certaines condamnations : 293 liv. Les troncs de la cathédrale sont vidés le 16 avril : on n'y trouve que 36 s. Divers fidèles envoient de l'argent. La meunière du prévôt Rossignoli, 100 liv.; la communauté de Villars, 12 ; le juge de Marie, 150 ; les « frères Coarrieri, 150, pour pierres placées dans leur chapelle » (il s'agit des Rossi) ; « un étranger », 300 ; des marchands de Gênes, Florence et Lucques, « à qui les Français ont enlevé un bateau », 75 ; le marquis de San Damiano, 55 liv. 10 s. En novembre, la vente d'objets confisqués à des juifs de Villefranche, qui n'avaient pas observé une fête, rapporte 18 liv.

Le chœur et le maître-autel. Le carrelage, ébauché pour la bénédiction du 6 janvier, est repris : en mars, 23 liv. 6 s. pour 200 carrés et octogones destinés « à carreler le *presbiterio* », et, en mai, 147 liv. pour 1.200 carrés et octogones destinés « à carreler le *choro* ». En octobre, 6 liv. pour deux planches de noyer « en vue de faire les gradins de l'autel ». En novembre, autant à un menuisier « qui tient chez lui le Français qui fait le grand escalier (*scalinata*) de l'autel, pour sa nourriture durant 8 jours ».

La chaire. On la consolide avec des ferrures qui coûtent, en février, 36 liv.

Une tribune est aménagée aux frais du marquis de San Damiano, un Piémontais des plus en vue.

L'ajustement et la mise en place des bancs. Ainsi, pour 76, en mars, 33 liv., et pour 12 qu'il fallut retailler, 5 liv. Ce qui est particulièrement curieux pour cette année, c'est le grand nombre de paroissiens qui se pressent pour acheter un banc. Le sénateur Giacobi paie 18 liv. Jean-Baptiste Rainaldi, seigneur de Falicon, 12 liv. 10 s. L'avocat général, autant. La dame Rossignoli, 6, etc... En tout, 290 liv. 17 s.

La couverture de ce qu'on appellerait les nefs latérales. A noter l'enlèvement des gravats qui restaient « dans la cour » (sans doute de l'évêché) « depuis la chute de la chapelle (*sic*) du *Corpus Domini* ».

Les rideaux de l'église. En février, 34 *palmi* de toile pour les deux « de la grande nef », des chevilles, de la cordelette « et ce qu'il faut pour les tirer », 16 liv. 8 s. Salaire du maître qui les a confectionnés, 7 liv. 10 s.

En 1653, les travaux semblent se ralentir. A l'occasion de l'Épiphanie, Palletis bénit ce qui était achevé. Le 1^{er} janvier, 2 liv. 15 s. à des portefaix « qui ont abattu la séparation de l'église ancienne et de la nouvelle et enlevé les bois », et 4 liv. 10 s. « pour le nettoyage des gravats provenant de la couverture de la nef latérale vers la place » (donc du transept nord) ; le 3, 3 liv. 6 s. pour le carrelage, qui avait pris une journée, du chœur ; le 4, 7 liv. 6 s. à un maître qui avait travaillé « durant quatre nuits ». On s'était pressé en vue de la cérémonie du 6.

Les travaux de 1653 se rapportent à sept articles. D'abord, la chapelle votive. La ville y affecte 1.000 liv., dont l'évêque lui donne quittance en janvier ; 794 liv. en mars, « parce qu'il acheta, en 1652, pour notre chapelle, des pierres, briques, moellons (*masequani*) et de la chaux », et 294 liv. 6 s. parce qu'il paya les ouvriers qui travaillent à notre chapelle et livra bois, pierres, moellons, chaux et sable », 879 liv. 15 s. 6 den. en mai.

Les travaux sont suspendus du 11 juin au 8 septembre. La construction est assez avancée pour qu'un capucin, le P. François de Sestri Ponente, prêche dans la cathédrale la station de l'Avent au cours de laquelle il suggère aux Niçois de prendre la Sainte Vierge comme protectrice suprême de la ville « contre les pestes, guerres et autres calamités », de fêter l'Immaculée Conception, dont le dogme n'était pas encore défini par le Saint-Siège, de placer des Madones de marbre sur les portes des remparts et d'y fixer une inscription latine dont le texte serait emprunté au *Cantique des Cantiques*.

Examinons les recettes de 1653. Le 10 février, le comte Barthélemy Marengo, neveu et héritier du prédécesseur de Palletis, consent, à propos d'un procès que celui-ci lui avait intenté en 1651, à transiger. L'acte a lieu au palais épiscopal. « Mon oncle », dit-il, « avait ordonné en 1642, 26 décembre, durant sa dernière maladie, de prélever sur son héritage et d'affecter à la réparation de votre cathédrale 200 ducats. J'ai refusé de les verser. Je voulais exiger la restitution de diverses argenteries dont les chanoines se sont emparés sans scrupules, comme des voleurs, durant son agonie. — J'accepterai », lui répond Palletis, « par considération des dépenses que j'ai déjà faites et qui ne cessent de grandir, ce que vous voudrez bien me verser. — Dans ces conditions, je remets les 200 ducats à Votre Grandeur, mais seulement pour soulager la conscience de feu mon oncle et en raison de ce que Votre Seigneurie Révérendissime m'assure qu'Elle a dépensé beaucoup et, en vue de réédifier Sainte-Réparate, dépensera davantage. Toutefois, l'acte de 1642, je ne l'approuve pas, et, quant au médecin qui soigna votre prédécesseur et lui extorqua, durant ses dernières heures, de l'argent, je me réserve de poursuivre ses héritiers. » Neuf jours après, l'archidiacre constate que le comte Marengo a, « pour le legs de feu l'évêque, son oncle », versé 748 liv. 18 s.

D'autre part, le chanoine prévôt ou, en apparence, sa meunière remet 600 liv. Le chanoine sacriste, 26. Un des chanoines Baldoïni, 5 liv. 8 s. Le prieur de Berre, 50 liv. Le seigneur de Falicon, un Rainaldi, 12 liv. 10 s. Le marquis de San Damiano, 37 liv. 10 s. La dame de Gattières, 25 liv. La comtesse Lascaris, 26. Un Provençal, condamné pour un duel à une amende, 3 liv. 10 s. Diverses restitutions rapportent 174 liv. 15 s. Une quête à Contes, 15 liv. La vente de matériaux à la ville, pour sa chapelle votive, 720. Les troncs de l'église, 2. En tout, 3.341 liv. 8 s. Donc, beaucoup plus qu'avant.

Ajoutons que, en avril, le chapitre abandonne à l'évêque un cens annuel de 42 ducats.

En 1654, nouveau ralentissement dans les travaux. Jusqu'à la mi-juin, presque rien à noter, sinon 6 liv. 5 s. « pour avoir couvert l'église et la chapelle des Rossi et bouché des ouver-

turés ». La ville payait mal et séquestrait diverses sommes. Le duc reçoit une réclamation de Palletis et se plaint, en juin, de ce que les travaux « tant de la cathédrale que de Laghet » n'avancent plus. Il blâme la municipalité et enjoint aux sénateurs de faire verser les sommes qu'elle prétendait retenir. Elle avait, il est vrai, payé, en mars, à l'évêque 724 liv. pour des matériaux ; en juin, au peintre Gaspard Balduino, 51 liv. 5 s., notamment « pour le grand blason qu'il a exécuté au-dessus de l'autel », donc pour les armoiries de Nice qu'il avait coloriées dans la chapelle votive. Les travaux restent interrompus du 16 juin au 1^{er} septembre, où ils reprennent par « la coupole (*trono*) depuis le *cornisone* jusqu'à l'imposte de la voûte ». Transport de bigues, de planches, de chevrons ; achat de clefs de rouvre ; achat de fers destinés à former des clefs. En octobre, « les quatre fenêtres du *trono* » (donc celles du lanternon) sont ajustées et munies de rideaux. En novembre, on achève la couverture du *trono*, les fenêtres « et autres ornements » ; le pont est enlevé ; 7 liv. 12 s. sont payés pour « les huit fenêtres posées au *trono* » (donc celles du tambour, dont l'une, qui bouche la toiture, n'est qu'une fausse fenêtre, barrée, depuis la fin du siècle dernier, par la toile qui représente saint Valérien de Cimiez) ; du bois de mélèze destiné à ces huit fenêtres et l'étoffe des rideaux qui la garniront coûtent 19 liv. 12 s. ; la confection de ces rideaux, 20 liv. Tous ces travaux avaient causé des dégâts. En novembre, on recouvre « le chœur et les chapelles neuves que la construction du *trono* a endommagés (*rotti*) » ; on refait la couverture, gâtée pour le même motif, de la chapelle Saint-Barthélemy ; on travaille à « recouvrir (*ricoprira*) toutes les chapelles que la construction du *trono* avait ruinées (*rovinata*) ». Quoique ralentis, ces travaux valent à l'ingénieur Guiberto, « pour ses fatigues et plans (*fattiche e disegni*) », un vêtement sur mesure qui revient à 95 liv. 10 s.

On s'occupe, en outre, des argenteries qui devenaient nécessaires à une cathédrale ainsi renouvelée. Dans les deux derniers mois, vente de diverses pièces pesant 30 liv., à 3 liv. l'once, dont la moitié n'était que « d'un titre fort bas ». Un orfèvre, dont le nom est omis, fait une croix et six chandeliers pesant 42 liv. D'où, une dépense supplémentaire de 120 liv. Le chapitre verse 30 *pezze*, pour qu'il soit fait un calice. L'archidiacre, 154, dont 10 pour la facture de la croix et 30 pour celle des chandeliers. Puis il fait faire deux gros chandeliers pesant 42 liv. pour « la petite table (*il tavolino*) » — sans doute la crédence destinée aux burettes, au bassin et, tant qu'il n'est pas, durant les messes solennelles, sur l'autel, au calice. Enfin, il commande six autres petits chandeliers ne pesant que 48 onces et deux statues, lesquelles coûtent 8 doubles d'Espagne et représentent les saintes Réparate et Rosalie (*Rosoleia*).

Examinons les recettes de 1654. Elles ont baissé à vue d'œil. Rien que 953 liv., dont 652 que la ville, obéissant à la semonce ducale, verse en octobre à Palletis « pour avoir, en 1652 » — retard à noter — acheté des pierres, marbres et autres matériaux destinés à la chapelle votive. Les troncs de la cathédrale, ouverts le jeudi de Quasimodo, ne contiennent que 9 liv. 6 s. Des dispenses rapportent 65 liv. 14 s. Des restitutions, 39 liv. 16 s. Trois violations de fêtes, 12 liv. 19 s. Le chapitre verse 143 liv. 10 s. Nul particulier ne donne quoi que ce soit, excepté deux natifs de Puget-Théniers qui offrent à l'évêque, afin qu'il en dispose à son gré « pour les travaux de sa cathédrale », une maison et un jardin sis dans cette petite ville.

N'oublions pas que c'est en 1654 que le P. François de Sestri publie à Nice son *Mara-viglie di Laghetto* et qu'il y disait : « La cathédrale sera très belle, l'évêque la rend très somptueuse, il n'est pas croyable qu'il arrive, sans le secours de la cité qui a de la piété et de la dévotion, à suffire par lui-même à de si grandes dépenses ».

En 1655, les travaux ne reprennent que le jeudi d'avant la Pentecôte. Ils montent, pour le reste de l'année, à 7.146 liv. 5 s. et se rapportent à six objets.

D'abord, l'autel. En mai, acompte de 32 liv. 12 s. pour ses piédestaux. En juin, 121 liv. pour son grand escalier (*scalinata*). En juillet, 433 liv. 4 s. pour solder la croix et les six chandeliers ; 842 pour les huit autres chandeliers ; 110 pour les deux statues, y compris la dorure ; 6 pour « le blason (*le arme*) » qui avait été mis sur la croix et les six chandeliers et dont j'ignore si ce fut celui de l'évêque ou du chapitre.

Le chœur. L'archidiacre paie 3.000 liv. « pour ses stucs », sans dire qui les avait faits, et son nettoyage. Il est probable que ce fut l'artiste qui, précisément en 1655, achevait de stucher la chapelle du Saint-Sacrement et donnait lieu à tant d'admiration que le Conseil de ville décida de traiter avec lui pour qu'il décorât la chapelle votive. Je vais parler de lui en son lieu. L'archidiacre paie 325 liv. « pour les cinq tableaux et les peintures des arcs (*nelli cinque quadri et pitture delli archi*) », sans dire qui fut le peintre. Comme la cathédrale possédait une toile, de nous ne savons qui, représentant sainte Réparate, il est probable que les *cinque quadri* de 1655 furent destinés à remplacer *li quadri grandi* déjà mentionnés, on l'a vu, en 1650. Il est malheureux que l'archidiacre ait omis le nom de l'artiste qui, pour nous ne savons quelle fraction des 325 liv., retoucha ou peut-être refit entièrement les images de la patronne de la cathédrale et des saints Basse, Pons, Valérien et Siacre. J'imagine que ce fut Jean-Gaspard Balduino, le plus estimé, vers cette époque, des peintres niçois.

Les stucs de la chapelle du Saint-Sacrement. On va voir que c'était l'œuvre de Riva, un Milanais de qui Scaliero a fait un Génois. Il a fini avant le 13 décembre et va repartir pour son pays, quand la municipalité lui confie ce que voici.

Les stucs de la chapelle votive du transept nord. Il s'agira de reproduire, à quelques détails près, ce qu'il vient de faire dans l'autre. La ville traite avec lui pour 1.600 liv. Il recevra 300 d'avance. 400, « dès qu'il aura fourni les deux arcs avec une fenêtre et la voûte de la *crociera* ». 300, quand il aura terminé le *cornisone*. 300, lorsqu'il aura fourni les fenêtres au-dessus de celui-ci. 300, une fois tout fini.

L'orgue. La réfection coûte 842 liv.

L'aménagement de la sacristie. 850 liv. pour lesquels pas d'autre détail.

L'achat de bancs, 684 liv.

Examinons l'actif de 1655. Il n'atteint pas celui de l'année précédente et ne monte qu'à 713 liv. Le chanoine Fabius de Gubernatis donne 76 liv. 9 s. pour « l'heureuse entrée (*felice ingresso*) au chapitre », non de lui, mais du nouveau prévôt. La dame de Touët-de-l'Escarène solde ce que son mari avait légué et verse 45 liv. 16 s. Les gens de L'Escarène, 15 liv. Des condamnations rapportent 222 liv. 12 s. Des restitutions, 87 liv. 16 s. Des dispenses, 10 liv. 10 s.

En 1656, les travaux se rapportent à cinq articles. D'abord, la façade. Elle donnait alors, inutile d'y insister, sur la place aux Herbes et ouvrait à l'est de la chapelle Saint-Barthélemy. On l'agrandit. D'où, creusement de fondations ; apport de pierres (certaines sont destinées à « la banquette », d'autres, provenant de Biot, y avaient été *picate*, d'autres sont retouchées sur place) ; blanchiment à la chaux (pour la fosse de celle-ci, on démolit, en février, « le poulailler » de je ne sais qui).

La coupole. On s'y remet le 25 juin. Entre la mi-septembre et la mi-octobre, paiement de 632 liv. 15 s. « au maître qui doit faire le *trono*, moyennant 2.000 liv. et a exigé que

l'économe lui donnât les planches qui sont dans la couverture, les chevrons, tous les bois et cordages utiles au pont, les matériaux qui sont sur place à l'effet de confectionner la corniche au dedans et au dehors, et quatre poutres ». Dans les premiers jours de décembre, il avait reçu les deux tiers du prix convenu. La veille de Noël, il touche 24 liv. et 2 doubles de France « sur la boule qui pèse 64 liv., à raison de 22 s. la liv. »

Les stucs de l'autel de la sacristie. En août, 36 liv.

Des réparations. En septembre, à la couverture de la chapelle Saint-Barthélmy, où il pleuvait : 4 liv. 5 s. En novembre, « aux chapelles et au chœur » : 6 liv. pour 4 journées.

Les stucs de la chapelle votive. Ils sont finis le 17 mai, où le Conseil municipal ordonne de payer l'inscription, gravée par un Helvète de nous ne savons quel canton, Jacques Solaro, sur trois plaques de marbre, en latin ; texte qui rappelait la peste de 1631, les prières adressées alors à sainte Rosalie et à saint François Xavier, le vœu prononcé par la municipalité de ces jours de deuil, l'achèvement des travaux par l'actuelle. L'inscription coûte 74 liv. 8 s. A savoir : 32 liv. 8 s. pour les 432 lettres (un sol et demi par caractère), le reste pour les trois plaques de marbre, dont chacune valut 14 liv. On sait que le premier tiers de ce texte a disparu lors des réparations de la cathédrale, à la fin du XIX^e siècle. Jacques Solaro, qui grava cette inscription, est connu pour avoir été l'un des témoins des deux testaments que fit en 1647, à Monaco, la femme du peintre Jean-Baptiste Cantone, fils de l'architecte génois qui dirigea les travaux du palais du prince Honoré II, de 1631 à 1662. Ce Solaro figure, dans ces deux circonstances, avec deux hommes du même nom, Jean-Baptiste et Martin, celui-ci particulièrement célèbre pour avoir sculpté les deux fontaines que le prince fit, en 1644, élever dans le jardin de son palais et dont la décoration est décrite dans le livre de M. Labande relatif aux inventaires du Palais. Martin Solaro était, comme Jacques, Suisse, et nous savons même que Martin fut natif de Corona, dans la vallée de Lugano.

Examinons les recettes de 1656. Elles se relèvent et montent à 912 liv. 8 s. 6 den. Des condamnations rapportent 175 liv. Une dispense, 3 liv. 18 s. Une restitution, 3 liv. Le tronc, qu'on n'avait pas ouvert en 1655, contient 11 liv.

En 1657, les travaux se rapportent à deux articles. D'abord, la coupole. En janvier, 77 liv. 12 s. « pour 2 rubs et 16 liv. de cuivre destinés à un globe (*balla*) pour le *trono* et pour l'étagage de cette boule. 6 liv. 18 s. pour la croix, qui est étagée moyennant 7 liv. 10 s. En mars, 12 liv. pour une douzaine de planches qui permettent de faire « le blason du prince (*la scudaria del principe*) ». La plomberie du *trono* demande notamment, en janvier, 101 liv. 10 s. pour 36 rubs de plomb; en février, un acompte de 12 liv. pour le maître qui a fondu et tiré (*tirato*) ce métal ; en mars, 23 liv. au sonneur de cloches qui lui avait donné un coup de main. Les ferrures du *trono* sont payées, du 12 février au 28 juin, 263 liv. 15 s. L'enlèvement de certains ponts du *trono*, en février, 2 liv. La restitution des bigues, 10 s. Le nettoyage du *trono*, du 21 avril au 28 mai, 108 liv. 10 s. Les fers « des quatre vitrages » (donc, ceux du lanternon) coûtent, en avril, 38 s. Les vitres, en quatre caisses, 147 liv. L'arrangement « des rideaux et fenêtres du *trono* », en septembre, 25 liv. 16 s. En octobre, 102 liv. sont payés pour 17 rubs de plomb « destinés aux sept vitrages du *trono* » (donc, ceux du tambour, où la huitième fenêtre est fausse) ; 116 liv. à un franciscain, le P. Jean-Baptiste, « pour ses fatigues en raison de ce qu'il fit les sept vitrages du *trono*, ainsi que pour de l'étain et du cuivre qu'il a employés ». Le stucateur achève ses travaux. En septembre, il reçoit 4 liv. 12 s. pour du bleu et du noir dont il s'est servi dans cette

partie de la cathédrale. En octobre, 476 liv. « pour la corniche du chœur, les quatre *vele* » — autrement dit, on va le voir, les pendentifs — « et les quatre Évangélistes ». Le 6 octobre, les derniers ponts du *trono* sont enlevés.

Le commencement de la nef du milieu. — Il a lieu le 12 mars, lundi avant le dimanche de la Passion. Il entraîne notamment la démolition (*spezzatura*) et le curage (*nettatura*) de quatre tombes.

Palletis rêvait d'arriver à ce qu'elle aboutit à la rue. Mais la maison Doya constituait un obstacle. Aussi convient-il de noter ce dont parle la délibération que le Conseil de ville tient le 30 décembre. « Sa Grandeur a dit aux syndics qu'il entend terminer la cathédrale et y dépenser, sans compter, tout ce qu'il pourra (*non guarda che spender per redurla a perfettione*). Afin de construire la façade telle que la porte le plan, il faut que la maison Doya soit rasée. Mgr Illustrissime et Révérendissime espère que la ville l'y aidera pécuniairement. La nef du milieu n'est pas close (*la nave del mezzo è scoperta*). On ne peut officier dans la cathédrale » (1). En conséquence, la municipalité vote 3.000 liv., payables en trois annuités, pour l'achat de cet immeuble qui empêchait Guiberto de pousser la nef centrale jusqu'à ce que nous appelons la rue Sainte-Réparate.

Examinons l'actif de 1657. Il dégringole à 118 liv. 8 s. Le chanoine sacriste verse 19 liv. Une seule restitution.

C'est en cette année-là que l'évêque de Saluces, François Della Chiesa, des comtes de Cervignasco, qui fut un écrivain distingué, publie son *Corona reale*, où il disait : « Quand la cathédrale de Nice sera terminée selon le plan qui a été adopté, nulle église des États de S. A. R. ne pourra rivaliser avec elle. » Opinion à retenir.

En 1658, les travaux — un accident les arrêta après la mi-septembre — se rapportent à cinq articles. D'abord, la chapelle votive. Le 27 mai, la confrérie de la Miséricorde, qui avait deux chapelles dans l'ancienne Sainte-Réparate, est chargée de l'entretenir et s'engage à ne jamais oublier que c'est une chapelle municipale, une propriété de la ville. Trois théologiens avaient estimé, en présence de l'évêque, que cela n'altérerait en rien l'esprit du vœu de 1631. Le Conseil de ville s'était engagé, en avril, à donner à la confrérie deux libertés. La première était de remplacer le tableau « déjà installé » — sans doute celui qu'un Baldoïno avait peint en 1637 — « par un qui soit de la grandeur convenable et où l'on voie en haut la Sainte Vierge, en bas sainte Rosalie, mais nulle autre image ». La seconde faculté était de mettre, « dans les niches qui sont autour de la chapelle, des tableaux où soient représentés les trois autres protecteurs de la cité, les saints Sébastien, Roch et François-Xavier ». Les syndics avaient, d'autre part, posé les quatre conditions que voici. « L'inscription placée sur l'autel » y resterait. La chapelle garderait le nom de sainte Rosalie à perpétuité. La ville aurait le droit d'y placer « d'autres inscriptions et blasons (*armarie*) ». Aux torches que les prieurs de la Miséricorde tiendraient dans toute procession des reliques de la sainte, c'est l'aigle de gueules de Nice qui serait peinte sur les écussons.

De cet acte du 27 mai résulte, d'une façon inattendue, un nouveau contrat entre la municipalité et le stucateur Riva. Ledit jour, celui-ci s'engage envers les syndics à faire, — et, notons-le, comme lors du premier contrat, celui de 1655, pour 1.600 liv. — le travail que

(1) En 58, c'est à Saint-Dominique qu'il distribua les cendres.

voici. « Je stuquerais la voûte du dessus. Je la nettoierai entièrement, comme celle du Saint-Sacrement. J'exécuterai, à la place du *Panis vivus* qui est dans celle-ci, tel dessin que vous me donnerez. Je ferai la grande corniche de manière à ce qu'elle ressemble à celle de la chapelle du Saint-Sacrement, excepté le plafond que j'exécuterai d'après le dessin que vous me donnerez. Les statues, je les ferai semblables à celles de la chapelle du Saint-Sacrement. De même, les fenêtres. Je soignerai de mon mieux les chapiteaux et les piliers. Je mettrai les peintures des trois fenêtres sous la grande corniche et les colonnes de l'autel ». Pourquoi cet acte ? Les travaux convenus en 1655 avaient été exécutés et payés. Pourquoi détruire ce qui avait été soldé en 1656, mai, et commander, sur le même pied, des choses dont le détail diffère sensiblement ?

Le second travail est le nef centrale. On en commence la voûte le 2 janvier, pour la partie que l'on pouvait déjà essayer d'en faire. Le 17, des portefaix qui ont « transféré la pierre du baptistère et les deux de l'eau sainte (*sic*) », reçoivent 17 s. En février, 15 liv. 10 s. aux Minimes à qui l'on achète deux bigues. En juin, 11 liv. 18 s. « pour le travail des pierres de la grande nef ». En juillet, 5 liv. 6 s. pour ses bases. La précipitation avec laquelle l'évêque, malgré les conseils des gens prudents, poussait ce travail, cause, en septembre, l'accident dont j'aurai à parler et dont les livres ne rapportent qu'une version entièrement erronée. Palletis tâche, d'autre part, de faire aboutir la négociation avec les Doya, qui refusent de vendre leur immeuble à l'amiable. C'étaient deux frères : Marc-Aurèle, droguiste et marchand de cire, et Jean-Baptiste, un prêtre qui entra plus tard dans l'ordre des Augustins. Palletis demande donc l'expropriation. En mai, le juge décide que quatre experts estimeront la valeur du bâtiment et de l'immeuble. En juin, la ville mandate la première des annuités qu'elle affectait à cette acquisition. En juillet, Palletis choisit ses deux experts ; les Doya, les leurs. S'il y a désaccord, un surarbitrage sera confié à trois hommes : l'un des syndics, dont le nom sera tiré dans un chapeau, Gaspard Lascaris, que l'évêque désigne, Victor Bonetti, que désignent les Doya. Par suite de l'accident de septembre, l'affaire ne fut reprise que 19 ans plus tard.

Palletis se croit si près de terminer sa cathédrale qu'il prend des mesures relatives à la propreté et à la sécurité de l'édifice. Il y avait, dans le voisinage, divers fours dont les feux étaient un danger, les fumées, une saleté. En février, il achète à un capitaine monégasque, pour 400 ducats, selon une estimation faite en janvier par des experts et approuvée par l'ingénieur Guiberto, un four et un appartement qui confrontaient du nord le palais épiscopal, de l'ouest le four de l'abbaye de Saint-Pons, du sud la rue de l'Abbaye. Par la même occasion, il devient acquéreur d'une chambre confrontant de l'ouest le four des Bénédictins et construite sur celui que le capitaine lui vendait. En juin, Palletis achète la maison d'une veuve Catherine Peyre, où il y avait encore un four. « Monseigneur ne permet pas », dit-elle — détail digne d'être relevé, — « depuis trois années, qu'on allume mon four, à cause de la fumée qui envahit son palais, la nouvelle cathédrale, ses figures en relief, stucs, tableaux, peintures, et des risques d'incendie. Il s'oppose à ce que les fourniers de notre quartier allument leurs fours ». Des experts, dont l'ingénieur Guiberto, avaient conseillé au prélat d'offrir à la veuve 113 ducats et demi. Le juge décide qu'il en paiera plus du triple : 350.

Examinons les *entrates* de 1658, dont la dernière est du 17 septembre, où l'archidiacre cesse d'inscrire. En tout, 736 liv. Le sacriste verse 13 liv. 15 s. Une condamnation rapporte 14 liv. Une amende infligée à des pêcheurs qui avaient travaillé le jour de l'Annonciation et la vente du poisson qu'ils avaient pris, 14 liv. Une quête faite en ville par Gaspard Lascaris et deux chanoines, 152 liv. 14 s. La mère du prêtre d'Aspremont, « lequel, ayant été banni pour avoir assassiné un séculier, a été gracié », verse 52 liv. 14 s. Les gens de Gairaut, « pour avoir bien vendu leurs olives », 54 liv. 18 s.

Le jour où l'archidiacre Torrini arrête, à cause de la mort de Palletis, sa comptabilité, il avait inscrit pour plus de 20.000 liv. de dépenses et encaissé seulement 11.674 liv. 15 s. 6 den. On voit ce que l'évêque a dû mettre du sien. Quel est donc, au juste, l'accident de 1658, 18 septembre ? et dans quelle mesure Palletis en a-t-il été victime ? Les légendes ne manquent pas là-dessus. Essayons, pour finir, de mettre un peu d'air dans les broussailles que la fantaisie de l'un et de l'autre entassa à qui mieux mieux.

Palletis voulait, dit Scaliero, que la sainte Réparate de 1658 fût célébrée, le 8 octobre, avec pompe. Il activait, sans la moindre prudence, les travaux. Il était entêté et ne souffrait pas la moindre observation. Écoutons ce que raconte, dans le registre *Cerimoniali*, un contemporain qui, sans avoir assisté à l'accident, l'a relaté avec toute la précision d'un Niçois qui était alors à Nice.

« La construction avait toujours été précipitée, depuis 1650, par l'évêque. On lui répétait en vain d'aller moins vite ; que la voûte de la grande nef était exécutée sans assez de soins ; qu'une pareille maçonnerie ne devait pas reposer sur des *pilastris* aussi misérables en matériaux et en grosseur (*miserabili in fabrica et in grossessa*) ; qu'il arriverait un malheur. On lui rappelait ce qui s'était produit lors de l'établissement de la chapelle du Saint-Sacrement. La voûte en avait cédé une nuit ; ce qui n'avait par conséquent causé la mort de personne. Mais ces *pilastris* que Votre Grandeur a établis pour ce qu'on peut déjà construire de la grande nef, n'ont aucune solidité. Ils causent de la stupeur et de l'effroi. — Je sais ce que je fais, répondait Palletis ; vous êtes malintentionnés à l'égard de mon travail ». Il manquait 5 ou 6 palmes pour que la voûte de la grande nef atteignît la grande porte, donnant sur la place aux Herbes, à l'est de la chapelle Saint-Barthélemy. Le 16 septembre, fissures dans les *pilastris*. Le 18, l'évêque va au chantier (*alla fabrica*). Il se place près d'un coin de la chapelle de la Miséricorde, après le passage qui, à l'est de la chapelle Saint-Joseph, conduisait à son palais. C'était le mercredi, « à l'heure de la grand'messe ». Il y avait beaucoup de monde (*assai gente*) dans l'église. Alors toute la voûte de la nef (*crotta o sia nave*) s'ébranle. Les maçons ont le temps de s'enfuir, et les fidèles. L'église reste vide. « Le bon Dieu avait, par les signes précurseurs de l'avant-veille, permis à chacun de se tenir sur ses gardes ». Resté seul, au coin de la chapelle de la Miséricorde, l'évêque voit que la nef tombe (*veniva giù*). Un des serviteurs le prend par la main et l'entraîne dans le passage qui mène à l'évêché. Palletis est alors saisi d'une peur telle qu'on le porte dans sa chambre. On le jette sur son lit. On le soigne. Une heure après, il était mort, alors que l'éboulement de la voûte n'avait causé le décès de personne. Dès le soir, le cadavre était si enflé qu'il avait l'air d'un monstre (*venne tutto gonfio, che pareva un mostro*). Vite, au cercueil. Le lendemain, on l'enterre dans sa cathédrale, où Pierre Gioffredo, alors directeur « des écoles de Nice », prononça son oraison funèbre (1).

Voilà le résumé du témoignage d'un contemporain. Là-dessus, que de légendes ont poussé et se sont multipliées à l'envi ! La date de l'accident. Le *Gallia christiana* de 1725 flotte

(1) Gioffredo, né en 1629, et baptisé à Sainte-Réparate, était, d'après les registres de la trésorerie municipale, maître de l'école municipale depuis 50 ; « des écoles », comme écrivent certains trésoriers. Aux appointements de 216 liv. par an ; de 12 s. par jour. « Mastro della scola della città » ou, lorsqu'on veut rehausser ses fonctions, « delle scole ». Il est vrai que, ce que précisent certains trésoriers, son enseignement n'était donné que dans une seule pièce (« la stanza della scola »), pour laquelle la commune payait un loyer de 26 liv. 10 s. par an ; donc d'un sol et demi par jour. Il avait reçu la prêtrise en 53. Si l'oraison funèbre de l'évêque est prononcée par le jeune instituteur municipal de 29 ans, et non par l'un des chanoines, c'est qu'il était en vue depuis la publication (faite à Turin, précisément en 58) de son *Nicæa Civitas*. Un ouvrage pour l'impression duquel la commune de Nice avait, en décembre précédent, payé 662 liv. 10 s. En 1630, octobre, elle accordait l'usage de « la stancia per la schola » à un « maître d'écriture et d'arithmétique (maestro di scrivere et abaco) », natif de la Valteline, et les appointements de cet homme consistaient, pour l'année, en 2 setiers de blé.

entre 1655, prétendant s'appuyer sur Bouche, qui pourtant ne s'était pas trompé, et 1659. Papon répète le millésime erroné 1659. Toselli invente 1656, que Brun répète d'après lui. Le mois. Au lieu de septembre, la Visitandine qui écrivit au début du XVIII^e siècle l'histoire du couvent de Sainte-Marie parle d'octobre ; Durante, Toselli et Brun, de décembre ; l'abbé Albin, d'août. Le jour. Au lieu du 18, le *Gallia* et Papon parlent du 15 ; Durante, Toselli et Brun, du 16 ; l'abbé Albin, du 2. L'heure. Au lieu de celle de la grand'messe, Durante parle de l'après-midi, alors que Bonifaci disait « à 13 heures le matin (*hora 13 mane*) », ce qui correspond environ, sans employer, comme lui, le style italique du XVII^e siècle, à 8 heures du matin, moment où il est fort possible que le chapitre célébra — le 18 septembre était un mercredi — sa messe capitulaire.

La nature de la catastrophe. Bouche parle, en 1662, de « l'écroulement du bâtiment » ; la Visitandine, de « la chute de la cathédrale » ; le *Gallia*, d'un « effondrement général » ; Bonifaci, de la chute du « *duomo della cattedrale* » ; Durante, du « dôme de la cathédrale ». Invention qu'on répète à satiété : ainsi Tisserand, Brun et M. l'abbé Rance-Bourrey, tandis que Toselli ne parle que d'une « partie de la voûte ». Retenons bien que la coupole n'a pas bougé et que c'est la voûte de la grande nef qui, ainsi que les *pilastri* de celle-ci, céda, mais non les *pilastroni* de la coupole, que l'on n'eût pas à reconstruire. Autres erreurs, sinon sur les causes de l'accident, du moins sur les conséquences. Durante, Tisserand, Toselli et Brun dramatisent à l'envi. Le premier invente que l'éboulement entraîna les ouvriers et plusieurs assistants. Chez Tisserand, aucun fidèle ne meurt, mais l'évêque et plusieurs ouvriers sont entraînés sous les ruines. Chez Toselli et Brun, aucun ouvrier ne semble décéder, mais Palletis et « plusieurs personnes » sont écrasés. Ouvrons le registre des morts de la cathédrale : le 18, enterrement d'une fillette d'un jour et d'un enfant d'un an ; le 19, de l'évêque et d'un enfant d'un an ; du 20 au 23, nul enterrement.

Erreurs, semble-t-il, sur la cause de la mort de Palletis. Au lieu d'une syncope causée par la peur, d'une embolie, semble-t-il, le curé de Monaco, dès le 20, où il célèbre, sur l'ordre du prince, une messe pour le repos de l'âme de l'évêque, écrit : « Comme il fuyait, il s'empêtra (*scrucila*) et donna de la tempe sur des bois dressés (*adosso di legni dritti*) ; un clou le frappa à cette tempe ; il se releva, tomba de l'autre côté et donna de la tête sur d'autres bois ; un second clou le frappa à l'autre tempe ; il se releva encore, tomba la face contre terre, fut porté chez lui, demanda à boire ; on lui donna du vinaigre, croyant lui avoir versé du vin ; il invoqua sainte Réparate et Notre Dame de Laghet, rendit du sang par le nez et mourut une demi-heure après ». Voilà un récit très différent de celui de l'employé municipal de Nice à qui nous devons le *Cerimoniali*.

Je reconnais toutefois qu'on peut hésiter entre les deux assertions qui sont de la même époque. Bouche s'exprime presque comme le curé de Monaco, mais ne parle pas des clous et se borne à dire que Palletis tomba « contre une pierre » et mourut « incontinent ». De même le *Gallia*. Papon rédige dans le même sens, mais en termes vagues. La Visitandine avait introduit un élément de plus : c'est après l'accident, auquel l'évêque n'avait pas assisté, qu'il accourt de son palais et tombe sur un clou, mais sur un seul. Durante adopte une expression vague. Tisserand ne se borne pas à dire que l'évêque fut « enseveli sous les ruines » ; il ajoute naïvement : « on ne le releva que mort ».

Je n'insiste pas davantage sur les broussailles que la fantaisie de l'un et de l'autre a fait pousser autour de l'accident du 18 septembre et de la mort, qui en résulta, du grand évêque à qui nous devons d'avoir adopté le plan de reconstruction de l'ingénieur Guiberto, con-

sacré une bonne partie de sa fortune à cette œuvre, bâti le chœur, la coupole qu'il agrandissait, la sacristie d'alors, les transepts (dont celui du nord servait alors au culte de sainte Rosalie, celui du sud à la conservation des Saintes-Espèces), l'aménagement des chapelles Saint-Barthélemy et Saint-Joseph, de l'entrée provisoire à l'est de la chapelle Saint-Barthélemy, et les premiers travaux, qui causèrent sa mort, d'une partie de la grande nef. Rendons hommage à un homme qui rêva de donner à Nice une église susceptible, selon le mot de l'évêque de Saluces, son contemporain, d'être la plus belle de toutes les cathédrales des Etats de la Maison de Savoie du XVII^e siècle.

Mais gardons-nous de croire, avec Eugène Emanuel, dont l'abbé Albin répéta l'erreur, que le blason qui figure sur le maître-autel, sur les chancels de communion et sur l'arc de la grande nef soit le sien. Les Palletis, famille de Verceil, portèrent fascé de sable et d'argent à six pièces, dans le chef, une aigle de sable. Le blason que vous voyez dans la cathédrale est celui d'un de ses successeurs, Henri Provana de Leyni, un carme qui consacra l'église à la fin du XVII^e siècle.

Palletis est remplacé en 1659 par Solaro, des marquis della Chiusa et comtes de Moretta, qui fut transféré en 63 à Mondovi. Il ne reprit pas les travaux. En 60, un voyageur français, parti de Paris pour se rendre en Italie, Grangier de Liverdys, s'arrête à Nice et entre à la cathédrale. « Il y a quelques années », écrit-il — il n'y en avait qu'un peu plus de deux — « il en tomba une partie ; les restes donnent à juger de sa beauté, quand elle était sur pied ». Le brave homme aura mal retenu ce qu'on a dû lui dire et écrit sans avoir pris de notes sur-le-champ. Il était tombé simplement une partie de la voûte de la nef centrale, du côté de la coupole. Solaro était trop souffrant pour songer à la réparer et à continuer vers l'est où la maison Doya empêchait d'atteindre la rue. La cathédrale n'était pas encore « sur pied », bien que le voyageur ait cru qu'elle y avait été. La caisse de l'entreprise est vide. La dépense montait en 58, septembre, à plus de 20.000 liv. ; les recettes n'atteignaient pas 17.000. Palletis avait payé presque la moitié. La ville, assez péniblement d'ailleurs, sa part. Les fidèles du diocèse, donnèrent excessivement peu.

Durant la vacance du siège, on commence, en 1663, le 2 août, à réparer ce que Scaliero appelle inexactement *la già caduta chiesa e grotta* : il aurait dû dire *la già caduta grotta della nave di mezzo*. En 1664, 2 mars, le chapitre se soucie d'enlever *le rovine successe* et d'obvier à *altre rovine imminenti*. A ce propos, il constate qu'il ne peut, sans entrer dans un procès qui sera long et dispendieux, être mis en possession d'une maison de Puget-Théniers qui avait été donnée en 1654, 8 mai, à Palletis, à condition que la valeur en fût affectée aux travaux de la cathédrale. Il la rend à un descendant du donateur qui verse, en échange, 30 écus pour la reconstruction de Sainte-Réparate. Un sénateur, le comte Jean-Paul Caissotti, fils d'un conseiller d'Etat, laisse, par son testament, 112 liv. 1/2 « pour la construction de la cathédrale » ; la ville verse, en 1665, 2 juin, cette somme aux chanoines.

L'évêque Diègue Della Chiesa, dont un descendant collatéral fut le pape Benoît XV, continue, d'après Scaliero, les travaux, « faisant réparer, continuant la voûte, travaillant aux chapelles d'une façon sommaire ». Il est enterré en 1669 devant le maître-autel. Durant son épiscopat, la ville verse encore, en 1667, 21 avril, 112 liv. 1/2 sur les 25 ducats que le comte Caissotti avait destinés à l'œuvre ; une veuve Hippolyta Serra, née Vachiera, y affecte aussi 25 ducats par son testament de 1666, 23 décembre. L'évêque avait autorisé le chanoine archidiacre Jean-Baptiste Torrini à construire une chapelle Sainte-Réparate. L'affaire en reste là pour l'instant.

Durant la vacance du siège, le chapitre écrit à la municipalité. « Une brocatelle qui appartenait depuis quelques années à vos archives (*archivio*), vous l'avez donnée aux prieurs de la confrérie de la Miséricorde, pour votre chapelle de sainte Rosalie, mais à charge pour eux de supporter les frais et de mettre les armes sur les ornements, puisqu'ils entretiennent cette chapelle en votre nom. Veuillez nous donner cette étoffe, qui servirait aux cérémonies que vous faites célébrer dans la cathédrale. — Parfaitement », répond le Conseil, en 1670, 17 août, « mais à condition que vous supportiez les frais des ornements que vous confectionnerez et que vous y mettiez l'aigle de gueules de la cité niçoise ».

L'évêque Henri Provana, des comtes de Leyni, un Carme, ne cesse, durant les dix-sept premiers mois de son épiscopat, d'entretenir les syndics de son désir de terminer la cathédrale. Témoin une délibération municipale de 1672, 28 décembre, où nous voyons que la confrérie de la Miséricorde trouvait injuste le contrat par lequel elle s'était engagée, en 1658, le 27 mai, à perfectionner la chapelle municipale Sainte-Rosalie. La municipalité refuse et à l'évêque de lui payer quoi que ce soit et à la confrérie de revenir sur l'acte de 1658. Les travaux semblent avoir repris en 1673, l'année où, en décembre, le 5, jour où le diocèse fête saint Basse, son premier évêque, selon une simple tradition d'ordre hagiographique, une grande fête a lieu à propos de la réception d'une mitre lui ayant, comme on disait, appartenu.

Elle existe encore. Faite au XVII^e siècle, comme la forme l'indique, avec une étoffe qui peut dater du XI^e et porte des girafes ainsi que des oiseaux auréolés, elle venait de Marano, petite ville d'Italie où l'on conserve, d'après une tradition, le corps de saint Basse (1). Envoyée à Provana qui, sur la demande des Niçois, avait prié le cardinal secrétaire d'Etat de faire parvenir un peu de ce corps, la voici dans un reliquaire d'argent que la municipalité a, le 12 novembre, chargé un orfèvre niçois, Pierre Mainardo, de faire et d'orner d'une inscription ainsi que des armoiries de la ville. Panégyrique du saint par le P. Louis Mainardo, qui l'imprime aux frais de la ville et reçoit d'elle une croix d'or faite par un autre orfèvre niçois, Jean-Baptiste Avenas. En 1674, 27 mars, la municipalité approuve le dessin d'un tableau commandé par la confrérie de la Miséricorde, pour la chapelle votive, sans doute en remplacement de celui que le peintre niçois Jean-Gaspard Baldoino avait exécuté en 1637.

En 1675, 12 juin, mort du duc Charles-Emmanuel II. Le 22, messe au maître-autel pour le repos de son âme : l'évêque et le gouverneur, Antoine de Savoie, l'un des nombreux bâtards légitimés (d'autres ne le furent pas) de Charles-Emmanuel I^{er}, tiennent chacun une torche offerte par la ville. Il convient d'organiser un Requiem solennel. En 1637, on avait voulu en célébrer un dans la cathédrale dont il ne reste rien : un conflit entre le Sénat et la Municipalité avait été si aigu que la cérémonie s'était faite, aux frais de celle-ci, à Sospel. Les chicanes recommencent : questions de bancs et de chaises, préparatifs transférés au Gesù (2), négociations, ruses. Finalement tout s'apaise en 1676, février, tant bien que mal ; la municipalité accepte de supporter les faux frais à condition que le chapitre l'autorise à reprendre tout le matériel après la messe, et cela coûte, dit l'auteur du registre *Cerimoniali*, plus de 6.000 liv. en raison de « ces manigances (*triphiate ordinanze*) ». 1.000 sont versées aux Jésuites dans l'église de qui la pompe n'aura pas lieu.

(1) Aujourd'hui Cupra Marittima. Voir notre article dans le fascicule 6 de 1931 du *Nice historique* et celui du R. P. Hippolyte Delehaye dans les fascicules 3-4 du tome 50^e des *Analecta Bollandiana* (analyses de ce travail, dans la *Semaine religieuse de Nice*, n^o du 11 décembre 1932, par M. le chanoine Théodore Giaume, et dans le fascicule 1 de 1933 du *Nice historique*).

(2) Comme l'on dit couramment, bien que le terme soit impropre.

Ce qu'elle fut, le 10 mai, cinquième dimanche après Pâques, nous le savons par un curieux livre, le *Campidoglio ardente* (1) du P. Camille Audiberti, l'un des jésuites de Nice. Ouvrage imprimé aux frais de la ville qui le dédia à la veuve du souverain ; orné de trois gravures représentant, d'après les plans d'un certain Barthélemy Battista, le catafalque, la décoration des pilastres de la cathédrale et son extérieur ; plein des « éloges et inscriptions » en latin que le P. Audiberti avait composées et dont il donne un commentaire pour qu'on les comprenne. Il avait, semble-t-il, en vue de la cérémonie du Gesù, préparé une oraison funèbre. Durante dit que l'assesseur de la municipalité, l'avocat Auda, en prononça une à Sainte-Réparate. Le journal d'un Niçois d'alors (ou son traducteur) parle de « l'avocat Oscalpin ». Ce qui est sûr, c'est que Jean-Baptiste De Albertis, préfet d'Onelle, en composa une qui fut lue à la cathédrale et pour laquelle la municipalité de 1683 (l'on ne s'était pas pressé pour récompenser son talent d'orateur) lui alloua, 7 ans après, 290 liv.

Aux lecteurs qui ont la curiosité d'examiner le texte et les planches du *Campidoglio*, il est utile de rappeler que l'entrée de la cathédrale était, lors de ce Requiem, non sur l'actuelle rue Sainte-Réparate, mais sur la place aux Herbes. Ils aimeront à évoquer, dans ce qui n'était encore qu'une cathédrale inachevée, ce qu'Audiberti appelle « le théâtre de ces lugubres magnificences ». Autour du catafalque, des statues représentent quatre des cinq parties de l'univers. Il ne manquait que l'Océanie ; et l'on peut se demander ce que viennent faire l'Asie, l'Afrique et l'Amérique où le défunt n'avait joué aucun rôle. D'autres figurent les quatre « vertus cardinales » : Courage, Justice, Prudence, Tempérance. D'autres, la Fortune, la Gloire, l'Immortalité, l'Industrie, la Nature, la Paix, la Valeur, la Victoire. D'autres, les quatre Charles de la Maison de Savoie : Charles I^{er}, l'éphémère Charles II-Jean-Amédée, Charles III, Charles-Emmanuel I^{er}, aïeul du défunt.

A cette cérémonie si solennelle et à une qui semble avoir eu lieu le lendemain se firent entendre l'organiste, 7 prêtres et 4 chanteurs. Chacun d'eux reçut 2 liv. 13 s. L'impression de l'œuvre du jésuite coûta 620 liv. pour 450 exemplaires, dont 6, destinés à la Cour, furent reliés en étoffes précieuses que les Clarisses avaient brodées en or et en argent ; ce qui coûta à la ville 240 liv. 8 s. offertes à ces religieuses. L'oraison funèbre, prononcée par un laïque, fut imprimée sous un titre analogue à celui qu'Audiberti avait dans l'esprit, mais un peu plus long et rédigé en latin — *Capitolium ardens in pyram pacifici victoris* (2) — et publié aux frais de la ville. Ajoutons que, après la cérémonie, les chicanes reprirent entre le Sénat et la municipalité : d'où le plan dressé par l'ingénieur Guiberto, signé par lui le 25 mai et, je l'ai dit, si précieux à consulter.

En 1677, 24 avril, l'évêque Provana réalise l'achat, selon les conditions réglées depuis 1653, juillet, de la maison Doya. Il paie les 300 doubles d'or d'Italie et déclare que la somme comprend les 3.000 liv. que la ville avait votées pour cet achat. Entre cette date et 1679, 31 mars, il vend aux frères Dettat Doria, de riches propriétaires de Bellet, le terrain à l'est de la chapelle Saint-Barthélemy, sur lequel ils devaient construire une chapelle en l'honneur de sainte Rose de Lima, qui semble avoir été une parente ou une amie de leur mère, native, elle aussi, de Lima. Ils ne la construiront que lorsque l'entrée de la cathédrale, établie jusque-là sur ce terrain, serait définitivement aménagée sur la rue. En 1679, 31 mars, Provana vend à

(1) A savoir le catafalque, qui avec un peu d'imagination, évoqua pour le littérateur le Capitole ; et les flammes des cires qui brûlèrent devant la cérémonie.

(2) « En vue du bûcher d'un vainqueur qui aime la paix » et dont la dépouille mortelle ne fut pas, n'en déplaise au préfet d'Onelle, incinérée.

Antoine Masino, pour 40 doubles d'or, le terrain à l'est de celui qu'il venait de vendre aux Dettat Doria. Masino y bâtirait une chapelle ; l'évêque déclare que nul n'a de droits sur ce terrain, pas même — détail à noter — « la confrérie, récemment instituée, de la Dame chrétienne ou du Très Saint Crucifié ». Masino y bâtit précisément la chapelle du Christ en croix. C'était le terrain que l'évêque Palletis avait vendu, en 1652, août, à Jean Rossignoli : il y avait donc eu une rétrocession dont j'ai vainement cherché l'acte.

En 1680, juillet, l'évêque se heurte, pour achever la cathédrale, à la confrérie de la Miséricorde. Témoin cette lettre qu'il envoie, de Laghet, au chanoine Maurice Torrini, neveu de l'archidiacre. « La confrérie devrait continuer et achever le travail des deux nefs latérales, selon mon désir. Mais ses prieurs sont mal disposés envers le nouveau projet de maître Marc-Antoine ». Remarquons ce nom. Guiberto avait dû mourir et Provana s'était adressé à un architecte natif du diocèse de Come, Marc-Antoine Grigho, mis en vue par les travaux qu'il avait exécutés à Monaco pour le prince Louis I^{er} (couvent des Visitandines, porte d'honneur du palais, escalier à double révolution de la cour, casernes) et à Nice pour la municipalité (dessin de la porte et de l'escalier de son palais de la place Saint-François). Le reste de la lettre de l'évêque montre qu'il tenait à l'exécution intégrale du plan de Guiberto et rencontrait des difficultés à cause de ce que la confrérie de la Miséricorde possédait au sud-est. « Je serai obligé de faire, comme il a été convenu avec le maître de Monaco, l'escalier accédant à ce qu'elle a et le stucage des nefs latérales. Si la confrérie ne veut pas faire ce qu'elle doit, la cathédrale restera laide sur ce point. Les gens sauront à qui en sera la faute. Je n'ai pas à faire ce qui ne regarde que la confrérie ».

Le chanoine archidiacre Jean-Baptiste Torrini avait fini par construire, selon la permission jadis donnée par l'évêque Della Chiesa, dans la nef latérale sud, à l'est de la chapelle Saint-Joseph, sa chapelle Sainte-Réparate. Témoin, son testament de 1680, 26 novembre, où il parle de celle-ci et demande à être inhumé dans le caveau qu'il y avait construit pour lui et sa famille. Il dote cette chapelle de 50 ducats, donne 300 liv. pour qu'une lampe y brûle « depuis le matin jusqu'à la première heure de la nuit, aux jours de fêtes et durant la Semaine sainte et pendant les octaves du Très saint Sacrement et de sainte Réparate ». Il y fonde une messe à dire lors de la sainte Joconde. Il lègue de nombreux objets. Une lampe d'argent, « faite en pomme de pin selon la mode d'aujourd'hui » ; un calice et une patène ; un devant d'autel ; deux ornements complets et deux coussins d'autel en velours cramoisi à fleurs, lames d'or et dentelles d'or ; un devant d'autel et un ornement en satin à fleurs de quatre couleurs ; un devant d'autel d'ormesin moiré vert à dentelles d'argent ; un de crépon violet à passements de soie ; un de cuir rouge doré ; deux aubes de Bruges ; une lampe de laiton « avec sa pomme » ; un buste de bois doré « avec une tête argentée et un piédestal de marbre, représentant la sainte martyre Joconde et contenant une relique insigne d'elle, dont il y a l'authentique », etc... Enfin, « trois grands tableaux, deux latéraux et, pour le milieu, le plus grand, représentant le martyre de sainte Réparate ».

Nous pouvons supposer que l'autel qu'on voit encore est celui que l'archidiacre Torrini avait fait construire. Les trois tableaux sont encore en place. Le plus grand est particulièrement curieux. Il porte, dans l'angle inférieur de droite (par rapport au spectateur), les armes des Torrini : d'azur à la tour d'argent, murée de sable, surmontée d'une étoile d'or, pour cimier, un Pégase naissant dans une couronne comtale, celle du fief de Monastero del Vasco en Piémont, et la devise *Nec terra satis*. Armoiries qui sont reproduites au sommet des deux colonnes qui se dressent de chaque côté de l'autel. C'est également en 1680 que les frères Dettat Doria font peindre les deux tableaux qui ornent encore les murs latéraux de leur chapelle ; toiles où l'on

vit si inexactement des scènes relatives à sainte Catherine de Sienne, alors qu'il s'agit de sainte Rose de Lima.

En 1681, la corporation des maîtres maçons, qui avait quitté la cathédrale lors de la reconstruction et s'était retirée à Saint-Jacques, quitte cette église que les Carmes reconstruisent et demande à revenir à Sainte-Réparate. Elle constate que la confrérie de la Miséricorde y a deux chapelles. « L'une construite grossièrement, sans stuc ni nettoyage, où est l'autel de la Décollation de saint Jean-Baptiste, laquelle est la seconde en entrant dans l'église, à gauche, sous la nef sud, attenante au palais épiscopal et confrontant de l'ouest la chapelle Sainte-Réparate et de l'est un emplacement, qui appartient à la confrérie de la Miséricorde, d'une autre chapelle à construire sous l'oratoire de celle-ci ». Les maçons demandent, le 7 décembre, cette chapelle, « la seconde en entrant » par le petit passage qui donnait sur la rue. La confrérie la leur vend pour 200 liv., à charge pour eux de l'aménager « selon le plan général, de refaire à leurs frais les arcs, voûtes et vieilles murailles qui existent dans l'autre emplacement, non vendu, sous l'oratoire de la Miséricorde, d'installer sur ledit emplacement une chapelle qui soit dans le même état ». Alors seulement les maçons pourront enlever le tableau représentant le supplice du Précurseur et le remplacer, « comme l'évêque le leur a permis, par celui de leurs saints protecteurs ». Le tout devait être fait en un mois et un jour. Or, si le travail ne fut pas fini avant 1685, 3 novembre, il l'était en 1698, 15 juin. Le tableau qui avait voyagé de Sainte-Réparate à Saint-Jacques et revint de chez les Carmes à la cathédrale est sur le mur est. Sur l'autel, un plus moderne peut sembler ne pas le valoir ; il est du peintre niçois Trachel (1).

En 1685, 1^{er} mai, réception solennelle de reliques, tirées des catacombes de Pontien, d'un saint Victor. Données par le cardinal vicair Carpegna, en 1682, avril, au cardinal Charles Barberini, puis par celui-ci, en mai, à la duchesse de Savoie, alors régente, elles avaient été apportées à Nice par un envoyé de Portugal à Rome, Louis de Sousa, archevêque de Braga, au moment où l'on croyait que le duc Victor-Amédée II épouserait une de ses cousines-germaines, l'infante de Portugal Elisabeth. Les reliques devaient être portées par lui à Lisbonne, quand il irait s'y marier. Mais il a rompu ce projet de mariage, prétexté une maladie, et épousé en 1684 une nièce de Louis XIV.

Il a chargé, en 1685, le 14 janvier, sur la demande de l'évêque de Nice, une alliée de celui-ci, la comtesse Horace Provana, née Borriiglione, dans la maison de qui les reliques avaient été déposées, de les remettre au prélat. Somptueuse châsse d'argent doré, maintenant déposée sous le maître-autel. Le 3 novembre suivant, l'évêque adresse au Saint-Siège un rapport dont je détache quelques mots. « La cathédrale est presque finie (*ferè nunc absoluta*). Je l'ai embellie à mes frais, notamment de chancels de marbres de diverses couleurs et d'un maître-autel du même genre ». Il n'ajoutait pas qu'ils étaient ornés de ses armoiries. En 1686, la ville ayant, l'année précédente, le 20 mai, décidé, sur l'invitation de l'évêque, que la ville joindrait à ses saints protecteurs saint Victor, il place derrière le chœur une inscription qui le relate.

En 1687, dans le testament du prévôt César Baldoïno, il est question, pour la première fois, d'un caveau destiné aux membres du chapitre. En 1689, Provana s'occupe de la question, posée en 1645, de savoir si ce qu'on appelait, dans l'abbaye de Saint-Pons, les reliques de sainte Simplicie étaient — comme les syndics de 1645 l'avaient assuré d'après le P. Astria, jésuite, qui doit avoir eu connaissance d'un acte du XV^e siècle qui l'attestait — celles de sainte Réparate.

(1) Sur la cathédrale de 1684 à 1693, voir, dans les fascicules 8 et 9 de 1904 du *Nice historique*, un résumé du journal du chanoine curé Honoré Giacobi, natif de Contes.

Provana, qui ne connaît pas ce document, déclare qu'elles sont de sainte Simplicie, et, le 4 juillet, Gioffredo, alors vicaire de l'abbé qu'il devait remplacer peu après, les scelle à ses armes, avec l'autorisation de l'évêque, et les enfouit près du maître-autel. Voici 1691, mars, où Catinat menace de bombarder la ville : c'est dans la cathédrale que la population, sous la présidence de l'évêque et malgré la colère du gouverneur de la forteresse, décide, le 26, de se rendre.

Le 13 décembre, le vieil archidiacre J.-B. Torrini, qui a 88 ans, fonde un canonicat. En 1686, 27 septembre, le colonel Napoléon Borriglione avait fondé une chapellenie de saint Basse; en 1692, 30 juin, une veuve Raimondo, née Martini, en fonde une de sainte Réparate dans la chapelle des Torrini, si ceux-ci le permettent, ou dans telle autre. En 1696, juin, la chapelle de sainte Rose de Lima était finie. Témoin, le testament, daté du 15, d'un des frères Dettat Doria, Laurent, qui demande à y être inhumé et y fonde un canonicat ainsi qu'une œuvre pieuse. Une des fantaisies de la plaquette de l'abbé Albin est de raconter que cette chapelle, dont il ne savait pas qu'elle fût sous le vocable de la *Vergine Peruana*, aurait été sous ceux de saint Jean-Baptiste, de saint André et de sainte Catherine de Sienna.

En 1695, du moins d'après une assertion de Bonifaci, le gouverneur français de Nice, le chevalier de La Fare, encourage l'évêque à construire un clocher et lui permet de prendre les pierres de plusieurs vieilles maisons et d'une porte que les autorités royales avaient démolies près de Sainte-Claire. On ignore comment les cloches étaient, depuis la démolition de l'ancien campanile, suspendues : probablement sur une charpente précaire. Ce qui est sûr, c'est que, dès 1697, beaucoup de Niçois protestent contre son plan, notamment à cause de « la muraille de la chapelle du Crucifix », celle des Masini. En 1698, 15 juin, autre rapport de l'évêque au Saint-Siège. Elle mentionne notamment une chapelle de « saint Jean le Décollé », donc celle que les maîtres maçons avaient construite entre la leur et l'entrée latérale sud de l'église.

En 1699, février, interversion des autels des transepts, sur la demande de la municipalité. « Notre autel de sainte Rosalie a des colonnes et des ornements en bois qui tombent de vétusté, comme le cadre du tableau. La confrérie du Saint-Sacrement veut refaire son autel avec des marbres de diverses couleurs et des figures (*sic*), a conclu un marché de 9.000 liv. génoises avec des *mastri* de Gênes et nous demande de l'aider. Son autel est garni de colonnes, chapiteaux et cadres en *materia* colorée, de marchepieds et d'une balustrade en marbre. Nous lui proposons de laisser son autel comme il est, d'y placer notre tableau de sainte Rosalie. Nous lui donnerons une certaine somme pour qu'elle construise son autel dans notre actuelle chapelle ». Marché conclu : la ville paie 1.500 florins.

C'est, je pense, à la suite de cet aménagement définitif des transepts que l'évêque consacra la cathédrale. En 1699, le 30 mai, si l'on en croit la réimpression, faite en 1915, du *Propre* de notre diocèse. Mais rien n'assure cette date. Scaliero, qui écrivit vers la fin du XVIII^e siècle, puis Bonifaci, qui a dû s'inspirer de sa compilation, parlent du 3. C'est Eugène Emanuel qui donna le 30 ; il fut suivi par l'abbé Albin et le rédacteur du *Propre* de 1915. Scaliero ajoute que Provana fixa, comme anniversaire de la dédicace de la cathédrale, non pas tel ou tel jour de mai, mais le dimanche qui suivrait le 17 octobre. Il est probable que Scaliero a dit vrai et que la date du 30 est une déformation de celle, qu'il avait fournie, du 3.

En 1703, mai, le Conseil de ville permet aux prieurs du Saint-Sacrement de faire une sacristie « à l'est dans un angle de la place aux Herbes contigu aux chapelles latérales » ou plus exactement à la chapelle Saint-Barthélemy. Nul renseignement sur le tableau de l'autel du Saint-Sacrement, dont l'auteur s'est inspiré de la célèbre fresque de Raphaël qu'on appelle communément la *Dispute du Saint-Sacrement*. Est-il, comme Toselli l'a prétendu je ne sais d'après quelle preuve, d'un élève de Raphaël, François Penni, surnommé *Il fattore* ? Je l'ignore.

Durant la guerre de la Succession d'Espagne, Nice traverse les crises les plus variées. Bombardée par La Feuillade en 1705, au printemps, occupée par les Français durant près de six mois (les troupes ducales conservaient le château et il y avait une trêve), menacée par Berwick à qui elle se rend et qui bombarde le château jusqu'à ce qu'il capitule au début de 1706, occupée par les Français jusqu'à la ruée de 1707 où le duc de Savoie et le prince Eugène envahissent la Provence, elle reste aux mains des troupes de Louis XIV jusqu'en 1713. Durant les heures où Nice ne savait comment faire face aux réquisitions des Français, la plupart des argenteries de la cathédrale sont prêtées à la municipalité qui, donnant 5.500 liv. en garantie, les engage, ainsi que presque toutes celles des autres églises, à un Génois de Vintimille, en 1705 ; le 15 août, le chapitre consent, sur la demande de l'évêque, à rendre les 5.500 liv. et à accepter en garantie la cloche *Santa Maria Maddalena* qui, fondue en 1666 et descendue en 1704 de la tour municipale de l'Horloge, alors construite en haut du Malonat, appartenait à la ville ; enfin les chanoines dégagent leurs argenteries et consignent la cloche entre les mains d'un représentant du Génois.

L'évêque Recrosio commence le clocher malgré la municipalité que le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III invita, en 1731, 6 juillet, à cesser toute opposition. Travail qui fut très critiqué. « L'évêque a eu tort », écrit Bonifaci ; « il abusa de son pouvoir, rétrécit la rue, enlaidit la façade ». La première (en entrant) des chapelles de la nef latérale nord, celle de la Madone des Sept Douleurs, avait été construite avant 1741, où le prieur de Roquebillière, Amoretti, dote son autel, par son testament du 31 mars, d'une chapellenie.

Les premières années de l'épiscopat de Cantono sont troublées par la guerre de la Succession d'Autriche, où les Hispano-Français occupent Nice de 1744, avril, à 1746, octobre, puis, après un retour offensif des Austro-Sardes qui envahissent la Provence vainement, de 1747, juin, à 1749, février. Encore une période troublée, où les argenteries des églises sont engagées, à Gênes cette fois, et les cloches mises, en 1748, novembre, à la disposition de la municipalité qui ne savait comment subvenir aux réquisitions hispano-françaises. Cependant on voit le chapitre décider en 46, janvier, de construire « un chœur de nuit (un vaso osii coro notturno) pour la récitation des matines durant l'hiver, vu que le chœur est glacial à cause de l'ampleur de l'édifice ». Il fut contigu à l'église et y donna par une fenêtre. On y plaça une armoire, vu l'étroitesse de la sacristie. Deux des pièces d'une maison appartenant au chapitre et occupée par le vice-curé, ce qu'on appelait « la Clastra », y furent employées. On établit un escalier pour y accéder, la fenêtre « qui prit la lumière dans la muraille de l'église qui est au milieu sous le tableau de saint Basse », une porte dans la partie des murailles de la sacristie où était la garde-robe du chanoine curé. Il fut stipulé que ne seraient gâtés « ni les stucs de l'église ni ses autres ornements » ; qu'on donnerait au curé deux pièces de « la Clastra », pour qu'il eût ce qui avait été promis en janvier 1617.

Après le départ des Espagnols et des Français, l'évêque Cantono donne de grandes pièces de damas pour la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement. Les prieurs de la confrérie demandent à la ville de les aider à l'embellir. La municipalité refuse, vu l'état de ses finances assez amaigries.

Les argenteries sont dégagées en 53. L'évêque achève le clocher en 57 et en bénit les quatre nouvelles cloches qui reçoivent les noms des saints Basse, Pons et Siacre et de sainte Réparate. Regardez la girouette de la croix qui le termine. Le métal en est ajouré et présente un triangle qui est à la fois le symbole de la Très Sainte Trinité et l'une des pièces des armoiries de Cantono. Il se peut que la girouette date de cet épiscopat.

Sous l'épiscopat d'Astesan, en 1774, les innombrables tombes de la cathédrale empesent au point que, en janvier, le curé les fait, sur l'ordre de l'évêque, vider presque toutes, malgré les protestations des autres chanoines qui craignent de perdre de grosses recettes. Sous l'épiscopat de Valperga de Maglione, ordre de ne plus déposer de cadavres dans le bas du clocher, à cause des mouches qui se répandaient dans le voisinage, en 1783 ; puis interdiction d'inhumer dans les églises et création du cimetière du Château. En 1786, Pierre Roissard, qui avait été fait baron de Bellet en 1777, vend sa chapelle de sainte Rose de Lima, pour 5 louis, à la corporation, placée sous le vocable de saint Eloi, des serruriers, forgerons, tôliers, ferblantiers, bâtiers, couteliers, selliers, chaudronniers, rétameurs. Elle y transporte son tableau, qui y est resté ; œuvre d'un Baldoïno du XVII^e siècle, dont le prénom a péri sur la toile où le nom seul subsiste ainsi que ceux des prieurs qui avaient commandé cette toile.

Au siècle dernier, en 1846, le Conseil d'administration de Sainte-Réparate demanda aux chanoines d'ouvrir une troisième porte sur la rue, à savoir sur « le côté gauche de la façade de la cathédrale, de payer 2.500 liv. à la confrérie de la Miséricorde, d'établir de nouveaux fonts baptismaux à la place de l'autel de saint Jean le Décapité (*il decollato*). Nous prions le chapitre de nous aider. Le travail à faire est vraiment grandiose. Ne pouvez-vous pas y affecter, sinon le capital, du moins un certain nombre d'annuités des intérêts annuels de 100 fr. que vous percevez en vertu de la transaction de 1833 ? » Cette transaction, j'ignore en quoi elle consistait. Que la réponse du chapitre ait été favorable, ce n'est pas douteux. Le 25 novembre, le Conseil l'en remercia.

Les nouveaux fonts furent bénits en 1855, 28 mai, par l'évêque Galvano qui les inaugura en baptisant le fils d'un menuisier et d'une cuisinière. L'acte indique que ce baptême eut lieu à cette occasion.

En 1856, le 9 janvier, le chapitre songeait à restaurer le chœur, à porter le nombre des stalles des chanoines de 20 à 22, à mieux aménager les inférieures pour les chantres. Dès le 21, on envisageait une dépense de 1.500 liv. ; l'on décida, le 11 juin, de traiter pour 1.400. Or, dès 1852, avril, les chanoines s'étaient occupés de ces travaux ; ils avaient, le 9 mai, été informés que le Conseil de fabrique ne pourrait y participer, « vu la diminution de ses revenus et l'augmentation des impôts », que pour 1.000 liv., si la dépense montait à 5.000 ; et, le 26, le chapitre avait constaté qu'il n'avait presque aucune ressource et ne pourrait prendre part à la moindre dépense. En 1856, ils avaient changé d'avis.

Le gouvernement de la République restaura cette église en 1899. A l'occasion de ces travaux et de l'ouverture des deux baies qui surmontent les stalles des chanoines, il a fallu déplacer les tableaux qui décoraient l'ancien chœur. Le *saint Basse* a repris sa place dans l'encadrement où son nom est mis. Le *saint Pons* occupe, par l'étourderie d'un ouvrier, l'encadrement où il devrait y avoir le prétendu neveu de Charlemagne, le prétendu comte de Brie, le prétendu fondateur de l'abbaye bénédictine des environs de Nice. Le *saint Siagre*, qui aurait dû revenir dans l'encadrement où est son nom, se trouve dans le salon de Son Excellence, près de la sacristie. Le *saint Valérien* est comme en exil, dans un endroit inaccessible à quiconque peut avoir le vertige, dans la galerie, sous la coupole, où peu de fidèles ont l'idée de le chercher : il n'est vu que par le clergé qui est dans le chœur. L'établissement d'un second orgue (d'accompagnement) au nord du chœur ne permet plus de voir le beau monument qui avait été élevé à la mémoire de l'évêque Colonna d'Istria. L'ancienne boiserie, datée de 1684 et réparée en 1856, fut enlevée lors de ces réparations et la vieille cathèdre épiscopale, vendue.

CHAPITRE IV

La Façade et le Clocher

Devant la porte de la cathédrale, on peut évoquer les temps de jadis où, lors de leur première entrée à Nice, la plupart de nos évêques mirent pied à terre, après avoir été officiellement reçus à la porte qui était au nord de la rue Pairolière et invités, selon la tradition locale, à enfourcher un cheval blanc et à prendre place sous le dais dont les syndics de Nice, coiffés de leurs chaperons, tenaient les bâtons. Mise en scène qui fut observée pour la dernière fois en 1833, lors de la réception de Galvano. Cérémonial correspondant à celui par lequel la plupart des papes, jusqu'à Pie VI inclusivement, allaient du Vatican, lorsqu'ils y eurent fixé leur résidence, à Saint-Jean-de-Latran pour prendre possession, en qualité d'évêques de Rome, de leur cathédrale.

Nous ignorons en quoi consista « le règlement de la cour » en vertu duquel, en 1727, octobre, l'évêque Recrosio dut faire son entrée à pied, tandis que, selon notre mémorialiste Scaliero, les Niçois s'apitoyaient de le voir « marcher ainsi, vieux, fatigué » d'être venu du concile d'Embrun où il avait, aussitôt après sa préconisation de juillet, figuré parmi les juges de l'évêque janséniste de Senez Soanen, « chargé de lourds habits et de sa crosse pesante, le chapeau vert sur la tête ».

Son successeur Cantono, préconisé en 41, février, et sacré par Benoît XIV en avril, entra en septembre, le jour de la saint Michel, ayant fait prendre possession en juin par le chanoine prévôt Germano. Scaliero ne donne pas de détails.

L'évêque Astesan, dont la mère avait été inhumée en 26 dans la chapelle Sainte-Réparate de notre cathédrale, s'arrête, en 64, le 29 octobre, à l'abbaye de Saint-Pons, y reçoit la visite des chanoines le surlendemain, et vient, le 4 novembre, au Valentino, propriété que, alors du moins, les Ribotti possédaient près de Nice, en calèche. Il y est reçu par les consuls, monte à cheval, prend place sous le dais, arrive à la porte Pairolière, y est salué par le chanoine sacriste (le prévôt et le prieur n'ayant pas terminé leurs villégiatures), va à la cathédrale et s'installe provisoirement au couvent de Saint-Dominique, le palais épiscopal ne pouvant redevenir habitable que dans un trimestre.

L'évêque Valperga de Maglione, qui devait être chassé par le général français Anselme en septembre 1792 et risquer d'être étranglé et pendu par des volontaires marseillais, fait son entrée en 80, le 15 octobre, au milieu du plus grand enthousiasme. Les poètes ont rivalisé à qui le glorifierait le mieux. A Nice, une plaquette de 34 pages de sonnets, odes, « chansons pindariques », en latin, en italien, même en grec (avec la traduction en italien). Parmi les auteurs, un élève du collège royal de Nice, qui a produit onze strophes alcaïques en latin, un professeur de rhétorique, qui porte le nom de « Polynice le Thébain » dans la Société littéraire des « Aborigènes de Rome », et Azuni, qui a le qualificatif de « Sensitivo » dans la Société littéraire des

« Academici » d'Alessandria. A Nice encore, tout un poème de 38 pages, en trois chants, *I Giorni*, du prêtre Loquez, qui ne dédaigne pas de se réclamer quelque peu des *Nuits* de Young. A Turin, vu que le prélat y avait été gouverneur du collège des Provinces, une plaquette de 42 pages où il n'y a que de l'italien : en général, des sonnets. Parmi les auteurs, les présidents des Facultés de droit et de philosophie de Parme, un professeur de physique à l'Université de Turin (membre de l'Académie de Londres), un de grec à celle de Parme (il est appelé Armonide Elideo dans la célèbre Société des « Arcadiens » de Rome), un de toscan à la même (il appartient à l'Académie de la « Crusca »), quatre membres de la Société littéraire des « Immobiliers » (l'un y est appelé « le Tranquille », un autre, « le Pacifique »). A Turin encore, un recueil de sonnets, odes, stances, chansons, même d'élégies : en général en italien.

Valperga avait fait prendre possession de son siège en septembre par le chanoine prévôt Cameran. Il vient de l'abbaye de Saint-Pons en calèche, accompagné par son frère, ministre de Sardaigne à Gênes, descend à la porte Pairolière, où était un autel surmonté de « l'image de sainte Réparate », y revêt ses habits pontificaux, monte sur un cheval blanc, se coiffe de la mitre, prend la crosse et, sous le dais, va à la cathédrale. Sur le seuil, discours en latin du chanoine bibliothécaire, à qui Valperga répond en latin. Et les cadeaux des quatre couvents de religieuses. Les Bernardines lui offrent un ornement brodé d'or et de soie et « une grande jatte de dragées ». Les Clarisses, une mitre brodée d'or, des chasubles, des gants, un cordon d'or pour qu'il y pende sa croix. Les Visitandines du couvent de Sainte-Marie, une boîte à hosties brodée d'or à ses armes et un rochet. Celles du monastère de Saint-François-de-Sales l'emportent en attentions. Une boîte à hosties sur laquelle la Passion de Notre Seigneur est brodée ; une boîte de reliques (une de saint François de Sales est dans une bourse de toile d'argent garnie de dentelles d'argent), six bouquets de fleurs pour sa chapelle privée, trois « douzaines d'Agnus brodés » (12 d'or, 12 d'argent et les autres de soie), deux de scapulaires brodés (les uns d'or, les autres d'argent) qui représentent Notre-Dame du mont Carmel, des dragées, trois bassines de biscotins et 2 pots de confitures de courges. Valperga fait donner à chacune des « torriere o siin domestiche » de ces couvents un bel écu tout neuf de France.

On voudra bien nous excuser d'avoir insisté sur le pittoresque de ces réceptions de jadis et les comparer à celles de notre époque. Et surtout penser à ce que, douze ans après la journée où Valperga avait été si bien accueilli, il devait, chassé de Nice « manu militari », se dire en Piémont, alors qu'il avait failli périr lors de son expulsion et que, par l'intermédiaire de son vicaire général Garidelli, il allait gouverner de loin du diocèse où, il est vrai, l'Eglise constitutionnelle ne fut jamais organisée.

Ne convient-il pas, d'autre part, d'évoquer certaines réceptions qui eurent lieu devant la façade nord de l'église, tant que l'entrée donna sur la place aux Herbes ? Elles ne sont pas moins pittoresques. Salves d'artillerie, mais aussi bagarres avec les gens qui avaient le droit de s'emparer, à la porte de la cathédrale, si nul prêtre ou serviteur du prélat ne le tenait à temps, de l'animal sur lequel il avait fait son entrée dans Nice. En 1635, les soldats de l'escorte (c'étaient « des Allemands », relate Scaliero, à savoir des Suisses de la garnison) empoignent le caparaçon de taffetas blanc qui parait la mule de Marenco et la frappent de la main ; mais un estafier de l'évêque est assez adroit pour sauter en selle et la conserve à son maître. En 45, le prince Maurice de Savoie, gouverneur du comté, a vent de ce que certains Niçois veulent prendre celle qui servira à Palletis. Il le fait escorter de soldats de sa garde personnelle et les arme de gourdins. A la porte de Sainte-Réparate, ils s'emparent de la bête ; par respect pour l'Altesse, la foule ne dit rien. Mais ils veulent aussi le dais et, « avec autant de violence que

de sacrilège (scampiglio) », dit Scaliero, luttent non seulement contre les consuls qui le tenaient, mais contre l'évêque même. Plusieurs soldats dégainent et cherchent à frapper les consuls et la foule qui intervient ; d'autres, sans tirer l'épée, donnent des coups de bâtons et de poings ; un des prêtres est atteint à la tête.

A noter que, en 1772, l'évêque Astesan se propose d'établir une place à l'est de la cathédrale, « pour augmenter l'éclat et l'honneur de cette église et de la ville, parce qu'il ne se trouve devant Sainte-Réparate qu'une rue très étroite et inconvenante (disdicevole) pour un temple si sacré ». Il achète pour cela une maison sise « sur la rue dite della Gleisa vecchia, dans l'îlot Saint-Jean-de-Matha ». L'immeuble avait été estimé 1.208 liv. 15 s. 4 den. par un expert. Le prélat dit qu'il paiera 1/8 en sus et ne versera la somme que le jour où il commencera à le faire détruire ; que les propriétaires le conserveront jusque-là, « à charge de ne pas le détériorer ». C'est seulement au XIX^e siècle que la place fut établie. L'intendant Rossetti avait demandé par son testament qu'elle le fût et pour cela institué la ville comme héritière de ses biens dont sa femme ne devait avoir que l'usufruit. La municipalité s'occupe en 1821, juin, d'aménager cette place qui a reçu le nom de ce bienfaiteur.

La cathédrale était démunie d'un clocher depuis 1651 où l'architecte Guiberto avait dû raser l'ancien. L'évêque Provana de Leyni songe en 1695 à en construire un. Le chevalier de La Fare, qui gouvernait encore Nice au nom de Louis XIV, lui remet, pour qu'on y travaille, les pierres de plusieurs vieilles maisons et d'une porte que les autorités françaises avaient démolies du côté du couvent des Clarisses. Mais les particuliers s'opposent au travail. En 97, août (les Français avaient évacué Nice), le sénateur Portaneri est prié par le procureur du chapitre, celui des entrepreneurs (mastri) et trois représentants de la ville de se rendre sur les lieux. « Examinez cet angle de la place aux Herbes, près du puits. Voici un pan de mur que nous appelons la base (volgarmente detto il zoccolo) de la vieille muraille de l'église. A ce mur confinait naguère, de l'est, la maison Doya, maintenant détruite. A l'ouest de la façade du clocher qu'on veut élever à l'est, voici d'autres vestiges de cette maison. Quand on viendra de la Grand'Place à la place aux Herbes en passant par la rue des Marchands, on ne verra le clocher que si l'on est devant la porte du palais épiscopal, et encore si l'on passe juste au milieu de la rue ». En 98, les protestations continuent. Le Conseil de ville a soutenu les gens et payé les 13 liv. 12 s. des actes qu'ils ont faits « contre les entrepreneurs de la construction du nouveau clocher ». En juin, des particuliers soulèvent des chicanes au sujet de vues qu'ils avaient et qu'ils craignaient de perdre ou de celles qui seraient à leur préjudice ouvertes dans le campanile.

L'affaire traîne et n'est reprise qu'en 1731. Il faut alors que le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III invite la municipalité à se taire et à enjoindre aux gens de garder le silence. L'évêque Recrosio commence donc le campanile. Nous avons indiqué comment l'abbé Bonifaci en parle dans le premier quart du siècle dernier. « Il avait absolument tort. Ce fut un abus de pouvoir. Tous ses arguments, erronés et imaginaires. Il a enlaidi la façade et rétréci la rue. L'opinion publique fut irritée. Cela donna lieu à un conflit entre la ville et le prélat ». Il mourut en 39 et le siège resta vacant jusqu'en 41.

Une inscription latine, gravée sur marbre et scellée dans la maçonnerie de la face est, commémore la part prise par les évêques Recrosio et Cantono à la construction de ce qui remplace l'ancien clocher, qu'un de leurs prédécesseurs, Palletis, avait, pour qu'on pût aménager le transept nord, détruit en 1651. « Cette tour, commencée par l'évêque Recrosio, que son extrême honnêteté et sa science infinie rendirent très célèbre, a été par l'évêque Cantono,

que l'admirable caractère religieux de sa vie, les aumônes qu'il prodigua aux pauvres, surtout son exceptionnelle munificence envers sa cathédrale, couvrirent de gloire, entièrement augmentée et conduite jusqu'à son faite en 1757 ».

Le clocher fait parler de lui en 1783, au moment où, sur l'ordre du roi, il venait d'être aménagé un cimetière « sur les hauteurs du château démantelé », comme dit un mandement de l'évêque Valperga, daté du 30 juin. On devait y enterrer à partir du 10 juillet où toute inhumation, même dans un caveau de famille (exception faite pour les chefs de notre diocèse, pour nos chanoines et pour tel prélat qui, étranger à notre diocèse, mourrait à Nice), cesserait dans la cathédrale. Aussitôt le chapitre songe à établir un dépositaire dans le sol du clocher. Les propriétaires et locataires du voisinage s'en plaignent au Sénat. « Les émanations entraient chez nous. Si cette morgue est close, l'odeur n'en passera pas moins, surtout durant les chaleurs, par les fissures de la porte et incommodera les gens qui entreront, notamment par la nef latérale nord » (il n'y avait pas encore d'entrée dans celle du sud), « à Sainte-Réparate. Si le dépositaire est aéré par des ouvertures pratiquées au nord et au levant, la puanteur ira chez nous ; les mouches, après avoir piqué les cadavres, se répandront dans nos boutiques et souilleront les comestibles qu'on vend sur la place aux Herbes, où les gens viennent en foule ». Le Sénat, non sans ordonner que les corps soient en général montés directement de l'église au cimetière, répond qu'une morgue pourrait être aménagée, non dans le sol du clocher, mais dans un souterrain de la cathédrale. Le surlendemain, rapport de l'avocat général. « Je suis allé sur les lieux. Les deux portes du dépositaire du clocher sont bien fermées. S'il y a un soupirail au nord, un conduit de briques dissipera toute puanteur. Il n'y aura ni infection ni mouches, à condition que les cercueils soient rigoureusement fermés. On ne doit pas établir une morgue dans les souterrains de l'église. Il en sortirait une odeur épouvantable qui se répandrait dans la cathédrale. Ce serait retomber dans les inconvénients auxquels Sa Majesté a voulu remédier ».

Avant de franchir la porte principale de Sainte-Réparate, évoquez la scène de 1784, mars, où un sacrilège, un stucateur milanais, condamné à mort pour avoir volé les vases sacrés et les Saintes Espèces dans l'église d'Aspremont, fit amende honorable et partit de là pour le lieu du supplice où le bourreau lui trancha la main droite, le pendit, brûla le cadavre et en jeta les cendres au vent. Et, quand vous entendez, aux jours de fêtes, le bourdon émettre le sol grave dont les vibrations produisent l'ut supérieur, n'oubliez pas que cette cloche, prénommée *Réparate* et pesant 5.169 kilos, a été installée par les soins de Mgr Chapon, le parrain étant le baron Héraud de Châteauneuf, camérier secret de Sa Sainteté, et la marraine, Mme la duchesse de Rivoli, femme du petit-fils du maréchal Masséna.

CHAPITRE V

La Nef centrale et la Coupole

La chaire fut primitivement attachée au pilier nord-est de la coupole. L'actuelle, qui l'est au pilier sud-est, date du second Empire. En 1787, une personne pieuse offre au chapitre, avec l'assentiment de l'évêque, un capital destiné à ce que, chaque dimanche (ceux de l'Avent et du Carême exceptés), l'évangile soit, après les offices, « expliqué en langue toscane ». Que vient faire, à Nice, le plus pur des idiomes italiens ?

Sous Napoléon I^{er}, on voit le gouvernement se soucier que les prêtres prêchent en français. Or l'évêque Colonna d'Istria, Corse d'origine, avoue dans un rapport de 1806 au Saint-Siège qu'il ignore le niçois (« lingua vernacula »), qu'il ne sait guère mieux que ses ouailles le français (« gallicam nec ipse satis calleo nec multitudo plebis hujus civitatis »), que le gouvernement chasse de la chaire l'italien qui est peut-être mieux que le français susceptible d'être compris par la foule (« gubernio sic jubente, lingua italica a pulpito arcetur, quae fortasse minus quam gallica populi captui accommodata est »), qu'il ne peut prêcher. Mais en peu d'années, quel changement !

Sous sa présidence, en 23, juin, un prêtre français parle en français « devant une assemblée innombrable », au dire de l'abbé Bonifaci qui, ardent gallophobe, s'indigne de cet « apôtre d'un type nouveau », du « fanatisme bizarre et extravagant » avec lequel des dames niçoises versèrent à ce prédicateur, pour une de ses œuvres, « qui 14 fr., qui même 24 », et de ce que « la bile d'un Juvénal ne serait pas de trop en vue de flétrir une telle chose ». Puis, en 25, juillet, un autre sermon en français par un ecclésiastique venu de France. Et Bonifaci de blâmer « l'indicible rapidité de ses paroles, le bruyant concours de gens dont 95 sur 100 n'y comprenaient rien, leur fanatisme qu'inspira Satan ». Sur le désir de ce prédicateur, on brûle, le soir, devant la cathédrale, en présence de la police, de mauvais livres. Et notre gallophobe de s'emporter contre « cette sacro-comique cérémonie », non sans assurer qu'on les avait achetés pour la circonstance et qu'un spectateur disait ironiquement : « J'en ai pas mal chez moi et, même si l'on voulait me les acheter au poids de l'or, je ne les mettrais pas au feu ».

Le principal intérêt de la nef consiste dans une sorte d'énigme dont je me permets d'indiquer que j'ai eu le plaisir de montrer (1) en quoi consiste la clef. Il s'agit de la frise où se trouvent, au milieu d'ornements parmi lesquels lions rampants et chevaux dressés sont deux des pièces du blason de la Maison de Savoie — cheval de Westphalie, lions d'Aoste, de Chablais, de Chypre, d'Arménie et de Luxembourg — les initiales de la plupart des souverains de cette Maison, à partir du comte Amédée III, et celle d'un fils du comte Thomas, le bienheureux

(1) Voir « L'Eclairer du Dimanche » du 27 mai 1923 et, en italien, dans le « Fert » (Bulletin de l'Associazione fra Oriundi Savoiaresi et Nizzardi italiani) de décembre 1925.

Boniface, qui a été évêque de Belley, puis archevêque de Cantorbéry. Faute de place, on n'a pas pu remonter aux origines de la Maison de Savoie. On a négligé non seulement le prétendu Bérold de Saxe (1), à qui les généalogistes du XVII^{me} la faisaient remonter, mais encore six personnages historiques, le comte Humbert I^{er} « aux Blanches Mains », ses fils Amédée I^{er} et Othon, les fils de celui-ci, Pierre I^{er} et Amédée II, et le fils de ce dernier, Humbert II « le Renforcé », le premier qui ait eu les titres de comte de Maurienne et de marquis en Italie. On n'a commencé qu'avec son fils Amédée III, qui prit part à la 2^{me} croisade et mourut dans l'île de Chypre, à Nicosie, en 1148, sans avoir atteint Jérusalem. Une de ses sœurs avait épousé en premières noces le roi de France Louis VI, qu'on surnomma « le Gros ».

On n'ignore pas, à propos du prétendu Bérold (2), que la Maison de Savoie, d'après les travaux de M. de Manteyer, descend, comme nos Capétiens, de la branche cadette et bourguignonne des Carolingiens. Le bisaïeul d'Humbert I^{er} était parent d'un comte bourguignon Eccard, mort en 876, de la famille des comtes d'Autunois, laquelle venait d'un frère de Charles-Martel. Ce Childebrand à qui un poète épique français du XVII^{me} siècle essaya de donner un peu de notoriété dans une épopée que Boileau a raillée et que n'a lue nul de nos contemporains — du moins, je le suppose — ni, à son grand regret, n'en doutez pas, l'auteur de cette histoire de la cathédrale de Nice. Quant à la bisaïeule du comte Humbert I^{er}, si elle eut pour frère un comte de Viennois, elle avait une Carolingienne, Berthe, pour mère (3).

Cela dit, revenons à la frise énigmatique.

Ces initiales sont dans des cartouches que tient, de deux en deux, un couple d'angelots. Elles présentent un certain désordre que nous chercherons à expliquer.

Partons de la chaire et descendons la nef du côté sud : voici les initiales des comtes Amédée III (le premier, semble-t-il, qui ait eu le titre de comte, non pas seulement de Maurienne, mais de Savoie), Humbert III, Thomas, Amédée IV, Amédée V, Edouard, Aimon et Amédée VI. Vous objecterez que, entre Amédée IV et son neveu Amédée V, la chronologie veut Boniface (que l'on surnomma « Roland »), Pierre II (que l'on surnomma « le petit Charlemagne »), et Philippe I^{er}. C'est exact. La frise a dû les contenir dans son plan primitif ; l'initiale A du dernier cartouche désignait ainsi Amédée V. Sur le mur de l'est, le buffet d'orgues n'était pas encore placé ; la frise se continuait avec les initiales des comtes Edouard, Aimon, Amédée VI et Amédée VII. Quand le buffet d'orgues fut placé sur le mur de l'est, la partie, qui s'y trouvait, de la frise a dû disparaître. On recourut alors à une sorte de jugement des morts. Opération arbitraire, qui sacrifia Boniface et Philippe I^{er}, dont les règnes avaient duré peu, et Pierre II,

(1) Si vous êtes curieux d'extravagantes fantaisies et désireux de ne pas perdre votre temps à lire un texte interminable en français du XV^e siècle, il y a, dans « L'Eclaircur du Dimanche » du 30 novembre 1930 et du 4 janvier 31, un résumé du roman historique de Jean Servion par lequel ce compagnon de captivité, dans une geôle du château de Loches, du futur duc de Savoie Philippe II fit remonter le fabuleux Bérold à un Théséus (fils du roi de Cologne Ezeus et d'une Hélène) et à sa femme Ysobie (fille du « 27^e empereur de Rome » Valérien, lequel régnait à « Constantinople », tandis qu'Ezeus avait été, avant de se convertir au christianisme, « un Sarrazin ».

(2) Le grand érudit italien que fut le comte de Pierlas Eugène Cais (mort en 1900), l'historien le plus éminent que Nice ait eu dans la 2^{me} moitié du siècle dernier, a indiqué que, au XVII^e siècle, l'un des historiographes officiels de la Maison de Savoie, Guichenon, qui était convaincu que la prétendue ascendance saxonne ne signifiait rien, eut l'ordre d'accepter ce qu'un autre savant français, D'Hozier, devait appeler carrément « la chimère de Bérold ».

(3) Indiquons, à titre de curiosité, une théorie différente, d'après laquelle Humbert « aux Blanches Mains » aurait eu pour grand-père Manassés II, marquis et évêque de Trente, plus connu comme guerrier que, comme pasteur de ce diocèse. Le « Fert » de 1932 (fascicule de mars) dit que S. S. Pie XI a, « in un dotto saggio », soutenu (lorsque M. l'abbé Achille Ratti était, à Milan, bibliothécaire de l'Ambrosienne) cette hypothèse et qu'elle fut reprise en 32, janvier, à Trente, dans une conférence, par M. l'abbé Simon Weber. Nos lecteurs choisiront chacun suivant ses goûts.

bien que le sien eût été brillant. A la place de leurs initiales, dans la partie sud de la frise, on mit celles d'Amédée V, d'Edouard et d'Aimon ; le A, qui désignait primitivement Amédée V, désigna dès lors Amédée VI ; quant à Amédée VII, le premier qui ait possédé Nice, on lui assigna une place d'honneur dans le chœur où vous verrez son initiale.

Remontons la nef du côté nord. Voici, dans l'ordre chronologique, les initiales d'Amédée VIII, d'abord comte, puis duc, puis antipape sous le nom de Félix V (lorsque le concile de Bâle, devenu un conciliabule schismatique, se fut révolté contre le pape Eugène IV), enfin, après s'être soumis au pape Nicolas V, cardinal et doyen du Sacré-Collège. Puis les initiales de Louis, du bienheureux Amédée IX, de Philibert I^{er}, de Charles I^{er} ; le monogramme compliqué où vous reconnaissez les trois initiales de Charles II-Jean-Amédée (1) ; les initiales de Philippe II et de Philibert II.

Entrons dans le chœur. Les cartouches y sont surmontés de couronnes de 5 types différents, dont il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi les modèles varient. Voici l'initiale de Charles III, avec une couronne ducale. C'est sous son règne que commença à être négocié le transfert du siège épiscopal de Notre-Dame à Sainte-Réparate.

Le monogramme d'Emmanuel-Philibert, avec une couronne ducale que garnit une ligne de perles. Allusion à ce que Charles-Quint conféra au vainqueur de Saint-Quentin, son lieutenant général dans les Pays-Bas, le titre d'Altesse.

Le monogramme de Charles-Emmanuel I^{er}, avec une simple couronne ducale : c'est sous son règne que le transfert eut lieu.

Le monogramme de Victor-Amédée I^{er}, avec une couronne royale. Double allusion à ce que, non content de prendre le titre, non pas seulement d'Altesse, mais d'Altesse Royale, il est le premier à avoir porté officiellement, non sans irriter la république de Venise, le titre de roi de Chypre et Jérusalem.

Dans l'angle nord-ouest devrait se trouver le monogramme de François-Hyacinthe. Mais il ne régna nominalement que 12 mois et mourut sans avoir 7 ans révolus. On l'a passé sous silence et c'est le monogramme de son frère cadet Charles-Emmanuel II que voici, avec une simple couronne ducale.

Traversons le chœur et rendons-nous devant le trône (boiserie moderne sans intérêt) de l'Ordinaire. Il fut, depuis la reconstruction de la seconde moitié du XVII^{me} siècle, à cette place ; l'estrade du gouverneur du comté faisait vis-à-vis. Voici le monogramme de Victor-Amédée II, surmonté de la couronne royale soit de Sicile (qu'il eut de 1713 à 20) soit de Sardaigne (qu'il eut ensuite). Comme le chœur ne contient pas le monogramme de son successeur, il en résulte que la frise fut achevée entre 1713 et 30, date de son abdication. Cela n'empêche pas de penser qu'elle a pu être commencée avant 1713, par exemple à l'occasion de la consécration qui se place en 1699 ou 1700, de l'église.

Puis un A surmonté d'une simple couronne de comte. Donc l'initiale d'Amédée VII, qui avait dû être supprimée sur le mur est et fut mise ici en considération de ce que c'est à lui, « le comte rouge », que la ville se donna ou fut donnée.

(1) Un A, un C retourné et un G (Giovanni).

Puis un second *A* surmonté d'une couronne de duc, avec file de perles. Donc l'initiale d'Amédée IX. S'il est à sa place chronologique dans la partie nord, il est de nouveau mentionné près de l'autel en raison de ce que sa béatification, demandée par saint François de Sales, fut accordée en 1677 par Innocent XI.

Puis un *V* surmonté d'une simple couronne de comte. Donc l'initiale de « Umberto », à savoir d'Humbert III. S'il est à sa place chronologique dans la partie sud, il était considéré comme un bienheureux ; sa béatification n'a été accordée qu'en 1838 par Grégoire XVI.

Dans l'angle sud-ouest, un *B* surmonté d'une couronne dont le style est unique. L'initiale de Boniface de Savoie, qui, l'un des fils cadets du comte Thomas, fut évêque de Belley, puis archevêque de Cantorbéry. Il était considéré, lui aussi, comme un bienheureux. Sa béatification n'a été accordée qu'en 1838 par Grégoire XVI.

Voilà toute l'explication de la frise énigmatique à propos de laquelle la brochure de l'abbé Albin de Cigala avait suggéré, en termes incompréhensibles, une théorie fautive. « Lettres et motifs », disait-il, « des évêques qui ont fait travailler à Sainte-Réparate ». Si lettres signifie noms ou prénoms, cela n'a aucun sens et il a singulièrement ignoré ceux des évêques de Nice. Si motifs désigne les pièces de leurs blasons, nombre de ceux-ci sont ignorés et, dans ceux que l'on connaît, ni lions ni chevaux. Enfin, que faisait-il des couronnes aux cinq types différents ?

Au pilier nord-est de la coupole s'appuie un monument sculpté par Trabucco et élevé en 1885, par la population, le clergé et la municipalité, « à leurs frais privés (de re propria) », en souvenir de l'évêque Sola qui, après avoir dirigé notre diocèse de 1857 à 77 et résigné ses fonctions à la suite d'un différend avec l'archevêque d'Aix, son métropolitain, est mort dans la banlieue de Nice, en 1881, chez un de ses amis, villa Sorgentino, dans le quartier Saint-Roch. Il fut inhumé, aux frais de la ville, dans le caveau des évêques (« sur l'autorisation préalable du ministre de France »), comme un vicaire l'écrivit en termes singuliers dans le registre des décès de Sainte-Réparate), après une cérémonie présidée, en 82, le 4 janvier, par son successeur, qu'assistaient les évêques de Fréjus, de Vintimille et d'Hermopolis, celui-ci administrateur de ce qu'on appelait alors « l'abbaye nullius de Monaco » (le même vicaire fit de ce prélat un « évêque de Monaco », alors que le diocèse de Monaco n'a été créé qu'en 1887). L'oraison funèbre de Sola, prononcée par l'aumônier des Ursulines lors des obsèques, provoqua certaines critiques dans un journal local qui y vit « une diatribe des plus violentes contre la République » et glorifia « l'homme de bien » que Sola avait été, « sa bonté, sa justice, sa tolérance ».

La corniche de la nef centrale et du chœur fut longtemps démunie de balustrades. En 1781, le jour de la Quinquagésime, cela causa un accident. A la fin des Quarante Heures, au moment où le Saint-Sacrement, porté en procession, est au milieu de l'église, un soldat, chargé d'allumer un lustre situé au-dessus du trône de l'évêque, se penche sur la corniche dont une partie se détache. Il tombe, s'accroche à la corde d'un lustre, mais heurte le dessus du baldachin, en crève la toile et se brise les reins sur le siège épiscopal. « Et des plâtras tombés », écrit un contemporain, « on eut à emplir 6 à 7 paniers ».

L'ancienne chaire épiscopale, aux armes de l'évêque Henri Provana de Leyni, qui consacra la cathédrale, mieux vaut s'abstenir ici de juger et même de rappeler les circonstances et raisons pour lesquelles on ne la voit plus dans cette église. Elle fut vendue, et, à la suite du grand succès qu'obtint l'exposition d'art religieux ancien, organisée en 1932 au musée Masséna, M. le baron Lazzaroni, possesseur de cet objet précieux, a bien voulu en faire don à ces collections municipales.

Devant ce meuble sévère et blasonné, il est permis de se poser plusieurs questions. A-t-il servi à l'évêque Provana, lorsqu'il présida, en 1691, dans sa cathédrale, la réunion où les Niçois décidèrent de ne pas résister à la sommation de Catinat et de passer sous l'autorité de Louis XIV, tandis que la garnison ducale ferait son devoir militaire au Château et qu'il y aurait un vif échange de balles, boulets et bombes ? A l'évêque Cantono, en 1744, le 5 juin, où l'infant d'Espagne Philippe, fils du roi Philippe V et gendre du roi de France Louis XV, reçut, comme il l'avait fait à Chambéry, au nom de son père et en sa qualité de généralissime des troupes hispano-françaises, le serment de fidélité de notre commune et de celles du comté, après l'avoir, le 1^{er}, reçu du Sénat ? A Pie VII, en 1814, quand il était encore à-demi prisonnier de l'empereur qu'il était venu, dix ans auparavant, sacrer à Notre-Dame de Paris et put entrer (ce qui ne lui avait pas été permis en 1809) à Sainte-Réparate et y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par l'évêque Colonna d'Istria ? Et ce prélat s'est-il assis sur cette *cathedra* en portant, comme Napoléon I^{er} le lui avait prescrit en 1805, par une lettre de Lacépède, datée de Paris, du palais de la Légion d'Honneur, et du 21 thermidor an XIII, « toutes les fois que vous serez revêtu, Monsieur l'évêque et cher confrère, de vos habits pontificaux, l'aigle de votre grade, attaché à un ruban qui sera porté en sautoir, mais devra être des mêmes couleur et largeur que celui que vous avez reçu en qualité de membre de la Légion ; nouvelle marque, décidée en grand Conseil, de la bienveillance de Sa Majesté impériale et royale » ?

Détail à rapprocher de ce que, sur la célèbre toile de David, le cardinal-légat Caprara, debout à la droite de Pie VII, porte en sautoir, sur son camail, la Légion d'Honneur.

De Colonna d'Istria, qui fut victime, en 1833, d'une assez triste cabale de politiciens et d'ecclésiastiques, passons à Masséna en regardant le chœur où nous allons entrer, Les deux lampadaires qui sont de chaque côté du maître-autel furent offerts en 1900, avril. L'un, par Paule Furtado-Heine, qui, veuve du duc d'Elchingen Michel Ney, s'était remariée en 82 avec le 4^e duc de Rivoli et prince d'Essling Victor Masséna, qui la perdit en 1903 et mourut en 10. C'est comme marraine de la cloche « Réparate-Paule-Henriette-Aimée » qu'elle fit ce cadeau. L'autre lampadaire fut offert par son mari, qui, ancien député de Nice, voulait commémorer le souvenir de son aïeul le maréchal, né en 1758, dans le faubourg de la rive droite du Paillon (donc sur un terrain dépendant de la cathédrale), et baptisé à Sainte-Réparate.

CHAPITRE VI

Le Chœur

De forme pentagonale, il a été modifié à la fin du siècle dernier où l'on a démoli deux murs le long desquels étaient placées les stalles du chapitre, afin d'établir deux arcs qui sont, il est vrai, dans le style de la nef centrale. Si l'on n'avait pas dressé une cloison vitrée derrière les stalles, les chanoines, qui sont en général des hommes d'un âge déjà mûr, eussent singulièrement souffert du froid.

Quand le chœur était clos de murs, quatre grands tableaux le décoraient. Il n'en reste que deux dans les encadrements de jadis. Lors des remaniements de la fin du siècle dernier, un seul, le *saint Basse*, fut remis dans le cadre qui porte l'inscription correspondante, *sanc-tus Bassus*, sur le côté sud-ouest. Quant au cadre qui est sur le côté nord-ouest, l'inscription indique qu'on devrait y voir saint Siagre : or, c'est *saint Pons* qui y fut placé par inadvertance. Que sont devenus les deux autres ? L'un, *saint Valérien de Cimiez*, est relégué à une hauteur vertigineuse, où, si les prêtres le voient du chœur, presque aucun fidèle n'a l'idée de le chercher. Quant à l'autre, *saint Siagre*, il orne le salon de l'évêque, près de la sacristie. Dans le *Nicienses inscriptiones* de l'abbé Bonifaci, conservé depuis 1886 aux Archives municipales grâce à un don de la veuve d'Eugène Emanuel, vous apprenez que sous chacun de ces encadrements on lisait, peut-être sur des plaques de marbre, 2 distiques latins. Les voici :

Bassus ego, primus Nicæni pastor ovilis,
pro Christo hic patior primus et intereo.
Impia quid terres, qua morte, turba, minaris ?
Est mihi commissio pro grege dulce mori.
— « Ille ego, regali de stirpe Syagrius ortus,
elegi vestros incoluisse lares
et veri vobis extruxi Numinis aras.
Quam colui et docui, vos retinete fidem.
— « Pontius, antiquæ stirpis generosa propago,
auspiciis Superum littora vestra peto.
Hic Christi veram sanciri sanguine legem
vos volui, cives, hæc mea fata sequi.
— « Valerianus ego, toto notissimus orbe,
hunc solers duxi pastor ad astra gregem.
Tu, quicumque cupis superas evadere ad arces,
quæ docui et scripsi, perlege. Salvus eris ».

L'auteur inconnu de ces seize vers, dont Bonifaci copia les mots avec certaines maladresses que nous avons cherché à rectifier, s'inspira, cela va de soi, des traditions locales dont certains détails ne relèvent que de l'hagiographie. Consultez le *Propre* le plus récent de notre diocèse, celui de 1915, imprimé sur l'ordre de Mgr Chapon après l'approbation, donnée l'année précédente, de la Congrégation des Rites. Il conserve des traditions dont l'origine est le plus souvent incertaine. Saint Basse y est mentionné pour le 5 décembre, comme « premier évêque de Nice, martyrisé sous Dèce et Valérien (*sic*) vers 253 ». D'où ces mots : « Moi, Basse, premier pasteur du troupeau niçois, pour le Christ je souffre et meurs ici le premier. Foule impie,

pourquoi cherches-tu à m'effrayer ? De quelle mort me menaces-tu ? Il m'est doux de mourir pour le troupeau à moi confié ». Saint Siagre est mentionné pour le 23 mai, comme « neveu de Charlemagne, comte de Brie, abbé du monastère bénédictin de Saint-Pons (comme l'on écrit) que son oncle avait fondé et doté, puis évêque de Nice durant 10 années, et confesseur de la foi ». D'où ces mots : « Moi, Siagre, issu d'une famille royale, j'ai décidé d'habiter votre pays et je vous ai bâti des autels du vrai Dieu. La foi que j'ai pratiquée et enseignée, conservez-la ». Saint Ponce est mentionné pour le 14 mai comme « fils du sénateur romain Marc, converti en présence du pape Pontien, favori de l'empereur Philippe et de son fils qu'il a convertis ; il vint en Gaule, y prêcha la foi chrétienne et fut martyrisé sous Valérien et Gallien. Saint Valérien, évêque de Cimiez, atteste dans 3 homélies que sa tombe fut très vénérée et qu'il s'y accomplit divers miracles ». D'où ces mots : « Moi, Ponce, généreux rejeton d'une antique souche, sous les auspices des dieux » (quel paganisme!) « je gagne vos rivages ; j'ai voulu que mon sang arrosât la vraie foi du Christ et qu'on vous vît, concitoyens, suivre une destinée qui m'a conduit au Ciel où je suis ». Enfin saint Valérien, bien qu'il soit, lui du moins, un personnage rigoureusement historique, a été omis au *Propre*. Le premier évêque que l'on connaisse historiquement pour le diocèse de Cimiez. Il est possible qu'il ait siégé au concile de Riez de 439 ; certain qu'il prit part à celui de Vaison de 442, qu'entre 449 et 461 les sièges de Nice et de Cimiez furent, sur la demande de saint Véran, évêque de Vence, et de ses comprovinciaux, réunis par le pape saint Léon I^{er}, mais, à la requête d'Auxonius, évêque d'Aix, disjointes entre 462 et 465 par le pape Hilaire. On a de saint Valérien une lettre et 20 homélies. D'où ces mots : « Moi, Valérien, très connu dans le monde entier, j'ai conduit au Ciel, en habile pasteur, mon troupeau (de Cimiez). Toi, qui que tu sois, désires-tu aller au Paradis ? Ce que j'ai enseigné et écrit, lis-le sans cesse : tu seras sauvé ».

Au point de vue artistique, ni le trône de l'Ordinaire ni les stalles canoniales ne méritent l'attention : de simples boiseries modernes. Je me rappelle que, il y a un quart de siècle, on fit un grief, qui ne manqua pas de justesse, à Mgr Chapon d'avoir vendu le vieux trône épiscopal. Il était au moins aussi beau, dans sa vétusté, que ce qu'il y substitua. La table de communion garde, ainsi que la partie, faisant face à la nef, de l'arc qui soutient la coupole, et de même le maître-autel, les armoiries de l'évêque Henri Provana de Leyni qui termina et consacra Sainte-Réparate.

Son rapport de 1685 au Saint-Siège dit : « J'ai fait établir des chancels de diverses couleurs et un magnifique maître-autel du même genre, à mes frais personnels ». Derrière l'autel, un encadrement où une toile représente sainte Réparate ; l'inscription, un distique latin, peint sur la toile, dit aux fidèles : « Regardez, citoyens de Nice : cette image de votre patronne vous montre par où passe le chemin qui conduit aux récompenses du Paradis ».

« Aspicite, o cives. Vestrae haec tutricis imago
vos docet ad Coeli proemia qua sit iter ».

On ignore la date et l'auteur de cette peinture.

Sous le maître-autel, une magnifique châsse d'argent et de bronze, où sont des reliques extraites des catacombes de Pontien, près de la via Portuensis, d'un saint Victor. Données par le cardinal vicaire Carpegna en 1682, avril, au cardinal Barberini, et par celui-ci, en mai, à la mère du duc Victor-Amédée II, châsse et reliques ont été apportées à Nice par Louis de Sousa, archevêque de Braga en Portugal, ambassadeur de Portugal à Rome, au moment où la duchesse

mère rêvait de marier son fils à une infante de Portugal qu'il ne tenait pas à épouser. Elles devaient être placées sur le navire que le conduirait à Lisbonne. Il rompt le projet qui ne lui souriait pas ; il donne châsse et reliques à la cathédrale de Nice. L'évêque les reçoit en 1685, 1^{er} mai. Comment ce bel objet, d'un grand poids et d'une grande valeur, a-t-il échappé à ce qu'on appelle volontiers le vandalisme révolutionnaire ? Je l'ignore. Mais ne croyez pas un mot de l'attribution que l'abbé Albin fit au roi de Sardaigne Victor-Emmanuel I^{er}. Quand il écrivit tranquillement que ce souverain donna ce reliquaire en 1814, il ne soupçonnait pas l'existence des nombreuses pièces qui nous en retracent l'histoire. Il a, une fois de plus, cédé à son imagination. Les quatre lions de bronze qui portent le coffre peuvent avoir été exécutés sur l'ordre du cardinal Carpegna.

Les armes de Savoie, Chypre et Jérusalem, qui décorent les angles, sur celui de la duchesse régente ou, dès qu'il eut pris le pouvoir, de son fils Victor-Amédée II. Précieux souvenir du mari d'une nièce de Louis XIV. Ces reliques excitaient jadis une assez vive piété. Vous voyez l'un des chanoines les faire vénérer en 1704 aux Visitandines qui, ayant fui de Nice à l'idée que les Français se préparaient à l'attaquer, y rentrent au bout de deux semaines; le vicaire capitulaire Barralis ordonne en 79 de les exposer à cause d'une maladie qui ravageait les olivettes de la banlieue ; l'évêque Valperga permet en 89, janvier, qu'on prie devant elles « à cause de la neige, du vent et du froid »; les marguilliers demandent à la municipalité, en 1805, 11 mai (non sans dater, cela va de soi, du 21 floréal XIII), de reprendre « l'usage d'envoyer pour la saint Victor, qui aura lieu le mardi 24, 22 chandelles d'une demi-livre chacune et 2 flambeaux avec les armes de Nice ».

Une petite boîte de plomb n'a d'autre intérêt que de conserver, d'après l'inscription, des « os de sainte Simplicie, vierge et martyre ». Le nom sous lequel on avait, au XV^e siècle, camouflé ce qui fut, d'après la tradition locale, des reliques de sainte Réparate. Or l'on voit l'évêque Colonna d'Istria exposer en 1828, avril, pour que Dieu envoie un peu de pluie, « les reliques de sainte Réparate ».

Un voyageur français s'étonna en 1660 de ce que le chœur était derrière le maître-autel, comme dans ce qu'il appelle les églises des Jésuites, des Dominicains, des Minimes (il ne s'agit pas alors de l'église qu'ils construiront seulement au XVIII^e siècle dans la rue nouvelle, parallèle au rivage), « et des Hiéronymites » (qui n'eurent pas de couvent à Nice : veut-il parler des Carmes, qui desservaient Saint-Jacques, ou des Augustins, qui assuraient le culte à Saint-Martin ?). L'usage qui surprit Grangier de Liverdys dura jusqu'en 1900, où le maître-autel fut poussé au fond de l'abside. Les stalles des chanoines furent alors placées de manière à être visibles. Il perdit ainsi sa consécration ; il avait fallu desceller la table. Une pierre sacrée fut mise provisoirement, avec des reliques, selon les autorités ecclésiastiques, « des saints martyrs Basse, Siagre, Ponce, Victor et Réparate, dans un coffret de métal ». En 1927, 3 juin, Mgr Ricard procéda à une nouvelle consécration du maître-autel et joignit, dans ledit coffret, étant né dans une commune de la Haute-Garonne, des reliques du « premier évêque » de Toulouse, saint Sernin, et de sainte Germaine de Pibrac, « chère à sa piété », la bergère que sa crosse représentait gardant son troupeau.

Dans le dallage du chœur, l'épithaphe, transférée sans doute de Notre-Dame du Château, de l'évêque François Lambert, mort en 1583. Vous y voyez qu'elle fut gravée, dans les derniers jours de sa vie, par les soins de Louis Baldoïno, son vicaire général. Les blasons qui furent à droite et à gauche du haut de la plaque sont devenus indistincts, mais restent surmontés de

la mitre ; plusieurs mots du texte sont illisibles; on y supplée par les transcriptions qu'en firent Gioffredo, Scaliero et Bonifaci. L'épithaphe est en latin. Elle vous rappelle que le prélat était né à Chambéry, qu'il fut référendaire des deux signatures de grâce et de justice à Rome sous Paul III et Jules III, nommé par celui-ci évêque de Nice, par Emmanuel-Philibert ambassadeur de Savoie à Venise où il resta deux années en fonctions, et qu'il signa au concile de Trente.

A quelques pas, une plaque datée de 1686 vous dit, également en latin, que l'évêque Provana, de l'ordre des Carmes, « soupirant après le Paradis » qui est appelé, en style païen, « l'Olympe », posa ce marbre en l'honneur de ce qu'il venait d'élever le maître-autel. Rédaction mal venue. Le mot « Immortali » ne désigne guère l'Eternel ; l'ablatif « infulis » aurait gagné à être remplacé par le participe « infulatus » afin de désigner que c'est la mitre en tête, comme le veut le rituel, que l'évêque consacra l'autel ; en outre, nul lien entre les mots « Immortali aram maximam infulis hunc lapidem... posuit ». L'épithaphe de Lambert est mieux tournée.

Sous le chœur, le caveau des évêques. Y reposent, sinon Lambert, du moins Pallavicini, des marquis de Ceva, mort à Eze en tournée pastorale en 1598, et la plupart de ses successeurs. Martinengo, par son testament de 1619, avait demandé à reposer dans la tombe aménagée par lui dans la chapelle, construite par lui, du Saint-Sacrement. Solaro, des marquis Della Chiusa et comtes de Moretta, avait été transféré au siège de Mondovi. Recrosio, s'il mourut à La Bollène en tournée pastorale en 1732, avait demandé à être inhumé à Verceil. Astesan, dont la mère repose dans la chapelle Sainte-Réparate, avait été transféré au siège d'Oristano et Santa Giusta en Sardaigne. Valperga de Maglione, chassé de Nice par le général Danselme en 1792, mourut à Turin et y fut enterré en 1805. De Colonna d'Istria les restes, ramenés de Rome en 1853, reposent, on l'a vu, dans la chapelle au nord du chœur.

Galvano, qui mourut près de Pignerol, y fut inhumé. Sola est enterré dans le caveau des évêques de Nice. Balain avait été transféré à l'archevêché d'Auch. Mgr Chapon a demandé à reposer sous l'autel du Sacré-Cœur.

Dans le caveau des évêques de Nice reposent, d'autre part, quelques autres prélats : Tonari, ancien évêque de Bologne, patriarche d'Antioche (1853, 10 décembre). Vecino, évêque de Lerida (1844, 20 février).

Le chapitre reprend en 1882, février, son costume de jadis, « avec cappa et mozette ». La Congrégation du Concile ordonne à l'évêque en 30, avril, de ne plus considérer comme valable la disposition de ses statuts de 1804 qui permettaient aux vicaires généraux tant de porter cette cappa et cette mozette que d'avoir la préséance au chapitre. Colonna d'Istria avait en 28, juillet, donné aux chanoines titulaires le pas sur les honoraires et défendu à ceux-ci d'user des insignes canoniaux, cappa et mozette, « sinon à Sainte-Réparate et quand ils assisteront à des cérémonies avec le chapitre, et dans les églises où Nous les aurons invités à Nous accompagner ». En 63, juillet, Pie IX confère aux chanoines titulaires une croix pectorale dont il ordonne que les honoraires ne fassent point usage.

En 1852, avril, le chapitre étudie comment le chœur pourra être aménagé à nouveau. Le 9 mai, le curé informe le chapitre que le conseil de fabrique veut bien participer aux frais, mais qu'il ne pourra y consacrer une somme importante, « vu la diminution de ses revenus et l'accroissement des impôts », que, si la dépense est de 5.000 fr., il y entrera pour le cinquième, mais qu'il ne paiera qu'en trois annuités. Le 26, le chapitre constate qu'il n'a presque pas d'argent et ne pourra s'associer à ce qu'il avait envisagé.

Le Bas-côté sud

En 1846, octobre, le bas de la nef latérale sud n'est pas encore aménagé tel que nous le voyons. Le conseil d'administration de la cathédrale se propose d'ouvrir « une troisième porte sur le côté gauche de la façade » de l'église, depayer 2.500 liv. à la confrérie de la Miséricorde, qui en possédait encore le terrain, et d'établir « à la place de l'autel de saint Jean le Décapité », de nouveaux fonts baptismaux.

Partons de l'entrée latérale.

a) *Les fonts baptismaux.* — En 1854, le conseil de fabrique acheta, en juin, à la confrérie de la Miséricorde, « l'emplacement où est l'autel de saint Jean-Baptiste ». Un ingénieur, Lacroix, avait fait le plan du baptistère à établir pour 2.400 liv. Un sculpteur, Joseph Raymondi, acceptait de l'exécuter pour 1.620, « y compris une statue du saint, de 1 m. 30, à placer sur la vasque du baptistère ». L'inauguration en a été faite par l'évêque Galvano en 1855, 28 mai, où il baptisa le fils d'un menuisier et d'une cuisinière « dopo la solenne benedizione del sacro fonte ora nuovamente costruito », dit l'acte.

b) *La chapelle des Quatre saints couronnés.* — La corporation des maçons, qui eut ces quatre saints (1) pour patrons, avait un autel dans l'ancienne Sainte-Réparate. Lors de la reconstruction, l'association s'installa, durant quelques années, dans la paroisse Saint-Jacques. Quand les Carmes se mirent à rebâtir cette église, les maçons demandèrent à revenir dans la nouvelle Sainte-Réparate. En 1681, ils traitent avec la confrérie de la Miséricorde, « qui possède la seconde chapelle en entrant, où est l'autel de la Décollation de saint Jean-Baptiste et qui confronte de l'ouest avec la chapelle Sainte-Réparate ». La confrérie la vend à la corporation pour 200 liv., à charge que les acquéreurs l'aménagent selon le plan général de Guiberto. Les maçons y ramènent leur tableau corporatif : il orne le mur est et n'est pas dépourvu de certains mérites.

Celui de l'autel, qui est du peintre niçois Trachel, ne le vaut pas. Sur le mur ouest, un saint Séraphin de Monte Granario : ce maçon, qui fut frère lai dans l'ordre des Capucins et mourut en 1604, n'a été canonisé qu'en 1767 (2). Le peintre lui a prêté un costume, non du XVI^e siècle, mais du XVIII^e. La toile doit être un peu antérieure à 1783, où une requête de la majorité de cette corporation nous apprend que certains s'étaient mis, « depuis quelques années », à fêter le nouveau saint, à élire des prieurs sous son nom et à mettre son nom sur les écussons de leurs torches. Innovation qui fut prohibée par le Sénat.

(1) L'Église fait mémoire d'eux à la messe de l'octave de la Toussaint.

(2) Fête, le 12 octobre.

La chapelle posséda au XIX^e siècle un devant d'autel brodé par une dame niçoise, auquel le poète niçois Rosalinde Rancher consacra un sonnet.

c) *La chapelle Sainte-Réparate*. — Le chanoine archidiacre Jean-Baptiste Torrini est autorisé par l'évêque Della Chiesa, qui mourut en 1669, à la construire sur l'emplacement d'un passage qui allait du palais épiscopal dans la cathédrale. L'évêque Provana de Leyni renouvelle la permission. La chapelle était installée avant 1680, novembre, où ce chanoine teste.

Il recommande son âme notamment « à sainte Réparate, ma très spéciale patronne ». Il indique qu'il a fait aménager une tombe pour lui et sa famille « dans la chapelle que j'ai construite dans la cathédrale ». Il y sera enterré. Il dote cette chapelle, dont le juspatronat sera à sa famille. Il lègue, en outre, 300 doubles pour qu'une lampe y brûle du matin « à la première heure de la nuit », aux jours de grandes fêtes, durant la neuvaine sainte et les octaves tant de la Fête-Dieu que de sainte Réparate. De plus, les mobiliers, ornements et sacrements déjà faits pour elle : entre autres, une lampe d'argent « faite en pomme de pin à la mode », un calice, une patène, un devant d'autel de velours à fleurs, cramoisi, à lames d'or, avec dentelles d'or, deux chasubles, étoles, manipules, voiles et bourses de calice de même, un autre devant d'autel d'ormesin moiré vert à dentelles d'argent, un de crépon violet à passements de soie, nappes d'autel à dentelles, aubes de Bruges à dentelles, vases dorés et argentés pour les fleurs, burettes d'argent, un buste de bois doré dont la tête était argentée et le piédestal de marbre, représentant la sainte martyre Joconde et contenant « une relique insigne d'elle avec l'authentique », etc... Il insiste en particulier sur ce qu'il lègue les trois tableaux que l'on voit encore en place : « deux latéraux et, pour le milieu, le plus grand, tous trois représentant le martyr de sainte Réparate ».

Remarquez sur le plus grand, dans l'angle inférieur à votre droite, les armoiries des Torrini : d'azur à la tour d'argent, murée de sable, surmontée d'une étoile d'or. Leur cimier : un Pégase naissant dans une couronne de comte (le frère de l'archidiacre était depuis 1667 comte de Monastero del Vico en Piémont). Leur devise : *Nec terra satis...* Les armoiries sont reproduites au sommet des colonnes qui se dressent de chaque côté de l'autel : lors des restaurations de la fin du siècle dernier, la tour, qui aurait dû être argentée, a été dorée. On a voulu faire riche ; on a commis une certaine erreur héraldique.

Le chanoine Maurice Torrini, neveu de l'archidiacre sus-mentionné, est enterré dans cette chapelle en 1707, où il était vicaire capitulaire. Deux fils de son frère le sénateur Jean-Louis demandent à y reposer : le comte Joseph-Marie en 1705 et le chanoine archidiacre Charles-Ignace en 53, où il veut qu'elle soit bien tenue, notamment « l'autel, les chandeliers et les pommes de la grille en fer ». Puis, en 62, le chanoine Jules-Louis Torrini. D'autre part, en 1726, les Torrini consentent à ce que la femme du comte Claude Astesan, un Savoyard de Saint-Jean-de-Maurienne, avocat fiscal général au Sénat de Nice, morte à 25 ans, est enterrée dans cette chapelle : un de ses fils, Jacques, né à Chambéry, ville natale de Claude, fut dominicain et devint évêque de Nice en 64, archevêque d'Oristano et Santa Giusta en Sardaigne en 78.

d) *La chapelle Saint-Joseph*. — La première, cela va de soi, qui ait été construite dès que le transept sud eût été fini. Elle occupe l'emplacement d'une ancienne chapelle qui avait appartenu à la confrérie du Saint-Sacrement et où l'on avait momentanément déposé le reliquaire de sainte Rosalie, envoyé par Palerme. Dès 1651, le mardi de Pâques, l'évêque informe les syndics qu'un particulier (on verra qu'il s'agit d'André Turato, que le prélat ne nommait pas) offre de la reconstruire selon le plan de Guilberto. « Vos prédécesseurs de 1635 ont eu l'autori-

sation d'y mettre provisoirement la chässe ; ceux de 37, d'y mettre provisoirement un tableau peint par Jean-Louis Baldoïno, une *sainte Rosalie*. Vous payez à la confrérie une rente annuelle de 8 ducats depuis 1645. Le particulier demande que le terrain lui soit remis sans charge, que vous vous décidiez à construire dans le transept nord la chapelle que la municipalité promet, que vous ne vous borniez pas à constater que la première pierre en est posée ». L'affaire traîne. Enfin la municipalité se décide à verser 100 ducats à la confrérie, à charge d'être débarrassée de la rente de 8 ; elle renonce à l'ancienne chapelle et se résout à achever celle du transept nord.

L'évêque vend le terrain à André Turato, un marchand dont un frère, Pierre, était chanoine et préchantre. Les Turati construisent aussitôt leur chapelle Saint-Joseph ; en 1652, juin, elle est terminée ; ils y ont aménagé une tombe et fourni les ornements et vases sacrés. C'est par une erreur singulière que le compilateur niçois Bonifaci l'attribue à une certaine « Anne-Marie Turat Raiberti » et dit qu'elle fut fondée « en 1666, décembre ». En 1654, André Turato teste et demande à être enterré « dans une chapelle consacrée à mon avocat le saint patriarche Joseph ». Quant à sa petite-fille Anne-Marie, femme de l'avocat Jérôme-Marcel Raiberti, elle n'a, par son testament de 1666, décembre, ni rien fondé ni contribué en rien à la chapelle de son aïeul. Les deux Turati, André et le préchantre Pierre, étaient fils d'un orfèvre dont le magasin était dans le quartier du Château ; André avait continué le métier de son père, inhumé dans l'église du Château, puis pris celui de marchand de draps. Son fils Jean-Louis était mort en 1654, avant qu'André ne testât. La veuve de Jean-Louis, à la suite d'une maladie où elle avait fait un vœu, remit des bijoux à l'évêque Palletis, à Laghet, pour la Madone, dans la curieuse journée où le prélat, qu'accompagnait la confrérie de la Miséricorde, remettait à la Madone deux ex-voto envoyés par le ci-devant cardinal Maurice, l'un pour son compte, l'autre pour une guérison d'un de ses neveux, celui de qui descend l'actuel roi d'Italie.

Les descendants de Jean-Louis ont continué à être inhumés dans cette chapelle. Durant l'occupation hispano-française de Nice, en 1745, on y enterra un brigadier de l'armée de Philippe V, commandeur de l'ordre de Calatrava et porte-drapeau de la compagnie des gardes du corps de l'infant Philippe, le gendre de Louis XV.

Remarquez l'ornementation de l'autel : elle imite la mosaïque de Florence et contient le blason des Turati, coupé d'or à l'aigle de sable couronnée de même, et d'azur à cinq étoiles d'or. Si le tableau de l'autel, *La mort de saint Joseph*, semble une œuvre moderne et banale, il est plus intéressant d'examiner les latéraux. Sur le mur de l'ouest, les saints Louis, roi de France, en robe fleurdelysée, et Charles Borromée, archevêque de Milan, en vêtement cardinalice : Louis fut le prénom secondaire du fils d'André et d'un des fils de celui-ci. Sur le mur de l'est, les saints Pierre et André : le patron du fondateur de la chapelle et celui du préchantre, son frère, mort en 1668, et d'un des petits-fils d'André, qui fut préchantre à son tour et mourut en 1688. A la voûte, trois médaillons. L'un représente l'apparition de saint Joseph à une malade : peut-être la veuve de Jean-Louis, celle qui offrit des bijoux à l'église Notre-Dame de Laghet.

Un dernier souvenir. En 1658, la chapelle des Turati confrontait de l'est avec le passage qui menait de la cathédrale dans le palais épiscopal. C'est à l'angle de cette chapelle que l'évêque Palletis vit, en 1658, septembre, ce qu'on avait commencé de la voûte de la nef centrale s'écrouler. Il eut une telle frayeur qu'il semble avoir succombé à une embolie, à moins qu'il n'ait — autre version de sa mort — couru au milieu des décombres et fait une chute à laquelle il

aurait succombé. Mort tragique à relater, d'autant que l'oraison funèbre du prélat fut prononcée par un jeune prêtre qui devait devenir un célèbre historien de Nice : Pierre Gioffredo, alors âgé de 29 ans.

Et une curiosité d'un autre ordre. M. le colonel italien Jules de Orestis di Castelnuovo, l'un des fondateurs de l'Academia nissarda, expliqua dernièrement, dans son *Blasonario della Contea di Nizza*, que les Turati furent « originaires de Lombardie et apparentés avec les Ratti niçois d'origine milanaise. N'est-il pas curieux de trouver liées entre elles, en terre niçoise, deux familles lombardes auxquelles appartiennent aujourd'hui S. S. Pie XI et Auguste Turati, qui fut secrétaire général du parti fasciste et démissionna en 1930. Tandis que les Turati niçois portent » ajoute-t-il, « coupé au 1 d'or à l'aigle de sable couronnée du même, au 2 d'azur à 3 étoiles d'or en fasce (1), les comtes Turati, de Milan, portent coupé au 1 d'azur à 6 étoiles d'or dont 3 sont en fasce et les autres placées 3 et 1, au 2 d'or au donjon de 3 tours tourrelées de 3 pièces, de gueules, avec 2 portes ouvertes... Les Ratti niçois portèrent d'azur à 3 besants d'or placés en orle, au chef d'or chargé d'une aigle naissante de sable, couronnée du même. De nos jours, les Ratti-Opizzoni piémontais portent coupé, au 1 d'or à l'aigle de sable couronnée d'or, au 2 d'argent à 3 besants de gueules, et les Ratti lombards (famille de S. S. Pie XI), coupé, au 1 d'or à l'aigle de sable, au 2 d'argent à 3 besants de gueules posés 2 et 1 » (2).

e) *La chapelle du transept sud*. — Celle-ci prend, dès les premiers travaux de 1650, mais dans les proportions voulues par le plan de Guiberto, la place qu'occupait en partie une plus petite, affectée à contenir la réserve eucharistique, qui n'est pas, dans les cathédrales, confiée au tabernacle du maître-autel. Une petite chapelle qui datait de l'épiscopat de Martinengo, mort en 1620, et n'avait pas formé jusque-là un transept. Le prélat, qui l'avait bâtie à ses frais, y avait aménagé en 1612 un caveau pour lui et ses successeurs et placé une épitaphe qui a péri : Bonifaci en a conservé une copie où il a étourdiment mis un pentamètre faux. Le texte comprenait d'abord ces deux distiques. Bien que l'évêque y parle à la première personne, il n'en résulte pas qu'ils aient été son œuvre. Nous ne les citons que sous réserves d'origine.

« Hic ego Franciscus jaceo, qui pastor ovillis
Nicaeni fueram, mox ovis ipse poli.
Mortuus hic vivo. Vivus sum mortuus idem.
Corpus terra tenet. Spiritus astra petit ».

A savoir : « C'est ici que je repose, moi François qui avais été le berger des ouailles niçoises et qui va devenir une ouaille du Ciel. C'est ici que mort je vis. Mort je suis le même que lorsque je vivais. Mon corps est dans la terre. Mon âme se rend au Ciel ». Puis trois lignes de prose.

Hoc sepulcrum sibi et successoribus fieri fecit anno 1612 frater Franciscus Martinenghus episcopus Nicae ».

A savoir : « Ce caveau, frère François Martinengo, évêque de Nice, l'a fait faire pour lui et pour ses successeurs ». Après son décès, la confrérie du Saint-Sacrement plaça dans cette chapelle une longue inscription en latin, dont Gioffredo, Scaliero et Bonifaci nous ont conservé des copies. Ce dernier indique qu'elle fut « détruite, lorsque l'on transporta l'autel du

(1) Sur le devant de leur autel nous avons signalé non pas 3 étoiles, mais 5.

(2) Le père, originaire de la Haute-Brianza, de S. S. s'était fixé à Desio, à 18 kil. de Milan, vers 1850, comme directeur d'une filature. Son 4^e et avant-dernier enfant est né en 57, le 31 mai, et fut baptisé, le lendemain, sous les prénoms d'Ambroise, Damien et Achille.

Saint-Sacrement là où il est maintenant ». Je me borne à en donner la traduction. « A Dieu très bon et très grand et à la Vierge, Mère de Dieu. En l'honneur du très illustre et révérendissime seigneur frère François Martinengo, Piémontais, natif de Cercenasco, évêque de Nice et comte de Drap, qui, après avoir été, sous la règle des Mineurs de l'Observance de saint François, chargé de très nombreuses fonctions, celles de prédicateur, de lecteur général, de gardien, de définitiveur et de provincial, puis appelé à être le théologien, l'un des conseillers et le confesseur de S. A. S^{me} l'invincible duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} et ensuite à le représenter notamment en Belgique, en France, dans les Espagnes et à Rome, enfin présenté par lui pour le siège de Nice et nommé grand aumônier, construisit de fond en comble, soucieux de la beauté de son église, à ses frais personnels, cette chapelle pour la gloire de la Très Sainte Eucharistie et le repos de ses cendres et de celles de ses successeurs, les membres de la confrérie du Très Saint Corps du Christ ont, par piété et pour attester sa reconnaissance envers les grands et très grands services qu'il lui rendit, placé en 1620, au jour des ides d'octobre » (à savoir le 15) « cette inscription ».

Palletis construit la chapelle neuve avec tant de précipitation que, en 1650, une nuit, la voûte s'effondre. Il faut recommencer. On avait dû empiéter quelque peu, pour satisfaire au plan de Guiberto, sur une chapelle contigüe à l'est, laquelle appartenait aussi à la confrérie du Saint-Sacrement et servait provisoirement, en attendant que le vœu relatif à la peste de 1631 fût exécuté par la municipalité, à contenir le reliquaire de sainte Rosalie envoyé par Palerme à Nice. La décoration de la nouvelle chapelle du Saint-Sacrement est faite par un Milanais, dont une inexactitude de Scallero fit un Génois : Riva. Il la stuaque en 1655 (1), ainsi que, vraisemblablement, le chœur. Il va de soi que certains emblèmes, que vous voyez dans la frise et qui se rapportent à l'hyperdulie envers la Sainte Vierge, ne datent pas du temps où cette chapelle servait à la latrie envers le Saint-Sacrement.

Elle est devenue ensuite la chapelle votive et municipale Sainte-Rosalie, selon la disposition prise par le conseil de ville en 1699, février. L'autel de la sainte, dans le transept nord, tombait de vétusté : colonnes, ornements, cadre du tableau, n'étaient plus que du bois vermoulu. Celui du Saint-Sacrement, dans le transept sud, était garni de colonnes, chapiteaux et cadres en matériaux revêtus de couleurs ; ainsi que de marches et d'une balustrade en marbre. La municipalité obtint d'en devenir propriétaire, moyennant 1.500 florins qu'elle donna à la confrérie du Saint-Sacrement pour que celle-ci construisit un autel plus beau dans le transept nord. De cette modification datent les emblèmes de la frise : aigles de Nice et, comme la dévotion envers la Sainte Vierge était unie à la dévotion envers sainte Rosalie, allégories de Marie empruntées à ses litanies. Sur le mur est, l'Etoile du matin et l'Arche d'Alliance. Sur l'autre la Porte du ciel et le Miroir de justice (un disque pendu aux branches d'un arbre). Stella matutina, Fœderis arca, Janua cœli, Speculum justitiæ. Sur l'autel, un grand tableau où vous voyez à votre gauche sainte Rosalie, couronnée de roses blanches, à votre droite saint Roch, au centre, dans une niche vitrée, une Vierge en bois. Certains prétendent qu'elle vient de l'ancien couvent de Saint-François ; qu'elle fut trouvée en 1801 ; que saint François d'Assise, « quand il vint à Nice en 1214 » — s'il y est venu — et sainte Colette, « lorsqu'elle se rendit auprès de l'antipape Benoît XIII, logé chez les Franciscains » (ou plutôt au château) ont prié devant cette image. Rien ne le prouve.

(1) Dans le registre du trésorier municipal de 1656, on voit que « Gian Pietro Riva, stucatore », reçut de la commune 300 liv. après le 26 février, 100 après le 3 avril et 300 après le 1^{er} mai.

Sur les murs latéraux, deux tableaux insignifiants. A l'ouest, la Nativité de Marie. A l'est, son mariage avec saint Joseph. Les fenestrelles grillagées de bois qui sont aux pieds de ces deux toiles peuvent (simple hypothèse) remonter au temps où la chapelle était celle du Saint-Sacrement. Elles auraient ainsi permis aux habitants du palais épiscopal, quand la sacristie n'était pas à l'emplacement moderne, de prier, sans descendre dans l'église, devant la Sainte Réserve eucharistique.

Regardez l'intérieur de la balustrade en marbre : vous y voyez les restes d'une inscription qui indique que la chapelle fut celle du Saint-Sacrement. Les deux inscriptions latines sur marbre sont les deux tiers du texte qui rappela le vœu du XVII^e siècle : l'une des plaques a dû être cassée ou égarée (1). Sur la porte de l'ouest, qui sert encore, le *Votum nuncuparunt*. Sur celle de l'est, qui est condamnée, le *Votum solverunt*. Dans le grand cartouche que deux anges tiennent près de la naissance de la voûte, une inscription latine semble indiquer que la chapelle, ou du moins l'autel, fut restaurée en 1826 (2).

L'évêque Colonna d'Istria demande, en 1829, juin, à la municipalité, qui s'empresse d'écrire à des marchands de Gênes et de Turin, une Vierge de bois pour la procession du 8 septembre. L'affaire en reste là. En 40, décembre, son successeur Galvano redemande cette statue qui coûterait, d'après lui, 1.500 lire. Il signale qu'il a trouvé dans les papiers du défunt la preuve que la ville avait été prête à en verser les 4/5. Il insiste sur ce que la cathédrale doit emprunter une statue, pour ces processions, aux Visitandines. La municipalité en commande une, en 41, septembre, à Gaétan Croce, sculpteur à Turin. Elle arrive en août suivant, avec un certificat par lequel la Royale Académie Albertine des Beaux-Arts de la capitale atteste, sous la signature du peintre niçois Biscarra, que le travail est bon et que la Madone et les « *varii puttini portanti emblemata e assegiati in adorazione (sic)* » valent les 1.500 lire convenues.

f) *Chapelle vide, au sud du chœur.* — Au-dessus du confessionnal du chanoine curé, un tableau représente les obsèques de Jésus. Sur le mur ouest, le buste de Mgr Chapon, sculpté par Fabio Stecchi, a été placé en 1927 et inauguré dans une cérémonie où, le lendemain de Noël, M. l'abbé Renaud, aumônier du collège Stanislas de Paris, nommé le matin chanoine honoraire de Nice, prononça l'éloge du grand évêque. Il est loisible de souhaiter que les circonstances permettent de transférer sur le mur est, en face de l'image du dernier évêque concordataire, le monument, que l'on ne peut plus voir, du premier, Colonna d'Istria.

g) *Fond de la nef latérale sud.* — Un autel moderne, élevé au Sacré-Cœur, évoque 1778 où le chanoine sacriste Barralis, vicaire capitulaire, et le chapitre, sachant que Rome avait approuvé ce culte en 65, obtinrent de Pie VII un bref qui leur accorda l'office propre à cette latrie. Deux socles portent des écussons fuselés d'or et de gueules : probablement un blason de Grimaldi (3) où une retouche substitua maladroitement, pour faire riche, l'or à l'argent.

C'est sous cette chapelle que Mgr Chapon et Mgr Ricard demandèrent à être inhumés.

(1) La brochure de l'abbé Albin indique que cette plaque, qui contient le début de l'inscription gravée en 1656, avait déjà disparu en 1900.

(2) Le tableau de l'autel semble être celui que la confrérie de la Miséricorde fut autorisée par la ville, propriétaire de la chapelle que celle-là avait reçue d'elle en 1658 le droit d'administrer, en 1674, mars, à substituer à la toile qui remontait à 1637.

(3) Les Grimaldi de Nice s'éteignirent en 1833. Le dernier avait le titre de comte d'Aspremont.

Au-dessus de la porte qui conduit à la sacristie, une inscription (en français) rappelle que la cathédrale a été réparée par l'Etat à la fin du siècle dernier.

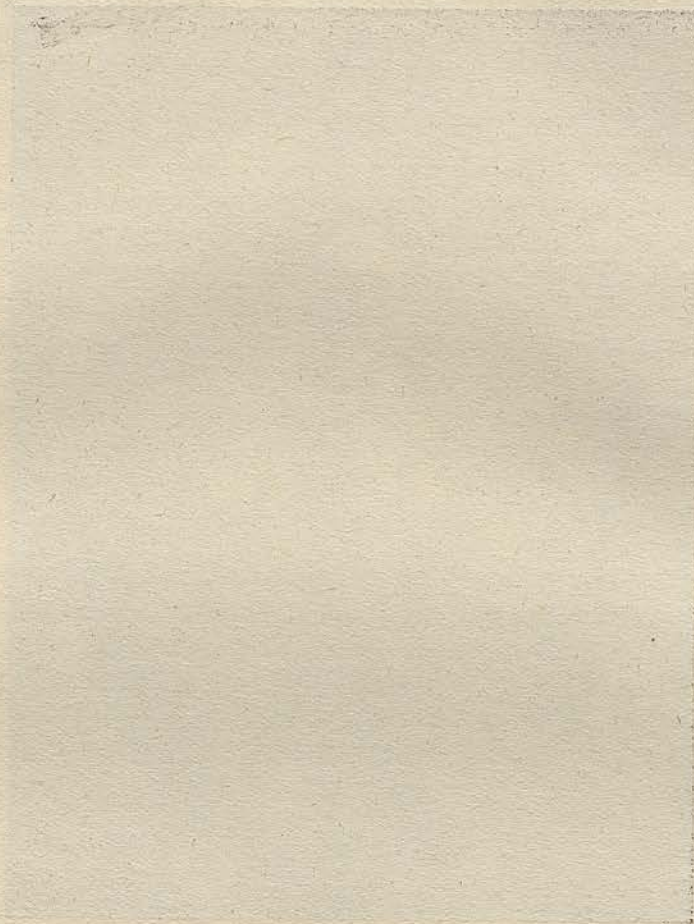
Au-dessus du passage qui mène au chœur, un tableau dont je confesse ne pas savoir d'où il vient ni ce qu'il commémore. La *Présentation de la Sainte Vierge au temple*. La scène est banale et ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais le reste de la peinture offre des difficultés.

Au premier plan, à la gauche du spectateur, une sainte coiffée d'un ruban de perles. Elle tient dans la main droite une palme : donc c'est une martyre. Dans la main gauche, elle a l'arrière d'un navire à la poupe duquel pend un grand drapeau savoisien, de gueules à la croix d'argent ; ce bateau a deux mâts, au haut desquels flottent deux petits drapeaux semblables ; les deux vergues de chaque mât sont posées obliquement. Aux pieds de la sainte, une grande ancre à 3 pattes, sur la tige de laquelle s'enroule un câble.

Dans le bas du tableau, à la droite du spectateur, un écusson dont le fond est d'une couleur incertaine : barre d'azur, sur laquelle est posée une colombe d'argent à senestre. L'écu est surmonté d'un casque taré de 3/4 ou 2/3 à droite, avec de grandes plumes blanches. Armoiries non identifiées jusqu'ici. Les Blanchi d'Aiglun portaient d'azur à la bande d'or, soutenant une colombe d'argent. Mais s'ils crurent devenir seigneurs d'Aiglun en 1754, la Chambre des Comptes n'y consentit pas. C'est en vain que dans l'Armorial du comté de Nice, dernièrement publié par M. le colonel Jules de Orestis di Castelnuovo, l'on cherchera une famille dont le blason ait eu une barre d'azur avec une colombe d'argent. Nous signalons ce problème héraldique à qui pourra le résoudre.



Son Excellence Monseigneur PAUL RÉMOND,
évêque de Nice depuis 1930
Officier de la Légion d'Honneur



OFFICE DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE
UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS
CAMPUS DE VALBOIS 06100 NICE

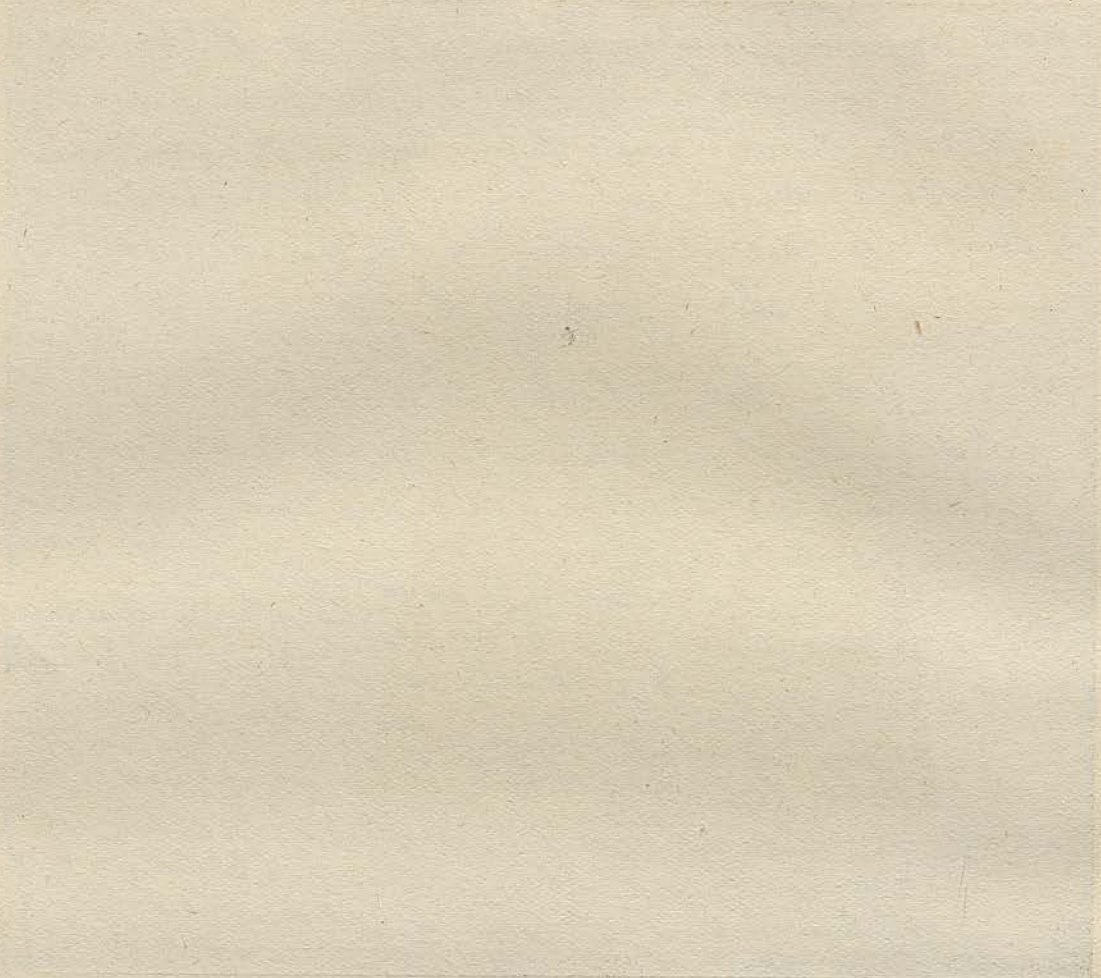
Maria Angelica Sudouica Caciardi figlia dell' ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Bojone ^{giovane} ~~giovane~~ ^{anchora} onorato edella dama Maria ^{Principessa}
 Neponilla Raillard giugali Caciardi nata oggi ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama}
 Ignazio Caciardi Cano Coad. il padrino il signor pio Maria
 Raillard, e la madrina la dama Angelica Caciardi Caciardi.
 alli 8 maggio 1758

Andrea Massena figlio del nob. giulio edi Cattarina Fabre giugali
 Massena. nato li sei corrente ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} oggi da me Ignazio
 Caciardi Cano Coad. il padrino il nob. andrea depari, e la madrina
 la nob. Cattarina Massena
 alli 9 Maggio 1759.

Pietro Giuseppe Maria figlio di Orazio, ed di Onorata Caneviera
 giugali ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Delesore ^{giovane} ~~giovane~~ ^{anchora} ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Mad. Rosa Maria Ardovino ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Maria Catarina Bressi figlia di Pietro, e di Maria ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama}
 Legurano giugali Bressi, nata in ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Antonio Colmetti ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}
 Caciardi ^{Principessa} ~~Principessa~~ ^{dama} ^{Signor} ~~Signor~~ ^{Ubaldo}

Acte du Baptême (1758, 8 Mai) d'André MASSÉNA

(Archives de la paroisse Sainte-Réparate)

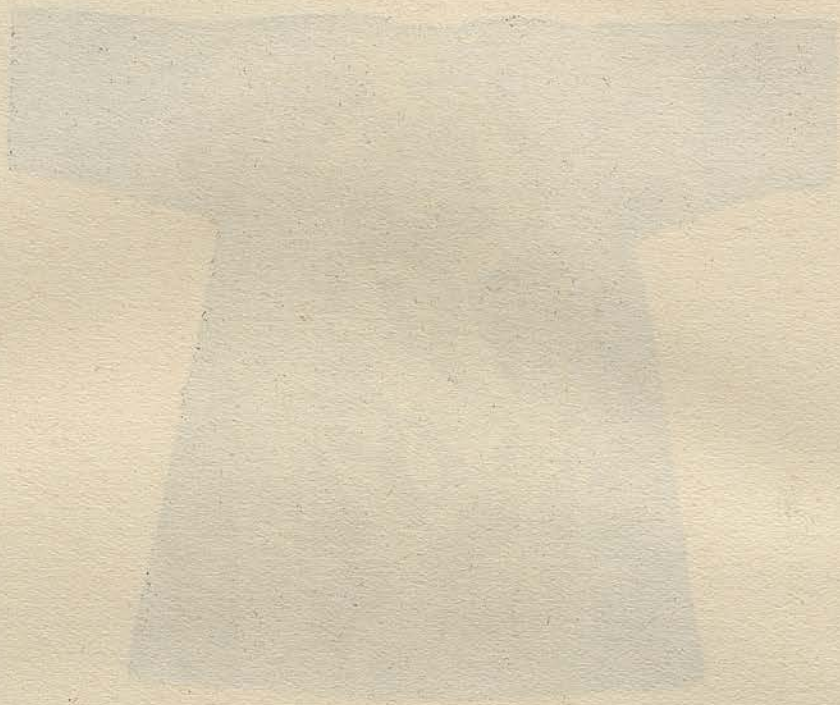


AMERICAN LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
(LITHOGRAPHED AND PRINTED IN U.S.A.)



Dalmatique (XV^e siècle)
en velours de Gênes rouge à fond d'or

(Musée Masséna)



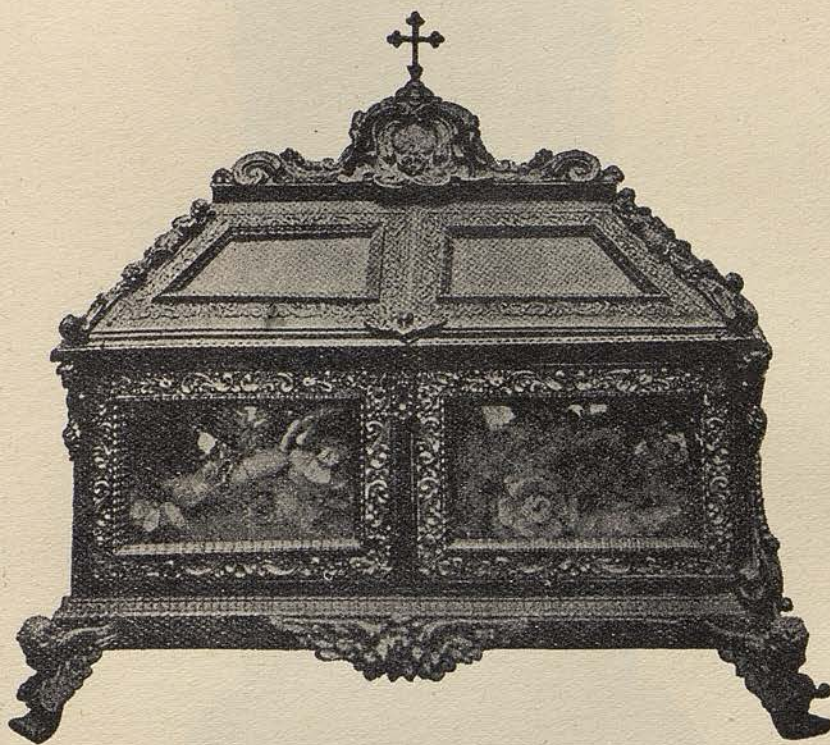
Direction des Archives
de la Ville de Nice
1911



Baiser de Paix (XV^e ou XVI^e siècle),
argent doré et niellé, émail translucide

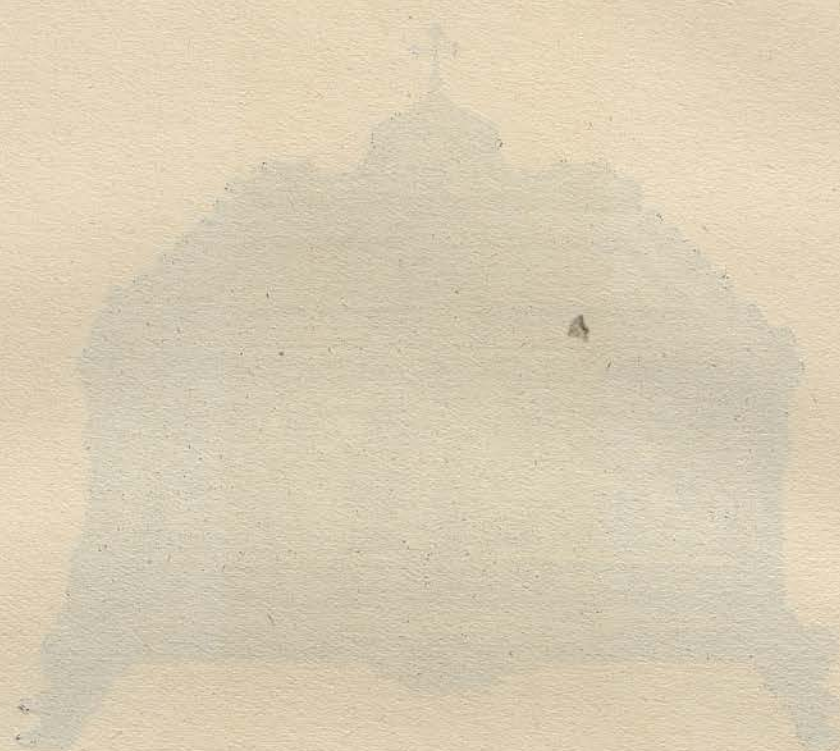
(Musée Masséna)

Bas-relief de l'Église de Saint-Étienne
à Paris, vers 1150-1160.
Musée de la Ville de Paris.

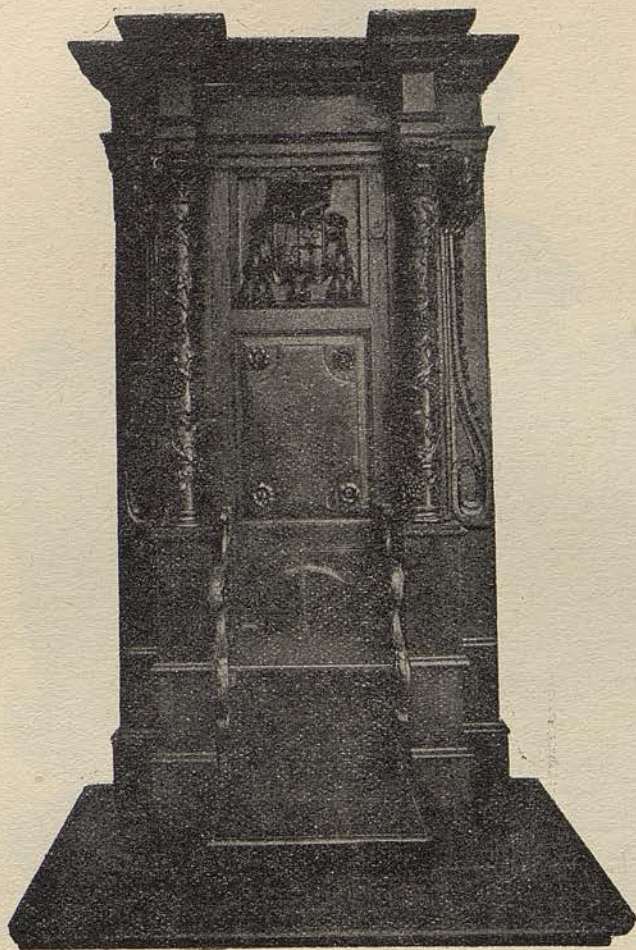


Châsse de reliques d'un saint Vincent,
envoyée en 1642, de La Valette, à la Commune de Nice,
par Jean-Paul Lascaris, grand-maître de l'ordre de Malte,
et déposée à la cathédrale.

(Trésor de la cathédrale)

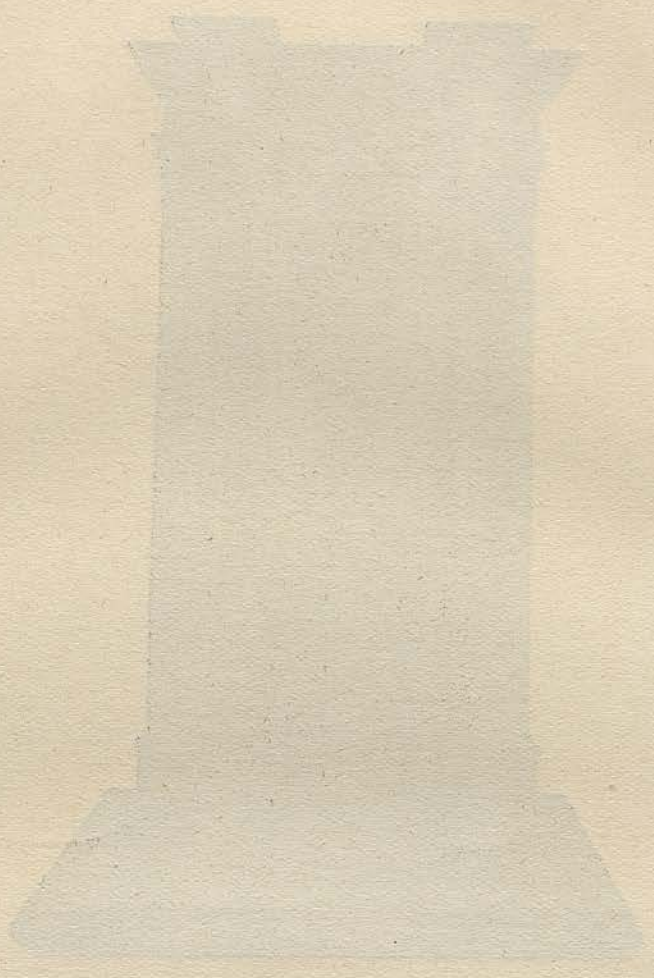


Chambre de l'Inde des Indes
enregistré le 10 Mars 1870
N° 10000
et déposé à la bibliothèque
de la Chambre

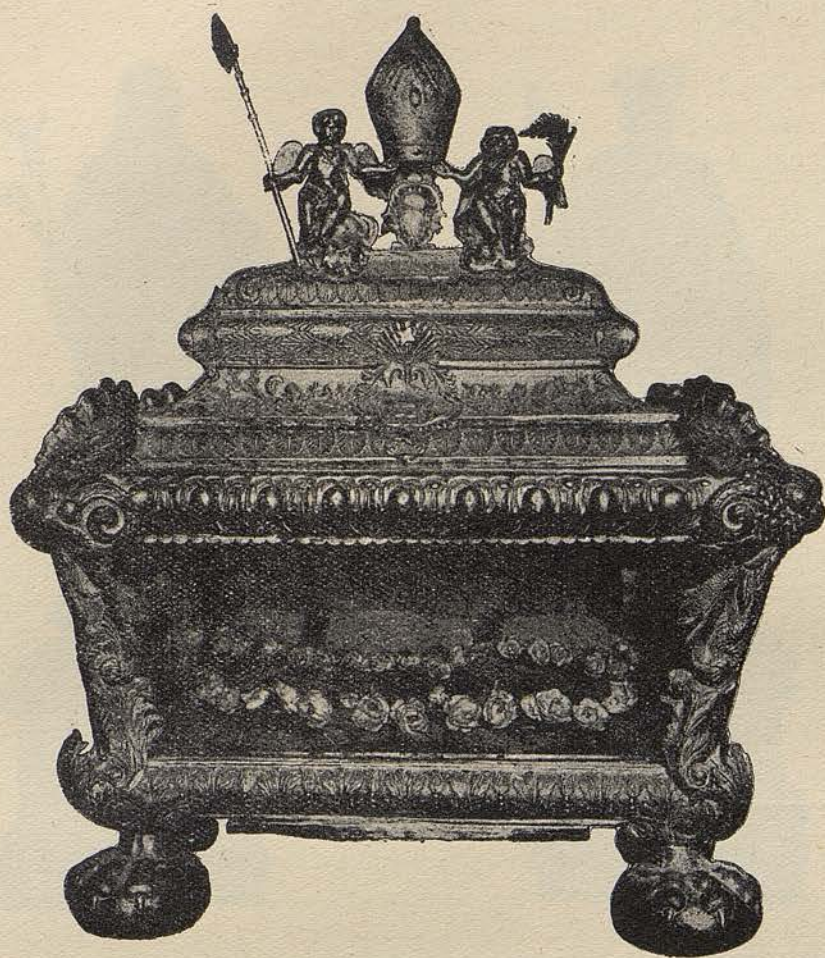


Chaire épiscopale aux armes de
l'évêque Henri PROVANA DE LEYNI

(Musée Masséna)



UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
CAMPUS UNIVERSITAIRE
2013



Châsse faite en 1751, à Nice, par l'orfèvre Henrat
(d'Aix-La-Chapelle), pour la mitre, dite de saint Basse, envoyée en 1671,
par la ville de Marano (aujourd'hui Cupra Marittima)
à l'évêque de Nice Henri Provana de Leyni,

Créé par le service de la documentation de l'Université de Nice Sophia Antipolis en 1977.
Ce service a été créé par la fusion de deux services existants : le service de la documentation
de la ville de Menton (aujourd'hui Centre de documentation) et le service de la documentation
de l'école de Nice (aujourd'hui Centre de documentation).



Statuettes d'argent données par Marie-Louise DE BOURBON-PARME,
ci-devant régente d'Etrurie, au chanoine DONEUDI, curé de la cathédrale

(Musée Masséna)

Statue de Louis XIV, donnée au Musée de Bourbonnais.
Statue de Louis XV, donnée au Musée de Bourbonnais.

ALPH. LAFITE

CHAPITRE VIII

Le Bas-côté nord

Partons de l'entrée latérale.

a) *Chapelle de la Vierge aux Sept Douleurs*. — Non mentionnée dans le rapport que l'évêque Henri Provana de Leyni envoya au Saint-Siège en 1698, c'est, semble-t-il, la dernière chapelle qui ait été aménagée. Un prieur de Roquebillière, François Amoretti, mourut en 1741 après avoir rédigé un testament où vous lisez : « Je choisis comme héritière la chapellenie que j'érige dans la cathédrale, à l'autel soit de Notre-Dame-de-Compassion (*di Pietà*) soit, s'il a été détruit, du Saint-Sacrement ; je désire qu'elle soit administrée par les prieurs de la confrérie de la Miséricorde » (qui d'ailleurs n'acceptèrent pas). S'il n'y avait qu'un autel en 40, la chapelle était installée, semble-t-il, en 50, où une délibération du chapitre montre qu'il permit, en une période de sécheresse, à la confrérie « du Gonfalon ou des Pénitents » (blancs) d'entrer processionnellement, avec la confrérie analogue de Villefranche et les Dominicains, et d'introduire dans la cathédrale « le corps de saint Alexandre dans son reliquaire (urna), que les confrères promenaient pour obtenir de la pluie ». Le procès-verbal constate que le défilé commença « par la nef (navata) de la Madone de Compassion (*di Pietà*), passa devant le maître autel et suivit, pour ressortir, « la nef (navata) de la Madone de la Miséricorde », celle du sud où l'on a vu que la confrérie de la Miséricorde (Pénitents noirs) possédait un local.

La dévotion à l'*Addolorata* est fêtée par l'Eglise le vendredi qui précède le dimanche des Rameaux. Dans la messe, la célèbre séquence du *Stabat*, attribuée par les uns à saint Bonaventure, par d'autres à Innocent III, par la plupart à Jacopone de Todi qui l'aurait composée après le décès, survenu dans un bal, de sa femme. Cette dévotion a été propagée par l'ordre, fondé en 1223, des Servites, dont le plus célèbre fut saint Philippe Beniti, mort en 1285, canonisé en 1671. D'autre part, sainte Hyacinthe Mariscotti, tertiaire franciscaine, fondatrice des Oblats de Marie, décédée en 1640, avait été béatifiée par Benoît XIII qui régna de 1724 à 30 (elle ne fut canonisée que par Pie VII). Enfin les sept marchands florentins qui fondèrent les Servites sont vénérés par l'Eglise le 11 février. Si ce que l'abbé Albin a écrit est exact, les toiles, affreusement poussées au noir, des murs latéraux de cette chapelle représentaient, l'une, lesdits fondateurs de cet ordre, l'autre, saint Philippe Beniti et la bienheureuse (comme on disait au milieu du XVIII^e siècle) Hyacinthe Mariscotti. A noter que les Servites n'ont pas eu de couvent à Nice (1).

Sur l'autel, une statue représente Notre-Dame des Sept Douleurs.

(1) Les tableaux ne se voient plus. Ils sont recouverts de toiles où pendent ces cœurs votifs de divers métaux que la reconnaissance de divers fidèles offre à la Mère de Dieu.

Si elle est ancienne et quelques retouches qu'elle ait pu subir, on est tenté d'y voir un travail espagnol, surtout lorsqu'on sait qu'un commerçant natif de Séville (1), fixé à Nice où Ferdinand VI, arrière-petit-fils de Louis XIV, le nomma consul général d'Espagne en 1749 (son frère Charles III l'anoblit en 85), a été prieur de la confrérie de l'Addolorata. Fit-il venir de son pays natal cette Madone pour l'offrir à cette chapelle ? Simple hypothèse que l'on ne vous suggère que pour ce qu'elle vaut.

En 1823, mars, lors de la fête de l'Addolorata, il survient je ne sais quels désordres à propos desquels le chanoine pénitencier Sauvaigo s'écria : « Figlietoi, sortès de la gleio ». Et l'abbé Bonifaci de juger bon de qualifier de « scandaleux fanatisme » le désir que le chanoine avait de voir régner une meilleure tenue.

b) *Chapelle du Christ en croix*. — En 1679, mars, l'évêque Provana la vend, telle qu'il l'avait construite, à Antoine Masino, dont le père, alors décédé, avait eu la fonction de chevalier du Sénat de Nice (autrement dit, commissaire du gouvernement) et qui fut premier consul de notre ville en 1690-91, donc lors du siège du château par Catinat. Masino s'engage à terminer la chapelle « conformément au plan de Guiberto » et à la pourvoir des parements et ornements nécessaires. Il en reçut, et sa famille, le juspatronat.

Les Masini étaient coseigneurs de Châteauneuf depuis 1587. Sur l'autel, un grand crucifix en bosse est appliqué sur une toile où sont peints saint Jean l'Évangéliste, la Sainte Vierge et sainte Marie-Madeleine. La chapelle était finie avant 1697. Des tableaux latéraux j'ignore s'ils viennent, ce que l'abbé Albin assura sans donner la preuve, des anciens couvents des Franciscains, Sainte-Croix (l'un, à l'ouest, devenu très sombre, montre la Vierge qui présente l'Enfant Jésus à saint Antoine de Padoue), et des Prêcheurs, Saint-Dominique (l'autre toile, à l'est, porte les figures des saints Jérôme et Dominique). Les Masini eurent leur caveau dans la chapelle. Jacques, mort à 72 ans en 1738, y est enterré.

c) *Chapelle Sainte-Rose-de-Lima*. — L'emplacement servit à sortir de la cathédrale et à y entrer, de 1650 au moment où la démolition de la maison Doia permit d'établir la façade définitive sur la rue dite alors des Marchands. Entre 1677, avril, et 79, mars, l'évêque Provana le vendit aux frères Pierre-Ignace et Laurent Dettat-Doria, propriétaires de terres importantes au quartier de Bellet. Ils étaient nés au Pérou, à Lima, d'un Niçois, Jean-Louis, né en 1597, et d'une parente ou amie ou filleule de la célèbre Rose de Flores, qui, tertiaire dominicaine, est morte en 1617 et fut canonisée en 1671. Jean-Louis, revenu à Nice en 1645, y était mort en 70, sur la paroisse cathédrale ; sa veuve décéda en 72 ; tous deux furent ensevelis au Gesù. Leurs fils introduisent alors à Nice la dévotion envers sainte Rose de Lima, qui eut sa chapelle, d'autre part, cela va de soi, dans l'église des Dominicains. Celle qu'ils construisirent dans la cathédrale, se place entre 1685, où le rapport de l'évêque au Saint-Siège ne la mentionne pas, et 96. Or, en 79, mars, l'acte cité à propos de la chapelle du Crucifix dit que celle-ci confrontera « de l'ouest la chapelle Sainte-Rose assigné aux frères Dettat-Doria ». Assignée, mais non encore construite. Sur ces entrefaites, en 1680, comme l'indique une inscription peinte au revers des deux toiles latérales, ils font exécuter ces deux tableaux : l'un représente l'apparition de sainte Rose de Lima à une enfant malade (probablement Anne-Rose, fille de Laurent, laquelle épousera en 1701 Pierre Roissard, natif de Chambéry, secrétaire des commandements du duc de Savoie Victor-Amédée II), l'autre, une conversation de la sainte avec Marie. La chapelle était finie en 1696, où Laurent demande,

(1) Antoine Saint-Pierre.

en juin, à reposer « dans ma chapelle de sainte Rose, vierge péruvienne, dans la cathédrale ». Le rapport de l'évêque au Saint-Siège, daté de 1698, la mentionne. Anne-Rose, dont l'un des deux frères entra dans le clergé séculier, l'autre, dans l'ordre des Augustins, hérite en 1712 du premier, devenu, par la renonciation de son aîné, quand celui-ci prit le froc, le chef de la famille.

En 1711, le caveau de l'évêque Provana, mort en 6, s'effondre et les pierres brisent une partie de la bière. On en refait une que l'on dépose provisoirement, avec la permission de Pierre Roissard, dans sa chapelle en attendant qu'un nouveau tombeau fût construit plus solidement, devant le maître autel, pour les restes du prélat. D'autre part, furent inhumés dans cette chapelle la veuve, morte en 1705, de Laurent ; un de leurs fils, Jean-Dominique, prêtre, décédé en 12 (il avait chargé Anne-Rose d'y placer, pour la célébration de la messe, une pierre sacrée et une nappe d'autel) ; Anne-Rose, morte en 35 ; son mari, décédé en 43 ; leur bru Victoire Raynaldi, décédée en 82, femme du premier baron de Bellet (1). Au profit de celui-ci, prénommé Pierre comme son père, son cousin germain Barli-Fabri avait, en 68 et 72, renoncé « à la portion à laquelle j'aurais pu, comme mari d'une sœur d'Anne-Rose, prétendre, de la chapelle Sainte-Rose-de-Lima, et à tout droit de sépulture dans la tombe héréditaire des Dettat-Doria ». La chapelle devient ainsi exclusivement celle des Roissard de Bellet.

Mais, en 86, le baron (représenté par son fils Pie, qui était son procureur depuis une quinzaine d'années) vend, pour 5 louis de France, « la chapelle ou autel Sainte-Rose, tous les objets servant à l'autel, tout ce qui est dans la chapelle, à l'exception du tableau représentant sainte Rose, à la confrérie de saint Eloi, que j'autorise à placer un tableau représentant saint Eloi ou tout autre à leur choix ». Elle comprenait dix corps de métiers : serruriers, forgerons, armuriers, tôliers, ferblantiers, bâtiers, couteliers, selliers (on y distinguait les *brillieri* et les *sellari*), chaudronniers, rétameurs. Elle avait son siège, jusque-là, à l'hôpital auquel on donnait comme patron tantôt saint Eloi, tantôt saint Roch, et y possédait un autel. Elle transporte à Sainte-Réparate son tableau corporatif où vous voyez, au centre, saint Eloi, en costume d'évêque de Noyon, et de chaque côté les saints Jean-Baptiste et André. Vous y distinguez la signature d'un Baldoïno (le prénom manque) qui le peignit et les chiffres 16 qui sont les restes du millésime. Les deux tableaux que les frères Dettat-Doria avaient fait poser en 1680 sur les murs latéraux, sont laissés en place par les artisans qui sont devenus propriétaires de la chapelle. Ce qu'est devenu le principal, celui de l'autel, dont le baron Pierre s'était réservé la propriété, on l'ignore. C'est la confrérie qui aura fait placer, sur les rampants de l'ornement aménagé au dessus des colonnes qui entouraient son tableau, deux anges qui tiennent encore, l'un la mitre de l'évêque de Noyon, l'autre sa crosse.

Surviennent les événements de 1792 et l'entrée des Français : adieu les corporations. Puis ceux de 1814 : elles ont l'air de ne pas revivre et le baron de Bellet ne semble guère s'être soucié alors de sainte Rose de Lima. Après avoir été évincée par saint Eloi, elle l'est par sainte Philomène. Vous savez ce que la science pense de la prétendue martyre, dont le roman a été raconté par dom Henri Leclercq dans le fascicule LI, publié en 1922, du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* dont il est, avec dom Fernand Cabrol, le directeur. Une inscription funéraire en 3 morceaux, trouvée en 1802 dans le cimetière de Priscille, sur la via Salaria ; des ossements dont il fut ultérieurement prouvé que ce n'est ni le corps de la personne mentionnée sur l'épitaque ni celui d'une martyre, mais les restes d'une chrétienne du IV^e siècle

(1) La baronnie de Bellet datait de 1777.

qu'on avait recouverts avec des tuiles retirées d'une tombe quelconque et intentionnellement mises au petit bonheur. Le chanoine di Lucia, qui emporta l'inscription et les os en 1805 à Mugnano (diocèse de Nole en Campanie), avait beaucoup d'imagination. Il inventa qu'il existait une vie de sainte Philomène ; qu'elle avait vécu sous Dioclétien et était fille « d'un roi de la Grèce ». Pas moins que cela ! s'écrie dom Leclercq. Une religieuse napolitaine eut alors « des révélations ». Le chanoine imagina aussitôt un martyr. Il fit grand bruit du prétendu « vase de sang » (une banale ampoule), et de ce qu'on voit sur les trois tuiles : deux ancras (un symbole banal de l'espérance chrétienne), une palme (qui indique simplement qu'on souhaite que la défunte ait reçu la récompense céleste), un prétendu lis (qui n'est qu'une de ces feuilles de lierre par lesquelles on ponctuait et divisait les lettres), trois flèches (qui marquent simplement des mots coupés). Di Lucia imagina alors une vierge martyre, percée de flèches et jetée à l'eau. « Pareille ingéniosité tient à la divination », ajoute le savant bénédictin ; « mais toute une littérature a fleuri autour de cette historiette qui n'était même pas une légende, ce qu'on y trouve dépasse la commune mesure des écrits de cette catégorie », et le saint curé d'Ars eut une grande dévotion pour la prétendue martyre, dont Pie IX autorisa un office particulier en 1854, Grégoire XVI l'ayant en 1837, sans se prononcer d'ailleurs sur les « révélations » de sœur Louise, autorisé dans le diocèse de Nole et tous ceux qui voudraient l'adopter. Les travaux du commandeur Horace Marucchi, l'un des conservateurs du musée du Vatican, ont ruiné tout le fatras du chanoine et de la religieuse. Mais la dévotion vint fleurir à Nice. Une confrérie de sainte Philomène s'établit dans la cathédrale en 1856. Son registre est tenu jusqu'en 1900, août. Vous y voyez qu'elle paya 10 fr. pour chacun des deux panégyriques de la sainte qui furent prononcés, lors de sa fête, en 61 en français et en 62 en italien. Et qu'en 63 elle commanda à un Mortola une statue de la sainte en papier mâché (carta pesta) et la paya 150 fr. « Elle est merveilleuse (riesce a meraviglia) et fut bénite, l'avant-veille de la fête, par le vicaire général Sclaverani », dit le registre. Vous la voyez sur l'autel. Libre à vous de la considérer comme un chef-d'œuvre. Encore un détail à relever dans le registre. Si le baron de Bellet ne semble pas s'être intéressé alors à ce qui avait été la chapelle de ses ancêtres, « la société de saint Eloi » ne s'en désintéressait pas. « En 1866, accord entre elle et « l'association de sainte Philomène ». On place « un vitrau » (sic) de 100 fr., « il porte les emblèmes du saint et de la sainte ; c'est à la société de saint Eloi que l'autel appartient de plein droit ; l'association enlèvera les emblèmes de sa protectrice dès que la société propriétaire le demandera, à condition que celle-ci rembourse 50 francs versés à l'association par l'abbé Libonis ». Ainsi, 80 ans après la vente du baron de Bellet, la « confrérie » vivait sous le nom de « société » et faisait acte de propriétaire. Il est donc présumable que c'est « l'association » qui barbouilla la voûte de la chapelle Sainte-Rose-de-Lima au moyen de peinturlurages qui auraient fait le bonheur du chanoine et de la religieuse, si ces deux fantaisistes créateurs de la prétendue sainte Philomène les avaient vus. La tertiaire dominicaine du XVII^e siècle, personnage historique, avait été représentée tenant une ancre sur les dents de laquelle repose la ville de Lima. Il n'était pas difficile de lui substituer, au XIX^e la prétendue sainte Philomène « fille d'un roi grec » avec l'une des ancras de sa prétendue immersion dans la mer, non sans y adjoindre l'une des flèches de sa prétendue mise à mort.

d) *Chapelle Saint-Barthélemy*. — Une chapelle Saint-Barthélemy avait été construite, à la fin du XV^e siècle, à l'extérieur de la cathédrale et contre le mur sud de celle-ci, par l'évêque Barthélemy Chuet. Une phrase obscure du compilateur niçois Scaliéro laisserait croire que, dans la cathédrale Sainte-Réparate, en 1642, il y avait une chapelle Saint-Barthélemy. Nous n'en avons pas la preuve. Mais l'évêque Palletis construisit une chapelle à côté du transept nord dès 1650. Cette année-là, le 1^{er} juin, un riche marchand niçois qui s'occupait

notamment du commerce de la cochenille, matière tinctoriale alors très appréciée, et avait des terres à Bellet, Barthélemy Rosso, surnommé Coarriero (1), élit sépulture dans l'église Saint-Dominique et y fonde une chapellenie de Saint-Barthélemy. Il meurt. Ses frères se partagent ses biens en 1651, mai, et veulent organiser la chapellenie dans l'église des Dominicains. Opposition, en juin, de l'évêque qui veut qu'elle soit établie dans la cathédrale et passe outre à la volonté du défunt. Les Rossi demandent au prélat de leur remettre la chapelle qu'il n'avait pas terminée ; ils lui offrent 350 crosoni et la cession d'une créance de 200 ; ils stipulent qu'il terminera la chapelle, la stuquera et fournira « le grand tableau (*l'ancona*) ». En 1652, avril, dans la sacristie des Dominicains, qui protestent contre ce que l'évêque leur impose, l'acte est signé par lui et les Rossi. Vous remarquez le tableau de l'autel : il représente le martyr de saint Barthélemy et semble être une des peintures les plus intéressantes de cette église. C'est selon toute vraisemblance, le tableau que Palletis avait promis de fournir. Certains l'ont gratuitement attribué à je ne sais lequel des Vanloo. Sur le mur ouest, une Sainte Famille. Sur l'autre, une image de saint Louis de Gonzague qui, béatifié en 1621, ne fut canonisé qu'en 1726 ; or, un des frères de Barthélemy Rosso était prénommé Louis (2).

Sous l'autel, les reliques d'un saint Alexandre qui ont appartenu à l'église des Dominicains. Obtenues en 1709 par un religieux de cet ordre, reconnues en 18 par le vicaire capitulaire, elles y avaient été déposées en 32 dans la chapelle Saint-Panrace. Elles acquièrent une notoriété particulière. Si l'on dit dans le nord de la France, à propos d'un évêque de Noyon et Tournai du VI^e siècle,

« Lorsqu'il pleut à la saint Médard,
Il pleut quarante jours plus tard ».

les Niçois prièrent souvent ledit saint Alexandre lors de sécheresses excessives. Les documents montrent l'évêque Astesan présidant une procession où ces reliques furent portées, en 1775, avril, afin qu'il tombât un peu d'eau, et l'un des vicaires généraux de l'évêque Colonna d'Istria attester en 1805, le 31 décembre, que, « pour exaucer les vœux des fidèles que le manque de pluie inquiète », il avait, le 10 novembre, ouvert « la boîte de bois (*linea capsae*) où les os du saint martyr Alexandre sont conservés », brisé les sceaux jadis apposés par Astesan, remplacé le voile qui couvrait ces reliques et scellé la boîte avec le cachet de Colonna d'Istria. J'ignore à propos de quoi ce prélat les porta, momentanément sans doute, au couvent de Sainte-Claire en 1824, mai.

e) *La chapelle du transept nord.* — Celle-ci devait prendre, dès qu'elle serait construite dans les proportions voulues par le plan de Guiberto, la place qu'occupaient en partie l'issue de la cathédrale sur la place aux Herbes et le clocher. La municipalité a bien, dès 1650, l'intention d'y aménager la chapelle votive qui reste due à sainte Rosalie à propos de la peste de 1631. Mais elle ne se presse pas de satisfaire au vœu déjà ancien. En juillet 1650, l'évêque

(1) Autrement dit, l'un de ces « cuiratiers » qui donnaient le dernier apprêt aux cuirs sortant des tanneries, tandis que dans les « blancheries » (ou, comme nous disons, mégisseries) l'on préparait la peausserie blanche. L'industrie des tanneurs avait de l'importance à Nice. En 1239, le comte de Provence Raimond Bérenger V n'accordait-il pas à la commune, entre autres privilèges, l'assurance que le fisc leur fournirait, au prix d'achat, les plantes propres à traiter les cuirs ?

(2) On notera que l'évêque Marenco a, en 1635, sur la demande des syndics monégasques, permis que la fête du « bienheureux » fût célébrée annuellement à Monaco, en raison de ce que Louis de Gonzague avait été arrière-petit-fils d'une fille (mariée au seigneur de Vinovo Jérôme de La Rovère) du seigneur de Monaco Jean II qu'assassina en 1605 son frère Lucien.

Palletis la relance. Elle promet d'y affecter les 4.000 liv. promises, l'année précédente, par les syndics, mais demande non seulement à être relevée du vœu, mais encore à ce que le terrain lui soit remis gratuitement. En août, il répond qu'il ne commencera pas à construire la chapelle avant que la ville n'ait versé les 4.000 liv. En octobre, elle promet de les payer, mais pas davantage, à condition de recevoir le terrain gratuitement et de ne faire que le gros œuvre (*rusticamente*) : d'autres achèveront la décoration, l'évêque ou telle confrérie, mais non la ville. En 1651, démolition du clocher ; l'issue de la cathédrale est reportée à l'est, à l'emplacement où fut établie ensuite la chapelle Sainte-Rose-de-Lima. La municipalité pose, en février, la première pierre de la chapelle votive. Les travaux traînent jusqu'en 1655 où la ville admire fort les stucs que le Milanais Riva venait d'achever dans le transept sud pour la chapelle du Saint-Sacrement, le retient, au moment où il allait quitter Nice, le 28 novembre, et, le 13 décembre, traite avec lui pour qu'il décore, d'une manière analogue, la chapelle votive Sainte-Rosalie ; l'acte définitif est signé en 1656, le jour de l'Épiphanie. Riva recevra 1.600 liv. La ville charge un Suisse, Jacques Solaro, de graver une inscription latine sur trois plaques de marbre pour rappeler les noms des syndics de 1630-31 qui firent le vœu et ceux de leurs successeurs de 1655-56 qui y ont satisfait. L'inscription coûta 74 liv. 8 s. Il en a disparu un tiers avant les remaniements du siècle dernier : vous avez vu, dans le transept sud, la deuxième partie qui commence par « *Votum nuncuparunt* » et la troisième, qui débute par « *Votum solvebant* ».

Cette chapelle devint ensuite celle du Saint-Sacrement, selon la disposition prise par le conseil de ville en 1699, février. En voici un résumé. « L'autel de sainte Rosalie, propriété communale, manque de colonnes et autres ornements. On n'y voit que l'effigie de la sainte. Les colonnes et autres ornements, qui entouraient le tableau, sont tombés. Les prieurs de la confrérie du Saint-Sacrement nous demandent une aumône pour que leur autel, qui est en face de celui de la sainte, soit rebâti par eux et orné tant de marbres de diverses couleurs (marmore mischio) que de figures. Il est traité avec des entrepreneurs génois pour 9.000 liv. de Gênes. D'où, la subvention qu'ils sollicitent de nous. Leur autel est aujourd'hui avec ses colonnes, chapiteaux, cadres, en maçonnerie (*materia*), et coloriés, les balustrades et les marches étant de marbre. Nous proposons qu'il reste dans l'état actuel et que le tableau (*quadro*) de la sainte y soit placé. Nous offrons une somme à la confrérie pour que celle-ci bâtisse son autel dans celui qui fut affecté à la sainte. Ainsi le banc de la municipalité restera en face du Saint-Sacrement et n'incommodera pas les fonctionnaires communaux, quand ils y prennent place pour les cérémonies officielles ». La chose est réglée. La confrérie abandonne son autel « tel quel » et reçoit de la commune 1.500 liv. pour ses travaux. En avril, la confrérie demande, pour en faire une sacristie, un magasin contigu. Or il appartenait « à la compagnie de la Miséricorde qui a l'administration de notre chapelle municipale Sainte-Rosalie et veut continuer à s'en occuper ». Le conseil de ville nomme les prieurs de cette compagnie administrateurs de la chapelle communale et ordonne que, si la commune leur retirait cette fonction, elle leur remettrait le magasin « dans l'état où il sera remis à la confrérie du Saint-Sacrement ».

Les balustrades de la table de communion portent à l'intérieur la date de leur réfection, 15 avril 1707 (1) : Nice était encore aux mains de l'armée de Louis XIV, qui se replia le 29 juin et y revint le 4 septembre (2).

(1) Le chanoine Maurice Torrini était vicaire capitulaire.

(2) En 1730, le conseil de ville autorise un de ses membres, Melchior Portaneri de Sainte-Marguerite, prieur de la confrérie du Saint-Sacrement, à extraire pour l'autel une certaine quantité du marbre dont il avait été découvert, en 29, octobre, des veines (vene) dans certains rochers de la bandite communale de Montboron.

Dans la frise, on a peint divers emblèmes relatifs à la présence réelle de Dieu dans l'Eucharistie (calices surmontés d'hosties) et des allégories qui parlent de la présence de Dieu dans l'univers (des soleils qui, par leurs diverses positions, évoquent les innombrables textes de l'Écriture où il est question de cet astre et qu'il serait superflu de citer longuement ici). A l'ouest, d'une part le soleil qui vient de se lever au-dessus de la mer ; de l'autre, l'astre qui est au zénith et domine des nuages. A l'est, d'une part le soleil qui se couche dans les flots ; de l'autre, l'astre qui est au-dessus de la terre, autrement dit, semble-t-il, de l'autre hémisphère qu'il éclaire, ce qui implique qu'il fait nuit dans celui où il a cessé de briller.

Sur les murs, deux tableaux dont chacun contient un figuratif de l'Eucharistie. A votre gauche, Moïse étend les bras vers la mer Rouge qui se referme sur l'armée égyptienne ; la manne tombe du ciel. De l'autre côté, Aaron ; près de lui, l'arche d'alliance contenant, cela va de soi, un autre figuratif que vous devez vous figurer, les pains de proposition (1).

Sur l'autel, un tableau sur bois que Toselli attribue, d'ailleurs avec certaines réserves et sans donner la preuve, à un peintre de l'école de Raphaël, François Penni, mort en 1528, dont Charles Blanc dit que les œuvres sont rares et que cet artiste fut « le disciple le plus docile et le moins personnel de Raphaël ». Il y a, dans cette œuvre, un certain souvenir de la célèbre fresque que Raphaël exécuta dans l'une des pièces des appartements privés de Jules II, celle qu'on appelle la Chambre de la Signature. Vous connaissez cette fresque que l'on connaît sous le nom de « Dispute du Saint-Sacrement », bien qu'elle ne représente pas une discussion sur la transsubstantiation : elle est la glorification de la foi catholique en l'Eucharistie. L'œuvre attribuée à Penni par Toselli, qui ne répond pas qu'elle soit de lui, allait, dit-il, être sciée durant l'occupation de Nice par les Français — il n'indique pas en quelle année — « quand un Niçois, peintre de portraits, André Mellis, chargé par le gouvernement français de réunir les meilleurs tableaux de la contrée, le trouva ». Je n'en sais pas davantage.

L'abbé Bonifaci a, dans son *Nicienses inscriptiones*, copié peu fidèlement deux épitaphes qui, dit-il, étaient placées « dans l'autel nell'altare) du Corpus Domini de Sainte-Réparate » et furent, « sous la Révolution, l'une enlevée (ainsi que celle d'un Anglais), l'autre brisée ». Probablement durant les jours de juillet et août 94, lorsque les partisans des idées nouvelles brisaient ce qu'un document d'alors appelle « les couronnes des satellites », autrement dit, des ci-devant aristocrates, et s'en prenaient même à leurs tombes dont les dalles portaient des mots respirant le régime monarchique.

La première de ces épitaphes était en latin ; celle de Joséphine San Martino della Motta, native de Turin, fille du feu comte Joseph-Marie, femme du comte Hercule-Fernand della villa di Stellone, morte à 26 ans, en 1781, 1^{er} avril. L'autre, en français ; celle de Marie-Louise-Bonne-Alexandrine Canouville de Raffetot (2), fille de Charles-Louis-Joseph Canouville, marquis de Raffetot en Normandie, femme de Charles-Louis, marquis du Crest en Auvergne, commandant du régiment des grenadiers de Guyenne (« de la Cayenne », a écrit Bonifaci), chevalier de Saint-Louis, morte en 1782, le 23 octobre, dans sa 26^e année. Le terrible abbé Bonifaci, qui fut antifrançais, s'indigne de ce que l'épitaphe qualifiait la défunte de « haute et puissante dame » et son mari de « haut et puissant seigneur ». Il joint cette boutade.

(1) Des inscriptions relatives à l'Eucharistie se lisaient dans un cartouche au bas de chaque tableau, d'après la brochure, datée de 1900, de l'abbé Albin. Les textes latins ont-ils disparu lors des travaux exécutés dans l'église ?

(2) De Rattefil, écrit Bonifaci. Raffetot est dans la Seine-Inférieure, à 40 km. du Havre.

« Che barbaro stile di piu barbara gente in questa iscrizione si vede mai ! Che massima boria ! Hélas ! » Mais il ajoute cette indication curieuse : « Questa signora fu la cognata della tanto rinomata contessa de Genlis ». La comtesse de Genlis, dont la morte de 1782 était la belle-sœur, était née du Crest de Saint-Aubin et avait épousé en 1762, à 16 ans, Charles Brulart, comte de Genlis qui, devenu marquis de Sillery, fut guillotiné en 93. Et 82, où mourut ici la jeune marquise du Crest, c'est précisément l'année où le duc de Chartres, le futur duc d'Orléans qui devait devenir le conventionnel régicide « Egalité », choisissait la comtesse de Genlis comme « gouverneur » (sic) de ses fils, le futur roi des Français Louis-Philippe, alors duc de Valois, et les ducs de Montpensier et de Beaujolais. Montpensier, qui sera arrêté à Nice en 93, étant aide de camp du général Biron, chef de notre armée d'Italie (Armand, ci-devant de Gontaut et duc de Lauzun, puis de Biron), et transféré d'ici à Marseille où il subira une incarcération de 43 mois.

f) *Chapelle vide au nord du cœur.* — L'installation de l'orgue d'accompagnement pour la maîtrise qui s'y tient durant les cérémonies empêche de voir l'autel et le monument élevé en l'honneur de l'évêque Colonna d'Istria qui, nommé en 1802 par le Premier Consul, dont il se peut qu'il ait été parent, fut contraint à résigner en 1833, se retira à Rome et y mourut en 35.

Le chanoine Rusca, le « Candaver » de la *Nemaida* de Rancher, avait rédigé en son honneur, en 1833, l'inscription latine qu'on lit à la partie supérieure du monument. « A Jean-Baptiste Colonna d'Istria, évêque de Nice depuis plus de six lustres, très bon, père des pauvres, très généreux. Sur le siège pontifical il se distingua par sa sainteté et sa prudence ; en le résignant généreusement, il fut magnanime ; par la munificence de l'auguste roi Charles-Albert, il fut comblé des plus grands honneurs, (1) alors qu'à son départ les citoyens gémissaient du plus profond de leur cœur. Le chapitre cathédral lui dédia ce monument éternel de respect et de reconnaissance le 1^{er} novembre 1833 ».

En 1852, le chapitre engage des démarches pour que les restes du prélat soient ramenés à Nice. Ils le sont par mer, l'année suivante, le 31 juillet ; le transfert à la cathédrale se fait aussitôt ; la sépulture a lieu « à gauche de la chapelle du Saint-Sacrement ». Le lendemain, l'évêque Galvano prononce l'oraison funèbre de son prédécesseur. Il meurt en 1855, août, à Bessano, près de Pignerol. L'année suivante, le 1^{er} juillet, le conseil de fabrique s'occupe d'élever un monument à Colonna d'Istria. « Le sculpteur Joseph Raymondi a présenté un projet qui sera exécuté sous le tableau représentant la naissance de l'enfant Jésus. L'artiste devra couvrir certaines nudités, donner plus de hauteur à sa sculpture, joindre un cadre de marbre de 12 à 14 centimètres. Il recevra 1.600 lire ; à savoir, 300 à la pose de la base et du fond, 700 à l'achèvement, 600 à Pâques 1857 ». Le bas-relief montre l'évêque debout entre un vieillard agenouillé et une mère en larmes.

(1) Mots à lire entre les lignes. L'évêque avait été victime d'une cabale où figuraient des gens d'Eglise (y compris un cardinal de 75 ans, Joseph Morozzo, titulaire de Sainte-Marie-des-Anges depuis 1816, évêque de Novare avec titre « ad honorem » d'archevêque) et des politiciens (on peut supposer que le comte de L'Escarène Antoine Tonduti ne fut pas un des moins ardents). Le cardinal était le seul Piémontais qui figurât dans le Sacré-Collège. Il avait reçu le collier de l'Annonciade en 32, novembre. Il s'agissait de voir Galvano succéder à Colonna d'Istria. Celui-ci, qui avait « généreusement » (au dire de Rusca) ou plutôt tristement résigné le siège, fut prévenu par Morozzo, en 33, le 18 octobre, que Grégoire XVI acceptait sa décision. Il envoya, séance tenante, une circulaire d'adieux aux fidèles qui cessaient d'être ses diocésains. Quant à la « munificence » du roi et aux « très grands honneurs » dont Charles-Albert « combla » le haut personnage qui allait se retirer à Rome, dans un couvent dominicain, rien de plus juste. Le 19, le nomma « chevalier grand-croix décoré du grand cordon des Saints-Maurice-et-Lazare » (*Palma verde* de 1835, p. 167), à titre étranger, puisqu'il était né en Corse en 1758, la même année que le Turinois Morozzo.

On joignit alors à l'inscription de 1836 une qui fut placée au bas du monument. « A la mémoire de J.-B. Colonna d'Istria qui fut évêque de Nice durant 31 années. Généreux envers les indigents, courageux dans le malheur, après s'être très bien acquitté de tous les devoirs de ses fonctions, il a spontanément résigné le pontificat et est mort à Rome, où il s'était retiré, en 1835, à 77 ans. Ses restes ont été déposés ici en 1853, en grande pompe, selon le vœu des chanoines, de la municipalité, du clergé, de la confrérie du Saint-Sépulcre, de tous les citoyens. Il a été honoré d'un remarquable éloge de Mgr Galvano, son très illustre successeur, qui, à peine 2 ans après, au grand deuil du diocèse, est, hélas ! mort à son tour ».

Puisse ce monument être déplacé et rétabli, nous l'avons dit plus haut, dans un endroit où il ne soit plus invisible, par exemple en face du buste de Mgr Chapon. Le premier évêque concordataire et le dernier se feraient ainsi vis-à-vis. C'est du moins un vœu qui avait été exprimé durant l'épiscopat du prédécesseur de S. Exc. Mgr Rémond. Il fut repris par M. le conseiller général Ugo et MM. les conseillers municipaux Padovani (qui le soumit à la municipalité dans une séance de juin 1930) et Verdeil. Quelles que puissent être les difficultés du déplacement, il est à souhaiter que l'hommage du chapitre de 1833 et des fabriciens de 1856 cesse de rester dans l'ombre. « Un monument éternel de respect et de reconnaissance », avait dit le chanoine Rusca.

Les Orgues et la Maîtrise

En 1846, octobre, le conseil d'administration de la cathédrale juge que les orgues, que le roi Charles-Albert avait entendues en 36, avril, à deux reprises, lors de son séjour à Nice, « ne correspondent pas aux dimensions de l'édifice, ne sont pas harmonieuses, manquent de certains registres et de tous les accessoires dont les instruments modernes sont pourvus ». Il a décidé que c'est à la paroissiale Saint-Martin qu'elles seraient remises et qu'une maison de Bergame, celle des frères Serrassi, qui passaient alors pour de remarquables facteurs, en exécuterait de nouvelles. Mais cela demande 24.000 liv. payables, il est vrai, en douze annuités. D'autre part, le nouveau buffet et la nouvelle tribune, y compris peintures, ferrures, maçonneries et dessins, exigeront plus de 6.000 liv. Le conseil a peu d'argent. Il a adressé une demande à la municipalité, qui a promis 12.000 liv. payables en douze annuités : donc la moitié de l'instrument que la maison bergamasque fournira. Une autre demande à l'*opera Rossetti*, qui a promis 1.200. La vente des orgues anciennes à Saint-Martin rapportera 6.000. Il manque environ 8.000. Les souscriptions des fidèles combleront-elles le déficit ? Le 24, le conseil, dont faisaient partie les chanoines Molina, curé, et Mignon, écrit au chapitre et le prie de l'aider. « Le travail à faire », dit la lettre, « est vraiment grandiose ». Le conseil suggère que les chanoines y affectent, sinon le capital, du moins un certain nombre des annuités des intérêts annuels de 100 liv. que le chapitre percevait « en vertu de la transaction de 1833 » (un acte que nous n'avons pas retrouvé). Le chapitre consentit. Le conseil l'en remercia le 25 novembre. Le nouvel instrument fut inauguré, sous la présidence de l'évêque Galvano, par un franciscain, le P. David, prénom vraiment de circonstance pour un musicien, en 1848, le 11 février.

En 1901, le 4 février, Mgr Chapon inaugure et bénit, en présence de Mgr Christiaens, évêque in partibus de Colophon, les travaux d'agrandissement et de restauration de la cathédrale. L'orgue avait vieilli et devait disparaître. S'il était volumineux, il manquait de puissance. En outre, il trônait sur « une immense estrade qui s'étendait jusqu'au premier pilier de la première travée », dit l'abbé Albin de Cigala. Encore une chose à modifier, bien qu'elle fût sortie des ateliers de l'ébéniste Joseph Ciaudo, honoré de médailles d'honneur à des expositions de 38, et 46, et qu'un « frère Dongo, convers des Jésuites », comme écrivit Sappia, y eût également mis la main (1).

La commande (2) du nouvel instrument avait fait l'objet d'un contrat intervenu, en

(1) Voir le N° 17 de 1901 du « Nice historique ».

(2) Une grande partie du reste de ce chapitre nous a été fournie par M. le chanoine Marius Roux, que les fidèles ont le plaisir d'entendre soit à l'orgue d'accompagnement (l'instrument qui empêche de voir le beau monument élevé à la mémoire de Colonna d'Istria, l'évêque que, sur la proposition de Bonaparte, premier consul de la République française, Pie VII préconisa) soit aux grandes orgues, et par M. Louis Bonfiglio, ancien adjoint d'une de nos administrations municipales. Nous les remercions vivement pour la collaboration amicale qu'ils ont bien voulu nous prêter et tirer de documents précieux pour les mélomanes.

1899, le 15 octobre, « entre M. le comte Gilletta de Saint-Joseph, stipulant en qualité de président du bureau des Marguilliers de la fabrique, et M. Antoine Gallin, en qualité de trésorier dudit bureau, tous deux spécialement autorisés à l'effet des présentes par délibération du Conseil de Fabrique, en date du 10 juillet 1899, approuvée par Monseigneur l'Evêque de Nice, à la même date, d'une part, et d'autre part, M. Florentin Martella, facteur d'orgues, ancien employé de la Maison Vincent Cavallé-Coll, demeurant à Nice, 1, rue Dalpozzo ».

Le contrat comporte une clause curieuse. « L'orgue de tribune doit avoir des sommiers pour quarante-deux jeux, chiffre porté au projet Martella. Mais pour des raisons d'ordre budgétaire, cet orgue ne comportera au début que vingt-cinq jeux. Le prix étant convenu à raison de 1.000 fr. par jeu, le devis primitif de 42.000 fr. est donc réduit à 25.000. Le facteur reprendra les matériaux de l'orgue ancien pour le prix de 2.000 francs. L'orgue devra être livré le 15 octobre 1900 ».

Le traité donne la composition de l'instrument sur laquelle on nous dispensera d'insister (1).

Il ne saurait être inutile de reproduire le procès-verbal de réception qui fut établi en présence du président et du trésorier du Conseil de Fabrique, M. M. Baralis et le comte Gilletta de Saint-Joseph.

« Nice, le 16 décembre 1901.

« Les soussignés, réunis en Commission d'expertise, ont examiné, au nom de la Fabrique de l'église Sainte-Réparate (cathédrale de Nice), un grand orgue de tribune de quarante-deux jeux, construit pour ladite cathédrale, par M. Florentin Martella, facteur d'orgues à Nice. Après avoir minutieusement inspecté tous les organes de l'instrument, la Commission déclare : 1°. que les sommiers et la soufflerie ont été établis dans les meilleures conditions ; 2°. que le mécanisme des différentes parties de l'orgue fonctionne avec une souplesse et une précision remarquables ; 3°. que la mise en harmonie de chaque jeu a été particulièrement soignée, tant au point de vue des timbres qu'à celui de l'égalisation ; 4°. que les claviers manuels et celui des pédales ont les dimensions réglementaires (celles adoptées par le Congrès de Malines) ; 5°. que les matériaux employés pour la construction sont de premier choix ; 6°. que l'orgue est pourvu au point de vue sonore et mécanique de tous les perfectionnements connus jusqu'à ce jour par les organiers les plus modernes.

« A l'issue de l'expertise, la Commission pleinement satisfaite a voté, à l'unanimité, des félicitations à M. Martella pour la conscience artistique apportée à l'exécution de son œuvre.

« La Commission d'expertise, après avoir pris connaissance du traité se rapportant à l'orgue de vingt-cinq jeux, exprime le vœu de voir la Fabrique tenir compte des intérêts à couvrir sur la somme de quinze mille francs, comme c'est l'usage consacré, en pareille matière, depuis des temps immémoriaux. Elle rappelle que le facteur, pour la somme de dix mille francs, a établi un orgue de vingt-cinq jeux, parmi lesquels les jeux les plus onéreux pour lui ; car la façade en montre de seize pieds, au titre de 87 % d'étain, représentant à elle seule, défalcation faite des cinq grands tuyaux de la tourelle gauche, provenant de l'ancien orgue, près de

(1) Les amateurs de choses passées trouveront celle de l'orgue Serrassi dans le n° cité du « Nice historique » de 1901.

la moitié de ladite somme. La Commission estime donc que le facteur, en livrant un orgue de vingt-cinq jeux pour la somme de vingt-cinq mille francs, a fait preuve d'un grand désintéressement.

« Enfin, la Commission a jugé un orgue de quarante-deux jeux entièrement terminé; aucun nouveau traité n'ayant été soumis, ni aucune époque n'ayant été fixée pour l'addition des dix-sept derniers jeux aux vingt-cinq premiers, la Commission suppose que la raison budgétaire invoquée dans la convention de M. Martella n'existe plus.

« La Commission adresse ses félicitations aux membres de la Fabrique et elle les prie de prendre son vœu en considération ; elle estime d'ailleurs que l'orgue doit être reçu avec éloges pour le facteur.

« Abbé Levergeois, organiste du grand orgue de la cathédrale de Nice ; abbé Caravan, maître de chapelle de la cathédrale de Nice ; Soma, organiste de Notre-Dame du Port, à Nice ; L. Laumonier, ex-organiste du Panthéon, à Paris ; D. Gondolo, organiste du Petit Séminaire de Nice ; Frommer, organiste de Notre-Dame-de-Bon-Voyage, à Cannes ; Louis Vierne, organiste du grand orgue de Notre-Dame de Paris ; Ch. Pons, organiste du grand orgue de Notre-Dame de Nice ; Mockers, organiste de St-François de Paule à Nice ; A. Pollonnais, compositeur de musique ».

En résumé, le facteur propose un orgue de 42 jeux, le Conseil ne commande que 25 jeux; le facteur exécute quand même 42 jeux ; la Commission d'expertise reçoit, approuve, complimente à la fois le facteur et le Conseil de Fabrique, mais ne cherche pas à savoir comment et par qui Martella a été payé quant au supplément convenu. Quoi qu'il en soit, l'orgue est reçu et essayé, puis inauguré officiellement par l'illustre maître L. Vierne, titulaire du grand orgue de Notre-Dame de Paris, le lundi 16 décembre 1901.

Sappia, alors « directeur-propriétaire » du *Nice historique* qu'il avait fondé et qui n'était pas encore l'organe de l'Academia nissarda (elle ne fut constituée qu'en 1904), aimait à ne pas perdre la moindre occasion d'écrire des choses aigres contre l'évêque de Nice. L'article auquel une des notes de ce chapitre vient de faire allusion, en est un exemple. « Notre confrère *L'Éclair* a dit, le 27 octobre, que le nouvel orgue est construit avec toutes les ressources de l'art moderne et que le buffet d'un style sévère et grandiose a été exécuté sous les ordres de M. Vaudremer, architecte à Paris, qui avait été chargé de dresser le plan des travaux de réfection de la cathédrale... Quand nous apprîmes que, après ceux-ci, on voulait aussi toucher aux orgues des Serrassi, nous avons été en proie à une douleur bien vive. Une grande partie de nos concitoyens la partageaient... Une réclame pompeuse et hyperbolique invite — nous citons les termes alléchants d'une pancarte qu'on vit sur les murs de la cathédrale — les donateurs désireux de contribuer à la réparation du grand orgue, à inscrire leur nom et leur autographe (sic) sur un livre d'or déposé en la sacristie... Les orgues anciennes faisaient l'admiration des connaisseurs. J'ai assisté à l'inauguration... On ne donnait pas encore de spectacles dans nos églises... Sur la tribune des orgues, il y avait notamment les avocats Galli (surnommé Pipeta) et Bunico, députés au premier parlement subalpin, le théologien Gioan, organiste de la cathédrale, l'ébéniste Ciaudo, Eugène Emanuel, etc... Quelques jours après, au sommet des orgues, on vit une inscription en latin sur une plaque de cuivre (1)... Pendant plus d'un demi-siècle, tout Nice ne se

(1) Nous en abrégons le texte. « Alors que le très bon roi Charles-Albert vient, le 8, d'accorder une Constitution... le très célèbre P. David, des Mineurs réformés, a fait entendre, pour la première fois, les voix heureuses, propices et agréables de ces orgues, grand ouvrage des Serrassi. »

serait pas extasié à la musique suave de ces orgues, si elles n'étaient pas bonnes... » Suit une phrase boiteuse qui signifie que la preuve qu'elles jouissaient d'une renommée méritée, c'est qu'aucun étranger n'aurait quitté Nice sans les avoir entendues. « Il est logique qu'on ait tâché de perfectionner un instrument proclamé en 1848 *magnum Serrasorum opus*... Notre Conseil municipal a, le 18 octobre dernier, voté un crédit pour le remplacer... Nous avouons que le buffet de 1848 était lourd et massif (1)... »

Insistons sur le 11 février 1848. L'instrument ne s'était pas fait entendre au Requiem « pour les victimes milanaises » auquel, malgré les invitations des organisateurs, n'assista, ce que, le 9, notre consul signala au Ministère des Affaires étrangères) ni Galvano ni le général Rodolphe de Maistre, gouverneur de la division, ni la municipalité; et que, le dimanche suivant, le général de Maistre ait été, lorsqu'il se rendit à la messe avec les officiers, l'objet d'une violente manifestation d'hostilité, chacun le sait. Mais le *magnum opus* entra en jeu le 18 suivant, lors du Te Deum chanté pour la création d'un gouvernement représentatif, et, le 28 juillet, lors du Requiem organisé par la colonie française pour les victimes (l'archevêque Affre était la plus en vue) des journées parisiennes de juin.

Le récital de 1901, 16 décembre, devait être le brillant début d'une longue série, qui dure encore, de manifestations de musique religieuse à la cathédrale.

En dehors des titulaires du grand orgue qui furent l'abbé Levergeois, M. Ch. Pollet et M. Ribollet, les organistes les plus célèbres de notre temps furent invités à faire entendre leur talent sur ce bel instrument, soit à l'occasion de grandes cérémonies du culte, soit au cours d'auditions spécialement organisées. Citons, non sans nous excuser d'oubliés que nous aurions pu commettre, tout particulièrement Mlle Renée Nizan, MM. Joseph Bonnet, organiste de Saint-Eustache à Paris (2), H. Bourdon, Alexandre Cellier (3), Henri Dallier, organiste de la Madeleine à Paris, Maurice Duruflé, organiste de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, Gabriel Fauré (4), Albert Mahaut, Lucien Mawet, professeur au Conservatoire royal de Liège, J. Meunier, maître de chapelle de la basilique Sainte-Clotilde à Paris, et L. Vierne qui, n'ayant pas oublié la cérémonie de 1901, voulut bien revenir en 28 et 29.

Pendant cette période d'une bonne trentaine d'années, il y eut, en la cathédrale de Nice, de grandes manifestations où la musique sacrée eut la part qui lui incombe. Pour éviter de lasser nos lecteurs, nous n'en citerons que huit. En 1903, l'oratorio *Rédemption* de Gounod est exécuté avec le concours de l'orchestre de l'Opéra de Nice. En 1910, la messe de Requiem de Noël Desjoyaux, avec la collaboration du même théâtre. En 18, le Te Deum de l'Armistice, où Mgr Chapon salua patriotiquement, du haut de la chaire, « notre Clemenceau ». En 27, célébration du centenaire de la mort de Beethoven; la société « L'Association symphonique » se joignit

(1) Serait-il agréable à nos lecteurs de connaître un échantillon des aménités de Sappia en matière ecclésiastique ? Comme Durante a inventé que le nom de la colline de Montboron vient d'un moine Boron qui fut, « après sa mort, élevé sur les autels », le « directeur-proprétaire » du « Nice historique » écrit, dans son fascicule 4 de 1901, ce que voici. « Mgr Chapon aime les nouveautés. Il professe pour son clergé un culte qu'on dit exagéré. Il devrait faire revivre ce si grand saint et le proclamer protecteur des prêtres niçois, d'autant plus que Gioffredo nous apprend que dans plusieurs endroits on invoque saint Boron comme protecteur du bétail ». Qu'en termes galants ces choses-là furent dites !

(2) Lorsque l'instrument eut été restauré par la maison lyonnaise Mercklin et Kuhn, c'est lui qui, le premier, s'y fit entendre.

(3) Au cours d'un récital donné avec le concours du ténor Yves Tinayre.

(4) Lors du mariage de Mlle de Joly, fille du préfet des Alpes-Maritimes.

à la maîtrise de la cathédrale. En 29, service funèbre pour le repos de l'âme du maréchal Foch ; la société « l'Euterpe niçoise » y fit entendre, pour la première fois ici, le Requiem du maître Gabriel Fauré.

En l'année où ce livre est sous presse, la maîtrise donna une première exécution d'une messe de M. Louis Vierne, les grandes orgues étant tenues par M. Mawet de qui nous avons parlé. Et, à l'occasion de l'accident qui coûta la vie à Albert 1^{er} de Belgique, le « roi chevalier », un service funèbre eut lieu avec l'orchestre de l'Opéra de Nice, dirigé par le maître Lauweryns, et la maîtrise.

Il ne faut pas quitter ce chapitre consacré à la Musique à la Cathédrale, sans parler de sa Maîtrise. Pour cela, reportons-nous à l'article si documenté qu'écrivit, en mai 1922, M. l'abbé Roux, actuel maître de chapelle, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la maîtrise. C'est en 1896, en effet, que Mgr Chapon, « réalisant par avance la pensée qui devait plus tard inspirer le pape Pie X, confiait à M. l'abbé Carlavan la fondation d'une *schola*... Il recruta une quinzaine de jeunes garçons à l'Ecole libre des Frères des Ecoles chrétiennes, située à cette époque, rue de l'Arc N° 3, actuellement 22 de la rue Benoît-Bunico... » auxquels vinrent s'adjoindre les clercs du Grand Séminaire et quelques laïcs de bonne volonté (1). Parmi ces premiers jeunes chantres, quelques-uns sont demeurés jusqu'à notre époque. D'autres ont laissé le souvenir de voix incomparables comme les Musso, Dalmas, Barillero, etc... d'autres encore, qui avaient vu à la Maîtrise l'éclosion de talents marqués, sont devenus justement célèbres, comme M. Ponzio, l'illustre baryton de l'Académie nationale de Musique.

Après la loi de Séparation, la Maîtrise organisa tant bien que mal son recrutement, d'abord à l'Ecole Sasso, puis dans les locaux de l'ancien Grand Séminaire, à l'école paroissiale de la rue Saint-Joseph où allait être fondé sous le nom d'Ecole Vianney un foyer de vocations sacerdotales, transféré dès 1911 dans de vastes locaux situés avenue Pauliani. A partir de ce moment, une ère de prospérité, qui ne devait être rompue que par les événements douloureux de 1914, règne à la Maîtrise. Suivant les exigences du *Motu proprio* de 1911, elle fut la première qui, dans le diocèse de Nice, adopta la réforme du chant grégorien. Sous l'influence de l'incomparable musicien que fut Mgr Perruchot, maître de chapelle de la cathédrale de Monaco, qui ne cessa de lui prodiguer ses précieux enseignements, elle transforma peu à peu son répertoire qu'elle ramena dans le véritable esprit liturgique. Pendant la grande guerre, la Maîtrise n'est pas épargnée. Mais, malgré bien des vicissitudes, elle n'en continue pas moins à chanter les deuils, les espérances et enfin la victoire du pays.

Puis, le cours normal reprend. C'est en 1924 que M. le chanoine Carlavan qui, depuis la fondation de l'œuvre, en assurait la direction sans défaillances (2), se décide à jouir d'un repos si bien mérité. Il est remplacé à ce moment par M. l'abbé Roux, qui depuis 1910 était son précieux auxiliaire au poste important d'organiste-accompagnateur.

(1) Parmi les collaborateurs qui soutinrent ses efforts, citons MM. les abbés Maurel et Prat (celui-ci de 7 à 24) et le frère Martin (dès le début).

(2) Pendant longtemps le regretté abbé Maurel lui prêta un dévoué concours.

(3) Durant quelques années, M. l'abbé Roux, à qui S. Em. le cardinal Galli adressa une lettre d'éloges en 28, continua à tenir l'orgue d'accompagnement, la direction des chœurs étant assurée par M. Ferroglio, aujourd'hui capitaine d'artillerie coloniale.

En 1928, nouvelle épreuve. L'Ecole Vianney disparaît, et, du même coup, le meilleur recrutement des jeunes chanteurs. Encore une fois, grâce à des appuis précieux de l'évêque, de la paroisse cathédrale et de la toute nouvelle « Société des Amis de la Maîtrise », la Maîtrise peut offrir une trentaine de bourses de scolarité à des enfants de familles nécessiteuses qui sont élevés ainsi à l'Ecole Sasserno, à condition de chanter les offices.

Mgr Rémond a tenu, cette année, à témoigner sa bienveillance à la Maîtrise en élevant à la dignité de chanoine honoraire de la cathédrale M. l'abbé Roux. Loin d'être éteinte, l'activité de la cantoria se montre toujours plus grande. L'œuvre entend rester digne des encouragements que Benoit XV avait daigné lui adresser : « Nous envoyons de grand cœur la bénédiction apostolique aux directeurs et aux chanteurs de la Maîtrise de la Cathédrale de Nice, en Nous réjouissant de savoir qu'ils sont fidèles aux lois qui règlent le chant dans les églises. Du Vatican, le 4 décembre 1917. — BENEDICTUS P. P. XV ».

Ces précieux hommages ratifient l'estime en laquelle est tenue la Maîtrise de la Cathédrale. Avec ses 40 enfants, autant d'hommes, et les dames et jeunes filles de la paroisse auxquelles se joignent dans les grandes occasions les dames de la « Schola Palestrinienne » fondée par M. le chanoine Roux, la Maîtrise forme un ensemble imposant qui a pris rang parmi les grandes maîtrises françaises. Les jours de grandes solennités, les fidèles se rendent nombreux aux offices dont l'éclat est rehaussé par la beauté des chants et par la présence au grand orgue du maître Ribollet (1).

La Maîtrise a su constituer une importante bibliothèque qui s'accroît tous les jours, un ensemble d'ouvrages de musique sacrée peut-être unique dans le Midi de la France.

(1) Son talent d'improvisateur, ainsi que les qualités techniques de Mlle Lise Bosque, qui le supplée au grand orgue et qui tient avec distinction l'orgue d'accompagnement, sont unanimement appréciés par les Niçois et les étrangers.

CHAPITRE X

La Sacristie

L'actuelle sacristie ne correspond nullement à celle qu'avait prévue le plan de Guiberto. Elle est décorée de belles boiseries du XVII^e siècle qui proviennent de l'ancienne salle capitulaire des Dominicains. Deux tableaux, relatifs à deux gloires de cet ordre, décorent le centre de chacun des longs côtés. Au nord, saint Thomas d'Aquin, paré d'un collier auquel pend un soleil (allégorie de son *Catena aurea* où il expliqua les évangiles par les textes des Pères), écrit, en face d'un ange qui porte un ostensor où est l'Hostie consacrée, l'une des trois hymnes qu'il composa pour l'office du Très-Saint-Sacrement : son *Pange, lingua*, ou son *Sacris solemniis*, ou son *Verbum supernum*. Aux pieds du « docteur angélique » du XIII^e siècle, que l'encyclique *Aeterni Patris* de Léon XIII devait proposer comme le maître par excellence à toutes les écoles de théologie et de philosophie, un diable couronné est terrassé : symbole des hérésies réfutées par saint Thomas d'Aquin sur la poitrine de qui une fresque de l'Angelico, conservée au Vatican, fait, comme sur cette toile, briller le soleil. La phrase des évangiles selon les saints Luc et Mathieu, *Ecce plus quam Salomon hic*, par laquelle Jésus parle de Lui et répond à une question posée par les scribes et les pharisiens, est reproduite en relief dans un médaillon de la boiserie supérieure.

Au sud, le martyr de saint Pierre de Vérone. Le dominicain, qui fut assassiné au XIII^e siècle, près de Côme, par des hérétiques, écrit d'un doigt qu'il a trempé dans son sang, devant son meurtrier, le mot *Credo*. L'inscription *In fide ipsius sanctum fecit illum*, qui est en relief dans un médaillon de la boiserie supérieure, est empruntée au verset 4 du chap. 45 de l'*Ecclésiastique* (ou *Sagesse de Jésus, fils de Sirach*). Les médaillons au-dessus de la corniche représentent, d'après des inscriptions qui sont, paraît-il — je ne les ai pas vues — peintes au dos des toiles, des saints de l'ordre des Prêcheurs. Au dire de la notice de l'abbé de Cigala, ce seraient, d'une part, les papes Pie V (1) et Benoît XI (2), saint Antonin, archevêque de Florence (3) « et le bienh. Jean Licius ». De l'autre, le pape Benoît XII, les bienh. Albert le Grand (4) et Jacques de Varazze (en latin « de Voragine »), auteur de la célèbre *Légende dorée* et archevêque de Gênes, et le pape Innocent III, qui ne fut pas de l'ordre des Prêcheurs, mais l'a constitué en 1206, du moins sous sa forme primitive, en attendant qu'Honorius III le confirmât. Je ne garantis pas que ces identifications soient exactes. Assurément Benoît XI

(1) Béatifié en 1672 et canonisé en 1712.

(2) Béatifié en 1733.

(3) Canonisé en 1523.

(4) Béatifié en 1622.

et saint Pie V étaient dominicains, mais non Benoît XII, qui fut cistercien (1) ; saint Antonin de Florence, Albert le Grand, Jacques de Varazze étaient dominicains. Quant au prétendu « bienh. Jean Licius », je ne sais rien de lui et ne trouve dans les meilleurs livres, il me semble, rien qui le mentionne (2).

Une inscription en prose, qui a disparu, mais dont l'abbé Bonifaci a conservé une copie, disait que la sacristie fut bâtie en 1650 et, semble-t-il, augmentée en 1706, à moins que cette date ne soit celle où la mense épiscopale commémora, le siège étant vacant, les travaux du siècle précédent. « Sacristiam Desiderius Palletis episcopus anno 1650 erexit. Mensa episcopalis anno 1706, sede vacante, erexit ».

Dans un salon voisin, réservé à l'Ordinaire, deux tableaux. Le *saint Syagre* dont nous avons dit que lors des réparations faites à la cathédrale dans les dernières années du siècle dernier, on négligea de le replacer dans l'encadrement dont le cartouche porte son nom, alors qu'on y mettait le saint Ponce par étourderie. A ses pieds sont peintes une couronne comtale (celle du comté de Brie que la légende lui prêta) et une impériale (en l'honneur de Charlemagne dont la légende voulut qu'il fût l'un des neveux). Il est en costume épiscopal, puisque la légende prétend qu'il a été non seulement le premier des abbés de Saint-Pons, mais encore évêque de Nice.

Ce salon contient un tableau, un *saint Hospice*, dont il est impossible de dire d'où il provient. Ce personnage historique, mentionné par Grégoire de Tours, figure dans le *Propre*, pour le 21 mai, sous le qualificatif inattendu d'« abbé de Nice (*Niciensis abbas*), mort vers 580 », et dans la leçon VI^e une coquille place son décès « circa annum Domini quinquagesimum (sic) octogesimum ». Lire, cela va de soi, « quingentesimum ». Le *Propre* dit que les Niçois le revendiquent « en qualité de concitoyen » ; qu'il « gouverna des moines, au moyen de la règle de saint Honorat de Lérins, dans un couvent bâti sur une petite péninsule près de Nice » ; qu'à l'approche des « Lombards » il leur permit de se disperser ; qu'un de ces barbares voulut le tuer, mais se convertit et devint le compagnon de sa vie d'ermite ; que saint Hospice en convertit d'autres ensuite. Il a laissé le souvenir moins d'un chef de monastère, tel qu'un saint Césaire d'Arles ou un saint Colomban de Luxeuil, que d'un de ces sévères anachorètes de l'époque mérovingienne dont Caluppa, Lupicin, Walfroi et Winnoc sont les plus célèbres.

La toile est d'une tout autre main que celles qui représentent les saints Basse, Ponce, Syagre et Valérien. Près d'un bras de mer, un chef « lombard », coiffé d'un casque à plumes rouges, ordonne de tuer saint Hospice (qui en réalité ne fut pas mis à mort) ; le chef a près de lui deux hommes qui sont également à cheval. Le saint, près de qui le peintre plaça à terre la mitre et la crosse « d'abbé » (comme la légende veut qu'il l'ait été), est à genoux ; un bourreau va lui trancher la tête. Dans le ciel, des anges apportent du Ciel, où le Saint-Esprit est sous la forme d'une colombe, les palmes et couronnes d'un martyr qui n'a pas eu lieu. Non loin de là, une hauteur où se voit le prétendu monastère dont saint Hospice aurait été le supérieur. De l'autre côté du bras de mer, une grosse tour ronde et un village dominé par une hauteur où est une deuxième tour.

(1) Sa constitution *Benedictus Deus* de 1336 définit la vision béatifique à propos de laquelle il s'était élevé une controverse violente où un dominicain anglais, Thomas Walleis, avait attaqué en 33, à Avignon, dans une église de son ordre, une opinion émise par Jean XXII en 31 et 32 (non pas en pape qui parle ex cathedra, mais en docteur privé qui émet un avis) et rétractée par lui en 34.

(2) Si l'on tient compte de ce que la béatification de Benoît XI eut lieu en 1733, on peut rapporter ces portraits à la période qui va de cette date à 1792.

CHAPITRE XI

Le Trésor et le Vestiaire

Il reste fort peu d'inventaires qui fassent connaître le trésor et le vestiaire de la cathédrale Sainte-Réparate.

L'un est de 1596. Elle gardait encore, d'une part, des objets, sans doute les plus précieux, conservés, le 25 janvier, « dans le lieu consacré (sacrario) », sous la surveillance de deux chanoines, dont l'un était l'archidiacre. Une crosse d'argent du XIV^{me} siècle, aux armes de l'évêque Jean de Tournefort, abbé de Lérins, qui, nommé par l'antipape d'Avignon Clément VII en 1382, reçut à Nice, en 88, le 1^{er} octobre, le comte de Savoie Amédée VII qu'il avait aidé à devenir maître de la ville. Sans doute la crosse qui, pesant plus de 100 marcs, fut offerte par ce prélat à la cathédrale Notre-Dame en 1400, le jour de l'Annonciation, où un document vous le montre prosterné devant le maître-autel pour léguer à cette église non seulement cet objet, mais encore un calice de vermeil à ses armes, deux bassins d'argent, des burettes et quatre livres manuscrits.

Et voici des objets ayant le blason de l'évêque Chuet, abbé de Saint-Pons, administrateur de l'évêché de Genève après l'avoir été de celui de Lausanne; un prélat à qui Sixte IV avait confié en 1479 une importante mission à Avignon. Il avait en 99 fait peindre dans notre cathédrale Notre-Dame le Christ et les Apôtres et placer des candélabres pour les torches qui brûleraient, aux jours de fêtes, devant ces images. Il était mort en 1502, laissant à cette église une croix d'argent, des reliquaires de même métal, des devants d'autels, des tapis « de drap rouge ». Il y avait été enterré dans une chapelle construite par lui sur le flanc sud de cet édifice et dédiée à son patron l'apôtre saint Barthélemy. Un des objets ayant son blason est en vermeil : une paix « avec la Madone tenant le Christ dans ses bras ». Les autres, en argent. Une croix « avec son pied, ayant la Madone d'un côté et saint Jean l'évangéliste de l'autre » : vraisemblablement celle dont parlent ses dernières volontés. Une « grande » Vierge tenant l'Enfant dans ses bras. Une « Annonciation, à savoir la Madone avec l'ange, ayant un reliquaire de cristal au milieu ». Une custode avec la Très sainte Trinité et quatre anges. Un grand calice avec sa patène. Un petit reliquaire. Peut-être aussi (l'inventaire mentionne chacun de ces objets entre deux ayant les armoiries de cet évêque, mais sans dire qu'ils les portassent) « un grand saint Sébastien avec la colonne et six flèches », d'argent et un grand calice, sans patène, de vermeil.

Quant à une petite custode d'argent « avec un blason où il y a un griffon », on ne peut savoir de qui il venait.

L'inventaire signale encore dans le « sacrario » trois objets d'or : deux petites croix « qui ont le Crucifié en relief et contiennent des reliques », et, dans une boîte de velours, un anneau épiscopal qui a un saphir. Enfin divers objets d'argent doré : dans une boîte ronde

d'ivoire, dix petites pommes « avec deux cercles des bourdons (sic) et plusieurs pierres blanches et bleues ». Ou simplement d'argent : deux bourdons avec leurs pommes, un petit bassin ciselé avec des oiseaux, une boîte pour le SaintChrême, un grand encensoir avec ses navettes et cuiller, « un pied et une coupe d'un calice » dont il semble ainsi que le nœud manquait.

Lors de cet inventaire, certaines pièces du trésor sont hors du « sacrario ». Les unes, entre les mains de l'évêque Pallavicini : une marmite (pignata) de bronze « dont il se sert pour faire l'aumône aux pauvres » (reçu de 1586, février), deux petits chandeliers d'argent (reçu de 89, avril), deux grands bassins d'argent et deux burettes de cristal garnies d'or (point de reçu). Les autres, entre les mains du sonneur de cloches, le prêtre Borolle, qui atteste alors qu'il en prend la responsabilité. Deux objets en vermeil : un grand calice et sa patène aux armes de l'évêque Lambert, mort en 1583, une paix avec le Christ en croix, la Sainte Vierge et saint Jean. Un calice dont, si la coupe et la patène sont en argent doré, le pied n'est que d'un alliage quelconque (archimia), d'ailleurs doré. Sept objets d'argent : un calice et sa patène aux armes de l'évêque Chuet, un calice et sa patène non blasonnés, une grande croix, une petite « pour les processions et funérailles », un petit encensoir.

Le second des inventaires que l'on a conservés est de 1610, 18 juin. Les argenteries sont remises, l'opération faite, dans le « sacrario » où les chanoines prévôt et préchantre, celui-ci procureur du chapitre, en assureront la garde. La cathédrale possédait encore la plupart des objets inventoriés sous l'épiscopat du prédécesseur de Martinengo.

La crosse de Tournefort. La croix de Chuet, « grande et destinée à être placée sur l'autel ». Sa Vierge à l'enfant (l'inventaire dit qu'elle est « d'argent doré »). Sa custode (même observation) dont le document précise qu'il y a 4 anges « de tout côté (da ogni parte) » et des cristaux et qu'on y place le Saint-Sacrement pour l'exposer sur l'autel. Son petit reliquaire « d'argent doré ». Son grand calice et sa patène. Son Annonciation (l'inventaire dit qu'elle est « d'argent doré »). Sa paix. La bague d'or « dont le saphir vaut environ 20 écus » (de la boîte en velours il n'est plus question). Les deux petites ampoules « avec leur étui en cuir, pour le service de la messe ». Le saint Sébastien. Les 2 bourdons. La cuvette avec des oiseaux. La boîte où l'on tient « la sainte huile du Chrême (il santo oglio della chrisma) ». La petite custode dont l'acte dit qu'elle est de vermeil; que le blason représente « un griffon et des lys » (1); qu'elle est assez « grande » et garnie « de cristaux tout autour »; qu'une petite croix la surmonte. Il n'est plus question de la boîte d'ivoire ni de divers objets. En revanche, voici un « grand reliquaire d'argent qui servait (sic) pour porter le Très Saint Sacrement aux malades, garni de cristaux tout autour et d'un crucifix au sommet, et orné d'un blason qui figure 3 flammes » (2); une bague épiscopale d'or « avec un grenat de mince valeur »; une grande croix d'argent que l'on porte, quand les chanoines vont aux processions ou funérailles ».

Passons en 1673, avril. La cathédrale possédait naguère les deux bagues pastorales, l'une « avec la pierre bleue » (le saphir), l'autre « avec la rouge » (le grenat), qui ont été remises à un chanoine « pour faire une grande croix pour les processions avec son manche couvert, lui aussi, de plaques d'argent ». Or l'inventaire débute par la mention d'une autre « croix d'argent qui sert pour les processions » : sans doute celle qui a été mentionnée en 1610. Les noms et blasons des évêques Tournefort, Chuet et Lambert ne sont pas cités à propos des objets

(1) Cela ne permet pas davantage de l'identifier. Dans celui des Martelli, un griffon tenait un marteau. Dans celui des Guidi, une bête semblable, un lis.

(2) Identification malaisée.

qui leur appartinrent. Mais il est parlé d'une Vierge « col bambino in braccio » et d'une Annonciation qui doivent être celles de Chuet. Il est question non pas de son petit reliquaire d'argent, mais de 4 « de bois garnis d'argent ». Non pas d'une seule paix, mais de 3 : « une grande, qui sert pour les cérémonies solennelles, d'argent, dorée, garnie de figures et d'émaux » (voilà qui vous fera penser à l'objet admirable qui est aujourd'hui déposé au Musée Masséna), et deux « petites, d'argent » (celles-ci chez le chanoine curé).

Les petites croix d'or ne sont pas mentionnées; il est dit que les 2 burettes « de cristal » sont garnies non pas d'or, mais seulement d'argent. Nulle trace des deux bourdons, de la petite custode, de la cuvette aux oiseaux, de la boîte d'ivoire. Mais il y a une 3^{me} croix d'argent, « dont le manche est couvert de lames de ce métal et qui est petite »; une crosse de vermeil; le saint Sébastien; deux ostensoirs, l'un d'argent, l'autre « doré et garni de coraux »; un « vieux » reliquaire de laiton doré, « sans vitres »; 3 « angelots » de vermeil dans une petite cassette (peut-être des débris de la custode de Chuet). Je ne sais quelle « relique de sainte Claire dans son reliquaire d'argent à moitié doré, en forme de clocher (a campanile) ». Et « celles de sainte Réparate dans son reliquaire d'argent garni de rayons de soleil (a raggi solari) ». Et celles dont l'arrivée à Nice avait réjoui les fidèles de ce siècle : « celle de saint Vincent dans une cassette garnie de ses petites lames et pieds d'argent (sue lamete et piedi), celle de sainte Rosalie dans son reliquaire en forme d'ostensoir (d'ostensorio), la mitre de saint Basse « avec son reliquaire d'argent orné de palmes, couronnes et pieds de même métal » (1). J'en passe, non sans mentionner 3 mitres, l'une « précieuse avec des pierres », les deux autres brodées, une blanche et une rouge.

L'inventaire de 1673 donne une idée des richesses du vestiaire d'alors. On y conserve des objets ayant appartenu à 6 des anciens évêques. Un devant d'autel de brocart à colonnes de velours rouge aux armes d'Arsago, une chape blanche en « damasquin » à celles de Pallavicini. Une chasuble en brocart argenté à celles de Martinengo. Une violette « en cataloufe de soie » à celles de Marengo. Une en toile d'argent, une rouge, une violette en brocatelle, une noire en damas, « vieille et gâtée », au blason de Palletis. Une en brocart blanc, une rouge en ormesin avec croix en toile d'or, aux armes de Della Chiesa. Et des objets ayant appartenu à 4 des chanoines décédés. Une chasuble verte, une rouge en damas, au blason du prévôt Rossignoli. Une blanche en toile d'argent, une rouge en toile d'argent ou or (d'argento o sii oro), une « violette en toile d'argent » au blason du prieur Baldoino. Une blanche en satin, une violette en damasquin, une verte en velours, une noire en damasquin, une rouge « en damas à fleurs en relief » au blason du sacriste Gente. Une en damas blanc, deux vertes en damas, une rouge en damasquin, une « violette en toile d'argent », au blason du curé Raiberti. Nous ne parlons que de ce qui était armorié. Une chasuble noire en ormesin à fleurs vient de feu le chanoine De Gubernatis; mais l'acte ne dit pas qu'elle porte son blason. Une bourse de calice, blanche, en toile d'argent, de l'évêque Palletis; même observation. A noter une autre blanche, « qui a au milieu l'image de saint Sébastien », et une rouge, « qui a au milieu un *Agnus Dei* ».

D'autre part, cet inventaire mentionne divers objets qui ne concernent pas le vestiaire. « La lanterne pour le chœur, l'étoffe de la Passion pour couvrir l'image (l'immagine) de sainte Réparate; 4 pièces d'ormesin rouge pour couvrir les tableaux (li quadri) », 2 tapis, « tels quels », de cadis vert pour les bancs (li banchi) des chanoines, 2 portières, l'une pour la grande porte

(1) La mention de cette mitre, reçue le 5 décembre 73, et du reliquaire qui avait été commandé le 12 novembre à l'orfèvre niçois Pierre Mainardo et fut payé en 74, février, est une addition postérieure à l'inventaire qui date d'avril 73.

de l'église, « de cadis vert doublée » d'encordat (une grosse toile à tissu croisé) « avec sa barrette de bois », l'autre pour la porte de la sacristie, de drap, avec franges violettes, une statue de la Vierge de Compassion, « di Pietà » (1), un grand crucifix avec un tableau de la Nativité de Notre Seigneur (2), un tableau représentant Jésus en croix avec les saints Pierre et François, un « déjà vieux » sur lequel figure saint Nicolas.

Un inventaire de 1778, s'il offre moins de détails que celui de 1673, n'est pas moins intéressant. La sacristie conserve encore un objet du XIV^{me} siècle, « la crosse de feu Mgr Tornafortis ». « Les 2 antiques dalmatiques qui restent du pontificat de Mgr Lambert, en velours à fleurs d'or ». La « statuette d'argent » de saint Sébastien. Une chasuble violette en soie à fleurs d'or aux armes de l'évêque Palletis (non mentionnée en 1673) et sa rouge « en toile d'or avec colonnes de moire ». Une violette à doublure verte au blason de l'évêque Provana. Une « chasuble de fond blanc » aux armes du prévôt Baldoïno. L'évêque Cantono, mort en 1763, a laissé « une croix d'argent dont le piédestal a ses armoiries », un pontifical, qui les porte, de brocart d'or « avec fleurs de couleurs et galons d'or », un autre, non blasonné, de toile d'or avec galons d'argent, et une tapisserie de damas cramoisi « pour le chœur (presbiterio), la nef du milieu (moins la tribune), ses 2 pilastres latéraux, 2 portières pour le chœur (coro) avec la frise au-dessus, et la chaire » (4). C'est avec une simple brocatelle que l'on garnit « les 4 pilastres de la coupole, 2 autres, la tribune et chœur (presbiterio) », donc vraisemblablement quelques endroits peu en vue de celui-ci. La cathédrale possède encore « un devant d'autel (pallotto) de toile d'or avec galons d'argent, qui vient de l'évêque Recrosio, un de brocart d'or, qui est du pontifical de feu Mgr Cantono ». Parmi les 16 voiles huméraux (continenze) dont le célébrant s'enveloppe pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement ou le porter en procession, notez que cet inventaire dressé en italien donne en français le nom des étoffes de 4 : l'un est en gros de Naples avec un galon d'or, dit point d'Espagne, 2 sont en gros de Tours avec galons d'or (l'un rouge, l'autre violet), et le quatrième en étoffe dite Triomphante, rouge à fleurs blanches et galons d'argent. Des 20 aubes réservées aux chanoines, une est garnie de dentelles d'argent. Des 13 nappes 3 grandes sont ornées de dentelles « pour la table que l'on met à côté de l'autel ». 8 des 88 amicts et 6 des « fazzoletti » sont décorés de même. Parmi les chapes, 3 de damas blanc à galons d'or (dont 2 pour les massiers) et 15 pour la Fête-Dieu, en toile d'argent avec fleurs et galons d'or. Villa-Rey parlera au XIX^{me} siècle de « belles chapes en toile d'or, encore possédées par la cathédrale et achetées par le chapitre lorsque Victor-Amédée II vint à Nice pour aller prendre possession de son royaume de Sicile ». On notera que l'inventaire de 1778 ne mentionne point de chapes en toile d'or. L'église possède alors un tapis de damas cramoisi « pour le banc des messes chantées », un de drap violet pour l'Avent et le Carême, un de damas cramoisi avec frange de soie pour la table latérale du maître autel, 2 d'Orient (di Rodi) pour les marches de celui-ci (un grand et un petit), 2 de drap bleu « pour les bancs où les chanoines assistent à des cérémonies hors du chœur », 7 portières en drap rouge, dont 4 pour le chœur, 6 « grandes fleurs de bois », et les 2 bâtons pour les massiers, couverts de plaques d'argent (ceux-ci non mentionnés

(1) En marge de l'acte « à la chapelle particulière ». Vraisemblablement la statue qui est maintenant dans la première chapelle, laquelle n'existait pas encore en 1673, du bas-côté nord.

(2) Probablement le crucifix qui est maintenant dans la seconde chapelle, qui n'existait pas encore en 1673, du bas-côté nord. Mais il est placé sur un tableau où sont peints la Sainte Vierge et saint Jean. Il n'est pas impossible qu'on les ait substitués à la scène de Bethléem.

(3) Les 4 tableaux dont il fut parlé et que l'on couvrait d'ormesin rouge, non pas, détail inattendu, d'une « étoffe de la Passion » sont ceux qui garnissaient alors le chœur.

(4) Nous verrons que cette tapisserie avait, d'après un document officiel de 1795, une longueur de « 2 milliers » de palmes niçois ; donc un peu plus d'un demi-kilomètre.

dans l'inventaire de 1673). La cathédrale conserve les reliquaires des saintes Réparate et Rosalie et des saints Vincent et Victor. Depuis 1751 celui de la mitre de saint Basse, lequel datait de 1673, est remplacé par un autre dont nous parlerons. Il existe deux reliquaires de bois avec des restes de saint Philippe Neri et de sainte Joconde : le premier (qui subsiste encore, est vide et n'a aucun mérite) avait été donné par le chanoine Giacobi, curé de Sainte-Réparate, l'autre (qui ne se retrouve plus actuellement), par l'archidiacre Jean-Baptiste Torrini en 1680 pour la chapelle Sainte-Réparate fondée par lui. Vous constaterez que, si le chanoine Maurice Torrini, vicaire capitulaire, avait offert en 1707 au chapitre certaine « écuelle d'argent », comme « m'ayant été donnée, avec son couvercle, par une personne qui m'assura qu'elle a appartenu, selon la tradition, à Notre Seigneur Jésus-Christ », l'inventaire de 1778 n'en souffle pas mot. On peut admettre que le chapitre eut la circonspection de ne pas croire à l'authenticité de cette prétendue relique et de ne pas supposer que Notre Seigneur se fût servi de pièces d'argenterie de luxe.

Les circonstances ont amené la perte de la plupart de ces richesses d'antan. A la fin du siècle dernier, le reliquaire de sainte Rosalie, dont personne n'avait eu l'idée de prendre une photographie ou même un dessin, fut volé en plein jour, alors qu'il était exposé sans être surveillé (1).

Il reste encore une croix processionnelle et une croix d'autel, qui portent des Christs d'ivoire finement sculptés. Et, soigneusement tenus à l'abri des voleurs, deux objets d'art d'un grand intérêt.

La chasse d'ébène et d'argent, contenant les reliques, dont nous avons parlé dans le chapitre premier, d'un saint Vincent. A savoir le don fait par le grand-maître de l'ordre de Malte Jean-Paul Lascaris et apporté par son neveu le comte Jean-Baptiste Lascaris (2).

Une chasse d'argent exécutée en 1751 par un orfèvre natif d'Aix-la-Chapelle et fixé à Nice, Johann-Gaspard Henrat, dont le nom et les poinçons se voient dans le métal. Elle remplaça une qu'avait exécutée en 1673 un orfèvre niçois, Pierre Mainardo, aux frais de la ville, pour contenir une mitre que, sur la demande de l'évêque de Nice Provana, Marano (aujourd'hui Cupra Marittima), où l'on prétend posséder — Termoli a la même prétention, — les restes de saint Basse, considéré depuis la fin du XVI^{me} siècle comme le premier évêque de Nice, envoya en 1671

(1) Il n'en reste que des descriptions où certains détails ne concordent pas. Elles suffisent du moins pour qu'il soit certain que ce reliquaire, envoyé par le sénat de Palerme, était une œuvre d'art assez belle pour qu'un prêtre ou un sacristain eût mission de le surveiller. Pauvre chasse qui avait échappé aux collecteurs de métaux précieux en 1794 et qu'un voleur enleva sans que nul ne s'en aperçût !

(2) Voici la traduction d'une curieuse inscription en latin qu'un jésuite niçois, le P. Louis Giuglaris, avait composée pour l'arrivée des reliques de ce saint. Il semble qu'elle fut placée sur un arc de triomphe de quelques jours, élevé à l'occasion du mariage du ci-devant cardinal Maurice de Savoie avec celle de ses nièces qui était sa filleule. « Après l'union de Louise-Marie et de Maurice, tu es, Nice, un pays si heureux qu'il vient chez toi, même du Ciel, de nouveaux habitants ». Un pluriel purement oratoire. « Après la duchesse Chrétienne, le Christ te donne un soldat qui te défendra. Jean-Paul Lascaris, aussi bon comme souverain des Maltais qu'en tant que citoyen de Nice, déclarant que ce n'est pas dans un pays médiocre qu'il a vu le jour, ne te méprise pas du haut de son trône d'Eminence. Il te lègue Vincent pour te consoler des guerres que tu viens de subir. Un martyr si puissant en grâces, accueille-le avec autant de piété qu'en professe celui qui te l'envoie. Nul don n'avait encore pu te faire un tel honneur ni te procurer une semblable protection ». Ce texte sonore fait partie du *Christus Jesus* de l'auteur; un ouvrage qui fut réédité à Gênes en 1653.

Revenons sur la chasse de saint Victor. « Elle est la plus belle et la plus précieuse qu'on ait jamais vue ici et vaut 4.000 ducats », dit un document de nos Archives municipales. La municipalité qui la reçut avait pour ce saint une telle dévotion qu'elle s'était engagée à le prier d'intercéder pour que notre ville eût, « selon les circonstances, soit de la pluie soit du beau temps ». Il semble que la piété populaire ait ensuite préféré s'adresser plutôt au saint Alexandre dont nous avons parlé qu'à celui en l'honneur de qui les édiles du XVII^{me} siècle avaient fait tirer 18 coups de mortiers et 7 de canons.

par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'Etat Altieri, à qui Provana s'était adressé. La mitre était pourvue d'une authentique d'Ulysse Ursini, évêque de Ripatransone, Marano faisant partie de ce diocèse. La mitre, pour la réception officielle de laquelle une fête eut lieu en 1673, 5 décembre, jour où le diocèse de Nice célébrait alors la saint Basse, est un objet confectionné au XVII^{me} siècle, d'après sa forme, avec une étoffe à girafes et oiseaux, de provenance persane et du XI^{me} siècle, d'après ceux qui l'ont tirée du reliquaire et examinée de près. Elle avait dû être déposée, pour une ou plusieurs cérémonies, à Marano, sur le corps momifié qui, aux dires de cette ville et malgré ceux de Termoli, serait les restes d'un évêque qui, ce que l'histoire ignore, aurait siégé à Nice au III^{me} siècle.

Dans le vestiaire, on a signalé un ornement pontifical blanc qui aurait appartenu à l'évêque Valperga; un de soie blanche laurée d'or, dont la bourse a les armoiries de l'évêque Provana; une chasuble rouge qui aurait appartenu au dernier évêque de Vence, Pisani de La Gaude, qui émigra à Nice, lors de la Révolution.

Cinq pièces précieuses du trésor sont déposées au musée Masséna.

Deux dalmatiques rouges de velours, dont une tradition veut que l'évêque Lambert les ait portées au concile de Trente. Nous ne saurions dire ce qu'elle peut valoir.

Un admirable baiser de paix en vermeil qui aurait été donné, nous l'avons dit, mais d'après une tradition dont la preuve manque, par le cardinal Maurice de Savoie (qui n'avait pas reçu les ordres), lors de son mariage avec sa nièce et filleule Louise-Marie. On a vu qu'en 1596 la cathédrale possédait une paix de vermeil où Vierge tenait le Christ dans ses bras et, en 1673, 3 paix dont la plus grande, « qui sert pour les cérémonies solennelles », était en vermeil et décorée « de figures et d'émaux ». Il semble singulier que, si elle avait été donnée par un oncle du duc alors régnant, l'inventaire ne mentionnât pas cette provenance. Le baiser de paix a excité l'admiration de nombreux archéologues et le musée du Louvre l'envie, dit-on, à Nice.

Deux statuettes d'argent, que la ci-devant reine d'Etrurie, une Bourbon d'Espagne, Marie-Louise, fille de Charles IV et veuve du duc de Parme Louis 1^{er}, son cousin, donna au chanoine curé Doneudi en 1811, au moment où Napoléon 1^{er}, qui avait supprimé en 1808 l'éphémère royaume d'Etrurie (créé par le Consulat au profit de Louis 1^{er}), promis à Marie-Louise et à son fils Louis II un royaume de Lusitanie septentrionale (qu'ils n'eurent pas) et déporté la fille de Charles IV et le jeune prince à Nice en 1809, la relégua à Rome. Avant de partir pour la Ville Eternelle, où le général Miollis, qui en était gouverneur, doit la surveiller, elle offre à Doneudi ces deux statuettes d'argent qu'il rétrocéda à la cathédrale. Une Vierge tenant une tige de lis à 3 fleurs et vêtue d'une robe où sont ciselés des lis de forme florentine. Dans le socle, d'après des inscriptions à l'encre rouge, un peu d'un « voile » de Marie, de ses cheveux et d'un « voile de sa tête ». Et un saint Joseph. Dans le socle, d'après des inscriptions semblables, un peu de son manteau, de sa tunique, de sa ceinture.

CHAPITRE XII

Les souvenirs historiques depuis 1650 jusqu'à la Révolution

Si la cathédrale peut sembler insignifiante au point de vue artistique, en revanche que de souvenirs historiques y revivent et sont peu connus! Il y a toute une évocation du passé à faire à ce sujet. Elle restitue une vie brillante à Sainte-Réparate.

Ouvrez les registres de baptêmes.

Le prince de Monaco Honoré II et l'une de ses petites-filles figurent comme parrain et marraine d'un fils du comte Charles-Antoine Lascaris, mais sans être venus à la cathédrale. L'enfant fut ondoyé en 1650, février, et c'est le prévôt de Menton qui, autorisé par le chanoine curé, suppléa les cérémonies à Menton, en 56. Hippolyta Grimaldi, « Mlle de Monaco », la marraine, se fit plus tard carmélite à Gênes.

En 1699, octobre, le duc de Savoie Victor-Amédée II et sa femme Anne d'Orléans, nièce de Louis XIV, sont représentés par Ange Isnardi del Castello, gouverneur du château, marquis de Caraglio, et par Thérèse Pallavicini, marquise de Melasso, comme parrain et marraine de Victor Benzo, fils du comte de Santena, commandant de la ville, un ancêtre de Cavour.

En 1657, janvier, Ferdinand-Marie, électeur et duc de Bavière, et sa femme Henriette-Adélaïde de Savoie, sœur du duc Charles-Emmanuel II, sont représentés par le comte de Monasterolo, gouverneur du château et par sa femme comme parrain et marraine de Ferdinand-Henri Simeone, pour qui les cérémonies furent suppléées en 58, juin, par l'évêque Palletis.

Antoine de Savoie, bâtard légitimé du duc Charles-Emmanuel I^{er}, gouverneur du comté de Nice, est parrain de 4 convertis : en 68, novembre, un juif de Turin (marraine, la femme du comte Novarina de San Sebastiano, premier président du Sénat de Nice), en 69, janvier, une juive, puis, en juin, un juif (marraine, la comtesse Anne-Marie Della Chiesa), tous trois baptisés par l'évêque Della Chiesa, et, en 85, août, le rabbin Henriquez, à qui l'évêque Provana donne l'eau sainte (marraine, la marquise de Balbis, femme du premier président du Sénat). Il est d'autre part, le parrain de 10 enfants de ménages catholiques : entre autres, en 71, juillet, Antoinette de Mérindol, en 78, décembre, un fils du président de Balbis (marraine, la comtesse Angèle Pallavicini), en 82, juillet, la fille d'un Danesi qui était un acteur de passage (marraine, Marie-Thérèse Lascaris).

En 1721, Victor-Amédée de Savoie, marquis de Suse, bâtard légitimé du duc Victor-Amédée II, est parrain, en mai, d'une juive (marraine, Lucrece Lascaris, fille du marquis Alli Maccarani), et en septembre (où le chevalier Gabriel Della Chiesa le représente), de Victoire Alli Maccarani, qui a pour marraine Marie-Camille De Gubernatis, femme du comte Claude Lascaris.

En 1786, juin, un frère de l'empereur Joseph II et de la reine de France Marie-Antoinette, l'archiduc d'Autriche Ferdinand (représenté par le comte de Saint-André Charles-François Thaon), et sa femme Marie-Richarde-Béatrix, fille du duc de Modène Hercule-Renaud (représentée par la comtesse Octavie Lascaris), sont parrain et marraine de Ferdinande Thaon de Revel, fille du comte Joseph-Alexandre et de Pauline-Elisabeth de Gallean-Gadagne, baptisée par l'évêque Valperga.

Enfin un prince luthérien, Frédéric de Danemark et Norwège, représenté par Georges Crinsoz, seigneur de Cottens, est parrain, en 1781, août, de Frédéric-Georges Veillon. Et le prince (qualifié de duc) de Wurtemberg Ferdinand, neveu du duc Charles, se fait représenter, en 89, décembre, comme parrain d'une fille de l'avocat Nicolas de Coureil.

En 1662, août, le vicaire général Richelmi donne l'eau sainte à 2 Turques de Bône. En 69, août, un vicaire supplée les cérémonies baptismales « pour une ci-devant musulmane de 5 ans qui venait d'être, selon l'attestation du chevalier Honoré Leotardi, ondoyée à Malte en janvier ». L'évêque Provana baptise en 72, juin, une Turque (parrain et marraine, le baron Thomas Pallavicini et sa femme); en 78, un juif originaire « dellas Torres » (parrain et marraine, Castelli, président du Sénat, et sa femme) et un qui était né à Coni; en 79, janvier, un juif (parrain le second président du sénat, Gaspard de Balbis, des marquis de Ceva, dont la commère est une petite-nièce de saint François de Sales, Charlotte de Sales, femme de Charles-Impérial Doria, marquis de Dolceacqua); en 82, mai, un anabaptiste flamand. En 72, novembre, l'évêque est parrain « d'un jeune juif que son père a remis aux mains de l'Eglise et de Sa Grandeur » (marraine, la comtesse Hiéronyme Gallean). En 81, juin, il assiste, ainsi que le chanoine curé, au baptême qu'un des chanoines confère à un juif. En 98, janvier, il baptise une juive qui a pour parrain le cardinal vénitien Georges Cornaro. En 1700, mars, il assiste au baptême de la fille de deux ci-devant juifs. Il venait d'assister, la veille, dans sa chapelle privée, représentant le grand-duc de Toscane Côme III, en qualité de parrain, au baptême du père, un Espagnol de la province de Jaen, alors que la mère, baptisée à Florence « sous la protection du sérénissime grand-duc », avait reçu comme nom « de Medici ».

En 1714, avril, le chanoine prévôt Germano baptise un anabaptiste anglais. En 15, janvier, le chanoine curé Raiberti, vicaire capitulaire, un juif niçois (parrain, le comte de Casalette, gouverneur de Nice); en avril, un autre (parrain, le comte Honoré Grimaldi); en 1722, décembre, il supplée les cérémonies pour un qui avait été ondoyé l'année précédente (même parrain, de qui le registre porte que, « avec la charité d'un père », ce seigneur l'adopta); en 23, juin et novembre, 3 juifs qui étaient frères.

En 1746, décembre, le chanoine curé baptise un juif de Bagnères-de-Bigorre. En 48, octobre, l'évêque Cantono, une juive qui a pour parrain (Nice est alors occupée par les Hispano-Français) François Buccarelli y Ursua, maréchal de camp dans l'armée de Ferdinand VI. Le registre note que le marquis de La Mina, « général des troupes espagnoles », le maréchal de Belle-Isle, « général des troupes françaises, ainsi que tous les officiers et dames de Nice », assistèrent à la cérémonie. En 49, février, il donne l'eau sainte à un juif. L'occupation hispano-française terminée, il baptise en 51, en janvier, un juif de Casal (parrain, le comte de Villefranche), et, en juin, un Turc de Tunis, ancien galérien; en 55, avril, un juif.

L'évêque Astesan, en 65, le samedi saint, un Turc de Tunis, ancien galérien; en 67, septembre, un juif; en 68, septembre, un fils, âgé de 8 mois, d'une juive qu'il avait, le mois précédent, baptisée au couvent de Notre-Dame, chez les Visitandines. Cet enfant a pour parrain le

comte de Peille Jean-Paul-Augustin Lascaris; pour marraine Thérèse-Octavie Gallean, sa femme. Acte important pour deux motifs. Il y est dit que, lorsque la mère avait quitté le ghetto et s'était réfugiée à l'hospice des Catéchumènes, son mari, Oziel Machi, avait caché l'enfant, refusé de dire où il se trouvait, tâté alors de la prison, puis déclaré qu'il était à Montpellier, d'où il dut le faire revenir; en outre, que la mère, s'étant convertie au christianisme, avait, « en vertu de la bulle de Benoît XIV », le droit de le faire baptiser.

En 70, avril, le samedi saint, après avoir béni les fonts, Astesan y baptise encore un galérien musulman (parrain, le gouverneur du château de Villefranche). En 72, le jour de la Toussaint, un juif de Carpentras, Emmanuel Sigra.

L'évêque Valperga, en 80, décembre, sous conditions, un Anglais luthérien, puis une juive.

Nous n'avons pas indiqué tous les baptêmes de convertis qui eurent lieu dans la chapelle du palais épiscopal ou qui, mentionnés d'ailleurs dans les registres de la cathédrale, se firent dans diverses églises de la ville. Revenons aux enfants de ménages catholiques. Il va de soi qu'une partie de l'histoire des grandes familles de Nice se trouve ainsi dans les registres de Sainte-Réparate. Bornons-nous à quelques détails.

Parmi les parrains, l'évêque Della Chiesa (en 1666, mars, pour Jean-Baptiste Lascaris, fils du comte de Peille). L'évêque de Carpentras Gaspard Lascaris (en 84, mars, où il est représenté par le chevalier Claude Lascaris au baptême d'un fils du comte d'Eze). Le P. Vincent-Marie Ferrero, dominicain (en 79, août, pour Rose Ferrero, fille du seigneur de Sauze): il est alors qualifié de docteur en théologie. Clément Ferrero, lieutenant-colonel au service de Louis XIV, bien que natif de Nice (en 82, avril, pour Clément Ferrero, qui, fils dudit seigneur de Sauze, deviendra chez les Dominicains le P. Charles-Vincent, recevra la plénitude du sacerdoce et sera cardinal). Le chevalier de La Fare, gouverneur de Nice au nom de Louis XIV (6 fois de 91 à 96, ayant pour commère Anne-Marie de Galléan). Son lieutenant, Jean de Lorsy (en 94, août, la comtesse d'Aspremont étant sa commère). Le lieutenant général français Charles de « Giacometto » (en 94, novembre). Le colonel français Henri de Caumont, marquis de La Force (en 96, août, la comtesse d'Aspremont étant la marraine). Le peintre Louis Vanloo (en 1701, juillet). L'évêque de Glandèves César de Sabran (en 14, février). L'archevêque de Paris Charles de Vintimille du Luc (en 33, novembre, où un mineur conventuel, le P. François Lascaris, le représente à l'ondoiement d'un fils du comte de Vintimille et Castellar). Antoine Fregoni, « noble génois, conseiller aulique de l'empereur Charles VI » (en 40, janvier, pour le baptême d'un fils du marquis Etienne Alli Maccarani). Joseph de Gondar, officier de la Chambre du roi d'Espagne Philippe V (en 45, mai).

Un intérêt spécial s'attache à la période où, lors du début de la Révolution française, beaucoup d'émigrés affluent à Nice. En 92, février, l'évêque de Fréjus Emmanuel de Beausset-Roquefort baptise le fils d'un lieutenant de vaisseau français, Emmanuel de Courtois, dont il est le parrain. En avril, le chanoine curé Navello ondoie Boniface de Navailles, petit-neveu de Mirabeau. Le parrain (représenté par le comte François de Pontevès-Bargème) est le vicomte de Mirabeau, qu'on surnomme « le Tonneau ». La marraine (représentée par la marquise de Cabris, aïeule maternelle du nouveau-né) est la vieille mère de l'orateur décédé en 91. Le 28 septembre, où Nice se rendit aux Français sans résistance, baptême de Frédéric d'Albert, fille d'un seigneur de Roquevaux et d'une Grimaldi.

Parmi les Niçois qui furent tenus sur les fonts de la cathédrale, donnons une place

particulière à Anne Vanloo, fille du peintre Louis (1708, 19 février); au futur maréchal de France André Masséna, que le chanoine Caciardi baptisa en 1768, 10 mai, deux jours après sa naissance; et au futur poète de la *Nemaida*, Rosalinde Rancher, à qui l'eau sainte fut donnée en 85, juillet.

Passez aux registres de mariages.

Huit mariages furent bénits par des évêques de Nice, en leur cathédrale. Par Martingo, en 1604, celui du comte Gui Malabrila, un Piémontais, et de Julie Grimaldi de Beuil, l'une des filles du célèbre Annibal, comte de Beuil et gouverneur du comté de Nice. Témoins, l'évêque de Vence (autorisé à conserver ce qualificatif à titre honorifique) Louis Grimaldi de Beuil, grand-oncle de l'épousée, l'évêque de Glandevès, Clément Isnardi, le comte de Dolceacqua et le gouverneur du château de Nice. Par Astesan, en 1773, septembre, l'union d'Antoine de Calsamiglia de Villaguardia avec Sophie de Villeneuve-Flayosc. Par Valperga, en 1785, en avril, celle d'un homme né à L'Arbresle et d'une femme originaire de Valenciennes, en mai celle du comte de Saint-Victor Louis Auda avec Marie de Passery, fille d'un seigneur de Thorame et veuve du comte de Clans Joseph Balduini; en 88, juin, le mariage d'un Gilli et d'une Sauvaigo; en 90, janvier, celui d'un français né à Vernon et d'une Française originaire d'un des villages que nous appelons Montignac; en juillet, celui d'un Piémontais, Victor Brignone de Castigliole, fils du feu comte Joseph et officier au régiment de Piémont, et de « Brunona Pompea » Audiffredi, native de l'Escarène; en 91, août, l'union du baron de Sauze Joseph Grimaldi, veuf d'une Lascaris, avec Marie-Antoinette Bourret, fille d'un fermier général de France connu par ses prodigalités qui avaient causé sa mort et veuve d'un Le Gendre de Villemorien. Une baronne niçoise qui sera décapitée à Paris en 94 comme coupable d'agissements contre la Nation. Enfin, la même année, en décembre, Valperga marie un Paisant d'Antreville, né à Liesieux, avec une de Béchemont de Rigauville, originaire du duché de Luxembourg.

Parmi les mariages bénits par des chanoines à Sainte-Réparate, celui du comte de Revel Gaspard Thaon et de Gertrude Provana, dont le père était premier président du sénat de Chambéry et ambassadeur de Savoie à Versailles (1690, 31 janvier; l'évêque Provana, parent de l'épousée, avait l'avant-veille, dans sa chapelle privée, béni les fiançailles). Celui du comte Alexandre Lascaris et d'Angèle Isnardi, fille de ce marquis de Caraglio, gouverneur du comté de Nice, qui devait, peu après, résister aux deux attaques de Nice par les troupes de Louis XIV en 1705, au printemps et à l'automne (1701, 10 janvier; l'évêque Provana avait, la veille, à l'évêché, béni les fiançailles). Celui de Joseph Foucard, fils du comte de Roccasparvera Stura et officier dans l'armée sarde, et d'une célèbre Provençale, la veuve du fameux comte de Mirabeau Honoré Riquetti, Marguerite-Emilie de Covet de Marignane (1792, 9 juin, alors que depuis le 29 avril ils avaient eu un fils, baptisé en la paroissiale Saint-Jacques et inscrit, par le curé qui en était le curé et qui commit une étrange inadvertance, comme fils légitime, *natus ex conjugibus*).

Voici des souvenirs historiques d'une tout autre nature : ce qui se passa, durant les occupations étrangères, à la cathédrale.

En 1690, Louis XIV, dont Victor-Amédée II était l'allié depuis 82, est amené à ouvrir les hostilités contre lui, lorsque le duc de Savoie prend définitivement parti, en juin, pour la Ligue d'Augsbourg avec laquelle il avait, en 87, à Venise, sous prétexte d'assister aux fêtes du Carnaval, noué des relations secrètes. En 91, mars, Catinat, par terre, et le comte d'Estrées, que seconde le chevalier de Noailles, se présentent devant Nice. Le 19, le comte de Frossasco, gouverneur du châ-

teau et parent de l'évêque Provana, sent qu'une partie de la population préférerait capituler plutôt que d'être canonnée et bombardée. Il écrit au duc : « Je leur mettrai leur ville sur la tête et les traiterai en ennemis. M. de Catinat l'a su et en a été choqué. Je n'ai pas eu l'intention de lui faire plaisir ». Le 25, un Niçois qui servait depuis longtemps dans l'armée royale, le brigadier Jean-Baptiste Ferrero, marquis de Saint-Laurent en France, qui avait créé en 78 un de nos régiments d'infanterie, envoie du camp français, au gouverneur du comté et aux consuls de la ville, le conseil officieux de ne pas résister.

Le 26, Catinat fait porter la sommation officielle. La population se réunit à Sainte-Réparate et décide, malgré Frossasco qui annonce qu'il tiendra tête, de se rendre. L'abbé de Saint-Pons Pierre Gioffredo rédige les 25 articles. L'évêque Provana semble avoir pris « une part très active » à cette délibération qu'il présidait et réfuté les conseils de l'intendant général et du doyen du sénat qui insistaient, comme Frossasco, pour la résistance. Celui-ci blâma sévèrement le rôle du prélat dans « ce mouvement populaire... Je n'ai jamais ouï dire qu'on eût choisi un évêque pour présider à un conseil de guerre... Qu'un homme paisible, qui, dans son assumption à l'épiscopat, avait conservé la rigidité de sa première vocation de carme, ait été appelé à décider si Nice était en état de résister, c'est la chose du monde la plus bizarre ». La capitulation est portée à Cimiez où Catinat en accepte les termes et la signe.

Le château résiste jusqu'au 1^{er} avril. « Je n'avais plus », écrivit Frossasco, « que 200 hommes qui ne disposaient de balles que pour deux heures ». Les religieuses, qui avaient quitté la ville pendant le siège, rentrent et prient à la cathédrale avant de regagner leurs couvents. Lors de la formidable explosion du donjon, l'ancienne cathédrale Notre-Dame avait été mise partiellement en ruines et, quant à Sainte-Réparate, la porte principale, rompue par une de ces grosses pierres « de 12 rups » (environ 96 kilos) « qui volèrent à plus de 2.000 pas », et toutes les vitres, réduites en poussière, alors que « la mer bouillonnait comme chauffée par une sorte d'immense fournaise ».

En 93, Louis XIV invite le sénat, à cinq reprises, à assister à des Te Deum relatifs à des victoires françaises. Ils ont lieu à Sainte-Réparate, pour la prise de Heidelberg par les maréchaux duc de Lorges et comte de Choiseul, pour celle de Rosas par le maréchal duc de Noailles, pour la victoire du duc de Luxembourg à Neerwinden, pour celle de Catinat à La Marsaille (elle lui valut le bâton de maréchal) sur Victor-Amédée II et son cousin le célèbre prince qui signait « Eugenio von Savoie », et pour la prise de Charleroi par le duc de Luxembourg. Nous laissons à d'autres le rôle de s'apitoyer (tel l'abbé Tisserand, qui fut aumônier de notre lycée) sur le sort du chapitre cathédral lors de « tous ces Te Deum obligés ». Celui de Neerwinden provoque un incident. « Au moment où nous allions célébrer », dit une délibération capitulaire, « l'insigne victoire du roi en Flandre, les uns mettaient le cœur en ordre et les autres se préparaient à recevoir M. le chevalier de La Fare, maréchal de camp et gouverneur royal du comté, et le sénat royal. L'évêque était à Laghet. M. le vicaire général Barelli fit placer une chaise à bras à droite du maître autel, entre la cathèdre épiscopale et nos stalles, et voulut s'y asseoir. Nous avons protesté, puis, pour éviter un scandale public, fermé les yeux. Mais nous députons l'un de nous à Laghet où il soumettra notre réclamation à Monseigneur ». C'était le 27. Le lendemain, Provana de Leyni donne acte des plaintes et espère « tout arranger, à mon retour, afin d'éviter des procès bien inopportuns, surtout en des temps si tristes ».

En 94, encore des Te Deum, pour la victoire que Noailles remporta en juin sur les bords du Ter et la façon dont il prit Gironne ensuite. En juillet, le chapitre, « vu les bruits (sic) de guerre et les craintes à peu près universelles des gens même les plus sensés », charge son pro-

cureur d'agir pour le mieux afin que les argenteries cultuelles soient en sécurité. « Il les cachera en ville, les transférera n'importe où » (autrement dit, dans la Riviera génoise), « n'encourra aucune responsabilité, se confiera à Dieu, à la Sainte Vierge et à sainte Réparate ».

95 est l'année où Louis XIV, pressé par les besoins de la guerre, institue le nouvel impôt de la capitation. Chacun doit déclarer ses revenus. L'évêque, 10 milliers de liv. Les 12 chanoines, des sommes variables. Bornons-nous à constater que Giacobi, curé de Sainte-Réparate, a sa vieille mère à sa charge et ne possède que le revenu de la cathédrale, « che rende poco o niente ».

En 96, paix séparée du duc de Savoie avec son oncle le roi de France. Départ, le 29 septembre, de nos troupes et, le 7 octobre, *Te Deum* à Sainte-Réparate. « Monseigneur le présida, bien qu'il souffrit d'une jambe et eût la fièvre; les chanoines allumèrent sur la porte, un feu de joie; il y avait 30 musiciens derrière le maître autel et un second corps d'artistes sur l'orgue; l'abbé Marc-Antoine Lascaris prononça un discours qui parut ensuite sous le titre de *Fiume aureo della Pace*; le soir, les chanoines firent un bon souper ». Suit la paix générale de Ryswick, à propos de laquelle Vauban écrira à Racine, en 97, septembre : « Elle est plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis; je n'ai point de termes pour expliquer une si extravagante conduite; brûlez, s'il vous plait, cette lettre confidentielle ». Le poète oublia de la mettre au feu. La fille aînée de Victor-Amédée II épousa, en décembre suivant, l'aîné des petits-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne, qui devint, en 11, le second dauphin et mourut, comme elle, en 12.

En 1701, la cadette épouse l'aîné des frères cadets du duc de Bourgogne, le roi d'Espagne Philippe V, que combattait un archiduc autrichien, le prétendant « Charles III », comme l'appelaient ses partisans anti-bourboniens. Le 8 septembre, à Turin, dans la chapelle du Saint-Suaire, mariage où le prince de Carignan Emmanuel-Philibert représente le roi d'Espagne. Le 12, elle part pour Nice, en vue de se rendre là-bas par mer. Le pape Clément XI avait décidé, au consistoire du 8 août, d'envoyer une Rose d'Or à Marie-Louise-Gabrielle par le cardinal Archinti, archevêque de Milan, titré de légat. Le duc, engagé dans des conflits avec Rome, ne veut pas recevoir le légat à Turin. La jeune reine arrive à Nice, le 18; Archinti, à Saint-Pons, le 20. Le 19, elle était venue à la cathédrale. L'évêque et le chapitre l'y avait reçue; elle avait entendu la messe. Le 26, Victor-Amédée ayant fini par consentir à ce que la remise eût lieu à Nice, Archinti vient de Saint-Pons, à cheval, est reçu par l'évêque à la porte Pairolière, se rend à Sainte-Réparate sous le dais. La reine était à une fenêtre de l'évêché. Il lui donne sa bénédiction, entre dans l'église, y entonne le *Te Deum* (1), remonte à cheval, va au palais ducal, où Marie-Louise lui accorde une première audience, et se rend au palais Lascaris où il devait loger. Après le déjeuner, il prend place dans le carrosse de la reine, lui remet le bref, lui donne la bénédiction papale et reçoit des diamants. Le soir, à « un'ora di notte » (style italique), troisième audience où il lui remet la Rose d'Or, des reliques, des Agnus Dei, un chapelet de jaspe et des médailles de chrysolithe orientale. Le 27 (2), il prend congé, entend la messe non pas à Sainte-Réparate, mais à Saint-Jean-Baptiste, et regagne Saint-Pons d'où il se rendra à Milan. Ainsi se termina l'incident à propos duquel Marie-Louise avait eu l'occasion de recevoir, le matin du 19, une ode de l'avocat Louis Raiberti et de regarder, le soir, les poissonnières nissardes qui, chantant à qui

(1) L'évêque était assis dans le chœur, du côté de l'Épître, ayant, comme de juste, cédé sa cathédra, au représentant de Clément XI.

(2) Après l'embarquement de la reine sur une galère de Naples où, malgré le luxe de ce bâtiment et de son équipage, elle se trouva aux prises avec tant de punaises qu'elle voulut, dès Antibes, continuer sa route par voie de terre.

mieux mieux une « chansonnette en provençal » composée par le chanoine Charles Garin, dansaient devant le palais ducal (1).

Le duc de Savoie a d'abord soutenu les Bourbons à propos de la succession d'Espagne. En 3, octobre, il se déclare contre eux. En 4, lors de mesures défensives qu'il faisait prendre à Nice, l'évêque doit, ainsi que les religieuses, s'éloigner de Nice quelque temps. Comme en 91, durant le siège du château, il se retire à l'abbaye de Saint-Pons. Quand elles peuvent rentrer en ville, elles viennent d'abord prier devant le reliquaire de saint Victor. Mais, en 5, du 16 mars au 10 avril, le duc de La Feuillade canonne et bombarde les Niçois qui, plus confiants qu'en 91, n'avaient pas voulu capituler; il ne suspend le feu de son artillerie que pour la fête de saint Joseph et celle de l'Annonciation; il n'avait pas autorisé les religieuses à se retirer à la campagne. Gendre de notre ministre de la Guerre, il a l'ordre de s'emparer de la ville, mais non du château, que le duc de Savoie avait puissamment renforcé depuis 96. L'escadre de Louis de La Rochefoucauld, marquis de Roye, doit seconder La Feuillade qui ne voyait en lui, d'après Saint-Simon, qu'« une bête brute et incapable ». Le siège cause de nombreux dégâts. Le 16 mars, une bombe française tombe, dans la cathédrale, pendant une messe; mais tel qui écrivit, au siècle dernier, que l'édifice fut effondré » (l'architecte Brun), a été victime d'une énorme exagération. Le bombardement « infernal », au dire d'une clarisse, cesse le vendredi saint, où la population, réunie non pas, comme en 91, à Sainte-Réparate où les dommages causés par la bombe n'étaient pas réparés, mais dans l'église des Dominicains, capitule. « La plupart des chefs de famille n'étaient pas présents ». La délibération dit que la ville avait reçu plus de 2.000 projectiles, bombes, boulets ordinaires, boulets rouges, tandis que 2 témoins oculaires ne parlent, l'un, que de plus de 800, l'autre, que de 763.

La commune n'a plus le sou. Dès le 15 avril, le conseil de ville décide d'inviter les églises à prêter leurs argenteries qui seront, afin que l'on se procure quelques sommes, engagées « pour 6 mois ». Le 20, le chanoine Fighiera, procureur du chapitre, dépose, au nom de ce corps, une grande croix, 14 chandeliers, 2 lampes, « un morceau » d'un encensoir, une navette « en partie rompue ». Le tout pèse 113 liv. 6 onces. Il prend la précaution de se faire verser 5.500 liv. en garantie de ce prêt. Les 23 et 24, la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale, dépose une croix, 8 chandeliers, 8 vases, 3 lampes. Le tout pèse 62 liv. 11 onces. Elle prend la précaution d'exiger qu'un particulier lui remette 800 rubs d'huile. Les argenteries empruntées par la commune sont portées en territoire génois, à Vintimille, dans 11 caisses. Un Fenoglio accepte d'en être le dépositaire et avance une certaine somme à 6 %, « pour 6 mois ». Ce n'était que le prête-nom d'un Pauliano.

Le 10 mai, le lieutenant général Jean d'Usson de Bonnac, marquis de Bénac, gouverneur de la ville au nom de Louis XIV (une trêve de 6 mois était conclue avec le gouverneur ducal qui continuait à occuper ce qu'on appelait encore le château), fait chanter, à Sainte-Réparate, un Te Deum pour les prises de Nice, de Montalban, de Villefranche, de Saint-Hospice et de la ville piémontaise de Verrue. Le 2 juin, l'évêque prête serment de fidélité, entre ses mains, au roi de France, ainsi que les consuls et les sénateurs.

Du 18 août au 14 novembre, nos troupes quittent la ville où descendent les ducales. Le 2 septembre, le chef de celles-ci, Charles Isnardi del Castello, marquis de Caraglio, fait chan-

(1) Ce chanoine était un « poète d'hazard », comme il se qualifia, en croyant parler notre langue, dans une pièce de vers, où il s'imagina écrire en français, dédiée à l'évêque Recrosio. Médiocre latiniste, il voulait trouver dans « Recrosius » de quoi composer ce qu'il appelait « Cor Jesus ». Il ne savait pas qu'il fallait dire « Cor Jesu »; et il était désolé de trouver une lettre de trop : un r. Ce fut un versificateur de bonne volonté.

ter, à Sainte-Réparate, en présence de l'évêque, un Te Deum pour la bataille où, le 16 août, à Cassano d'Adda, Vendôme et le prince Eugène avaient été aux prises. Combat incertain. Caraglio pouvait le considérer comme une défaite de la France. Mais le 14, à Villefranche, notre maréchal de camp Martin Paratte, qui pouvait le considérer comme une défaite de nos adversaires, fit chanter un Te Deum pour cette affaire.

Le 5 novembre, le duc de Berwick, lieutenant général, investit Nice qui, le 14, capitule, tandis que Caraglio remonte au château et se prépare à y faire son devoir militaire jusqu'au bout. Revoici la population sous le feu réciproque des belligérants. Mais le fils naturel du ci-devant roi d'Angleterre Jacques II n'a pas, le 8 décembre, pour une fête catholique qui ne correspondait point encore à un dogme de l'Eglise, les scrupules religieux dont La Feuillade avait donné 2 preuves au printemps. Le feu de notre artillerie et celui du château est si « vigoureux », si « prodigieux », que « tout volait en poudre » et que l'on craignit « que tout le pays en dût être abîmé ». Le jour de Noël, le feu ne cesse pas du matin jusqu'au soir. En 6, le 4 janvier, Caraglio bat la chamade. La cathédrale avait dû souffrir, on le verra, durant ces semaines « de feu continu ». Le soir de la journée où Isnardi del Castello sortit de Nice « somptueusement vêtu », avec les honneurs de la guerre, sous une voûte que nos troupes formaient avec leurs mousquets, un Te Deum est chanté à Sainte-Réparate, en présence du vainqueur. L'évêque était encore à l'abbaye de Saint-Pons.

Encore des Te Deum ordonnés par le roi. En mai, pour la victoire de Vendôme à Calcinato et, en 7, en janvier, pour la naissance du duc de Bretagne (1), fils du duc de Bourgogne et de la fille aînée de Victor-Amédée II, et en mai, pour la victoire de Berwick à Almanza. Paratte avait repris le gouvernement de Nice après le départ de Berwick; il démantela notre ville.

En 7, le 29 juin, nous évacuons Nice où voici les troupes du duc de Savoie et celles de l'empereur. Mais l'invasion de la Provence ne devait pas susciter un Te Deum. Le 5 septembre, nos soldats réoccupent Nice sans coup férir. Durant le gouvernement (qui dura jusqu'en 10, 2 août) du maréchal de camp Gilbert Gaulmin, comte de Montgeorges, encore des Te Deum pour la naissance de l'infant d'Espagne Louis (2), fils de Philippe V et de la fille aînée de Victor-Amédée II (7, septembre), pour la prise de Lérida par le duc d'Orléans (décembre), pour celle de Tortose par le même (8, août), pour la naissance du futur Louis XV (10, mars). Les consuls s'y rendaient « avec leur trompette et leurs violons », et, dans les rues, la population se pressait auprès des « fontaines de vin » qui sortaient au bas de soleils allégoriques. Ce qui laisse entendre que la cathédrale avait pâti lors des duels d'artillerie, c'est que, en 10, le sénat ayant permis, en 7, que 10.150 liv. fussent prélevées, pour qu'elle fût réparée, sur les revenus de la mense épiscopale *sede vacante*, l'on remet en état, à partir de février, le toit au-dessus du chœur, le trône épiscopal et le pavement depuis le maître autel jusqu'à la porte et que les sermons du Carême se firent, pour les paroissiens de Sainte-Réparate, dans l'église des Dominicains (3).

Montgeorges, de qui Durante a fait un éloge immérité, reçoit, en juillet, l'ordre de se rendre à la Bastille. Si Paratte est qualifié, dans un document de nos Archives municipales, d'homme de bien, Gilbert Gaulmin y est traité de « harpie », mais son successeur, le brigadier François de Montet, y est appelé brave homme.

(1) Il fut, en 12, durant 18 jours, dauphin de France.

(2) Il fut, en 24, pendant quelques mois, roi d'Espagne.

(3) Le lieutenant général d'Artagnan assista, en 10, le 16 mars, au Te Deum chanté pour la naissance du futur Louis XV.

Sous le gouvernement qui dura jusqu'en 13, 29 mai, de celui-ci, encore des Te Deum. Pour la victoire de Vendôme à Villaviciosa (11, janvier), pour la prise de Girone par Noailles (mars), pour la victoire de Villars à Denain (2, août), pour les prises de Douai (octobre), du Quesnoy (même mois) et de Bouchain (novembre). Deux donnent lieu à des incidents bruyants. Lors du premier, Montet est reçu par deux chanoines, mais le sénat, par un seul, l'archidiacre Torrini. Le président refuse d'écouter ses paroles, mais le repousse et lui dit : « Allez ! allez ! le sénat ne reçoit pas de compliments à demi ». Le chanoine répond : « Il me déplait bien de ne pas faire davantage. Mais cela a été suivant l'usage ». Le lendemain, plainte du procureur aux sénateurs qui s'empressent de faire réduire les revenus des chanoines, en commençant par leur prévôt, et chargent le comte de Bonson J.-J.-M. De Gubernatis de pousser l'affaire. Lors du Te Deum relatif à Girone, l'incident se renouvelle. Le président refuse de toucher le goupillon que l'unique chanoine (un Figliera) lui présentait et lui enjoint de faire demi-tour. Le chancelier Voysin décida que, malgré l'amour du chapitre pour de prétendues traditions, le sénat serait reçu, comme le gouverneur, par 2 chanoines. L'ordre parvint en mai. Les ecclésiastiques se le tinrent pour dit.

En 13, la nouvelle de la paix d'Utrecht parvient le 30 avril. Les fonctionnaires de la Maison de Savoie arrivent les 26 et 29 mai. Ce jour-là, Montet s'en va (1). La plupart des églises et couvents de Nice ne devaient plus jouir, jusqu'en 39, de leurs argenteries cultuelles. En 20, mars, la commune demande que Pauliano restitue celles du chapitre. Elle voulait dégager la cloche de l'horloge municipale, qui était, depuis 5, août, déposée en garantie dans une cour de Sainte-Réparate. La Santa Maria Maddalena devenue ainsi muette, les Niçois ne savaient plus quelle heure il était. Le chapitre voulait bien la rendre, mais à condition que, dans les 4 ans, Pauliano lui remit ses argenteries. En avril, l'intendant général décide que la commune versera 2.000 liv. par an à Pauliano qui rendra au chapitre les argenteries lui appartenant; les autres suffiraient pour garantir la créance. En mai, 10 caisses sont rendues. En juin, le procureur des chanoines constate que ceux-ci ont récupéré ce qui leur revenait et tiennent la cloche à la disposition de la commune. Ainsi se termina, du moins en ce qui concerne la principale église de Nice, ce que Joseph Brès a nommé « l'Odyssée des Argenteries cultuelles ».

Mais voici la guerre de la succession d'Autriche. Le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III se lie, à Nymphenbourg, en 41, avec les ennemis de Marie-Thérèse, non sans signer avec elle, au début de janvier 42, un traité provisionnel. Les ambassadeurs d'Espagne et de France sont rappelés de Turin. Philippe V prend l'initiative des hostilités et ses troupes passent de Provence en Savoie. En 43, sans déclaration de guerre, des françaises vont le rejoindre. Le roi de Sardaigne s'allie, à Worms, en septembre, avec Marie-Thérèse et George II d'Angleterre. Louis XV, en octobre, à Fontainebleau, avec le roi d'Espagne. En 44, au début d'avril, l'infant Philippe, en qualité de généralissime, et le prince de Conti entrent à Nice sans coup férir et un Te Deum est chanté à Sainte-Réparate, en présence de l'évêque Cantono, par l'aumônier général de l'armée espagnole. Le 10, dans cette église, en présence de Cantono, la population décide un emprunt qui sera gagé par les argenteries cultuelles des églises tant séculières que régulières. On les déposera préalablement au Mont-de-Piété de la Miséricorde en attendant de trouver un prêteur. En juin, le 5, à Sainte-Réparate, les députés des lieux du comté prêtent serment de fidélité à Philippe V, entre les mains de son fils. Ce qu'on sait de ce qui avait été ré-

(1) Alors il fut chanté un Te Deum avec hautbois, violons et un sermon du chanoine Alziari, qui le publia sous le titre « Les Génies de la Justice et de la Paix ». Le traité d'Utrecht ne faisait-il pas du duc de Savoie un roi de Sicile, en attendant que Victor-Amédée II devint le premier roi de Sardaigne ?

glé à Chambéry en 43 permet d'imaginer ce qui se passa ici. L'infant a dû occuper l'estrade qui faisait face à celle de la cathédre épiscopale. En juillet, sur l'ordre de l'intendant général espagnol, 2 Te Deum dans cette église : l'un au sujet de la prise de Menin et de celle d'Ypres par les Français, l'autre à propos de la victoire du roi « des Deux-Siciles Charles VII sur un détachement autrichien à Velletri ». En septembre, le 20, Te Deum pour le rétablissement de la santé de Louis XV, puis pour l'échec du roi de Sardaigne à Coni.

En 45, Nice trouve un bailleur de fonds à Gênes : le Génois Ceresola. A Sainte-Réparate, en mai, Te Deum, sur l'ordre de l'infant, pour la victoire de son beau-père Louis XV à Fontenoy. En juin, sur l'ordre du gouverneur espagnol de Villefranche, commandant intérimaire de Nice, Te Deum pour la prise de Tournay; la commune paie « les violons ». En septembre, selon un ordre en italien que l'infant a envoyé des environs de Marengo au sénat, Te Deum pour la prise de Tortone. En octobre, suivant des instructions de ce prince, Te Deum pour la défaite de Charles-Emmanuel III à Bassignano. Le 10, non loin d'Alexandrie que ses troupes venaient de prendre, il écrit que l'on en chante un à ce propos.

Puis les heures critiques pour les « Gallispans ». En 46, octobre, ils évacuent Nice où Charles-Emmanuel III entre le 19. Tandis que Brown entre en Provence, le roi tombe, en novembre, gravement malade. C'est seulement le 21 décembre qu'un Te Deum pour sa guérison, que les médecins déclaraient assurée, fut chanté. En 47, le 3 juin, les troupes hispano-françaises rentrent à Nice. En 48, paix d'Aix-la-Chapelle. En 49, évacuation de Nice par les Hispano-Français (1). Et les argenteries cultuelles qui étaient à Gênes ? En 52, novembre, un des consuls propose que 4 cadrans de marbre, qui auraient de grands chiffres en plomb, soient mis sur la tour municipale de l'Horloge. « Cela coûterait cher », répond le conseil de ville; « mieux vaut restituer aux lieux du culte les objets dont voilà plus de 8 années qu'ils sont privés ». On finit par y arriver en 53, mars. Quelques argenteries avaient souffert. Ainsi, en 54, février, à Henrat, qui avait exécuté en 51 la châsse destinée à la « mitre de saint Basse », la commune paie 8 liv. pour réparations à une statuette de saint Sébastien dont elle fit redorer le socle, en novembre, pour 22 liv. Il n'est pas impossible que ce fût une pièce du trésor de la cathédrale.

Nous souhaitons que ces évocations de ce que causèrent les trois occupations étrangères de Nice ne laissent pas de contribuer, à leur manière, aux souvenirs historiques qui se rattachent à Sainte-Réparate. Plus encore que ce que nous avons prélevé dans les registres d'état religieux, c'est bien à propos de ces heures agitées que l'on sent l'âme de la cité revivre, avec ses joies et ses tristesses, sous les voûtes de notre cathédrale. Les argenteries cultuelles ont aidé, comme elles l'ont pu, les Niçois à vivre de l'argent que les prêteurs avaient avancé à la commune, et, d'autre part, il est possible que, si certains malheurs s'étaient abattus sur Nice, elles eussent connu plus de sécurité dans les coffres d'un Pauliano et d'un Ceresola, en terre génoise, que sur les bords du Paillon.

Les périodes de guerres et d'occupations étrangères offrent, pour les mariages un intérêt particulier. De 1691, 26 mars, à 96, 29 septembre, où les troupes de Louis XIV occupèrent Nice, de nombreux Français épousent des Niçoises : le directeur de « la poste royale », des officiers, des soldats. De même au XVIII^{me} siècle, quand Nice est occupée par l'armée du même roi (notamment des soldats dont les registres mentionnent même les noms de guerre, « Joli Cœur, Lyonnais, Saint-Martin, Beau Chêne, La Fleur, Saint-Germain, Belle Humeur), puis par les forces coalisées d'Espagne et de France. Ainsi, pour les Espagnols, un chirurgien au régiment

(1) Te Deum, en 47, pour la rentrée des Hispano-Français à Nice (juin) et pour la prise de Tongres (juillet); en 48, pour l'anniversaire du roi d'Espagne Ferdinand VI, frère de l'infant Philippe.

des fusiliers de montagne, un capitaine au régiment de Vieille-Castille, major de la place (le comte Charles-François Lascaris est un de ses témoins), un lieutenant au régiment de Navarre, encore un chirurgien militaire (le premier médecin de l'infant d'Espagne Philippe, gendre de Louis XV, et un Niçois, Clari, secrétaire du sénat de Nice, lui servent de témoins), etc... Pour les Français, un lieutenant au régiment de Provence, Alexandre de Fleury, natif de Paris (il épouse la veuve d'un sénateur au sénat de Nice), le chirurgien major du régiment de Vivarais, un lieutenant à la compagnie franche, des soldats, dont l'un a comme nom de guerre « La Patrie » et un autre, « Caporal », etc...

Dans la foule des autres mariages, il est difficile d'éviter d'abuser de la patience du lecteur. Une partie des familles de la noblesse niçoise y défile, cela va de soi. Parmi les petites gens, remarquez tout au moins, en 1702, « François Les Timbales » (sic en français), maître d'escrime au régiment ducal de Nice, surnommé « Toston Gramassan », qui épouse « Marie-Marion Cingara », peut-être une bohémienne (une zingara), prénommée Marie-Marion; un soldat de l'armée ducal, dont le nom de guerre est « La Vigne » (sic en français), « L'Eveillé » (de même), « Sans Chagrin » (le prêtre a écrit « Sant Sagrin »). En outre, puisque Masséna fut baptisé à la cathédrale et a dû naître dans le faubourg de la rive droite, non sans que sa famille appartint à la région de Levens, noter six mariages de Massénas dont les cinq derniers sont mentionnés comme natifs de Levens : Pierre-Antoine (1660, octobre), Jean-Horace (70, décembre), Claude (80, octobre), Jean-Honoré (81, mars), Dominique (1723, janvier), Véran (25, juillet).

Parmi les témoins, voici en 1689, février, un Jean-Baptiste « de Lulli »; probablement l'un des fils du célèbre compositeur, celui qui, auteur (avec son frère aîné) d'un *Orphée* joué en 1690, entra au séminaire de Saint-Sulpice et reçut de Louis XIV l'abbaye de Saint-Hilaire près de Narbonne. Et, en 1751, octobre, le fameux Pierre Mellarède, premier président du sénat.

A noter qu'un grand nombre des mariages inscrits aux registres de Sainte-Réparate furent bénits soit à domicile soit dans telle église de réguliers soit dans les chapelles de la banlieue qui relevait alors en entier de la cathédrale. C'est ainsi que l'une des gloires de notre marine de guerre du XVIII^{me} siècle figure en 1751, juin, comme témoin du mariage d'un Canubio, comte de Tourettes-Levens, avec Marguerite de Grasse : « François de Grasse, chevalier de Malte », alors aide-major des galères à Marseille, qui sera le célèbre amiral. Mais le mariage est béni dans la chapelle de la maison d'une sœur de l'épousée, et non à Sainte-Réparate.

Sous Charles-Emmanuel III qui, lors de la guerre de la Succession de Pologne, est allié de la France, Te Deum en 1734 pour la victoire de Guastalla où il s'était signalé dans la mêlée, avec un vêtement d'une blancheur éclatante, puis en 39 à propos de la paix de Vienne qui, si elle ne lui accorda pas le Milanais qu'il convoitait, lui donna notamment les régions de Tortone et de Novare. Cette dernière cérémonie a lieu en présence d'un célèbre dominicain dont la famille était devenue niçoise : Charles Ferrero, évêque de Verceil, cardinal de Sainte-Marie in Via lata.

Lors de la guerre de la Succession d'Autriche, où le roi est aux prises avec les Espagnols, puis avec les Français par surcroît, voici d'abord des Te Deum chantés pour les victoires qu'il remporta en 42 à Modène et à La Mirandole sur ceux-là, en 43 à Montdauphin sur les Hispano-Français. Mais ceux-ci occupent Nice en 44.

En 75, Te Deum pour le mariage, célébré à Chambéry, du futur roi Charles-Emmanuel IV et de la sœur de Louis XVI, Clotilde, que les chanoines appelèrent Adélaïde dans leur délibération relative à cette cérémonie.

Plusieurs cérémonies funèbres méritent une mention spéciale.

D'une part, les obsèques de 4 évêques de Nice décédés dans notre ville. Celles de Palletis, mort en 1658, septembre, dans les conditions que l'on sait (1). Les obsèques de son second successeur en 69, décembre : le premier avait été transféré à Mondovi. Diègue Della Chiesa succombe à une maladie à la suite de laquelle les chirurgiens trouvèrent dans le cadavre, d'après Scaliero, « plusieurs grosses pierres dont certaines étaient semblables à des noisettes et 29 plus petites . On met à ses pieds « un livre », probablement un exemplaire de ses *Decreta*. Puis un jésuite, le P. Masino, prononce son oraison funèbre et le loue d'avoir repris les travaux de la cathédrale, fait « il soffito osii la volta » et quelques chapelles, aménagé, du moins « rustiquement », ce qu'il avait pu terminer.

Les obsèques de son successeur Provana ont lieu en 1706 dans des circonstances particulières. Les troupes de Louis XIV occupaient Nice. Le prélat avait en 1691, lors de l'attaque de Catinat, conseillé aux Niçois de se rendre et de ne subir que les éclaboussures involontaires du bombardement du château où la garnison locale allait chercher à résister. Il avait en 1705 subi au printemps le bombardement de La Feuillade, vu la ville se rendre à Berwick en novembre et le château capituler en janvier, cherché un peu de repos à Saint-André tandis que nos ingénieurs faisaient sauter les remparts, et regagné la ville, se sentant perdu, pour y mourir à l'ombre de sa cathédrale. Outre les 6 hommes qui portent, selon l'usage local, des torches aux armoiries de la ville, on en voit 6 qui, sur l'ordre du maréchal de camp Paratte, gouverneur de Nice au nom de Louis XIV, tiennent des torches au blason des Bourbons. « C'est que Sa Majesté Très Chrétienne met », écrit un contemporain, « les évêques au rang des rois ». On nota que les fleurs de lis d'or étaient sur un fond non pas bleu, mais, en signe de deuil, noir. L'évêque fut enterré, comme son prédécesseur, devant le maître autel, dans un caveau si mal aménagé qu'il s'écroulera dès 1711, février. Peu après ces obsèques du 30 novembre, un Requiem où le chanoine curé Jean-Marie Raiberti prononça l'oraison funèbre en présence des autorités françaises et municipales. Il semble qu'une partie en est citée dans la relation de Scaliero.

Son successeur Recrosio meurt à La Bollène, en tournée pastorale, en mai 32 et y est enterré provisoirement, près du maître autel de la paroissiale, jusqu'en 33, avril, où le cadavre fut transféré, selon la volonté du défunt, non pas à Nice, mais à Verceil, sa ville natale. N'oublions pas que ce prélat avait fini ses jours en odeur de sainteté et que la cause de sa béatification est introduite depuis 1805.

L'évêque Cantono meurt ici en 1763. « Une messe chantée à 5 voix avec accompagnement de violons en sourdines, basses, contrebasses et cors de chasse », dit un chroniqueur du temps, alors que le vicaire général, cousin du défunt, avait fait distribuer aux indigents, durant l'agonie, 100 setiers de fèves et, après le dernier soupir de Cantono, de 6 à 7 s. à chacun. Les Niçois ne devaient plus revoir qu'en 1929 les funérailles d'un de leurs évêques mort en exercice. Astesan a été transféré à l'archevêché d'Oristano en Sardaigne; Valperga, chassé en 1792 par le chef des troupes de la République française, est mort à Turin après avoir, selon le désir du Saint-Père, résigné le siège; Colonna d'Istria décéda à Rome après s'être, dans des conditions aussi honorables pour lui que déplorables à certains égards, retiré, lui aussi; Galvano est mort près de Pignerol; Sola a fini sa vie dans notre banlieue, après s'être, dans des circonstances pénibles, démis de ses fonctions; Balain a été transféré à l'archevêché d'Auch. Quand

(1) Voir notre chapitre III.

Mgr Chapon cessa de vivre, il était aux yeux de l'Eglise légitimement absent à cause de son état de santé. C'est lors du décès de Mgr Ricard que la ville vit, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 166 ans, les funérailles d'un évêque de Nice mort en exercice.

Des Requiem sont chantés à Sainte-Réparate pour plusieurs membres de la Maison de Savoie. Nous avons parlé, dans le chapitre III, de celui du duc Charles-Emmanuel II et du curieux ouvrage qui le décrit. Nous n'avons pas de détails aussi caractéristiques pour des cérémonies analogues. Nulle, cela va de soi, à propos du décès du premier roi de Sardaigne : Victor-Amédée avait été incarcéré sur l'ordre de son fils. A l'occasion de la mort de Charles-Emmanuel III, Pierre Roissard, qui fut fait baron de Bellet en 1777 et qui était assesseur de la municipalité en 73, prononce, en mars, l'oraison funèbre à l'issue de la messe présidée par l'évêque Astesan. En 85, un Requiem à l'occasion de la mort de la reine Marie-Antoinette-Ferdinande, fille de Philippe V d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse; deux oraisons funèbres, prononcées, l'une au nom de la ville par un ci-devant jésuite, l'une au nom du clergé par le chanoine bibliothécaire.

Le Requiem chanté à propos du décès du pape Clément XIV a dû provoquer une attention spéciale. Après un glas d'une heure entière, l'évêque Astesan préside en 74, octobre. Lui qui, un an auparavant, au couvent des jésuites, leur notifiait, « à portes closes », le bref par lequel ce chef de l'Eglise avait aboli la Société de Jésus. Les Niçois se rappelaient que, quelques jours après, les ci-devant fils spirituels de saint Ignace de Loyola avaient reçu de l'évêque un supérieur séculier, le chanoine prévôt.

D'autre part, durant les périodes où la guerre enlève Nice à la Maison de Savoie, il est chanté un Requiem en 1711, mai, pour le premier dauphin Louis, et un en 1712, mars, pour le second dauphin Louis et sa femme, fille aînée du duc de Savoie, en présence des autorités françaises du Sénat, en robes rouges, des consuls en vêtements de deuil, des officiers de nos troupes. Pour la seconde de ces cérémonies, nous avons de curieux détails. Ne fut-elle pas particulièrement saisissante, alors que la princesse venait d'échapper, le 12 février, puis son mari, le 18, enfin, l'aîné de leurs fils, à une maladie où certains voulaient trouver les actes d'un empoisonneur ? Le futur Louis XV n'y avait échappé que grâce à une sorte d'antidote. Le 21 mars, lundi saint, à Sainte-Réparate, un catafalque haut de 60 pans (ou 68 palmes) se dresse près du maître autel, devant le trône épiscopal. Il y brûle 460 « cierges entre gros flambeaux et chandelles », ou bien, suivant un autre récit, 172 torches et 1.300 chandelles. On y admire de subtiles inscriptions latines, les unes en vers, les autres en prose, composées par l'avocat Louis Raiberti, qui fut président du Sénat de Nice en 26, puis notaire de la Couronne et, en 34, régent de la Chancellerie (1). Elles glorifient l'affection réciproque des deux époux, déplorent le deuil de Louis XIV et de Victor-Amédée II, « le très grand Louis et le grand Victor (maximus Ludovicus, magnus Victor) ». Après Pâques, « la grande machine », comme dit une lettre d'alors, fut portée à l'église des Dominicains, pour un second Requiem et finalement à la cathédrale de Vence, pour un troisième. Le brigadier François de Montet, chevalier de Saint-Louis et gouverneur du comté de Nice, au nom du Roi, présida les deux cérémonies de Nice, entouré du Sénat « royal », des quatre consuls de la ville, des nobles, des officiers ; le clergé séculier et beaucoup de réguliers garnissaient le chœur de la cathédrale, où le chanoine prévôt chanta la messe.

(1) Le grand-père du premier baron Raiberti, dont le petit-fils fut député, puis sénateur des Alpes-Maritimes et ministre de la Guerre, puis de la Marine, et mourut en 1929.

C'est de Sainte-Réparate que l'évêque Palletis porte à Laghet, en 1656, le jour de l'Annonciation, étant accompagné par la confrérie de la Miséricorde), deux ex-voto que le prince (ci-devant cardinal) Maurice de Savoie, avait envoyés de Turin. L'un pour son compte personnel. L'autre pour la guérison de son neveu, Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, de qui descend l'actuelle Maison d'Italie. Le jeune prince, chevalier de l'Annonciade depuis 1648, était né sourd et muet et venait de recouvrer l'ouïe et la parole. Son oncle attribua ce changement à l'intercession de la Madone. Il ne sera choquant pour personne de savoir que l'un des meilleurs généalogistes de la Maison de Savoie, Litta, dit que, s'il finit par entendre et parler, c'est qu'il avait été « confié aux soins d'un Espagnol qui usait pour les sourds et les muets, de la méthode magique dont il est d'usage de se servir pour les chiens : la faim et le bâton ». Le pèlerinage de Palletis s'accomplit sous une bourrasque « che parea volesse portar le case », dit un chroniqueur niçois.

L'évêque Provana reçoit, en 1673, cette « mitre de saint Basse, premier évêque de Nice », dont nous avons parlé à propos du trésor, et en 81, ces reliques de saint Victor, qui furent mentionnées dans le même chapitre.

Les reliques d'un saint Chrysomalle, qui, extraites des catacombes de Sainte-Cyriaque et données, en 1700, par le cardinal Carpegna à une Gubernatis, venaient d'être, en 1772, cédées par un de ses descendants à l'église de Cimiez, où vous pouvez les voir dans la châsse qui a les armoiries des Gubernatis et des Vintimille. Exposées sur l'autel de l'archiconfrérie du Gonfalon, elles sont, en juin, sous la présidence de l'évêque Astesan, portées à la cathédrale avant de l'être à Cimiez.

Quant aux reliques vénérées dans la Cathédrale, on les expose toutes, en 1782, durant un orage d'une extrême violence, où il tombe une grêle si forte que, selon un témoin, « la foule réunie dans la cathédrale, où l'eau et les grêlons entraient par les vitrages brisés, se croyait à la fin du monde, criait : « Miséricorde, grand Dieu ! » et se rappelait que, deux mois auparavant, « d'un nuage si épais qu'il avait répandu l'épouvante, il était sorti une grêle terrible ». Donc, une tempête analogue à celle du soir du 8 décembre 1773, où l'évêque Astesan monta en chaire pour prêcher, après avoir fait exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises de la ville. Ne craignait-on pas, au dire d'un chroniqueur local, de voir la mer, qui venait de saccager un cimetière récemment béni près du « bastion de l'Ouest », emporter « une partie de la ville, surtout du côté du port » ?

N'oublions pas, non plus, quatre cérémonies qui n'ont pas manqué de frapper les Niçois.

La saint Pierre, en 1768. Le vice-légat d'Avignon vient d'être chassé, le 11 juin, par le comte de Rochecouart, lors de l'occupation de cette ville par les troupes de Louis XV et de s'installer, le 20, chez les Dominicains de Nice. Il occupe un trône en face de celui où l'évêque Astesan officie. Et, la même année, le 11 juin, la fête en l'honneur de la canonisation, qui datait d'août précédent, de sainte Jeanne de Chantal, dont une descendante à la septième génération devait épouser ici, en 1804, l'un des membres d'une des plus célèbres familles niçoises, le troisième comte de Cessole Hilarion Spitalieri. L'évêque Astesan prononce à Sainte-Réparate, en latin (détail à noter), l'éloge de la sainte, porte une de ses reliques en procession, se rend au plus ancien monastère des Visitandines, Notre-Dame, et y fait un sermon en français (encore un détail à remarquer).

En 89, le 11 janvier, l'archevêque de Sens Etienne-Charles de Loménie de Brienne — une intrigue de cour l'avait amené à remplacer Calonne en 87 et il avait dû se retirer en 88,

août, déclarant à Louis XVI que seul Necker pourrait sauver la France — sacré son neveu Pierre qui devait, avec le titre d'archevêque de Trajanopolis, devenir son coadjuteur. L'évêque de Nice, Valperga de Maglione, et celui de Grasse, François d'Estienne de Saint-Jean-de-Prunières, assistent, dans cette cérémonie qui a lieu à Sainte-Réparate, l'archevêque de Sens qui finira tristement en 94, après avoir successivement prêté, rétracté et prêté une deuxième fois le serment constitutionnel. En 90, février, lors que le nonce Tibère Piccolomini lui remet, le jour de la Chandeleur, les insignes cardinales, c'est seulement dans la chapelle privée du palais épiscopal, que l'ambitieux Etienne-Charles (1) reçoit ce qu'il ne tardera pas à renvoyer à Pie VI.

En 92, Valperga, qui a vu tant de Français émigrés, surtout des évêques, prêtres, religieux, nobles, affluer ici, consacre son mandement de carême à déplorer ce qui se passait en France, notamment la création schismatique, condamnée par le bref *Charitas* de 91, 13 avril (2), d'une église dite constitutionnelle. Il fait appel à l'union, à la concorde et à la fidélité. Il exhorte à prier Dieu d'écarter du comté de Nice les maux de toute sorte. Et voici les deux dernières cérémonies de la cathédrale qui laissent une vive impression dans l'âme de la Ville. Le 5 avril, Valperga donne la sainte communion (c'était le jeudi saint) à un grand nombre de ces fugitifs : notamment à 6 évêques (sans doute presque tous ceux dont il va être question) et à environ 300 prêtres. Le dimanche 10 juin (3), il sort avec la procession (qu'une forte pluie avait empêchée le 7) de la Fête-Dieu. Il est précédé par 7 évêques français : ceux de Fréjus, de Glandèves (sa cathédrale était dans les Basses-Alpes, à Entrevaux et son diocèse chevauchait sur les royaumes de France et de Sardaigne), de Grasse, de Nevers, de Senez, de Toulon et de Vence (un petit nombre de villages de son diocèse relevaient de Turin au temporel). Et par 242 prêtres, dont 4 chanoines de Saint-Victor, de Marseille ; la plupart n'avaient pu se procurer de surplis.

Curieuse époque où les Français émigrés déplaisent autant à Le Seurre, consul de France à Nice, qu'au marquis de La Planargia, Gavino Pagliaccio, major général d'infanterie et gouverneur du comté de Nice. Celui-là a écrit à Paris, en avril, que « 400 prêtres en asile ici constituent un rassemblement dangereux » et que « du sacerdoce français à Nice sont émanés sous le voile sacré les écrits les plus incendiaires ». La Planargia écrira à Turin en août, avant de passer au gouvernement de Coni, que Valperga et lui auraient besoin de tenir « une conférence sur le nombre des émigrés ecclésiastiques » ; puis, qu'ils en ont tenu une, mais que ces réfugiés n'ont pas de quoi s'éloigner. Le Seurre, le 21 septembre, qu'il n'en est parti que 200 sur 700 (4). Il est prêt à quitter Nice. La Planargia l'a mandé auprès de lui le 21 juin, alors que des bâtiments français croisaient déjà devant la ville. « Combinant l'exacititude et l'hypocondrie, le consul », écrivait le gouverneur en juillet, « a mis dans des caisses ses livres et une énorme masse d'antiquités lapidaires » et emprunté de l'argent pour s'en aller (5).

(1) « Courtisan né de tous les pouvoirs », a dit un historien, « archevêque athée, qui allait bientôt présider le club de Sens avec un bonnet rouge taillé dans son chapeau de cardinal ». Il sera arrêté en 73 ; autorisé à rester chez lui en surveillance, il mourra en 94, février.

(2) Il confirmait un du 10 mars précédent, adressé aux évêques députés à l'Assemblée.

(3) Le 27 mai, la Législative a condamné à la déportation et mis, pour ainsi dire, hors la loi les prêtres non assermentés ; décret que Louis XVI refusa de sanctionner.

(4) Si les prêtres savoyards qui passèrent en Piémont y furent reçus avec cordialité, presque tous les prêtres français qui s'y rendirent y ont été mal reçus et obligés de passer d'urgence hors des Etats sardes.

(5) M. Louis Cappatti a signalé, d'après la correspondance, conservée au ministère des Affaires étrangères, de Le Seurre, que, en 74, mai, c'est dans l'église conventuelle Saint-François-de-Paule que notre consul organisa deux cérémonies auxquelles « la nation française » comme l'on disait, assista. Un Requiem pour Louis XV et, le lendemain, une messe basse, avec musique et chant du Te Deum et de l'Exaudiat, pour l'avènement de Louis XVI. Antoine de Bardonnenche, évêque de Vence, vint la dire. L'évêque de Nice avait été invité à y assister. Les frères du nouveau roi de France n'avaient-ils pas épousé des filles du roi de Sardaigne Victor-Amédée III ?

Les souvenirs de la période révolutionnaire, de 1792, 28 septembre, à 1802

En 1792, le 28 septembre, baptême de Frédéric d'Albert, fils d'un émigré français, seigneur de Roquevaux, et de Marie-Geneviève-Dévote de Grimaldi ; le parrain est un noble niçois dont la maison ne tardera pas à être pillée, le comte Louis Cays de Gilette. Ce jour-là, le chanoine curé Honoré Navello, inscrit sur le registre des morts : « Nice vient de se donner librement aux Français qui étaient sur le point de l'envahir tant par terre que par mer ». Les troupes sardes se retirent précipitamment. Le soir et durant la nuit, désordres en ville. Le 29, le matin, l'évêque Valperga (1) va à Sainte-Hélène où s'était arrêté le général Anselme. Le second consul (2) et un boucher — « brillant cortège pour un prélat », écrit Flanson, un contemporain — l'accompagnent. Selon le prince Alexandre Belloselky de Belozersk, « l'évêque, en parfait honnête homme, mais intimidé par les circonstances, n'osa que complimenter le général ; celui-ci lui répondit avec assez de politesse qu'il n'osait pas croire à ce doux langage et lui conseillait, pour sa sûreté, de se retirer ». Selon d'autres, Anselme lui aurait dit : « Monsieur l'abbé (3), vous n'êtes pas à votre place, il ne fait pas bon pour vous ». Ou plus sèchement : « Votre place n'est pas ici ». Anselme entre à Nice et s'installe d'abord chez Le Seurre, consul de France. L'évêque s'y rend le soir. Le général lui dit en présence de son état-major : « Quittez Nice. — Je croyais pouvoir y demeurer ; je n'ai jamais pensé à distraire le moindre de mes meubles et effets ; si je dois absolument partir, je vous prie de m'accorder la sauvegarde pour ces objets. — Partez ; le plus tôt sera le mieux ; vos affaires sont dès maintenant sous la sauvegarde de la Nation française ; vous pouvez en être tranquille. — Je partirai demain (4). — Le plus tôt sera le mieux, je vous le répète ; votre vie est en danger ». Le matin du 30, il part à pied, avec deux domestiques qui portent un paquet et quelques effets, peut-être avec les clefs de l'évêché, après avoir délégué (5) à Navello les pouvoirs nécessaires pour que le diocèse fût administré en son absence. A la porte où commençait la route de Turin, ce qu'on appelait la porta Vittorio (ou Vittoria dans certains documents), des volontaires marseillais l'appréhendent, le malmènent, fouillent ses affaires, y trouvent sa ceinture d'évêque et tâtent si elle peut servir à le pendre. « Comme elle se fit en lambeaux », ils demandent une corde pour le hisser au plafond d'une maison où ils l'ont conduit. Valperga s'évanouit. Un homme lui fait

(1) Suffragant de l'archevêque d'Embrun dont la constitution civile du clergé a supprimé le titre de métropolitain et transformé le siège en un évêché des Hautes-Alpes.

(2) Le premier (le comte de Saint-Etienne) avait fui.

(3) Sic.

(4) Il était, d'après un document, « tout tremblant ».

(5) Comme les évêques français qui avaient dû, en 91, parfois sous menace de mort, laisser la place aux constitutionnels.

apporter une chaise par sa servante à qui les volontaires donnent des coups de poing. L'évêque s'assied. « Ils lui disent mille exécérations, lui crachent dessus et lui donnent des soufflets ; assurément ils l'auraient fini », si Anselme, averti, n'avait ordonné de le laisser partir. Ils renouvellent « mille invectives et injures », tandis que Valperga, « malgré qu'il ne puisse se remuer, part, à l'aide de ses domestiques, au mieux possible, en tremblant », et gagne la campagne. Le soir, d'autres soldats de la phalange marseillaise arrivent à Nice et le cherchent « pour le lanterner et mettre en pièces ».

Le 22 octobre les corps administratifs provisoires, réunis à la maison de ville sous la présidence de Barras, qui n'est encore qu'un suppléant à la Convention, abolissent la dime ecclésiastique sans indemnité, mais non sans stipuler qu'elle continuera à être perçue jusqu'à ce qu'on ait pourvu aux traitements des ministres du culte. Ils décident que le casuel des curés et des vicaires sera supprimé, non sans dire qu'il ne cessera d'être payé que lorsque leurs traitements seront assurés. Il ne sera plus envoyé « de deniers » en cour de Rome pour annates ou autres causes. Les vœux solennels de religion sont, ainsi que la noblesse, abolis. « Les diocésains » s'adresseront « à leurs évêques » (le comté de Nice relevait au spirituel non seulement de celui de Nice, mais encore de celui de Glandèves, qui avait émigré, et de celui de Vintimille, qui était en terre génoise) pour toutes les dispenses « qui seront accordées gratuitement ». Un Te Deum sera chanté, le dimanche suivant, dans toutes les paroisses et une fête civique (laïque, comme nous dirions), célébrée « avec pompe. Les fers de la ville et du ci-devant comté sont tombés ». Cet arrêté en 15 articles est pris « en présence et sous les auspices de l'Être suprême, essentiellement redoutable aux tyrans et aux oppresseurs ».

Navello n'avait accepté d'être vicaire général que malgré lui, comme il l'a écrit sur le registre des morts. Il administre encore le sacrement du Mariage le 30 et celui du Baptême le 2 novembre, mais part le surlendemain, sans avoir averti Valperga (qui était arrivé à Turin et y avait reçu du Saint-Siège les pouvoirs extraordinaires dont il pourrait, dans de telles circonstances, avoir besoin), ni délégué un ecclésiastique, ainsi que son chef lui en avait donné le pouvoir avant de quitter Nice, pour le remplacer à titre de provicaire général. Le 7, trois chanoines, les seuls probablement qui n'aient pas pris le parti de fuir, choisissent l'un des « vicecurati » de la cathédrale, malgré sa résistance (il y insiste sur le registre des mariages), pour être curé : Leotardi, qui ne prit ce titre que le 7 janvier, sur un acte de mariage. Le 13 novembre, à Nice, fête destinée à célébrer « la fuite honteuse des Piémontais » et l'arrivée des premiers conventionnels en mission (1). Elle ne comporte aucune cérémonie religieuse. En ce mois, l'évêque désigne comme vicaire général le chanoine Garidelli, qui saura traverser toutes les difficultés, sans faiblir ni être molesté, jusqu'à mort (2).

C'est le 1^{er} décembre qu'il use pour la première fois, à propos d'une dispense de mariage (où il se sert de la particule, signant « de Garidelly »), de son nouveau titre. Il faisait partie de la Société populaire, depuis ses débuts, ainsi que d'autres prêtres, dont quelques-uns la présidèrent.

L'abbé Bonifaci prétend que le chanoine sacriste Barralis quitta l'habit scaerdotal en ce mois de décembre. Etrange erreur pour un contemporain. Ce Barralis était mort en 88,

(1) Aubry (du Gard), Despinassy et Isnard (tous deux du Var).

(2) Natif d'Aspremont où il avait des terres, il possédait à Cimiez deux maisons et une fabrique de plâtre. Il avait 66 à 67 ans, quand il reçut la lourde charge dont il s'acquitta si habilement et parfois avec un courage qu'il convient de signaler.

novembre. Comment un témoin oculaire de cette période l'aurait-il confondu avec le prêtre Richelmi qui, en 95, août, renonça à la prêtrise et demanda à notre municipalité, qui le combla d'applaudissements, à devenir « instituteur de grammaire supérieure ou belles lettres, suivant le besoin » ? L'assemblée des électeurs « de diverses communes » (celles que nos troupes occupaient) siège depuis le 19 ; la réunion définitive est fixée au 4 janvier. Le 27 décembre, elle charge deux de ses membres de faire préparer à Sainte-Réparate des bancs où les électeurs. « qui porteront une marque distinctive d'un ruban analogue à la décoration adoptée par les Français » et voudront assister, le 4, à la messe de 9 heures, avant d'aller voter, puissent se placer. Il est vrai que, le 28, elle note que, « si l'on a l'habitude, en France, d'assister « à la messe avant l'ouverture de la première séance des assemblées électorales, il y a dix jours que celle de la région est ouverte. Donc, il n'y a plus lieu d'aller « en corps » à la messe du 4 et, d'ailleurs, on vient d'être mieux renseigné : les électeurs du département du Var ne portent aucun insigne. Il s'agissait d'élire ce qui s'appela la « Convention nationale des Colons marseillais ».

En 93, le 12 janvier (1), le Conseil exécutif du pays niçois se réunit au palais épiscopal pour installer en vertu d'un décret de cette Convention régionale, l'administration qu'elle a nommée ; des commissaires sont chargés d'inventorier « les meubles, linges, effets et argenteries qui peuvent se trouver dans la maison épiscopale », dont les clefs seront données par l'administration provisoire. Et ce qu'Anselme avait promis à l'évêque ? Mais le général a été disgracié et rappelé à Paris. Le 22 (2), l'argenterie des églises de la ville (du moins ce qui n'en avait pas disparu) est portée dans une chambre de l'ancien évêché.

En février, le 6, Valperga ayant réclamé les 1837 liv. 10 s. que Drap lui payait à titre de comte de ce village, le directoire des Colons marseillais s'y oppose et ordonne à la municipalité de ce lieu d'envoyer au receveur du Conseil administratif de Nice cette somme, qui est entre les mains du ci-devant procureur syndic de Drap. Le 7, ce directoire est informé officiellement que le ci-devant comté a été, le 31, annexé à la France. Il écrit, le 8, à Garidelli. « Citoyen, nous vous regardons comme le premier pasteur de nos âmes. Nous voulons remercier l'Auteur de nos destinées par un Te Deum qui sera chanté, après-demain dimanche, sur la place de la République, où nous allons dresser un autel avec toute la décence possible ». Un autel de la Patrie y avait été construit en bois, dès octobre, pour les prêtres constitutionnels qui y célébreraient. Le 7 octobre, un de ceux-ci y avait dit la messe et chanté le Te Deum pour la plantation d'un arbre de la Liberté, en présence de la « déesse de la Liberté », qui y figurait sur un char et tandis que les troupes d'Anselme défilaient. « Citoyen, nous vous invitons à considérer cette auguste cérémonie, analogue à tous les principes de tout bon catholique. Nous sommes, dans l'attente d'une réponse satisfaisante, fraternellement ». Mais, le 9, le directoire change d'avis et ordonne que le Te Deum soit chanté le 10, « à l'église paroissiale Sainte-Réparate », où les corps constitués et l'armée seront invités à se rendre ; puis, on ira place de la République, où « l'hymne de la Liberté sera exécuté autour de l'autel de la Patrie, qui y sera (*sic*) dressé ». Il en avise Garidelli, demande que le Te Deum ait lieu à 3 heures, le prie de préparer « toute la pompe possible pour cette cérémonie religieuse et civique, quoique nous pensions que nos actions de grâces, si nous les rendions à Dieu sur une place publique, Lui seraient aussi agréables ». Ce directoire ménage ainsi les croyants et les autres. Le 10 était le

(1) En ce mois, la Société populaire demande que les messes soient réglées pour la commodité des habitants.

(2) Le 13, à Rome, meurtre (les relations diplomatiques étaient rompues avec Paris depuis mai 91) d'un prétendu diplomate de la République, Hugon, dit de Bassville, un diacre sécularisé, croyait-on, et marié, qui d'ailleurs répudia tous les serments par lesquels il avait contrevenu aux lois de l'Eglise et reçut les sacrements.

dimanche de la Quinquagésime. La Société populaire, qui siège dans la ci-devant église des Jésuites et dont Garidelli est membre, constate, le 9, qu'elle a été invitée aux deux cérémonies. Ce jour-là, le successeur d'Anselme arrive à Nice : le lieutenant-général Biron, ou, comme il signait, « le citoyen Biron, commandant l'armée française en Italie ». Un ci-devant, un Gontaut, qui avait porté, comme cadet, le nom de Lauzun et fait, de même qu'Anselme, la guerre d'Amérique. Il sera guillotiné à Paris, le 31 décembre. Le 10 février, il assiste au Te Deum, puis à la fête laïque de la place de la République. Un de nos chanoines, le prévôt Baldoïno, avait quitté Nice aux heures inquiétantes de septembre et gagné le Piémont, non sans devoir à un chirurgien 234 liv. « pour traitements et diverses opérations faites à sa famille ». Le 20, de Turin, il écrit aux autorités de Nice. Il demande que le délai accordé par les Colons marseillais aux émigrés qui voudraient rentrer soit prolongé pour lui. Il attribue son départ « aux troubles » qui régnaient et à sa santé. Son médecin lui assure que sa maladie et la mauvaise saison lui interdisent de revenir avant la date fixée, qui était le 20 mars. Il produit un certificat du 18, où un chirurgien atteste qu'il a les jambes si faibles qu'il lui faudra prendre les eaux à Acqui ou à Vinadio (1). Et l'évêque ? Sa situation est incertaine. Il a des amis, mais aussi des ennemis. Le 24, la Société populaire est invitée par un de ses membres (« un frère », comme on disait) à demander que Valperga soit rappelé à Nice. Applaudissements unanimes. Six commissaires vont le demander aussitôt à l'administration provisoire. Elle répond que c'est « avec empressement » qu'elle le fera.

Le 25, le mandataire de l'évêque, Donny (2) réclame au directoire des Colons marseillais, au nom de l'absent, qu'il ne soit pas inscrit sur la liste des émigrés et que ce qu'il avait laissé, le 30 septembre, lui soit restitué : 34 milliers de liv. d'argent monnayé et 17 d'effets personnels (vaisselle, linge, batterie de cuisine, etc...). « Quand j'aurai pu, par le témoignage de quelques citoyens », ajoute Donny, « convertir les assertions de ce citoyen en preuves, je demanderai la poursuite contre le pillage ». Embarras du directoire. D'une part, il répond, dès le 26, à ce mandataire. « Le mobilier et la lingerie ne valent pas les 17.000 liv. dont vous parlez et sont sous séquestre. L'argent monnayé a dû disparaître ; nul agent comptable ne l'a pris en charge. Tout porte à croire qu'en octobre l'administration provisoire, choisissant l'évêché pour lieu de ses séances et s'y installant dès les premiers jours, n'en a pas inventorié les effets. Quand nous lui avons succédé, nous avons, en présence des administrateurs provisoires, inventorié le mobilier. Tout ce qui n'est pas renfermé dans les appartements du premier que nous occupons, est à la garde de l'ancien concierge de l'évêché qui est notre concierge. Quant à ce qui concerne personnellement le citoyen (sic), nous demandons au ministre de l'Intérieur comment nous devons l'envisager. Nous savons qu'un ordre arbitraire de Danselme (sic) l'obligea à partir. Mais la proclamation de la Convention nationale de Paris et le décret de celle d'ici, concernant les émigrés, étaient des motifs suffisants pour le ramener à son poste et le rassurer sur les suites de son retour. Il persiste à prolonger son absence et s'expose à être traité comme émigré, à se voir déclarer déchu de sa place et confisquer tous ses biens. Tout son mobilier doit rester séquestré jusqu'à son retour ou à la décision du ministre. Il peut être tranquille sur la conservation de ce que nous avons trouvé dans sa maison. Pour le reste on cherchera les coupables. » D'autre part, le directoire écrit au ministre. « Faut-il lui faire une sommation particulière et judiciaire aux termes de la loi sur la constitution civile du clergé ? C'est Danselme qui lui ordonna personnellement de partir ». Enfin à Blanqui et Veillon, qui avaient été envoyés

(1) Qu'on veuille bien penser au Renard de La Fontaine.

(2) C'était un calviniste, natif de Neuchâtel en Suisse.

à Paris pour demander l'annexion. « Une partie des effets du citoyen Valperga, évêque, est encore dans sa maison. Nous en avons fait dresser l'inventaire par les commissaires de l'ancienne administration et ceux de la nôtre. Cela ne vaut pas 17.000 liv., à peine 6.000. Pour l'argent, il n'est pas entré dans la caisse du receveur ».

En mars, le 1er, arrivée des deux conventionnels chargés d'organiser le département : l'un est le célèbre Grégoire, prêtre suspens qui avait accepté de devenir évêque constitutionnel du Loir-et-Cher et mourra en 1831, — nous citons le jugement de Mgr Pisani, le savant doyen du chapitre de Paris — « retranché dans l'infatuation que fortifiait le souvenir d'une vie sacerdotale pure, obstiné dans son attitude de révolte, après une existence toute pénétrée de surnaturel, qu'on ne sait comment concilier avec son orgueilleux endurcissement et sa fin scandaleuse, tous les mérites de son désintéressement, de son abnégation, de son courage, d'une piété aussi sincère qu'inutile, d'incontestables vertus, ayant été flétris par son orgueil et son impénitence ». Détail à signaler : la constitution civile du clergé ne fut pas entièrement appliquée dans notre département, bien que Grégoire, cela va de soi, et son collègue Jagot eussent ordonné dès mars qu'elle le fût. Nul évêque constitutionnel des Alpes-Maritimes n'a été élu, bien que le Var eût le sien depuis 91. Les prêtres de notre région ont prêté, non pas le serment schismatique condamné par le bref *Charitas* de 91, 13 avril, — serment qui, exigé par la Constituante en 90, 27 novembre, impliquait, sans la désigner expressément, la constitution civile du clergé — mais celui de « Liberté-Egalité », qui était exigé depuis 92, août, et que Rome ne réprouva pas (1). En mars, le prédicateur du carême « de Sainte-Réparate », un augustin déchaussé qui fera quelque peu parler de lui, Joseph Scudéry, s'inquiète de ce que dans d'autres circonstances il aurait été payé « par l'évêque et le chapitre dont les biens ont été saisis par la Nation ». Il s'adresse au directoire des Colons marseillais, demande de quoi « subvenir à son entretien » et insiste sur ce qu'il prêche « les devoirs réciproques des citoyens pour le bon ordre et l'observation des lois ». La municipalité et Garidelli attestent que sa pétition est fondée. Dès le 15, avant que la série de ses sermons ne soit terminée, il reçoit du directoire 300 liv. C'était le vendredi avant le dimanche de la Passion.

Le 30, samedi saint, devant la cathédrale, d'après les notes d'un témoin oculaire, l'abbé Bonifaci, un détachement de nos troupes, fait « la solita parata con triplicato sparo ». Un défilé, comme sous le régime sarde, et trois salves de mousqueterie. Donc, sans nul doute, au moment du Gloria, lorsque, suivant l'expression populaire, les cloches reviennent de Rome. Mais Grégoire (2) s'est mis en tête d'officier pontificalement, le lendemain, au maître-autel de Sainte-Réparate, comme s'il était dans la cathédrale de Blois, sa mitre schismatique sur le front et sa crosse constitutionnelle en main, entouré de prêtres jureurs. Il va trouver Garidelli. « Veuillez me prêter la crosse du citoyen évêque Valperga et désigner des ecclésiastiques qui m'assisteront. — Citoyen, c'est moi que Sa Grandeur a chargé d'officier. Vous ne monterez pas à l'autel. D'ailleurs aucun prêtre ne vous assisterait, on n'allumerait pas un seul cierge et les

(1) Il contenait l'engagement d'être « fidèle à la Nation » et de « maintenir la liberté et l'égalité en la défendant ». Certains des ecclésiastiques réfractaires à l'organisation schismatique se firent un scrupule de prononcer ces mots et craignirent qu'ils n'impliquassent la constitution civile.

(2) Il a déclaré, le 21, qu'on ne toucherait pas à la religion. Dans sa pensée, ce n'est point y toucher que d'appliquer la constitution civile que d'ailleurs il ne trouvait pas exempte de défauts. Dans la discussion, il avait fait ajouter : « L'unité de la foi et de la communion sera entretenue avec le chef de l'Eglise universelle », s'était plaint que le rôle de l'évêque y était réduit à celui d'un curé de sa cathédrale, n'avait pu obtenir ni que les non catholiques fussent exclus de l'élection de l'évêque ni que les évêques comprovinciaux et le métropolitain fussent de droit appelés à figurer parmi les électeurs qui le choisiraient. Mais Grégoire a déclaré légitime que les fonctionnaires ecclésiastiques prêtassent le serment civique.

fidèles sortiraient, si vous le tentiez. Je ne vous remettrai pas la crosse de Monseigneur illustrissime et révérendissime ». L'évêque schismatique se retira sans insister. Quelques instants après, un prêtre, qui avait assisté à cette scène, la racontait devant quatre témoins dans la sacristie de la paroissiale Saint-Martin.

En avril, Grégoire et Jagot demandent au directoire du département, le 9, les noms et prénoms de l'évêque et veulent être « instruits officiellement, d'après la loi, s'il est censé démissionnaire et son poste, vacant ». Ce corps qui siège à l'évêché, tient, à ce sujet, le 13, une séance dont la conclusion est, par 4 voix contre 2, que Valperga n'est pas un émigré. Le procureur général syndic, Tourre a en vain parlé longuement. « Il était à Nice, le jour de l'entrée des Français. Il accompagna les consuls (1), quand ils allèrent au devant d'Anselme pour lui présenter les clefs. Il lui fit une visite particulière (2). Il reçut de lui l'ordre, arbitraire et contraire aux lois, de quitter Nice, parce que sa vie, selon le général, était en danger. Il partit le même jour (3). Il est à Turin. L'ordre avait pu motiver son départ. Mais la proclamation des trois commissaires de la Convention (4) a invité les Niçois à rentrer et le décret des Colons marseillais des 16 et 17 janvier dernier le leur a commandé sous peine d'être regardés et traités comme ennemis de la Patrie. N'était-ce pas suffisant pour qu'il se décidât à retourner avec sécurité au milieu d'un peuple qui, dans un temps, a paru le désirer ? Les mandataires du peuple français et du niçois le rappelaient. Leur voix devait-elle faire sur lui moins d'impression que celle du vizir qui l'avait expulsé ? Il n'est pas rentré dans les deux mois accordés ; il n'a pas fait conster (*sic*) des causes qui fussent légitimes, de son retard. Donc, il est émigré, banni de la République à perpétuité, traître à la Patrie, passible de la peine capitale, mort civilement, déchu de ses fonctions. Les évêques conservés dans leurs sièges doivent, d'après la loi française de 90, 26 décembre, prêter le serment civique dans les deux mois, s'ils sont à l'étranger. Que le délai parte du jour de l'émission du vœu pour l'adoption des lois françaises ou bien de celui de la promulgation du décret de réunion, il est expiré (5). Un membre (6) est de cet avis, conclut que Valperga est « démissionnaire » et ajoute que ce fut « un despote arbitraire ». Les quatre autres membres sont d'avis qu'il n'a pas émigré. Trois insistent sur ce qu'il a été contraint de partir. Anglès : « Anselme abusa de l'autorité, imposa au pasteur intègre, réellement dévoué à son troupeau et à son poste, l'intimida » (7). Barli-Fabri, d'une famille qui avait eu le titre de coseigneurs de Castellar (8) : « Les Colons marseillais n'avaient pas qualité pour prononcer une loi relative aux émigrés. L'évêque ne pouvait pas y être compris ; car c'est par des menaces qu'on l'avait fait partir. Il était nécessaire, pour détruire l'impression qu'elles firent sur lui, de le rappeler officiellement ». Et Paumé : « Il voulait rester à son poste. Danselme, qui avait la force, l'a obligé à partir ». Castellinard (9) ne se prononce que plus brièvement.

(1) Erreur : Il n'y avait que le second.

(2) Chez le consul de France.

(3) Erreur : le matin du lendemain.

(4) Collot d'Herbois, La Source et Goupilleau, qui furent ici en décembre 92.

(5) Tourre fut élu, le 29 avril, président au tribunal civil.

(6) Villiers, un médecin, que le régime montagnard mettra en 94 dans la commission municipale de Nice en mars et (cette fois comme agent national) en novembre. Mais en 93, avril, Dabray, nommé en ce mois conventionnel par notre département), le qualifie d'incivique.

(7) Anglès fut élu, le 29, juge au tribunal civil. Mais en 96 le premier commissaire central de l'Exécutif près notre département, Gastaud, l'accusera d'avoir été un de ceux qui favorisèrent la rentrée des ennemis de la République.

(8) La Société populaire réclamera son arrestation en septembre, et il n'aura que le temps de se sauver.

(9) Il sera en mai l'un des municipaux désignés pour porter le dais, revêtus de leur écharpe, à la procession de la Fête-Dieu. Gastaud l'accusera en 96 d'avoir correspondu avec les émigrés, envoyé de l'argent à Rome et désire le rétablissement du régime sarde.

Voilà Grégoire et Jagot renseignés. Le 21, d'après Bonifaci, le premier veut « rassurer les Niçois sur la constitution civile du clergé avec une instruction pleine de sophismes » ; quelques curés « de la montagne » y répondent en décidant « d'abandonner leur paroisse ». Le 9 mai, dit-il, (c'est le jour de l'Ascension et celui où les deux conventionnels avaient quitté Nice pour n'y plus revenir), le clergé est bouleversé à l'idée que les insermentés seront envoyés en Guyane, selon l'ordre donné, les 21 et 23 précédents, par la Convention (1). Donc, le 10, il prête le serment de Liberté-Egalité, qui n'avait rien de schismatique (2). La plupart des vêtements et ornements cultuels avaient été réquisitionnés par l'autorité civile. Le 11, Garidelli demande au département ce qu'il lui faut pour la fête, qui tombait le 19, de la Pentecôte ; le 15, le district est d'avis qu'on peut le lui remettre. Le 21, le vicaire général en demande (donc davantage ou d'une autre couleur) pour la Fête-Dieu, qui aura lieu le jeudi 30. Dès le même jour, le district appuie son désir. « La cathédrale (*sic*) d'un chef-lieu de département, siège de l'évêque, doit être ornée et garnie de tous objets et ornements, en particulier pour les fêtes solennelles. Une tapisserie de Damas (3) est de toute nécessité à la cathédrale (*sic*) pour la prochaine fête de Dieu (*sic*) ainsi que les chasseubles (*sic*), aubes, surplis. Dans le dépôt consigné par la ci-devant administration provisoire du directoire du département, il y a tout ce qui vient des maisons religieuses supprimées. Si le département vend cela, la Nation, qui est, d'ailleurs, obligée d'entretenir le culte catholique, n'en retirera presque rien ». Le 25, une tentative qui échoua. La Société populaire de Monaco et, sur son invitation, celle de Menton, avaient demandé de concert la nomination d'un évêque constitutionnel des Alpes-Maritimes et stipulé que son diocèse (4) embrasserait, comme le département le faisait, le territoire de l'ancienne Principauté. Le district de Menton, ville naguère monégasque, approuve le vœu et le transmet aux autorités départementales, qui refusèrent de l'appuyer. Il n'en sera plus question. Le 30, la procession du Corpus Domini sort de Sainte-Réparate et se déroule dans les rues. L'avant-veille, Garidelli, appuyé par le district de Nice, avait redemandé au département des chasubles et autres effets. La pompe eucharistique a un caractère spécial. L'administration municipale avait, le 27, décidé d'y assister « selon l'ancienne et louable coutume », fourni 3 rubs, 7 livres et 6 onces de cire blanche et désigné six de ses membres pour y porter le dais. En tête du cortège, 8 tambours et, jouant le *Ça ira*, 8 fifres. Puis, 30 jeunes gens vêtus de blanc, le ruban tricolore en bandoulière, tenant des torches, et 40 adolescents, habillés de même, ayant en main des bâtons enrubannés, que surmonte soit un bonnet rouge soit un bouquet de fleurs. Garidelli porte l'ostensoir sous le dais, que tiennent les six municipaux, ceints de l'écharpe aux couleurs françaises. Suivent le maire et les autorités civiles, militaires (le général de division Brunet, qui sera guillotiné à Paris le 14 novembre prochain, remplace Biron, qui a été envoyé en Vendée) et judiciaires. Les troupes maintiennent l'ordre. Salves d'artillerie. Les gens font alterner les versets du *Pange lingua*, que les prêtres chantent, et les couplets du *Ça ira*, que jouent les fifres. De loin en loin, des voix acclament « la Nation française, la Liberté, l'Egalité ».

(1) C'est seulement sous le Directoire, en 98, avril qu'eut lieu le départ d'un premier convoi d'ecclésiastiques pour la Guyane; en août, le second. En attendant, il y eut les affreux internements à Rochefort, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire, Brest, aux îles d'Aix et Citoyenne (ci-devant Madame), à Port-des-Barques, Saintes, Blaye et Brouage.

(2) En mai 93, le cardinal Zelada, ministre de Pie VI, déclare à Emery : « Sa Sainteté n'a rien prononcé sur le serment de Liberté-Egalité. S'il est purement civique, on peut le prêter ». Des brefs du 5 octobre suivant, de 94, 1^{er} avril et 29 juillet, et de 95, 22 avril, précisèrent la même réponse.

(3) Celle que l'évêque Cantono, mort en 63, avait donnée pour la parure solennelle de la cathédrale.

(4) Il aurait été l'un des suffragants de l'évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône qui était qualifié de métropolitain des Côtes de la Méditerranée et résidait à Aix, Marseille n'ayant pas d'évêché dans cette organisation schismatique, qui avait supprimé le titre de métropole à Embrun, devenu le siège de l'évêché des Hautes-Alpes.

Mais le 30 mai 1793, c'est le jour où la période girondine de la Convention fait place à la montagnarde.

Le 5 juin, un commissaire du département remet à Garidelli, que la lettre qualifie de « citoyen vichaire (sic) de Sainte-Réparate » (l'autorité civile considère quatre prêtres comme « vicaires épiscopaux » et lui comme le premier de ceux-ci), un gros ange de bois doré, vernisé (sic) et un paracustodio (sic) de bois, avec la corone, doré, vernisé » (1). Garidelli, joignant à sa signature le titre catholique (détail à noter) de « vicario generale » et un autre prêtre, n'y ajoutant rien (sans doute un autre « vicaire épiscopal »), délivrent un reçu. Le 29 juin (2), le directoire du département modifie la décision du 13 avril et inscrit l'évêque sur la liste des émigrés. En juillet, Donny, « chargé des intérêts du citoyen absent », proteste auprès de ce corps. « Il n'a quitté le pays que contre son gré et par ordre du général. Il a été constamment disposé à revenir et l'a offert, moyennant qu'il ne fût assujetti à prêter qu'un serment relatif au temporel. Il n'est pas indigène, mais étranger. Donc, son séjour ici n'a été déterminé que par sa nomination à l'épiscopat ; événement casuel qui n'a jamais pu le soumettre à l'obligation de renoncer pour toujours à sa mère patrie ». Ici, Donny fait le plus grand éloge de Garat, qui est ministre de l'Intérieur depuis un semestre. « Il n'a jamais fait de distinction, ajoute-t-il, entre le citoyen Valperga et les autres, que parce qu'il ignore les trois circonstances dont je parle, surtout la dernière. Le refus de le rayer de la liste entraînerait la confiscation de ses minces propriétés. Ce serait une tache ineffaçable à la gloire du nom français et votre ouvrage. Ce citoyen est vertueux. Ce n'est que par ses vertus, non par son titre d'évêque » (c'est, d'ailleurs, un calviniste qui écrit) « qu'il mérita l'amour du peuple niçois. Rendez-lui sa qualité de citoyen français, non émigré. Accordez-lui un délai compétent pour rentrer dans ce pays, soit comme simple citoyen, soit comme fonctionnaire public. Assurez-lui la restitution de ses propriétés ou la juste indemnité de leur valeur. Ce sera justice. »

En août, le 10, la fête de l'acceptation de la constitution républicaine a lieu ici comme à Paris. Nulle cérémonie à Sainte-Réparate ; mais, sur la place de la République, quatre prêtres constitutionnels disent la messe sur des autels aux couleurs françaises, élevés aux angles d'un édifice en bois. La municipalité délivre des certificats de civisme au « ci-devant chanoine Cauvin », au curé de la paroissiale Sainte-Réparate » (Leotardi), à deux de ses vicaires (notamment le frère du chanoine-curé qui était parti, Amédée Navello, qualifié de « deuxième vicaire »), à deux « desservants » de cette église (« le prêtre sacristain Fianson » et Desserre, « prêtre chargé d'ouvrir et fermer les portes et de sonner les cloches », un homme dont nous reparlerons à propos d'août 94). Le 25 trois « curés » de Sainte-Réparate (lesdits Leotardi et Navello en sont) demandent au département leurs traitements à partir du 1^{er} octobre passé et obtiennent les trois trimestres « à échouer » (sic) à la fin de septembre prochain. Le 28, Garidelli exhibe au département son certificat de civisme (que le district visa le lendemain), insiste sur ce qu'il a donné des preuves de son civisme, promet d'en fournir ultérieurement « pour avoir votre approbation et aussi l'estime et la satisfaction du peuple niçois » et, après avoir loué « la façon gracieuse et généreuse dont vous avez, citoyens administrateurs, traité les secondaires vicaires », demande son traitement. L'autorité civile ne continue-t-elle pas à ordonnancer celui des curés et des vicaires ainsi que les pensions des ci-devant religieux ? Comme il écrit qu'il « est toujours bon patriote et qui s'espère de l'être toujours », dès le

(1) Donc un « porta custodio », un socle ouvragé pour l'exposition de l'ostensoir contenant le Saint-Sacrement.

(2) Le 23, la Société populaire a demandé que l'on fit des canons avec les cloches inutiles, notamment celles des villages de la montagne où elles servaient, disait-elle, de ralliement aux barbets.

lendemain le département lui accorde trois trimestres à compter du 1^{er} janvier : soit 730 liv. pour chacun. En septembre, la Société populaire demande que le serment prêté par les ecclésiastiques.

En octobre, elle renouvelle le vœu que « les cloches inutiles » deviennent des canons; aussi le district ordonne-t-il, le 12, qu'il n'y en ait plus qu'une par paroisse. Le 3, un membre du club (c'était un vicaire constitutionnel de La Colle dans le département du Var) le presse d'exiger que tous les prêtres prononcent le serment de fidélité à la constitution civile, non pas seulement celui de Liberté-Egalité. Le lendemain, la Société souhaite du moins qu'ils expliquent la constitution civile au catéchisme et au prône. Le 5, la Convention adopte le calendrier républicain. Le 13, fête pour la reprise de Lyon. Le club avait d'abord décidé qu'il serait chanté un *Te Deum*. Puis elle l'a supprimé « pour laisser à tous les cultes la faculté de célébrer l'Être suprême comme ils l'entendraient ». Le 26, au bas d'une requête adressée par un « vicaire de Saint-Barthélemy » de Nice au district, Garidelli signe en joignant le seul titre que l'Etat connaisse, celui de « premier vicaire », l'évêque étant, quoique inscrit sur la liste des émigrés, considéré par l'Etat comme curé de « l'église paroissiale et cathédrale ». Le 26, le fondateur Chabaud, chargé depuis le 12 par le district de descendre les cloches des couvents supprimés et (moins l'unique que la loi accordait encore aux églises) « des maisons nationales et paroisses », se met à l'œuvre. Nous ne savons pas exactement ce qu'il advint de celles de Sainte-Réparate. « Les superflues » devaient être réunies dans la ci-devant église des Théatins, Saint-Gaétan, et destinées à faire des pièces d'artillerie. Le 30, le comité local de salut public décerne à Garidelli, en le qualifiant de « grand vicaire », son diplôme de membre de la Société populaire.

Le surlendemain de la commémoration des Morts, il va trouver ce comité et lui demande s'il est d'avis qu'un service « pour les frères d'armes trépassés soit célébré dans la paroisse Sainte-Réparate ». Le comité, qui lui donne encore le titre de « grand vicaire » (1), accepte « avec plaisir » (sic) et décide que la Société populaire sera invitée à s'y rendre. Notons que c'est la dernière cérémonie religieuse qui ait eu un caractère officiel jusqu'en 1802. Le 3, Garidelli avait dû chanter le requiem des évêques; le 4, celui des chanoines. Le 5, il va prier pour les soldats de la République (et du roi de Sardaigne, cela va de soi), morts dans les combats qui se livrent dans nos montagnes. Le 10, la cathédrale de Paris devient un « temple de la Raison » où les adeptes de l'hébertisme matérialiste inaugurent un culte païen. Le 11, la Convention refuse de supprimer les traitements ecclésiastiques établis depuis 89, 11 août et de maintenir les leurs aux déprêtrisés. Le 13, elle décide que les églises, même si elles ne servaient pas aux rites de la Raison, porteront l'inscription : Temple de la Raison. Le 15, que les presbytères des communes qui auront renoncé au catholicisme seront affectés « en principe à l'humanité souffrante et à l'instruction publique ». Le 22, elle alloue aux déprêtrisés un « secours » annuel de 800 liv. Le 21, Robespierre assure que l'Etat ne touchera pas au catholicisme. Chaumette, procureur-syndic de la commune de Paris, un anticléric qui, rejetant ses prénoms de Pierre et Gaspard, avait pris celui d'Anaxagoras, y répond, le 23, en fermant les églises de la capitale. A Nice, le 24, la Société populaire décide que l'on pourchassera « les marchands de signes de superstition »

En décembre, Robespierre amène la Convention, le 6, à voter une certaine apparence de liberté des cultes et fait empêcher, le 16, la radiation des prêtres inscrits à la Société des Jacobins.

(1) Il est, aux yeux de la Constitution civile du clergé, le premier vicaire épiscopal de l'église épiscopale et paroissiale « et a droit à 3.000 liv. par an. Le second à 2.400. Chacun des deux autres, à 2.000.

Ici, le 16 décembre, sur la proposition de Rusca, un médecin qui avait fait expulser les Clarisses en août et fermer leur couvent en septembre, la Société populaire décide que la cathédrale deviendra le temple de la Raison et que, pour fêter cela, le directeur du théâtre sera invité à faire relâche (1). Le 30, la *Gazette de Bologne* imprimera que « les prosélytes du nouveau culte » agissaient ainsi « contrairement au décret de la Convention qui défend les violences et établit la liberté des cultes » et entendaient « chasser les catholiques ». Le vœu du 16 n'avait pas eu de suites immédiates. Il est vrai que, le 20, à la nouvelle que nos troupes avaient repris Toulon, ce qu'il restait de cloches dans les églises de la ville avait sonné; le département, prescrit trois soirées d'illuminations; la communauté juive, donné une fête à propos de laquelle, le lendemain, la Société populaire souhaite « qu'on voie tous les citoyens de toutes les religions, toujours garantis par la liberté de tous les cultes, se réunir toujours dans le temple de la Raison et, toujours en frères et comme citoyens, dans toutes les fêtes comme dans les cérémonies publiques, sans distinction de cultes ». Lorsque le fondateur Chabaud remet au district, le 31 décembre, le compte de ce qu'il appelle « le descentement des cloches », il dit qu'il a commencé à exécuter ses ordres le 26 octobre et demande, « vu le risque et la peine extraordinaire, 170 liv. 5 s. ». Garidelli, de son côté, s'il jette les yeux sur le registre des mariages de la cathédrale, y note beaucoup de noms d'officiers et de soldats français. Mais que sera l'avenir ? le vœu de Rusca ne fera-t-il pas fermer Sainte-Réparate ? Du moins c'est l'ancienne église Saint-François-de-Paule qui, sise dans le plus beau quartier de la ville d'alors, servira, on ne sait à partir de quelle date, de temple décadaire.

En 94, le district vise avant le 6 janvier le certificat de civisme d'un « cleric desservant la paroisse Sainte-Réparate ». Le 9, fête officielle pour la reprise de Lyon; nulle cérémonie religieuse, tandis que « la déesse de la Liberté », portée sur un brancard par quatre hommes vêtus en Romains et quatre costumés en Sans-culottes, accompagnée par quatre femmes vêtues de blanc et parées d'écharpes tricolores, est conduite d'abord à la place de la République, où elle s'assied sur l'autel de la Patrie, et que le cortège va ensuite « au temple de la Raison ». Le 17, le district rembourse à l'un des vicaires de Sainte-Réparate le prix des hosties et du vin « nécessaires aux 30 ou 32 messes quotidiennes », du blanchissage du linge, « des chandelles ». Le 19, au siège de la Société populaire, un « baptême laïque » où la marraine est cette « déesse ». Le 20, le bibliothécaire du département signale au district que « le toit de la bibliothèque ci-devant Sainte-Réparate » est en mauvais état, que la pluie a ouvert le plafond, que 50 volumes in-folio et environ 40 in-4° sont mouillés. Il les sèche de son mieux, quand il fait beau. « Mais les pluies sont fréquentes et le papier, facilement détruit par l'eau ». En outre, il lui faudrait pour déposer les livres, une grande étagère : il y en a une dans la ci-devant église Saint-Dominique. Le département autorise le district, vu l'urgence, à faire les réparations à ce qui fut la bibliothèque du chapitre.

En février, l'une des sept sections constituées en ville reçoit le nom de Sainte-Réparate. Le 27, le conventionnel Ricord ordonne que l'or et l'argent des églises soient, ainsi que ceux des émigrés, envoyés au département qui les convertira en lingots qui seront à la disposition du régisseur des subsistances militaires.

En mars, le 13, son collègue Robespierre cadet et lui, que tous les fers provenant des églises soient, ainsi que ceux des maisons d'émigrés, transportés à Nice pour les besoins de l'armée.

(1) Avant le 21, le département dénonce les curés et vicaires de Nice qui refusaient d'expliquer les droits de l'homme. Il ordonne de le faire sous peine de suspicion.

En avril, le 7, le département constate que les prêtres de la cathédrale demandent, ainsi que ceux des paroisses et succursales de la commune, le paiement de leurs traitements par trimestres échus, qu'ils ne furent payés encore que provisoirement, « que la loi de 90, 24 août, oblige à considérer les employés à la cathédrale comme vicaires épiscopaux et les autres comme seconds et troisièmes vicaires ». Il donne à ceux-là 1.200 liv. par an, selon la loi de 93, 18 septembre, et, selon celle dudit 24 août, 800 aux premier et deuxième vicaires de chaque paroisse, 700 aux autres. Le 11, le district ordonne de rassembler les cordes ayant servi aux cloches descendues. Le 13, l'état-civil est retiré au clergé. Le 14, le département explique son arrêté du 7. « L'église cathédrale d'un diocèse est, par ladite loi du 24 août, ramenée à son état primitif. Elle est en même temps épiscopale et paroissiale par la suppression des paroisses et le démembrement des habitations. L'art. 8 ne donne à la paroisse épiscopale d'autre pasteur immédiat que l'évêque; tous les prêtres qui y sont établis seront ses vicaires et en feront les fonctions. L'art. 9 attribue à la cathédrale d'une ville de plus de 10.000 âmes (ce qui est le cas à Nice) 16 vicaires. Les prêtres qui desservent les différentes succursales de cette commune desservaient la cathédrale. Le service des prêtres est provisoire. Nous rapportons notre précédent arrêté et fixons 1.200 liv. à chacun de ceux qui sont habitués à la cathédrale et qui desservent les succursales dont la nomenclature est ci-après » (1). A noter que, le 24, Garidelli bénit un mariage et signe « Rmus d. vicarius generalis episcopalis », mêlant ainsi le terme catholique et l'expression française (2).

En mai, le 1^{er}, le district vise le certificat de civisme d'un « vicaire à la paroisse Sainte-Réparate ». Le 2, d'après Bonifaci, on répète dans les rues une « chanson sur l'inutilité des prêtres ». Le 7, à Paris, Robespierre aîné décide la Convention à abolir le culte matérialiste de la Raison et à reconnaître l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Cette formule déiste devra être affichée extérieurement, sur les portes de toute église (les mots « Temple de la Raison » seront effacés) et sur les angles des places publiques, selon l'ordre que le comité de Salut public envoya de Paris dès le 12, après avoir réquisitionné les cordes des cloches descendues. Ledit 12, ici, inventaire de ce que le chanoine curé Navello possédait au 2^{me} étage du n° 16 de l'îlot Saint-Albert. Son frère Amédée, qui est prêtre, déclare aux commissaires avoir « retiré tous les objets pour les surveiller mieux » et accepte d'en être responsable. Le 26, la section Sainte-Réparate reçoit le nom de Marat et la rue où donne la principale entrée de la cathédrale, celui des Droits de l'Homme, qui durera jusqu'en 1806. Le 29, d'après Bonifaci, les patriotes ne qualifient d'ami un prêtre que s'il est aussi peu instruit que possible.

En juin, le 7, Garidelli signe l'acte d'un mariage bénit par lui avec la formule dont il s'était servi le 24 avril. La Convention avait décidé que dans toute la France une fête de l'Être suprême aurait lieu le 8 juin qui était à la fois un décadi, le 10 prairial II, et le dimanche de la Pentecôte. Le 22 mai, le district a lancé une proclamation ; le 31, l'agent national près le département, invité les communes à afficher et faire lire, chaque décadi, la déclaration gouvernementale; le 5 juin, la municipalité de Nice, fait des invitations. Le 10, le département, usant du tutoiement introduit par l'hébertisme, écrit « au citoyen Garidelli, curé de la paroisse Sainte-Réparate. Nous te prions, citoyen, de nous dire promptement l'âge que les lois de l'ancien régime exigeaient dans le ci-devant comté pour l'émission des vœux monastiques ». D'après Bonifaci, le 13, « un nouveau serment » aurait été imposé aux prêtres et, le 20, une menace

(1) Nomenclature qui manque au registre.

(2) Le 20, la municipalité a ajourné la proposition d'un de ses membres qui voulait que curés et vicaires fussent invités à ne plus faire en italien, mais « simplement en français ou en niçois », les proclamations des mariages.

d'arrestation en masse, lancée contre eux. Et la procession de la Fête-Dieu ? Nul détail. Il n'est guère douteux qu'elle se fit, le 21, non plus comme en 93, mais intérieurement.

En juillet, le 2, « le citoyen Garidelli, prêtre, servant de curé à Sainte-Réparate », ayant demandé au district à être payé comme curé, ce corps déclare qu'il mérite de recevoir, d'après l'art. 5 du tit. 3 de la loi de 90, 24 août, 3.000 liv. « vu que presque tous les chanoines se sont (sic) émigrés, qu'il a rempli les formalités prescrites par la loi, qu'il n'a jamais exercé les fonctions de vicaire épiscopal puisqu'il n'y a jamais eu dans ce département un évêque constitutionnel auquel appartient la nomination des vicaires épiscopaux) et que la municipalité l'a inscrit comme curé dans sa liste du 15 prairial dernier » (3 juin). Le 5, le district ordonne de dégalonner les ornements cultuels où il y ait de l'or ou de l'argent. Le 6, l'exercice extérieur du culte est interdit, ainsi que toute sonnerie, pour un usage religieux, de l'unique cloche dont une paroisse pût encore disposer et que la pratique d'accompagner de lumières le port du Saint-Viatique.

Le 14, la commission municipale de Nice constate que notre ville est « la seule » de la République qui n'ait pas encore son temple de l'Être suprême. Elle juge que le bâtiment de la Réparate (sic) est le local le plus propre et le plus grand ». Elle ordonne de l'aménager à cet effet. Deux membres de la municipalité (1) et l'agent national, Chabert, sont chargés d'y pourvoir et de se concerter avec le comité de Surveillance. Ce Chabert, qui avait donné un avis conforme, est un déprêtrisé, natif du Broc. Il avait été d'abord un schismatique, ayant accepté en 91 d'être élu par les habitants de Gattières (Var) curé constitutionnel de ce village et présidé la Société populaire locale. C'est à lui que Grégoire et Jagot écrivaient en 93, avril : « Dites à vos paroissiens que la Convention s'ensevelira sous les débris fumants de la Patrie, plutôt que de laisser porter la moindre atteinte aux droits de la Nation ; que les émigrés ne rentreront pas ; qu'on peut en toute sécurité acheter leurs biens ». Chabert a ensuite adhéré à l'exemple (il est de toute justice de reconnaître que Grégoire ne le suivit point) de ceux des prêtres et évêques constitutionnels qui renoncèrent au sacerdoce. Il se fit un scrupule de ne pas réclamer de temps en temps la pension trimestrielle de 200 fr. qu'une loi de 93, 22 novembre, accordait aux abdicataires à titre de « secours ». Agent national, s'il n'est ni prouvé ni impossible qu'il ait réglé, selon le rituel transmis de Paris, ou contribué à organiser la fête robespierriste de l'Être suprême, la municipalité, renouvelée depuis peu pour ne contenir que des partisans du régime montagnard, a prié Chabert, le 30 mai, de voir si, dans le programme qu'elle traçait pour cette cérémonie, il trouvait quoi que ce fût à modifier. Dès le lendemain, il a fait son rapport qui fut adopté. Quant à la cathédrale, la décision municipale du 14 juillet est exécutée presque séance tenante. A 11 heures du soir, comme si l'on n'osait pas y procéder en plein jour, les portes sont fermées et sur la principale il est cloué « un petit carton » qui indique que le culte catholique n'y sera plus célébré. Aucun des trois citoyens désignés ne l'a signé, mais Chabaud (qui avait descendu tant de cloches) et Gastaud (qui deviendra le premier commissaire central du Directoire exécutif près notre département). Le déprêtrisé, qui faisait partie de la Société populaire, lui restera cher. En septembre, quand elle rayera cinq des prêtres qui en étaient membres, elle ne le biffa point, « car il a non seulement abdicé toute fonction, mais encore déposé au district ses lettres de prêtrise ». Il serait injuste de taire qu'il se repentit de son abjuration et reprit sa vie sacerdotale pour devenir simple desservant d'un hameau voisin de son village natal. Mais il eut une fin lamentable en 1805, avril. Epileptique depuis 6 années, il est saisi, d'après un journal du Var, d'une crise « d'un délire affreux », se précipite

(1) Dives et Teisseire.

du troisième étage de sa maison, ne se fait aucun mal, court à travers champs et ne peut être rejoint. Quelques heures après on trouve son cadavre sur la rive droite du Var, sur le terroir de Gattières où il avait été curé constitutionnel.

La fermeture de la cathédrale de Nice évoque par contraste ce qui se passa, trois semaines plus tard, à Monaco, Fort-Hercule, comme on disait alors. La Société populaire, qui avait en mai 93 demandé la nomination d'un évêque constitutionnel des Alpes-Maritimes et amené le club de Menton à émettre un vœu analogue, invite la municipalité à retirer la paroissiale « aux ridicules cérémonies, momeries et simagrées des prêtres, fanatiseurs, charlatans, marchands d'indulgences et d'oremus, joueurs de gobelets », et à en faire « un temple de la Raison consacré à l'Être suprême ». La municipalité monégasque s'y refusa.

Sur un registre de baptêmes administrés de 93, 6 juin, à 94, 20 décembre, un des prêtres de Sainte-Réparate a écrit en latin ce que nous traduisons ici. « Le 14 juillet, Sainte-Réparate fut fermée par l'autorité supérieure (auctoritate suprema) et destinée à un usage profane (usui profano); aussi cessa-t-on l'inscription des baptisés, excepté pour quelques-uns qui reçurent le sacrement en cachette (clam) ». Le 26, le conventionnel Ricord met les bancs de « la ci-devant église Sainte-Réparate » à la disposition des hôpitaux, « pour que nos braves frères d'armes, qui évacuent, s'y reposent ». Le 29, la municipalité constate qu'il faudrait beaucoup de réparations « au temple de l'Être suprême » et qu'elle n'a pas d'argent. Elle ouvre une souscription « parmi les patriotes pour que le peuple s'y réunisse au plus tôt » et promet que les noms des souscripteurs seront lus à la Société populaire. Cet appel resta vain. La nouvelle de la chute politique et de la mort de Robespierre aura contribué à ne pas faire naître beaucoup de zèle pour la nouvelle religion d'Etat qu'il avait voulu créer. Le 30, Amédée Navello, « curé » à Sainte-Réparate, comme il se qualifie, et frère du chanoine curé Honoré qui avait émigré, se plaint au département d'être sur la liste des émigrés « avec mon frère, ci-devant chanoine, dont j'ai toujours blâmé la conduite. Je n'ai jamais quitté Nice ». Il fut rayé de la liste le 25 août, mais émigra ensuite, vu que le département autorisa à rentrer, en 97, avant la crise du 18 fructidor, Honoré le 2 juin et Amédée le 25 août.

La période montagnarde de la Convention avait, le 27 juillet (9 thermidor), fait place à la thermidorienne où la réaction fut politique plutôt que religieuse. La nouvelle de cette seconde crise politique parvint au district le 6 août, et l'agent national, prenant la parole, déclara en style déiste que « la Providence, cet œil de l'univers qui veille sur les destins de la France, n'a pas permis à Robespierre, un hypocrite scélérat, de rétablir la royauté ». Or, du 30 juillet au 8 août (même le 7, qui était pourtant un décadi et que de bons citoyens devaient ne pas consacrer à un travail), deux commissaires (dont un expert) désignés par le district, inventorient, en présence de deux autres que la municipalité avait choisis, les « meubles, effets, argenteries et autres de l'église », comme ils l'appellent encore. « L'argenterie et les effets les plus importants » étaient « entreposés « dans la chapelle interne » (peut-être la sacristie) sur la porte de laquelle la municipalité et le comité de Surveillance de la Société populaire avaient apposé leurs scellés. Seul un desservant (1) assiste à l'opération. Il pousse le zèle jusqu'à leur indiquer « dans une chapelle de l'argenterie pesant 9 marcs, 5 onces et 3/4 ». Un traître, comme on avait dit en Afrique aux temps lointains de l'hérésie du donatisme. L'inventaire est des plus curieux. Entre autres, « une grande relique (sic), dans laquelle il y avait de l'argent » : donc une châsse (2). Les autres, que nous voyons encore, avaient donc pu être soustraites avant

(1) Jean Delserre, dont il a été parlé.

(2) Nulle autre précision. Un orfèvre la visite et démonte « en partie ».

le 14 juillet et déposées en lieu sûr. Voici, d'autre part, 2 « soleils » dont le plus grand est entouré de grappes de raisins formées de 6 guirlandes de grenats ; 217 ornements de messes ; 105 chapes ; 78 lés de damas cramoisi dont on évalue le prix à un chiffre énorme pour des actes de ce genre, 4.000 liv. ; 5 dais, dont l'un, en damas portait en son milieu un Saint-Esprit brodé en soie ; 2 « étendards » de velours ; etc... Les commissaires constatent qu'ils ont « effacé des couronnes de satellites » (1). Ils n'avaient détruit ni les armoiries mises par l'évêque Provana de Leyni au XVII^{me} siècle sur l'autel et les chancels, ni dans la frise de la grande nef toutes ces initiales, certaines surmontées de couronnes, qui évoquaient les prénoms de tant d'ancêtres de celui qu'on appelle en 1794 « le roi des Marmottes, le tyran sarde ».

Le 19, le district ordonne que les prêtres qui avaient prêté le serment de Liberté-Egalité (2) le mettent par écrit et le signent. Le comité de Salut public de Paris réquisitionne l'argenterie des églises ; ce que le district, sur l'ordre du département exige, le 1^{er} septembre, et en triple exemplaire. D'où le 3, inventaire de celles de Saint-Martin, de Saint-Jacques et de Saint-Jean-Baptiste, où le culte se célébrait encore tant bien que mal. Le 18, la Convention décrète la séparation des églises et de l'Etat ; il ne paiera plus les frais ni le salaire d'aucun culte, ni aux prêtres « constitutionnels » ni aux assermentés.

En octobre, la Société populaire multiplie les manifestations anticléricales. Le 1^{er}, elle décide de « faire connaître combien la doctrine des prêtres est erronée et dénuée de tout bon principe moral ». Le 2, elle se réjouit d'apprendre qu'un membre d'une de ses commissions est allé chez une institutrice, y a déchiré « les livres fanatiques d'oremus et de pater noster » qu'elle mettait aux mains de ses élèves, et les a brûlés. Le club décide aussitôt de rayer quiconque entre dans l'église. Le 3, un de ses membres « prouve l'inutilité des prêtres et le vrai mode d'adorer l'Être suprême ». On ouvre une souscription pour imprimer cette conférence déiste qui sera d'autre part traduite en italien. Le 8, où la sainte Réparate ne peut être fêtée dans la cathédrale laïcisée, elle l'est par les soins du P. Victor Massa, un augustin qui était procureur de la paroissiale Saint-Martin. Où et comment elle le fut, on l'ignore. D'après ce qu'on va lire, cela put se passer (3) dans son église, qui ne sera fermée que le 24, et à Saint-Jacques, qui le sera le 25, sur la demande du général Vachot, commandant de la place (4), qui en avait exigé les clefs et celles de Saint-Jean-Baptiste. Le 9 octobre, deux conventionnels en mission, Ritter et Turreau (divorcé d'avec une veuve Davout, dont l'un des fils deviendra maréchal de France, duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmühl) font arrêter Massa, « un ambitieux et un hypocrite, comme disait le comité local de surveillance. « Il a, la veille », écrivent les deux représentants du peuple, « fait solenniser la prétendue fête de Réparate, soi-disant (sic) sainte et patronne de Nice, dans les églises (sic) de la commune et détourné du travail ». — le 8 octobre était un septidi — « des gens de la ville et de la campagne. Cela retarde les progrès de l'esprit public et cause des troubles. Ce moine fanatise le peuple. » Ils ordonnent que Massa soit déporté à Montpellier et « retenu jusqu'à la paix, avec les égards cependant dus à l'humanité ».

Le registre de l'état-civil montre d'ailleurs que, en ce même 9 octobre, à Nice, un cor-donnier, un maçon et un citoyen sans profession donnèrent à des enfants qui venaient de leur naître le prénom de Réparate. Le 16, la municipalité ordonne la destruction de « toutes les

(1) Des emblèmes féodaux ; couronnes de quelques comtes et barons, je pense, de la noblesse nissarde.

(2) On a vu que le Saint-Siège permettait de le prêter, s'il était « purement civique ».

(3) Peut-être aussi dans quelques églises de la banlieue.

(4) Ritter et Turreau venaient, le 23, de le nommer. La place était en état de siège depuis 93. Vachot avait ainsi des pouvoirs étendus dont on va constater l'usage qu'il faisait.

inscriptions théologiques existant sur le frontispice ou à l'intérieur des églises » et notamment « celle existant sur un bâtiment national de la place Réparate »; donc sur la cathédrale. Le 18, selon Bonifaci, tout signe extérieur du culte avait disparu; entre autres croix, dès le 9 septembre, un certain Colle avait, pour 160 fr., « démoli » la croix commémorative du congrès de Nice de 1538 et celle de « Saint-François » que l'on replacera sur la place de l'église de Cimiez au siècle suivant. Il semble que, le 27, la municipalité ait songé à démolir le clocher. Mais il existe deux procès-verbaux, légèrement différents, de la séance où la Société populaire. Ils sont dépourvus de clarté.

Le 26, « sous une pluie torrentielle », 44 prêtres sont conduits à l'église conventuelle Saint-Jean-Baptiste et incarcérés. De même, des religieuses (dont une octogénaire) que l'on a le tact d'enfermer avec des femmes de mauvaise vie. « Par hypocrisie », écrit Bonifaci qui vécut ces heures sombres, le rabbin fut de la rafle. Aussitôt les voici conduits devant Vachot, qui préside une sorte de conseil de guerre où il y a 3 israélites. Faissola a raconté la scène. Le général a « le front renfrogné ». Il fait pleuvoir les épithètes de « fanatiques, grimaciers, hypocrites ». Bonifaci parle spécialement de « violences » exercées envers l'ancien jésuite « Derossi, qui était riche ». Probablement Jérôme Rossi qui sera choisi, par Garidelli mourant, comme provicaire général (1). Au surplus, le 28, Vachot change de ton et demande à la municipalité que 4 de ses membres aillent, avec lui, selon un arrêté des conventionnels en mission, remettre en liberté « les prêtres et religieuses sexagénaires arrêtés dans la nuit » des 25-26. Mais, ajoute Bonifaci, ils furent « obligés dès lors, pour paraître en public, de se travestir », autrement dit, nous le supposons, de porter le bonnet rouge. Le culte était, à la fin d'octobre, comme on lit dans deux registres de la cathédrale, « interdit... totalement (penitus) prohibé ». Il n'y avait plus qu'à le célébrer clandestinement en privé, aux risques et périls de l'officiant.

Si, ledit 31, des canonnières profanent la paroissiale Saint-Martin « de mille manières », comme il dit, et souillent notamment une Madone, on n'a rien relaté de tel en ce qui concerne la cathédrale.

Le 2 novembre, la Société populaire constate que, si le culte est interdit en ville, les gens vont à la messe dans plusieurs quartiers de la campagne (2) ; qu'on a, dans les prisons, proposé le rétablissement du catholicisme; que les catholiques chôment le ci-devant dimanche et les israélites le ci-devant samedi; que des « membres du comité central » s'étaient rendus à la messe à Sainte-Réparate (donc avant le 14 juillet). Quiconque entrera dans les églises, synagogues et autres lieux de culte, « ce qui n'est ni patriotique ni au niveau de la Révolution », sera, même s'il va, le décadi, « au temple de la Raison » rayé du club. Le 8, d'après Bonifaci, on recommence à chançonner « l'inutilité des prêtres, tandis que les représentants réclamaient les argenteries des églises ». Le 15, la salle de la Société populaire, la ci-devant église « du Gesù » (comme on dit improprement) est destinée à devenir, « quoiqu'elle soit trop petite », le temple de l'Être suprême. C'est que la ci-devant cathédrale, à un nouvel aménagement de laquelle presque personne n'aura souscrit, est encombrée « de nombreux effets de couchage qui proviennent d'églises » (à savoir de presbytères), « de couvents, du séminaire et de maisons d'émigrés », comme l'indiquera un document du 27 qui qualifie Sainte-Réparate de « magasin de dépôt ». Le 24, à la séance de la Société populaire, un des « frères », un chef de bataillon,

(1) Garidelli semble avoir échappé à cette vaste arrestation.

(2) Bonifaci note, le 28 décembre, que, depuis la fermeture des églises de la ville, « une foule de bons chrétiens allaient de Nice à 4 heures du matin entendre la messe à Cimiez et même à Falicon; ce que les patriotes taxaient de fanatisme ».

signale « fort judicieusement que la porte du temple de la Raison (sic), qui sert provisoirement de club, n'est pas décorée des emblèmes relatives (sic) à l'égalité ». Il demande et obtient d'y suppléer à ses frais. Le 30, toutes les églises « de l'arrondissement de l'armée d'Italie » sont mises par les conventionnels Ritter et Turreau à la disposition de l'agence des subsistances militaires. Si celle qui sert de temple décadaire et celle qui loge le club ne risquent pas de devenir des dépôts de blé, la cathédrale en sera un.

En décembre, le 6, elle est encore pleine des « objets du coucher militaire », qu'on évalue à 5.338 liv. Le 18, la municipalité estime que la population ne va pas assez régulièrement « au temple de la Raison » en vue d'y entendre, chaque décadi, la lecture des lois. Le 24, « les vêtements et autres ornements » cultuels sont entassés dans « le dépôt de la Terrasse ». Entre autres, 316 « toiles (1) de damas » (1750 liv.), 20 « rideaux » de damas (160 liv.), 7 « tapisseries » de damas, dont 4 « travaillées en or », 2 dais. On dépose à Sainte-Réparate des grains destinés à l'alimentation de nos troupes. Le 31, on dresse, comme Bonifaci le dit en termes peu clairs, le catalogue des livres de « la bibliothèque publique Sainte-Réparate ». Sans doute, celle du ci-devant chapitre.

En 1795, le 24 janvier, l'administration centrale ordonne de fermer toutes les églises qui restaient ouvertes. Le 28, l'agent national Garnier écrit « une lettre grossière contre les prêtres ». Le 30, il règne ici « le terrorisme le plus terrible ».

En février, le 2, un des représentants de la Seine-et-Oise invite la Convention à vendre toutes les églises et tous les presbytères. Ici, en mars, le 5, Turreau offre la cathédrale à qui voudra l'acheter ou du moins la prendre en location. Le 7, deux citoyens se présentent pour locataires. Le district répond : « Impossible ». Un décret du 21 février, rendu sur la proposition du protestant Boissy d'Anglas, interdisait notamment aux communes d'acquérir et louer des locaux cultuels. Le 13, le séquestre mis sur la synagogue est levé. Le lendemain, la municipalité glorifie le décret du 21 février, « mesure sage, juste, politique. Nos concitoyens ont autant d'attachement pour leur religion et la République que de haine envers toute tyrannie. Il est passé, le règne de ces hommes qui se disaient patriotes. Ce ne furent que des chenilles qui rongeaient l'arbre de la Liberté et auraient enfin étouffé sa puissante végétation. Mais la Convention a de son bras tout-puissant secoué l'arbre. Les vils insectes sont tombés dans la fange. Ils seront bientôt si avilis qu'ils n'auront plus assez de force et de courage pour lever la tête et contempler la hauteur de laquelle ils ont été justement précipités ». Le 19, un troisième état des frais causés par l'inventaire et la vente « des effets de l'émigré Valpergue Maillon, ci-devant évêque » (il y en avait eu deux en février, les 16 et 19), dit que cela monta à 1.696 liv. 7 s. Pas d'autre détail. Le 28, un autre conventionnel en mission, Beffroy, ordonne d'enlever les blés qui étaient « dans le local dit église Réparate et y pourrissent à cause de l'humidité et des exhalaisons méphitiques résultant de ce qu'on y enterra des cadavres » jusqu'en 1783. Il autorise le district à mettre l'édifice en location. Le décret du 21 février n'interdisait qu'aux communes d'offrir des immeubles actuels à des acquéreurs ou locataires. Un citoyen offre 705 liv. par an. Cela faisait (100 liv. en assignats valent, ce jour-là, 11 liv. 10 s. en numéraire) 39 s. par jour (2). Peu de chose, même pour un local aussi « humide et méphitique » que Beffroy le dépeignait.

Or, le 30, qui était le lundi saint, voici que la cathédrale est rendue au culte. Garidelli (3)

(1) A savoir des lés.

(2) En assignats. Environ 7 deniers 2/3 par jour en numéraire.

(3) Nulle mention de lui depuis le 2 juillet 94. Il aura eu l'adresse de faire son devoir et, en même temps, comme on dit vulgairement, le mort.

en reçoit les clefs. Le lendemain, dit l'abbé Bonifaci, « la foule témoigne la joie la plus vive ». Le 1^{er} avril, « l'office » y est, écrit-il, « célébré, après le déjeuner, au milieu d'un grand concours de population » : donc celui des Ténèbres. Le 3, un prêtre constitutionnel qui avait demandé au vicaire général « à y dire la messe » — celle du jeudi saint, où l'on n'en célèbre qu'une ? celle du vendredi saint, où l'on ne célèbre que l'office des Présanctifiés ? — se plaint à la municipalité de ce que Garidelli lui a répondu : « Je ne veux rien savoir de tout cela ». Il la prie d'intervenir contre « l'ex-chanoine ou grand vicaire ». Elle se déclare incompétente et ajoute qu'elle n'a qu'un droit : « surveiller la police dans les lieux destinés à l'exercice des cultes ». Comme Grégoire il y a deux ans, César Gastaud n'a qu'à s'en aller. Le 5, la messe de Pâques est célébrée, sans doute par Garidelli, en présence d'une grande affluence, dit Bonifaci, de fidèles. Le culte ne sera plus interrompu. Le 8, un commissaire du district, un de la commission municipale, deux membres du district (1) et un menuisier inventorient les meubles et effets de l'église. Notez 34 tableaux « grands et petits qui se trouvent en sa (sic) place, n'ayant pas eu un lieu plus propre pour les mettre » ; 6 chandeliers « avec 4 reliquaires en bois verni en argent ; un Cartegloire et les deux évangiles (sic) ; un trône du Soleil ; 6 confessionnaux en très mauvais état » ; 50 chandeliers sur les autels ; 12 devants d'autels ; « un brancard en noir avec ornements vernissés et sa glace », etc... Dans la grande sacristie, 15 tableaux dont 3 sans cadres. Dans la petite, 3 dont un seul encadré. Dans la chapelle du Saint-Sacrement, 40 chandeliers en mauvais état. Le 24, Garidelli marie, en vertu d'une dispense de la Pénitencerie, une Niçoise « professant la foi orthodoxe » (sic) avec le protestant Donny qui était le procureur de l'évêque de Nice (2). Le 30, la Convention décide la liberté des cultes dans certaines conditions et notifie que la constitution civile du clergé « n'est plus une loi de la République ».

En mai, le 22, deux membres du district (l'un de ceux-ci est Pierre Toselli dont le fils sera, au siècle suivant, un de nos historiens locaux) et deux municipaux assistent (3) à la livraison de la tapisserie qui va être, en vue de la Pentecôte qui tombe le surlendemain, tendue dans l'église. D'après un inventaire, il aurait dû « se trouver, dans le cabinet sur la terrasse du district », 20 rideaux de damas cramoisi, 316 « toiles » et 4 dais de même étoffe, 3 coussins de damas rose, 7 garnitures « de tapisserie à franges de damas, dont 4 travaillées en or », une grande couverture de fauteuil en damas garni d'or avec 2 grands rideaux, un dais de velours doublé de taffetas cramoisi etc... Mais on constate l'absence de 11 toiles et certains bouts de fils prouvent que l'une avait été décousue et enlevée. L'enquête établit que c'est le général Vachot, commandant de la place depuis le 23 octobre précédent, qui s'est fait livrer l'étoffe afin d'en parer son lit. Or, en mai 95, personne n'avait oublié la manière grossière et brutale dont il avait, six jours après sa nomination, présidé un tribunal devant lequel comparurent les prêtres, arrêtés en masse, les religieuses et le rabbin ; et l'on se rappelait « son front renfrogné », comme a écrit l'un des inculpés, et l'âpreté avec laquelle il semait l'interrogatoire de termes comme « fanatiques, grimaciers, hypocrites, imposteurs ». Le vol de Vachot est constaté officiellement. Le 30 mai, seconde loi sur la liberté des cultes. Elle exige d'ailleurs des prêtres, pour qu'ils puissent user des églises, la promesse de se soumettre aux lois de la République. Encore un engagement qui, comme le serment de Liberté-Egalité, non condamné par le chef de l'Eglise (un bref du 22 avril dernier venait, après trois autres, de permettre de le prêter), va créer des hésitations. Les uns conseilleront de faire cette promesse ; les autres, de la refuser.

(1) L'un d'eux est le peintre monégasque Jean-Baptiste Vignali.

(2) Garidelli porte dans l'acte le titre de « vicarius generalis episcopalis ». L'un des témoins est le prêtre Séraphin Barla : peut-être celui qui l'avait entendu évincer Grégoire.

(3) Sur la demande du locataire de la cathédrale et d'un citoyen qui garantissait qu'il paierait le loyer quotidien d'environ 39 sous.

En juin, le 3, le district écrit à Garnier qui était à Puget-Théniers, lui demande s'il est vrai qu'il ait donné à Savigny l'ordre de prendre du damas pour orner le lit de Vachot, et tient à savoir s'il existe un reçu de la quantité qu'il en a remise à Savigny.

En juillet, le 20, à Turin, Valperga remplace Donny comme son procureur par un homme de loi génois, Giorni, dont le père avait été consul de Gênes à Nice. Ce nouveau représentant de l'évêque subroge, le 1^{er} août, à Gênes, un natif de Contes, Passeron. Celui-ci fait établir, les 18 et 19, par l'un des juges de paix de Nice des actes de notoriété relatifs aux conditions dans lesquelles le prélat avait été mis en demeure de quitter notre ville. Passeron produit Le Seurre, qui était consul de France à Nice en 92, le négociant Saissi, qui était alors second consul de la commune sarde, le notaire Feraudi, qui était alors le secrétaire de celle-ci, et Joseph Castelli-nard, qui avait sauvé la vie à l'évêque. Le 21, il demande au district que le nom de Valperga soit rayé de la liste des émigrés, les scellés, levés, ses biens, restitués, une indemnité, allouée « pour ce qui fut distrait et vendu au nom de la Nation ».

En septembre, le 3, un commissaire du district et un de la municipalité enlèvent du lit, que Vachot avait si élégamment paré, les morceaux de damas qui sont remis au locataire de la cathédrale et remplacés par le vieux rideau que le général n'avait pas trouvé assez beau pour lui. Le 20, la Convention précise le sens de la promesse imposée le 30 mai aux prêtres. Ils devront reconnaître que « l'universalité des citoyens est le souverain » et jurer « soumission et obéissance aux lois de la République ». Cela ne diminuera pas les discussions qui depuis 17 semaines existent entre les catholiques fidèles. Ce jour-là, d'après Bonifaci, « inventaire des meubles de Sainte-Réparate qui avait conservé toute (sic) la riche tapisserie de damas qui mesurait 2.000 palmes niçois ou environ 520 mètres ». Toute ? Et ce que Vachot en avait aliéné pour son luxe personnel ? Le 27, le district donne gain de cause à l'évêque. « Son intention de rester à Nice est d'autant plus constatée qu'il est le seul fonctionnaire public qui n'ait pas quitté son poste. Il ne peut être considéré comme réfractaire. Lors de son départ, aucune loi de la République, surtout à l'égard des ecclésiastiques, n'avait été encore publiée ici, à laquelle il eût pu contrevenir. Le ci-devant évêque ne pouvait être privé de ses propriétés. Forcé par le gouvernement » — qui n'y fut pour rien — « de partir, il a dû ne plus revenir dans le terme prescrit aux citoyens de la ci-devant comté. En effet il ne devait point s'imaginer, étant originaire Piémontais, qu'il fut compris dans l'invitation. Lorsqu'il sut qu'il était sur la liste des émigrés, il s'est empressé de présenter sa pétition de 93, 22 juillet. Il doit être rayé de la liste et réintégré dans la possession de ses propriétés et recevoir la juste indemnité des meubles et effets qui seraient passés au profit de la Nation. Le séquestre doit être levé ». Quant à Garidelli, il accepte comme licite et utile d'accepter, ce que d'autres considéraient ailleurs comme une apostasie (Rome ne s'est pas prononcée), la loi du 30 mai. Il s'y conforme en déposant à la municipalité — et il déclare agir comme « chef du culte catholique » — la liste des édifices choisis pour que cette religion y soit célébrée.

Le 15 octobre, il demande, conformément à la loi, à l'exercer. Le 10, Jérôme Rossi en avait fait autant.

Au moment où la Convention, qui a voté, le 10 août, la constitution de l'an III, approche de sa fin, jetez les yeux sur les registres de la cathédrale depuis sa réouverture. Le 15 avril, Niepce (qui inventa la photographie) y fait baptiser un de ses fils. Le 21, le général Parra (qui a succédé à Vachot comme commandant de la place et ne tardera pas à faire « l'amalgame » de l'armée que Bonaparte conduira à tant d'éclatantes victoires) est parrain d'un enfant dont la marraine est une sœur du mari de la veuve de Mirabeau. Le 22 juin, Niepce fait

inscrire au registre de Sainte-Réparate son mariage, bûnit on ne sait en quel endroit de la ville ou plutôt de sa banlieue) en 94, août, avec une Niçoise, veuve d'un avocat (1). Le 26 juillet, un cousin germain du général André Masséna, le fabricant de savons Philippe Masséna (qui avait été un des membres les plus assidus de la Société populaire), et sa femme, née Faissola, sont parrain et marraine à Sainte-Réparate. De même, le 27 septembre, Honoré Galli et sa femme, sœur dudit Philippe.

Le gouvernement du premier Directoire exécutif commence en 95, le 4 novembre. L'Eglise a été dépouillée par la Constituante et persécutée par la Convention. Le régime nouveau cherchera à la supplanter. Le plus jeune des cinq directeurs a 40 ans : le ci-devant vicomte de Barras, qui seul réussira à se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin du régime. Les Niçois ne le connaissent que trop. Il n'était qu'un suppléant à la Convention en 92, lorsqu'il vint ici avec l'armée d'Anselme avec le titre de commissaire ordonnateur du département du Var, sa région natale. S'il n'est pas certain qu'il fût ici au moment où Anselme chassa l'évêque et où Valperga faillit être mis à mort en partant, il est au courant, étant arrivé au moins le 1^{er} octobre, de ce qui concerne le prélat. Le 8, il a mis le premier étage de l'évêché à la disposition de l'administration provisoire dont il avait la présidence et que le général venait d'instituer. Barras a fondé la Société populaire et l'a installée dans l'église des Dominicains, puis dans celle des Jésuites. On a vu qu'il fit payer, le 21 novembre, on ignore quels travaux (qui coûtèrent 24 liv.) et quelle « découverte » faite sur l'ordre d'Anselme; qu'en 93, mars, le club l'accusa d'avoir « dilapidé nos temples et dépassé Balthazar comme spoliateur de vases sacrés ». Les Niçois l'ont revu, conventionnel, flanqué de son collègue Fréron qu'il s'était adjoint de sa propre autorité, en juin et juillet. Une caricature va le qualifier en 96 de roi de France (puisqu'il est un des cinq directeurs), d'Agamemnon, d'Arlequin, de Paillasse et de Pantalon et, par allusion à son rôle ici, de comte de Nice et duc de Savoie. Parmi les premiers ministres que les premiers directeurs nomment en novembre, il y a à la Marine Truguet dont l'escadre seconda en 92 l'armée d'Anselme. Le premier commissaire central près les Alpes-Maritimes que nomme le ministre de l'Intérieur est Gastaud, qui avait, en 94, une heure avant le commencement du 15 juillet, signé et cloué sur la porte de la cathédrale « le petit carton » interdisant de célébrer le culte dans cette église.

En novembre, le ci-devant conventionnel Ritter, le dernier qui ait été en mission dans notre département, ordonne, le 6, à Albenga, d'arrêter les prêtres déportés (ils seront conduits devant le commandant de la place de Nice qui lesemprisonnera) et ceux qui n'ont pas été rayés définitivement de la liste des émigrés, même s'ils s'appuyaient sur des arrêtés, annulés par la loi, de représentants du peuple. Si c'est le dernier acte d'un conventionnel qui ne connaît pas encore la composition du nouvel Exécutif, celui-ci fera semblant de vouloir maintenir le peu de liberté promis, plutôt que donné, aux prêtres, mais aura une forte aversion pour eux et tout ce qui concerne l'exercice du culte. Le 30, Garidelli (ainsi que Bonifaci dont les notes sont si précieuses pour la période qui part de 92 et celle qui suit le rétablissement du régime sarde) est parmi les prêtres qui reconnaissent devant la municipalité, selon la loi du 30 mai, précisée par celle du 20 septembre, que « le souverain est l'universalité des citoyens » et promettent « soumission et obéissance aux lois de la République ». A la fin de décembre, il n'y a plus, selon Bonifaci, que très peu de prêtres dans le pays niçois.

(1) En 94, mars, le général de brigade Pélissier avait épousé une Niçoise à Saint-Jean-Baptiste, sur la rive droite du Paillon. Selon l'usage relatif à tous les actes religieux qui se passaient hors de la ville, c'est au registre de Sainte-Réparate que ce mariage avait été inscrit.

En 96, mars, à l'occasion du baptême que Garidelli confère à un enfant dont il est le parrain, il a l'air d'ignorer que les Français aient aboli la noblesse. N'écrit-il pas sur le registre que la marraine est veuve « du baron » Tondut ? Le 23 juillet, il redemande (ainsi que Jérôme Rossi et Ignace Milon) à la municipalité le droit d'exercer le culte. Notez qu'il joint à sa signature les initiales de son titre, que l'Etat ne reconnaissait pas sous cette forme, de vicaire général. Le palais épiscopal, nationalisé, n'avait pas encore été vendu. En août, le 12, un négociant d'Agde, Mages, l'achète pour 13.500 liv. (ce qui, ce jour-là, en mandats, correspondit à 364 liv. 10 s. en numéraire) et s'engage à laisser l'administration départementale comme locataire jusqu'à ce qu'elle puisse s'installer dans le ci-devant palais royal, alors hôpital militaire. Le 20, Garidelli s'effraie d'on ne sait quels « propos terroristes » et enlève, sur des statues de la Sainte Vierge, des couronnes qu'il se peut qu'il eût placées pour la fête de l'Assomption. Le 31 décembre, Te Deum à Sainte-Réparate. « Il y a eu foule », écrit Bonifaci, pour écouter un très court sermon (un breve discorsino) de Rossi; « mais les prêtres sont dans la misère ».

En 97, les élections de floréal font passer le pouvoir aux modérés. Le 9 mai, Garidelli marie l'une des sœurs du mari de la veuve de Mirabeau. En juin, le 2, le département permet au chanoine Honoré Navello, curé de Sainte-Réparate, de rentrer et, sanctionnant l'avis donné par le district en 95, septembre, ordonne que l'évêque soit rayé de la liste des émigrés et remis en possession de ses biens. C'est le moment où la réaction, comme l'on dit, semble sur le point de prévaloir en France. Le 15, pour la Fête-Dieu, une grand'messe en musique à la cathédrale, d'après Bonifaci qui ajoute que, 10 jours auparavant, la cérémonie de la première communion avait été « des plus édifiantes ». Le 26, le chanoine curé a repris ses fonctions; il bénit un mariage.

En juillet, le 23, Passeron, « procureur de Monsieur Valpergue », s'adresse au département. « Votre récent arrêté dit qu'il sera réintégré dans ses propriétés. Il réclame ceux de ses effets et meubles qui sont encore invendus dans les appartements que votre administration occupe et ne peuvent que se dégrader tous les jours ». Or, avant le 24 (d'après une note de l'oraison funèbre que le chanoine Eugène Spitalieri de Cessole consacra, dans 35 ans, à l'évêque de Nice Colonna d'Istria), Valperga a refusé au Saint-Siège d'être transféré de Nice à Novare. Ce détail peut permettre de penser qu'il comptait vraiment revenir ici. Pour préciser, l'évêché de Novare était passé en 97, le 24 juillet (le titulaire étant transféré à l'archevêché de Turin), à l'archevêque de Cagliari.

En août, tandis que le clergé constitutionnel tient à Paris, depuis le 15, un « concile national » où il cherche (avec l'approbation du gouvernement), sous la direction de Grégoire qui ne préside pas, à constituer une « religion nationale », les Anciens rouvrent, le 24, la porte à tous les prêtres exilés. Le 28, Passeron s'arme de l'arrêté que le département avait pris le 2 juin. Et d'un des articles d'une loi de 94, 26 octobre, « lequel exprime que les prévenus d'émigration seront tenus de donner caution solvable de la valeur de leur mobilier et ne pourront obtenir leurs immeubles jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur leurs réclamations par qui de droit ». Le procureur de Valperga présente au département un tapissier de Nice, Grosson, qui s'oblige « solidairement avec ledit Valperga » et qui renonce « au droit de premier convenir » (sic). Cela et la mesure du 2 juin irritent les ennemis de l'évêque. Un homme politique niçois, l'ancien conventionnel Dabray, qui est membre des Cinq-Cents, écrira : « La Commission municipale l'a, moyennant le spécifique ordinaire des louis, rayé de la liste des émigrés et lui a préparé, quelques jours avant le 18 fructidor, une rentrée triomphale ».

Le coup d'Etat parisien du 4 septembre est suivi des mesures sévères que l'on sait. Le

directeur Carnot a pu s'enfuir de France. Les Anciens ne le remplacent point par un général : Masséna (que les Cinq-Cents proposaient par 194 voix) et Augereau (qui avait réalisé le coup d'Etat et qu'ils proposaient par 2 voix de moins) sont mis de côté. François de Neufchâteau succède à Carnot. La loi du 19 fructidor (5 septembre) exige qu'il soit prêté, devant la municipalité, sous peine de déportation à l'île de Ré et surtout en Guyane, un serment de « haine à la monarchie et à l'anarchie » ainsi que de « fidélité à la République et à la constitution de l'an III ». Dès le 20, où les prêtres furent, dit Bonifaci, « inquiétés pour ce nouveau serment », Garidelli le prête. De même, Rossi, Milon et Bonifaci. Le lendemain, à Paris, quand le président du « concile national » fait savoir aux Cinq-Cents que cette assemblée a prêté, dès le 7, un serment solennel de soumission à la République, ils répondent : « Nous ne reconnaissons pas cette corporation religieuse ». Rien n'indique qu'un adepte de la théophilanthropie, si chère au directeur Lareveillière-Lépeaux ait cherché à introduire à Nice le culte, inauguré le 9 janvier de cette même année, glorifié par ce personnage, le 1^{er} mai, à l'Institut, vite raillé, et les « lecteurs » qui, en habit bleu, ceinture rose et robe blanche, faisaient entendre des pages tour à tour de la Bible, d'Aristote, de Zoroastre, de Confucius, de Voltaire et de Franklin. Inutile de dire qu'à la nouvelle de la loi du 19 fructidor le chanoine Honoré Navello avait pour la seconde fois quitté la cure de la cathédrale et passé la frontière. Garidelli est en règle avec la volonté du gouvernement et sait comment il peut faire son devoir sans s'affoler, malgré son grand âge, au milieu des difficultés qui peuvent résulter du culte décadent, plus redoutable que la théophilanthropie. La formule du nouveau serment qu'il a prêté a poussé beaucoup de prêtres, dans d'autres diocèses, à s'y soustraire. D'autres, comme le vicaire général de Nice, l'ont accepté pour conserver leurs églises et assurer le culte.

En 98, revrier, le roi de Sardaigne intervient — la paix avait été signée en 96 entre Paris et Turin par les plénipotentiaires de son père, en mai, à Paris — pour l'évêque et par l'entremise de son ambassadeur. Un bureau de notre ministère de la Police répond, le 7. « Cet évêque (sic) dit qu'Anselme lui aurait donné l'ordre de quitter Nice. Il faut en croire l'émigré (sic) sur parole. Mais, à raison de son domicile, il était tenu de rentrer sur le territoire dans les délais voulus par les lois (sic). Il est atteint par la déchéance et n'a réclamé qu'en l'an V (sic). Il ne paraît pas y avoir lieu de violer la loi en sa faveur. Sa rentrée est prohibée par la Constitution et exercerait une influence dangereuse ». En tête de ce rapport et sous une signature illisible : « Il y a lieu à instruction et à prendre des renseignements près du département des Alpes-Maritimes » (1). L'ambassadeur de Charles-Emmanuel IV ne paraît pas avoir insisté. Le 7 avril, samedi saint, les biens de Valperga sont, devant son procureur, remis sous séquestre.

Le 4 juin, Garidelli bénit à Sainte-Réparate le mariage du général Sextius Miollis et de Rosalie Botté, native de Villefranche-sur-Mer, veuve d'un Novaro qui avait été (il se garde, cette fois, d'inscrire ce titre féodal sur le registre) comte de Castelvecchio.

En août, le 12, les administrations municipales du département sont invitées à veiller à ce que les cérémonies du culte ne soient pas extérieures et à ne tolérer aucun signe extérieur de religion. Le 24, dit Bonifaci, l'administration centrale fait enlever les croix des églises et clochers. Le Mentonnais Massa, qui a remplacé le Niçois Gastaud en qualité de commissaire central de l'Exécutif dans les Alpes-Maritimes, y met un zèle qui lui valut le surnom d'Enleveur de Croix (« Levo Cros »). Il se plaint, le 20 décembre, de ce que « les ministres du culte

(1) Le 10, Berthier occupe Rome. Le 15, la République romaine est proclamée. Le 20, Pie VI est conduit à Florence par nos troupes et le pillage de Rome commence.

appelé catholique », notamment « ceux qui exercent dans le temple connu sous le nom de Sainte-Réparate », manquent aux lois de 95, « n'affichent pas leurs déclarations dans le lieu le plus apparent » et font « leurs cérémonies avec les portes ouvertes ».

En 99, février, des commissaires veulent mettre sous séquestre les biens d'un neveu (dont les enfants passaient pour avoir émigré) de Garidelli. Sa femme dit que son mari est à L'Escarène et que les « effets et meubles » de l'appartement sont au vicaire général. Nos troupes occupent le Piémont depuis décembre; le roi s'est retiré en Sardaigne. Le 20 mars, on apprend qu'un Niçois a vu Valperga à Turin et lui a manifesté son désir d'y rester; que l'évêque s'est refusé, « en raison des circonstances, de vous conseiller », aurait-il dit, soit de partir soit de demeurer. Le 26 avril, mardi de Pâques, l'Exécutif maintient le prélat sur la liste des émigrés. L'arrêté porte la signature de Barras. Le ministère de la Police communique cette décision définitive, le 10 mai, aux administrations intéressées. Le 22, Massa demande au département de la communiquer à la municipalité et de faire mettre sous scellés les meubles et l'immeuble de « l'émigré » qui est irrévocablement spolié.

En juin, le 23, la municipalité ordonne que, « pour la ci-devant Saint-Jean-Baptiste, il ne soit dans les rues ni allumé de feux de joie ni tiré des fusées, boîtes, coups de fusils ou pistolets. Le 30, d'après Bonifaci, il y a fort peu de prêtres ici. Le 18, a eu lieu à Paris le coup d'Etat du 30 prairial VII. C'est en vain que les Cinq-Cents ont proposé le général Masséna pour entrer à l'Exécutif en remplacement soit de Merlin de Douai soit de Lareveillière-Lépeaux. Les Anciens ont élu Ducos et un général obscur, Merlin. En juillet, l'autorité militaire, qui sait que la situation devient inquiétante dans le nord de l'Italie, s'empare du temple décadaire, où avaient eu lieu en mars une fête en l'honneur de la Liberté (il faut lire dans Bonifaci ce qu'il a dit de la Vénus et des trois Grâces, couronnées de myrtes et placées sur le maître autel, et des flots d'encens qu'on leur offrit) et en avril une cérémonie funèbre en souvenir des victimes de l'attentat impérial de Rastadt. Le temple des décadis doit servir d'hôpital militaire. Indignation de Massa. « Les catholiques ont ici cinq églises supérieurement bien (sic) placées et très grandes. On a sacrifié, pour les ménager, le seul temple qui servait (sic) aux réunions décadaires et fêtes républicaines. Les patriotes en gémissent. L'esprit public va être perdu, si l'on tolère un scandale de la sorte ». Or en floréal (donc entre le 20 avril et le 19 mai), le ministre de la Guerre, prié de consentir à ce que ces réunions et fêtes eussent lieu non plus à Saint-François-de-Paule, mais à Saint-Dominique, avait répondu : « Saint-François-de-Paule a servi de temple décadaire jusqu'ici et peut le rester ». Mais le ciel s'est couvert à l'est des Alpes et des Apennins.

En septembre, le 23, d'après Bonifaci, un soldat commet à Sainte-Réparate un vol sacrilège sur lequel nous manquons de détails. La foule veut le tuer. Ses chefs le mettent en prison. Le 10 octobre, Garidelli fait célébrer dans « l'ancien diocèse » un Requiem pour Pie VI, mort prisonnier à Valence, le 29 août, dans les bras de son ancien maître de Chambre, l'archevêque de Corinthe in partibus Spina. Les funérailles « du citoyen Pie VI, ex-pape », comme on disait dans le style officiel d'alors, pour désigner celui que certains historiens appellent « la plus auguste et la dernière victime de la Révolution », ce prélat avait été réduit à les célébrer de la façon la plus humble, dans la petite chapelle d'un fort. L'Exécutif, qui n'accordait point de passeports aux membres de sa petite cour, privés tant de moyens de subsistance que du droit de correspondre avec leurs familles, avait refusé au chef de l'Eglise une sépulture ecclésiastique qui fût décente.

En novembre, l'état sanitaire de Nice était si mauvais que Garidelli ouvre un triduum à Sainte-Réparate. Le maire, Emanuel, est victime de l'épidémie. Le 14, huit jours après le bap-

tème de ce « frabiquant de chandelles » (comme portait l'acte de ce baptême), il reçoit « tous les honneurs civils, militaires et religieux » et ses funérailles ont lieu à la cathédrale.

Le 10, le gouvernement du Consulat avait commencé. Le 9, Spina ayant vu Bonaparte à Valence, lors de son retour d'Égypte, et obtenu de lui la promesse que des passeports seraient accordés à l'entourage du pape défunt, toute sa maison avait pu partir, moins l'archevêque de Corinthe et un camérier secret. Le rôle de Massa ne tardera pas à prendre fin à Nice. En décembre, le 31, « les églises de l'ancien diocèse », écrit Bonifaci, « reçoivent, malgré la misère, d'abondantes aumônes et, à Sainte-Réparate, devant une foule très pieuse, le Te Deum est chanté et Rossi, le seul prédicateur qu'il y ait à Nice, prononce un sermon ».

En 1800, janvier, Garidelli, âgé de 75 ans, est à l'article de la mort. Il choisit Rossi comme provicaire général et est enterré, le 13, non pas au cimetière, détail à noter, mais dans la cathédrale (1). Valperga envoie de Turin la confirmation de ses pouvoirs à Rossi qui, en mars, le 26, prête devant la municipalité le serment prescrit par un arrêté consulaire du 28 décembre, de fidélité à la constitution de l'an VIII qui était entrée en vigueur le jour de Noël ou, en style laïque, le 4 nivose VIII. Le 28 mars, tandis que Rossi prêche sur l'évangile (c'était le vendredi avant le dimanche de la Passion), un coup de feu est tiré du dehors sur le lanternon de la coupole.

En avril, le 10, qui était le jeudi saint, il marie un colonel natif de Limoges avec une Antiboise à laquelle il donne la particule sur le registre.

En mai, nos troupes évacuent Nice le 12, où l'ennemi entre, et y reviennent le 31; Bonifaci dit que le clergé alla féliciter Suchet qui les commandait. Nulle trace d'une cérémonie religieuse qui aurait eu lieu soit pour l'exaltation de Pie VII, élu le 14 mars par le conclave qui se tint à Venise, soit pour sa rentrée, qui se fit le 3 juillet, à Rome.

En novembre, le 9, Rossi baptise à Sainte-Réparate une juive d'Ancône qui a pour parrain et marraine Philippe Masséna et sa femme, dont nous avons parlé. Le 26, le préfet Florens invite les maires à le renseigner sur les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment à la constitution consulaire et à les y obliger.

En décembre, le chanoine curé Navello venait, par un intermédiaire, de demander à rentrer et à être mis en surveillance. Il faisait valoir qu'il avait quitté Nice en 92 pour se soustraire à la nécessité de prêter serment à la constitution civile du clergé ou d'être déporté. Le 5, Florens demande à la municipalité des renseignements sur lui. Le 17, il avise celle-ci que ce prêtre n'a pas justifié sa présence à l'étranger, paraît un ennemi du gouvernement et ne sera pas autorisé à rentrer.

En 1801, janvier, Bonifaci note dans son journal « la peur du pusillanime provicaire Derossi qui n'a pas osé résister », durant une messe dite à la cathédrale pour un franc-maçon, à la manière dont plusieurs francs-maçons, notamment le général Garnier, se tinrent « moins bien qu'au théâtre ». En mars, un dominicain prêche à la cathédrale avec tant de succès que trois poètes locaux consacrent des sonnets à le louer. Le 10 avril, vendredi de la semaine de Pâ-

(1) Il n'aura pas su que, le 30 décembre, le Premier Consul avait permis que les restes de Pie VI reçussent « les honneurs d'usage pour ceux de son rang » et qu'on élevât sur sa tombe « un monument simple ». La sépulture fut donnée au cimetière, le 30 janvier, avec les honneurs civils et militaires dus aux souverains, mais sans cérémonie religieuse; Spina évitait ainsi la présence de l'évêque constitutionnel de l'Isère qui, celui de la Drôme étant mort, serait venu pontifier.

ques, Te Deum à l'occasion de la paix de Lunéville ; les autorités civiles, militaires et judiciaires y assistent. En l'absence du préfet, un conseiller de préfecture a soin d'avertir la municipalité que la loi interdit de sonner les cloches tant pour les processions des Rogations que pour la « fête de Dieu ». En juin, d'après Bonifaci, « tempête », le 12, contre les prêtres au sujet de la soumission que le gouvernement exigeait d'eux, « confondant ceux qui étaient rentrés depuis longtemps ou de fraîche date » ; le 15, nul de ceux-ci n'ose célébrer la messe « à cause de l'orage qui menaçait les émigrés ». En juillet, le 15, malgré une proclamation des évêques constitutionnels, le Concordat est signé à Paris. Le 18, le préfet se plaint « au citoyen Rossi, chef du culte catholique à Nice », de ce qu'un prêtre exerce ici le culte sans avoir fait sa déclaration, et en avertit la municipalité. Le 22, le provicaire enjoint au clergé d'obéir aux lois qui le régissent ; et Bonifaci de noter que sa formule « il prefetto ordina e noi ordiniamo » lui semble fort peu canonique. Il ajoute qu'il y avait « deux partis » dans le clergé niçois, « ouvrier indolent de la vigne du Seigneur : i permanenti ed i rientrati di fresco ». En août, le 15, Pie VII ratifie le Concordat. En octobre, grande foule à la cathédrale tant pour la fête du Rosaire que pour celle de sainte Réparate. En novembre, un chartreux, délégué par Valperga, y marie une ancienne religieuse du Bon Pasteur, une Lyonnaise, relevée par Rome des vœux simples qu'elle avait prononcés, et un Parisien. En décembre, le 13, l'évêque résigne le siège selon le désir des brefs *Tam multa* du 15 août et *Novum ac luculentum* du 29 novembre. Sa démission fut remise par le cardinal légat Caprara à Portalis, chargé des affaires cultuelles depuis le 8 octobre, et insérée au *Moniteur* du 3 suivant. A noter que, lorsque le Concordat avait été ratifié à Paris le 10 septembre, il prévoyait 10 métropoles et 40 évêchés où ceux de Nice et de Fréjus ne se trouvaient pas. Bonaparte tint à ce que le siège de Nice fût maintenu. Ne quittons pas Valperga sans rappeler que, dans une brochure publiée à Sinigaglia, en 1800, par un bénéficiaire de Lorette, avaient été insérés quatre sonnets en italien de l'évêque de Nice. Il les avait composés en l'honneur du martyr de saint Basse qu'une tradition, acceptée par l'Eglise, donne comme le premier évêque de notre ville. Le 31 décembre 1801, le Te Deum d'usage est chanté à Sainte-Réparate ; un capucin de Saint-Barthélemy y prêche, mais nous nous abstenons de citer le jugement que le terrible abbé Bonifaci porta sur son sermon.

Ce que fut, en ce qui concerne Sainte-Réparate et la banlieue qui dépendait d'elle au point de vue religieux, l'administration des sacrements durant les années où le catholicisme connut tant de tribulations, il est compliqué de s'en rendre compte à l'aide des divers cahiers et registres qui ont survécu. Prélevons quelques détails dans les uns et les autres.

En 93, mai, le vicaire général Garidelli baptise un enfant dans ce qu'il appelle « la chapelle privée » de Notre-Dame des Sept Douleurs de la cathédrale. Le curé Leotardi avait, en février, donné l'eau sainte à une fillette, « née de père et mère inconnus et trouvée sur la route de Turin, devant ce qu'on appelle la chapelle de Notre-Dame de Bon Voyage (Buon Viagge) ». En 94, décembre, un prêtre écrit qu'il a baptisé un enfant « chez le baron Caravadossi » qui avait été arrêté en 93, août, puis remis en liberté. Ecrire le terme de baron à cette date, c'est une grave imprudence. De même, en 95, février, pour un baptême célébré « chez le comte Guiglionda », et en 96, mars, où une marraine est qualifiée de veuve « du baron (sic) Tondut ». En 98, décembre, Jérôme Rossi, s'intitulant « ancien prêtre de la Société de Jésus », ondoie un enfant « dans ma chapelle privée ». En 1800, décembre, encore un prêtre qui n'hésite pas à écrire qu'un enfant, baptisé par lui et né de parents inconnus, avait été recueilli « dans la porte de la maison qui, denominata *La Piazzetta*, appartient au comte Caïs ». A noter les conversions, en 95, 96 et 97, de 3 protestants et, en 1800, celle d'une juive. Pour ce qui regarde les mariages, les détails curieux ne manquent pas. Un grand nombre d'officiers et de soldats de nos troupes ne se sont pas bornés à des unions civiles.

Il va de soi que les idées nouvelles ont fait concurrence aux saintes et saints, lorsqu'il s'est agi de déclarer des naissances au bureau municipal de l'état-civil. Le savetier de La Fontaine se plaignait au financier, sans être animé d'anticléricisme, de ce que « Monsieur le curé chargeait toujours ses prônes de quelques nouveaux saints ». En 93, octobre, le conventionnel Duhem (du Nord) s'en inspire pour déclarer que « le pape remplit de personnages son calendrier et, quand il en survient de nouveaux, ne sait plus où les mettre ». C'est le mois où fut voté le calendrier républicain, avec ses 12 mois aux noms que chacun connaît, les 3 décades de chaque mois, les dénominations de chaque jour de la décade, l'obligation de chômer en l'honneur du décadi qui devait supplanter ce qu'un politicien de Nice appellera « le jour barbare du dimanche », et les jours complémentaires qui eurent, une fois au moins, le terme de « sans-culottides ». Le mathématicien Romme avait proposé et fait adopter que « tout ce qui rappelle l'ère religieuse » fût supprimé. D'où, « la dénomination ordinale ». Fabre d'Eglantine, que chaque journée portât le nom d'un « objet utile, plante ou animal ». Son idée, d'abord écartée, prit corps, lorsque le nom d'un « instrument rural, fut assigné à chaque décadi, celui d'une bête à chaque quintidi, et aux autres jours celui d'un être du règne végétal ou, mais parcimonieusement, du minéral.

Aux saintes et saints sous la protection de qui le clergé de Sainte-Réparate plaçait, même dans le secret des cérémonies faites en catimini, les nouveau-nés de parents restés fidèles aux croyances anciennes, quels concurrents opposèrent les partisans de la laïcité. « pour contribuer à l'instruction publique », selon le style officiel ?

Il y a des parents qui s'ingénierent à ménager, comme l'on dit, la chèvre et le chou. Le plus en vue est le négociant Jean-Baptiste Guide, originaire d'Antibes, frère aîné d'un Maurice. Tous deux, politiciens sur qui l'attention des Niçois est fixée soit avec sympathie soit autrement. En 94, le 5 mai, qui était le 16 floréal an II, il donne à l'un de ses fils les prénoms de Maurice-Floréal. Ce commerçant sera, en 95, taxé de « beuveur » (sic) « de sang » par ses ennemis, arrêté, le soir du 30 avril, après le coucher du soleil, et incarcéré malgré ce que, dans une requête, il appela « ma maladie en crachements de sang ». Mais, le 14 mai, ce prétendu anthropophage sera remis en liberté, d'ailleurs sous la surveillance d'un gendarme. Puis le père de Maurice-Floréal cessa d'être suspect. Il devint l'un des plus importants négociants en huiles, maria l'une de ses filles, en 1810, avec le baron François de Bellet et fut, en 12, le contribuable le plus imposé. En 93, novembre, la fille posthume d'un adjudant-major à la 165^e demi-brigade est, sur le désir de la mère, prénommée « Anne-Sainte ». Il est visible que cette citoyenne voulait placer son enfant, même à l'état-civil, sous le patronage de sainte Anne.

En 95, février, un capitaine à la 83^e donne à son fils les prénoms de « Joseph-Buis ». En mai, alors que Fabre d'Eglantine avait été guillotiné en avril, voici une « Anne-Eglantine ». En décembre, un nouveau-né reçoit les prénoms d'« Alexandre-Abeille » ; le second est un de ces êtres affectés aux quintidis. « Sans-Culotte » s'unit à Paul, Jean-Baptiste, Joseph-Ignace ; le père d'un de ces garçonnetts est le concierge de l'immeuble où les autorités départementales siégeaient. Un capitaine à la 99^e prénomme sa fillette « Sans-Culotte », mais, d'autre part, Marie-Nicole. « Liberté » se joint à Jean-Joseph, à Jean-Louis, à Marie-Colombe, à Marguerite. « Marat » est encadré par François et Alexis ; « Brutus » est associé à Sébastien par un gendarme. Sous le Directoire, en 97, novembre, un père qui aura frémi d'aise, quelques semaines auparavant, à la nouvelle du 18 fructidor qui a étouffé ce qu'on appelait volontiers le parti renaissant de l'ancien régime, prénomme son fils « Montagne », non sans mettre d'abord Joseph. « Brutus » est associé à Jean, à Noël, à Paul. Un nouveau-né reçoit les prénoms de « Marie-Liberté ».

Mais il y a les « purs ». En 94, janvier, un père choisit le prénom, inattendu en cette saison de « Messidor ». En août, un septidi, un capitaine aux charrois prénomme sa nouveauté « Septidi ». En décembre, un décadi, jour solennel pour les patriotes, une fillette reçoit le prénom de « Décadi ». Brutus a beaucoup plus de dévots que Gracchus, Marat, Liberté et Sans-Culotte, surtout dans l'armée. Un maître cordonnier à la 83^e a l'âme si républicaine qu'il prénomme son fils « Brutus le Sans-Culotte ». Un employé de la poste ne se contente pas, pour sa fillette, d'un de ces noms de plantes inscrits officiellement au calendrier de l'Etat. Il la prénomme « Azalée » (qui n'y figurait pas) et Alexine » (qui a peut-être une sorte d'arrière-savoir du calendrier « du pape »). Enfin, sous le Consulat, le négociant Jean-Louis-Joseph Sauteiron, gendre du 2^e baron de Bellet, donne à son nouveau-né le prénom de « Napoléon ». Il est vrai que le cardinal Fesch assurera plus tard à notre évêque Colonna d'Istria qu'il y avait un saint de ce nom, mais sans arriver à préciser ce qu'il fut.

Voilà une idée de la concurrence que les idées nouvelles firent, dans les registres laïques de l'état-civil, aux personnages que le clergé de la cathédrale était habitué à voir choisir par les parrains et marraines. N'est-ce pas un savoureux détail de l'orage politique qui gronda, pendant quelques années, autour de la coupole de Sainte-Réparate ? Surtout dans la période où c'est sous le « vocable » de Marat que la section municipale du quartier de cette église fut placée. Période où l'un des machinistes de « l'Ecole des mœurs », autrement dit, du théâtre communal, donnait à son fils, en 94, octobre, par haine des tyrans, le prénom de « Guillaume Tell ». Romme se poignarda en 95, juin, devant le tribunal militaire qui venait de le condamner à mort. « L'ère religieuse », dont il avait rêvé l'anéantissement, recommença, sinon avec le Concordat, du moins en 1806, le 1^{er} janvier, dont la veille avait été officiellement le 10 nivose an XIV. Le curé de la cathédrale n'eut plus à juxtaposer sur ses registres, la formule grégorienne et la républicaine. Il n'ignorait pas d'ailleurs que, sur ceux de la mairie, les employés de l'état-civil avaient inscrit, maintes fois, des prénoms chrétiens, y compris ceux qui ont le goût du terroir nissard, Réparate et Hospice, ou monégasque, Dévote.

Les souvenirs historiques depuis 1802

A. — Régime français jusqu'en 1814.

En 1802, le 8 avril, le gouvernement consulaire ajoute les articles organiques au Concordat et le transforme en loi. Le 9, un décret du cardinal légat Caprara érige canoniquement, en exécution d'une bulle de Pie VII du 29 novembre précédent, les évêchés concordataires et rattache le siège de Nice à la métropole d'Aix. Le même jour, un arrêté de Bonaparte nomme évêque de Nice un Corse natif de Bechisano (diocèse d'Ajaccio), Colonna d'Istria, apparenté, dit-on, avec lui. C'est un ancien condisciple de Fesch et l'un de ses meilleurs amis. La nouvelle parvient ici le 17.

Le 1^{er} mai, Te Deum en présence des autorités au sujet de la publication (faite le dimanche 18 avril, jour de Pâques, à Notre-Dame de Paris, en présence des trois chefs de l'Etat) du Concordat. Le 8, le second préfet des Alpes-Maritimes, le général Châteauneuf-Randon, qui a été l'un des pages de Louis XV et l'un des conventionnels régicides, reçoit des curés un sonnet; le 15, des « prieurs » des strophes. Le 21, Joseph Bonaparte, qui était au magnifique château de Mortefontaine, presse l'évêque, « mon cher ami », de venir à Paris « où l'on vous attend tous les jours; mon oncle Fesch doit vous avoir annoncé votre nomination ». Le 24, le pape annonce la publication du Concordat dans un consistoire secret où il transfère Caprara à l'archevêché de Milan et délivre ses bulles à Colonna d'Istria. Le lendemain, il l'autorise à recevoir le sacre des mains de tel évêque qu'il choisira, pourvu que son métropolitain ne subisse de ce fait aucun préjudice. Le 27, fête de l'Ascension, il chante un Te Deum en sa cathédrale Saint-Jean-de-Latran. Le 11 juillet, Colonna est sacré à Paris, dans l'ancienne église des Carmes, par l'évêque de Vannes, Maynaud de Pancemont, qu'assistent celui d'Ajaccio, Sebastiani Della Porta, et celui de Séez, Chevigné de Boischollet.

Les autorités s'inquiètent de savoir où le prélat logera. Le 10 avril, Chaptal, ministre de l'Intérieur, a été chargé d'ordonner aux préfets de préparer « des maisons épiscopales » et des cathédrales et, s'il y a lieu, de les restaurer « sans délai ». Or, l'ancien palais épiscopal a été nationalisé et vendu. Le 18 juillet, des experts l'évaluent à 25.000 fr. et suggèrent que l'évêque soit logé « au jardin Lascaris, sis au quartier de Riquier, qui en vaut 11.000 de plus, ou bien sur le Cours, dans l'église inachevée des ci-devant Théatins ». Le 20, Gaudin, ministre des Finances, écrit au préfet : « La seule maison qui pourrait loger l'évêque est dans un quartier peu convenable... Il faudrait traiter par voie d'échange avec les propriétaires de l'ancien évêché et en référer à mon collègue de l'Intérieur ». Le 13 août, le préfet (1) fait savoir à Defly, maire de

(1) Il avait, le 9 juillet, donné à la cathédrale « beaucoup d'argenteries » cultuelles qu'une dénonciation lui avait permis de déterrer à Cimiez.

Nice, que le peu d'activité dont il a fait preuve au sujet de l'habitation de l'évêque déplait et qu'il faut se hâter « avant l'arrivée du citoyen Colonna qui doit être ici vers le milieu du mois prochain ». Le même jour, Mages, l'un des acquéreurs du ci-devant palais, écrit au maire : « Je rentre de la foire de Beaucaire; l'autre acquéreur, Spreafico, est en voyage; j'attends l'autorisation du gouvernement pour échanger ». Le 19, le préfet relance le maire, l'invite à ce que « l'ancienne maison de l'évêché soit bientôt réparée et meublée », et lui indique qu'il a signalé les moyens de lever tous obstacles ». Le lendemain, Colonna, qui s'était mis en route, est à Marseille depuis jours. A Fesch, qui lui avait envoyé une montre après son départ de Paris, il écrit qu'il attend ses « équipages, qui ne parviendront que dans la huitaine... J'ai vu à Lyon l'évêque de Chambéry et Genève, Des Moustiers de Mérimville, ci-devant de Dijon... Un Corse, à demi corsaire, m'a retiré de l'auberge où j'étais descendu ici. Je loge chez lui. Je vous recommande mes deux neveux pour qu'ils soient reçus au Prytanée... Saluez Madame votre sœur, le premier consul, Joseph, à qui j'écrirai dès mon arrivée à Nice, mesdames Bacciochi, Clary, Murat, Lucien, le petit Bacciochi, Ornano et sa femme, notre bien digne législateur Arrighi ».

A Nice, le 21, Te Deum en présence des autorités, à l'occasion du sénatus-consulte par lequel Bonaparte est devenu consul à vie. Le 1^{er} septembre, le préfet constate que le maire manque de « détermination », charge deux commissaires de conclure l'affaire relative à la rétrocession, location « ou autrement » et veut que les « petits locataires évacuent ».

Le 4, « à l'improviste », une felouque venant de Marseille mouille à Lympia. L'évêque en descend et est salué par deux prêtres qui se promenaient « par hasard » sur le quai. Le préfet l'apprend et lui envoie, l'invitant à loger à la préfecture, sa voiture accompagnée de gendarmes. « Une escorte qui fait rire et jaser », écrit un contemporain, l'abbé Bonifaci. Le 5, visite des autorités. Le 6, du clergé au nom duquel le vicaire général Rossi prononce un « discorsino ». Le 12, installation de Colonna à Sainte-Réparate par le préfet, qui lui en remet les clefs, et Rossi, que l'archevêque avait délégué et qui lui adresse un discours en latin. L'évêque lui répond en français et est reconduit à la préfecture par le clergé, chantant des hymnes, et les autorités, entre deux haies de soldats et de gardes nationaux. « On s'étonne que les Français aient pu », dit Bonifaci, organiser une telle cérémonie et l'on compose diverses poésies, « louables au moins pour leurs intentions ». Dans le discours de Colonna, noter ces mots : « Ne rouvrons pas des plaies qui saignent encore. Un sage gouvernement tâche à les cicatrizer... Que n'ai-je le zèle... des Valpergues ?.. Je joindrai la prudence du serpent à la simplicité de la colombe... S'il y a eu un instant où ce temple, réparé et embelli dernièrement, a été fermé, ce fut peut-être un trait des divines miséricordes... La Révolution n'a pas produit dans cette province, par rapport à la religion, les effets qu'elle a eus dans les autres ».

Curieuses journées, où le préfet dut songer à ce qu'il faisait en 1794, dans le Gard, en sa qualité de conventionnel en mission, lorsque la laïcisation hébertiste sévissait, que les patriotes célébraient le culte matérialiste de la déesse Raison et que les églises étaient affectées à ce paganisme auquel Robespierre allait, en mai, d'ailleurs aux risques de sa situation politique et de sa vie, substituer du moins la reconnaissance officielle et de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Le ci-devant marquis de Tournoël se revoit à Saint-Jean-du-Gard, qui venait d'adopter le nom laïque de Brion. A sa parole, la Société populaire décide que la paroissiale deviendra un temple de la Raison, que « les signes de fanatisme » disparaîtront, que « les prêtres des différents cultes » remettront « leurs vases » et ne seront plus écoutés par personne. Le voici à Alais. Il se rend à la ci-devant cathédrale, monte en chaire et propose que l'édifice devienne un temple de la déesse Raison. A sa voix, le club décide que les croix et clochers seront abattus, tout culte, supprimé, une cérémonie, organisée à la gloire de la nouvelle divi-

nité, la démolition de l'église, demandée. Et voici Châteauneuf-Randon à Saint-Gilles. La paroissiale devient un temple de la Raison, où l'on place les images des assassinés de l'année précédente, Lepeletier et Marat. Enfin à Nîmes. L'évêque constitutionnel du Gard, qui dans quelques jours renoncera au sacerdoce et ne tardera pas à devenir employé au ministère de l'Intérieur, a démissionné. Le conventionnel régicide préside, dans la cathédrale laïcisée, une cérémonie en l'honneur de la déesse. Comme les Parisiens l'avaient fait à Notre-Dame pour celle du 10 novembre dernier, on a érigé une « sainte Montagne » dans le chœur. Une modiste de Lyon personnifie la Raison. Un prêtre apostat monte dans la chaire où une Assomption de Mignard lui sert de tapis. Grâce à Châteauneuf-Randon, en avril, une choriste fait la déesse dans la cathédrale d'Uzès et une femme des plus tarées, dans la paroissiale de Beaucaire. Maintenant, avec Bonaparte, le vent a changé.

Le 3 octobre, fête du Rosaire ; procession où « l'on porte l'antique statue de la Vierge » dans la cathédrale, « non sans quelques désordres » sur lesquels Bonifaci ne donne pas de détails précis. Le surlendemain, Colonna y établit la confrérie du Rosaire et parle d'y instituer l'exercice du Chemin de Croix. Le 10, fête de sainte Réparate ; musique et sermon où le prédicateur loue Bonaparte. Et Bonifaci d'écrire ironiquement : « Tutto va bene ». Le 14, l'évêque décide que, chaque mois, il y aura, non plus trois processions du Saint-Sacrement en ville, mais une seule qui, le 3^{me} dimanche, sortira de la cathédrale et fera le tour du pâté de maisons. « Nous voulons autant que possible concilier le libre exercice du culte extérieur, autorisé par la loi, et la tranquillité publique. Mais le 3, il est arrivé des inconvénients... Le zèle indiscret et la haine cachée pourraient encore susciter des troubles ». Le 2 novembre, il réduit le nombre des fêtes. Le 13 décembre, il permet que la messe de minuit de Noël soit célébrée, mais seulement à Sainte-Réparate.

En 1803, le préfet signale au gouvernement, en mars, un « état provisoire qui pèse à ce département : j'ai dû affermer la maison de l'évêque ». Le 8 août, Colonna prescrit de célébrer, le 15, l'anniversaire de la ratification du Concordat, celui de la naissance de Bonaparte « dont la vie est si justement chère à tous les Français, restaurateur du culte et libérateur de la France », et celui du sénatus-consulte qui a déclaré le consulat à vie. Le 14 décembre, à Sainte-Réparate, il préside un Requiem pour son prédécesseur.

Rappelons encore quelques cérémonies de la période du Consulat.

L'évêque baptise un Torrini (1802, 10 décembre) dont le préfet est le parrain. Il assiste en 1803, le 1^{er} mai, le préfet siégeant dans le chœur en face de lui, au serment que 22 curés, dont celui de la cathédrale, et 61 desservants prêtent entre les mains du ci-devant conventionnel régicide et en présence des autorités civiles et militaires. Son vicaire général Grimaldi (1), ancien aumônier de Marie-Antoinette et futur aumônier de la duchesse d'Angoulême, marie, le 20 juin suivant, sa nièce, Sylvie Grimaldi, avec Auguste de Constantin, un des Niçois qui seront délégués pour assister au couronnement de Napoléon I^{er}. C'est le fils du chef de cette escadrille sarde qui avait empêché en 1793 une flottille française de débarquer à la Maddalena, en Sardaigne, et failli faire prisonnier alors le lieutenant d'artillerie Napoléon Buonaparte, qui y servait.

En 1804, le 18 mai, l'Empire est proclamé (2). Le 17 juin, l'évêque chante à ce sujet

(1) Fils du dernier baron de Sauze qui avait été maire de Nice en 1800, mai, durant l'éphémère occupation par les troupes impériales, ce prêtre avait été chanoine et vicaire général de Reims.

(2) Masséna, jadis baptisé à Sainte-Réparate, est le 5^e sur la liste des 18 premiers maréchaux.

un Te Deum, après avoir publié la lettre à lui envoyée, le 21, par le nouveau souverain qui, à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, lui expédie des Tuileries en 1805, février, un anneau pastoral et décide en août suivant, « en grand conseil », que, chaque fois qu'il sera revêtu de ses habits pontificaux, l'étoile affectée à son grade devra être attachée à un ruban porté en sautoir, qui n'ait d'ailleurs que la largeur de celui des « membres » (1), ainsi qu'on appelait alors les chevaliers. Ces faveurs n'empêcheront pas le prélat, lors du conflit entre Pierre et César, de marquer sa loyauté envers le chef de l'Eglise et d'encourir la mauvaise humeur de l'empereur des Français et roi d'Italie.

Parmi les cérémonies officielles de la cathédrale, retenir divers Te Deum, dont le dernier fut chanté en 1813, 27 septembre, à propos de la bataille de Dresde; les fêtes de la saint Napoléon, instituée en 1806, février; les mariages d'anciens soldats et de rosières, célébrés à l'occasion du « sacre » en 1804, 16 décembre (par le vicaire général Grimaldi), des anniversaires de cette cérémonie (en 1810, 12 et 13 par l'évêque qui rappelle « le couronnement », en 9 par lui qui ne parle que de l'anniversaire d'Austerlitz, en 7 par lui qui n'indique pas pourquoi, et en 11 par un simple prêtre qui garde le même silence), ainsi qu'à l'occasion du second mariage de Napoléon (par l'évêque qui n'indique pas pourquoi) et de la naissance du roi de Rome (par Grimaldi qui observe le même silence). Et les deux passages de Pie VII captif : si en 1809 il n'est pas autorisé à venir à Sainte-Réparate, en 1814 les cloches annoncent à midi qu'il va revoir Nice. Colonna et deux évêques des Etats de l'Eglise, déportés ici par l'empereur pour refus de serment, vont à sa rencontre, ainsi que le chapitre en chapes, le pape entre à la cathédrale, y prie et y assiste à la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Colonna, puis loge, comme en 9, à la préfecture où il célébra la messe, le lendemain, devant un de nos chanoines et un des prélats exilés, puis reçut le chef de notre diocèse et son chapitre. Comment ne pas faire allusion ici à ce que, lors du concile « impérial » de 1811, si Colonna y alla et logea chez son ami le cardinal Fesch dont Napoléon avait « agréé » qu'il en fût le président, il observa ce qu'un de ses vicaires généraux du régime sarde appela « une attitude tout apostolique » et refusa de voter pour César contre Pierre ? Fesch avait en 10 demandé vainement qu'il fût nommé archevêque de Florence; l'empereur se défiait déjà de l'indépendance d'esprit de notre évêque.

D'autre part, il convient de retenir certains baptêmes. Ceux que Colonna donna à une fille d'un chef d'escadron de gendarmerie en 1805 (le parrain étant le préfet « Debouchage », comme il l'appela) et à un juif livournais, la même année. Ceux que les chanoines curés conférèrent en 1805 à une fille d'un capitaine du génie (le parrain étant l'abbé Bossut, membre de l'Institut, examinateur à l'Ecole polytechnique, jadis collaborateur de l'Encyclopédie), à un juif messin, à Eugène Spitalieri de Cessole, qui devint sénateur à Nice, en 6 à Marguerite Galli, fille d'un membre du Corps législatif marié avec une Masséna, en 8 à Frédéric Garnier, fils du général de division qui avait, sous la République, signé à des conditions si honorables la capitulation de Rome, à Thomas Spitalieri, en 9 à Victoire Galli, en 10 à Joseph Spitalieri, en 11 à Rosalie Novaro (la marraine étant la comtesse Miollis, femme du général) et à Pie-Pierre Roissard, en

(1) Ce port de la décoration sur les ornements pontificaux peut surprendre. Mais regardez avec attention la toile où David peint le « sacre » de Napoléon 1^{er}. Le cardinal légat Caprara, à qui l'empereur avait remis « la grande étoile » le dimanche 15 juillet, lors de la fête nationale, encore célébrée, de la prise de la Bastille en 1789, est debout à la droite de Pie VII et, s'il ne porte que la calotte cardinalice (le cardinal diacre Braschi portant la mitre), il a au cou, comme s'il était « commandant » de la Légion d'Honneur, le ruban de l'ordre dont il est grand-officier. Sa croix pectorale d'archevêque de Milan est au-dessous de l'étoile. Inversement, sur les portraits de Fesch, le « grand aumônier » et archevêque de Lyon porte, mais non en vêtements pontificaux, le sautoir de la Légion d'Honneur au-dessous de sa croix pectorale.

13 à Victoire Salvi (le parrain est Prosper Masséna, comte d'Essling, aide-de-camp de son père le maréchal, et la marraine, une sœur de cet officier), et en 14, janvier, à une Mieulle que le préfet et sa femme tiennent sur les fonts. Enfin le baptême que le grand vicaire Grimaldi administre en 5 à un fils du général Partouneaux.

Parmi les mariages, celui, que Grimaldi bénit en 1804, d'Hilarion Spitalieri de Cessole, qui présidera le sénat de Nice sous le régime sarde, et de Marie-Thérèse Peyre de Châteauneuf; et celui de Jules Focardi, frère du second mari de la veuve de Mirabeau, avec Delphine Tonduti en 6.

Parmi les funérailles, celles du vicaire général Rossi en 12 ; c'est en vain que Colonna d'Istria avait demandé au cardinal Fesch d'obtenir qu'il devint évêque.

N'oubliez pas quelques détails relatifs aux processions de la cathédrale. En 1804, juin, Colonna décide qu'elles auront lieu selon le règlement d'il y avait 60 ans. La croix de Sainte-Réparate, celle de la confrérie du Gonfalon; puis les confréries des saints « Crispin » (les cordonniers), Isidore (les cultivateurs), Antoine (les portefaix), des Quatre saints couronnés (les maçons), de saint Eloi (les ferronniers), de sainte Catherine (les tisserands), des saints Pierre (les pêcheurs), Joseph, Martin (les meuniers), Honoré (les boulangers), de la Nativité de Marie ; enfin, le clergé. En 6, juin, il interdit « d'habiller en anges ou religieuses ou avec tout autre travestissement les enfants que l'on conduit à l'église et aux processions qui auront lieu le jour de la fête du Saint-Sacrement et pendant l'octave ».

Et, pour les sermons, le fait qu'en 1806 Portalis, ministre des Cultes, invite l'évêque, sur la demande des marguilliers de Sainte-Réparate et avec l'assentiment de Napoléon, à faire prêcher en italien et en niçois, mais à se procurer le plus tôt possible des prédicateurs qui parleront en français.

Nous ne saurions à ce sujet omettre, non sans indiquer ce qu'elle a d'incertain, la tradition d'après laquelle Colonna aurait été mystifié par l'escroc Anthelme Collet de qui Balzac fit l'un de ses héros. Est-il vrai que ce bandit se soit camouflé en un prétendu cousin de Napoléon et fait passer pour un soi-disant « évêque de Manfredonia », alors que le dernier archevêque de Siponto et Manfredonia, mort en 1809, n'eut de successeur qu'en 18 ? qu'il ait annoncé sa visite à Colonna, logé à l'évêché, officié à la cathédrale, conféré les ordres « à 33 ecclésiastiques », prêché un sermon de Bourdaloue qu'il avait appris par cœur dans la bibliothèque de l'évêché ? M. l'abbé Ledru a étudié en 1922 ce qui concerne cet escroc.

Notre savant ami M. Labande, membre de l'Institut, conservateur des Archives du Palais de Monaco, a indiqué (1) que, en 1805, le curé de cette ville, qui faisait partie de notre département, enleva de la chapelle de l'immeuble ci-devant seigneurial 2 statues de marbre représentant saint Honoré et sainte Dévote. « Il voulait en orner la cathédrale de Nice avec l'assentiment du préfet Dubouchage. Mais la population monégasque s'y opposa. Elles furent, en octobre, transférées en la paroissiale Saint-Nicolas ».

En 1805, le 6 février, 2 marguilliers de la cathédrale (Masselle et Joseph Torrini) écrivent au maire Romey qu'ils lui ont, « plusieurs fois, exposé l'état du dôme ». Ils assurent qu'il est « de la plus grande urgence qu'il soit réparé, si l'on veut éviter les événements les plus fâcheux ». Ils craignent que, « lorsque les dommages seront plus considérables, les frais ne soient

(1) Inventaires du palais de Monaco, 1918, p. CCXXX.

immenses. Le couvert est percé. Il pleut dans plusieurs chapelles. Le logement, qui n'a ni fenêtres ni pavé, de M. le curé est inhabitable. Le Conseil du Département a fixé 5.000 fr. pour les besoins de la cathédrale et 600 fr. pour la réparation du dôme ». Mais, comment cette somme peut être « recouvrable » et à quelle autorité il sied de la « réclamer », ils l'ignorent. Aussi prient-ils Romey « d'avoir la complaisance de nous honorer de vos conseils ».

*
**

B. — Régime sarde jusqu'en 1860.

Le traité de Paris du 30 mai, accepté par Louis XVIII, rend Nice à la Maison de Savoie. Dès le 17, l'évêque annonçait à son clergé que la paix était rétablie, que « l'auguste Victor-Emmanuel I^{er} » remontait « sur le trône de ses aïeux (il rentra de Sardaigne à Turin le 20) et qu'un Te Deum serait chanté le 22 en l'honneur d'un souverain « qui descend du bienheureux duc Amédée IX et a les admirables qualités des Amédée, des Philibert, des Victor, des Charles ». Le 1^{er} janvier suivant, il prescrit de célébrer les fêtes que le Saint-Siège avait concédées au royaume de Sardaigne. Le 20 novembre, le roi constitue la province du Nizzardo. En 17, l'évêché devient suffragant de Gênes.

En 1834, le 6 janvier, pour la dernière fois, les Niçois voient un de leurs évêques venir prendre possession de la cathédrale selon le pittoresque cérémonial de jadis. Le comte de Canclaux, consul de France à Nice, écrit qu'il lui est « impossible de donner une idée de ce beau spectacle ». Galvano, qui n'était que dans sa 34^e année, arrive de la place Victor (aujourd'hui Garibaldi) sur un cheval blanc — on n'avait pu se procurer une mule blanche — couvert de soie blanche. Tel, le pape Pie VI, lorsque, pour la dernière fois, un chef de l'Eglise avait pris possession de sa cathédrale Saint-Jean-de-Latran. Vêtu de ses ornements épiscopaux, mitre en tête, crosse en main, le très jeune prélat est sous le dais que dressent 6 « jeunes abbés » et dont les cordons sont tenus par les 3 consuls « en costume espagnol » et par 3 des conseillers municipaux.

Parmi les cérémonies officielles, l'évêque Colonna chante des Te Deum en 21, 15 avril, après la messe des Rameaux, pour la fin de l'insurrection d'Alexandrie et Turin du 13 mars et le fait que Victor-Emmanuel I^{er}, ayant abdiqué ce jour-là, sa femme et deux de leurs filles s'étaient retirées ici au palais royal d'alors (l'ancienne préfecture impériale de la rue Saint-François-de-Paule); en 23, octobre, pour l'exaltation de Léon XII; en 24, 6 avril, pour l'anniversaire de la naissance du roi Charles-Félix (nous ne parlons que de celui-ci parce que l'abbé Bonifaci, apprenant que le sénat, le gouverneur et les trois consuls avaient assisté « au sermon », jugea bon d'écrire que « cela respirait un je ne sais quoi d'esprit français ». En 29, 19 mars, pour l'exaltation de Pie VIII.

Il célèbre des Requiem en 19, le 13 novembre, pour le ci-devant roi Charles-Emmanuel IV, abdicataire; pour son frère, également abdicataire, Victor-Emmanuel I^{er}, en 24, les 17 et 18 février (et Bonifaci de s'indigner de ce que les préparatifs avaient empêché, « vrai scandale », d'officier le 15 à Sainte-Réparate); en 29, 10 mars, pour le pape Léon XII; en 31, les 15 et 16 juin, pour le roi Charles-Félix.

En 21, le 21 avril, samedi saint, Colonna d'Istria, qu'entourait le chapitre, reçoit les Reali qui viennent faire leurs pâques; les 22 et 23, il officie devant eux. Aussi ne manque-t-il pas, le

17 octobre, de glorifier « le sublime spectacle » de l'abdication de Victor-Emmanuel et l'avènement de son frère Charles-Félix. En 26, octobre, il permet, en vue de la prochaine visite de celui-ci et de sa femme, de construire une tribune dans la cathédrale pour les réparations de laquelle ce roi avait, en 23, janvier, alloué 4.000 liv. Le pavement en marbre de l'édifice est terminé à temps; il avait coûté environ 6.000 liv., fournies par des aumônes. Les souverains arrivent le 8 novembre; l'évêque bénit, le 12, à cette occasion, 3 mariages; le jour de Noël, il officie devant les Reali. En 29, novembre, ils reviennent à Nice. Le 4, pour la fête onomastique du roi, il célèbre la messe en leur présence.

D'autre part, Colonna d'Istria baptise en 18, février, un fils du premier consul Agapet Caissotti, comte de Roubion (la ville est sa marraine); en 2, septembre, un du second consul et en 28, juillet, une fille du marquis Milliet de Faverges, commandant de la division : notez que ces deux enfants, étant filleuls de la ville, reçoivent le prénom de Nicaea. En outre, divers convertis : en 17, novembre, un juif de Livourne, en 18, mai, un de Cherasco, en 24, janvier, deux de Turin, en juin, un musulman de Corinthe, en 26, avril, un juif de Cherasco, en 28, mars, un de Salone, en juin, un de Nice, en 33, février, un de Londres, une juive de Nice et une fille de celle-ci. Ces trois néophytes ont pour parrain le général Morra de Lavriano, commandant de la division, et pour marraine la comtesse de Sainte-Agathe; les autres avaient été filleuls des prieurs de la confrérie du Saint-Sépulcre, autrement dit, des Pénitents bleus. Il bénit un mariage en 18, à l'occasion de la Sainte-Réparate, un en 20, septembre, et, en 29, mai, celui de deux Français, un chef de bureau de la préfecture de Vaucluse et la fille d'un capitaine d'infanterie légère.

Parmi les parrains et marraines de divers enfants, vous retiendrez au moins le roi Charles-Félix et sa femme (en 29, décembre, où un fils d'un de leurs serviteurs est leur filleul, et 30, mars, où une fille du capitaine de carabiniers Frédéric Lovera de Marie est leur filleule), le comte Alexandre Thaon de Revel, chevalier de l'Annonciade (en 17, septembre), l'un des premiers écuyers de Sa Majesté, le marquis Charles Thaon de Saint-André (en 21, septembre), les premiers présidents de notre sénat Cambiaso (en 17, novembre) et le comte de Cessole Hilarion Spitalieri (en 25, décembre), les commandants de la division Roero di San Severino (en 27, février) et le marquis Millet de Faverges (en décembre), le ministre des Finances, le marquis Raggi (en 28, décembre), et celui des Affaires étrangères, Sallier, comte de La Tour (en 29, octobre), lord Dudley Stuart et sa femme Christine-Ægypta Bonaparte, née du premier lit de Lucien (en 30, mars, pour un fils, qui reçoit les prénoms de Lucien-Napoléon, de l'avocat Pierre Camous), le major général Gaétan Tonduti de L'Escarène (en 33, janvier, pour un enfant qui devait commander en second le navire amiral *Re d'Italia* et y trouver une mort glorieuse en 66 à la bataille de Lissa, Gustave Alziari, fils du comte de Malaussène Clément).

Parmi les mariages, remarquez en 31, 26 juin, celui, qu'un de nos chanoines bénit, de Vercellana, tambour-major du régiment d'Acqui, et d'une Grilio, qui légitiment ainsi quatre enfants naturels qu'ils avaient eus. Or il leur naquit ici, une fille, Rose, qui, baptisée en la paroissiale Saint-Jacques, fut célèbre par sa beauté et devint, avec titre de comtesse de Mirafiori et Fontanafredda, l'épousemorganatique de Victor-Emmanuel II, veuf d'Adélaïde d'Autriche.

(1) Il est singulier de lire, au registre des baptêmes de 34, sous la date du 4 mai (Marie-Christine, veuve du roi Charles-Félix, et le roi Charles-Albert étaient représentés comme marraine et parrain) : « S. R. M. Carolus Albertus et Maria Christina, istius uxor ». Le prêtre a oublié que la femme du souverain régnant était prénommée Marie-Thérèse. Et que vient faire l'étrange démonstratif *ista* ?

Parmi les obsèques, celles (29, octobre) de Massa qui avait été le second des commissaires centraux du Directoire près notre département et s'était signalé par un ardent anticatholicisme. Le vieillard de 88 ans se réconcilie, peu avant de mourir, avec l'Eglise par l'entremise du chanoine curé Doneudi, reçoit les sacrements et le charge d'examiner sa bibliothèque et d'y détruire tout livre qui serait, dit l'abbé Bonifaci, « contraire à la religion, aux bonnes mœurs et à la tranquillité sociale ». Telle fut la fin pieuse de ce correspondant de l'Institut de France, « fameux pour son déisme et son fanatisme révolutionnaire », surnommé en 1798 le traqueur des croix (« Levo Crous »). En 24, le 21 juin, la municipalité déclare nécessaire d'établir, devant la cathédrale, la place que l'intendant Charles-Louis Rossetti, « un amatore della patria », avait reconnue si utile que, laissant par son testament de 1783, juillet, tous ses biens à notre ville à compter du jour où sa femme, qui en serait usufruitière, aurait cessé de vivre, il avait demandé qu'on travaillât au plus vite à établir ce dégagement et à raser les maisons qui faisaient de si près vis-à-vis à Sainte-Réparate. En 28, septembre, « on remet, ce qui coûta 500 fr., la croix sur le clocher ». Faut-il supposer qu'elle ait été enlevée sous la Révolution et que les autorités se soient si peu pressées de la replacer ?

Sous l'épiscopat de Galvano, le roi Charles-Albert vient à Nice en 1836, avril. La publication récente de son journal de voyage (écrit en français), est une des curiosités de l'ouvrage intitulé *Studi Carlo-Albertini* que la Société pour l'Histoire du « Risorgimento italiano » a fait paraître à Turin en 1933. Le souverain arrive de Vintimille le mardi 12. L'évêque et le chapitre l'attendent au bas de l'escalier du palais royal. Il est reçu, le lendemain, par Charles-Albert, à qui il adresse une harangue et présente le clergé. Le dimanche 17, 2^e après Pâques, le roi vient à Sainte-Réparate, à pied, cela va de soi. « Toutes les rues étaient tellement encombrées de monde que l'intendant ne pouvait rester à côté de moi ». Le service des gardes du corps est fait par la garde locale d'honneur, « habillée avec la plus grande élégance », sous les ordres de 60 officiers que commande le général Gaétan Tonduti de L'Escarène. « Lorsque je montai dans le chœur, je fus étonné de ne pas y trouver mon prie-Dieu à la place ordinaire, et suffoqué de le voir sur la droite, placé devant un trône sur lequel on ne parvenait que par 3 marches. Un immense baldaquin le couvrait ». Galvano officie « en grande pompe, ce qui dura plus d'une demi-heure ». Vraiment c'est peu pour une cérémonie que le souverain déclare si pompeuse. S'il a trouvé le temps si démesuré, c'est que « je présentai, durant toutes ces minutes, mon triste profil à la foule immense qui faisait de cette église une étuve » et qu'une musique « d'amateurs ne cessa point de charmer les oreilles des assistants ». Les siennes, on peut en douter ; quant à son « triste profil », le roi sait qu'il est laid et que, malgré ses 37 ans, ses cheveux sont blancs. « Ces amateurs avaient dû croire que l'évêque ajouterait, en mon honneur, beaucoup de cérémonies et de prières à celles qu'il fit. On m'a en effet assuré qu'ils avaient apporté 35 morceaux de musique (1). La cathédrale de Nice est fort ordinaire et m'a paru très sale ». Le soir, Galvano est du nombre des invités qui dînent avec lui. Le 20, le roi, qui déclare qu'il est « d'un grand mérite », lui fait remettre la cravate de commandeur des Saints-Maurice-et-Lazare et 10 milliers de « francs » pour les indigents, non sans nommer chevaliers de cet ordre le vicaire général Guiglia et l'abbé Eugène Spitalieri de Cessole. Le dimanche 24, veille de son départ, Charles-Albert entend la messe à Sainte-Réparate où il est reçu par l'évêque, sur le seuil, comme la première fois. « Encore plus de monde; une chaleur si excessive que diverses personnes se trouvèrent mal ». Qu'il y ait eu une nouvelle audition des amateurs, son journal ne le dit pas.

(1) La comptabilité communale montre que, pour les cérémonies religieuses des 17 et 24, il fut payé 317 liv. « pour les morceaux de musique » et 300 « au premier violon du théâtre ».

En 45, octobre, 6 des chanoines reçoivent, à l'entrée de la cathédrale, le 2, les infants d'Espagne Ferdinand et Jean, fils du premier lit de celui qu'ils appellent, ainsi que le gouvernement sarde (hostile à la jeune reine Isabelle, majeure depuis 43 où elle eut 13 ans révolus), « Sa Majesté catholique don Carlos V » (1). Les princes à qui Charles-Albert avait donné un rang dans son armée, venaient de Gênes pour attendre leur père. Celui-ci, que le gouvernement français avait interné à Bourges, puis relâché, arrive à Nice, le 5, pour se rendre à Palerme. L'évêque, le chapitre et le comte Rodolphe de Maistre, gouverneur général de la division de Nice, reçoivent à Sainte-Réparate, le lendemain, le prince qu'un des registres de la cathédrale appelle « S.M. le roi d'Espagne » et sa seconde femme (sa ci-devant belle-sœur) qui viennent assister, à l'occasion de la fête du Rosaire, à la grand'messe. Notre consul à Nice, le vieux marquis de Châteaugiron, qui descendait de Descartes, signale ces honneurs à Paris et insiste sur ce que les autorités en avaient rendu beaucoup moins « à notre infortunée princesse Marie, quand elle traversa la ville » pour aller à Pise où la jeune duchesse de Wurtemberg était morte en 39. De ces mots on peut conclure que la seconde fille de Louis-Philippe peut être entrée, comme une touriste quelconque, dans cette église et que, en raison de son goût pour les beaux-arts, surtout pour l'architecture, elle a pu penser, comme le roi de Sardaigne : « Monument fort ordinaire », notamment en comparaison avec Notre-Dame de Paris. En 47, avril, l'infant d'Espagne Henri, duc de Séville, frère cadet du mari de la reine Isabelle II, voyage sous le nom de comte de Alcolea et se flatte d'être marié à Sainte-Réparate avec la comtesse de Castelvi par Galvano. Celui-ci refuse. Le prince, écrit notre consul, est d'abord surpris, puis irrité, et part pour Rome en déclarant que, « si Sa Sainteté n'est pas plus accommodante, il prendra un parti désespéré ».

Parmi les cérémonies officielles, noter le Te Deum chanté par l'évêque en 48, 18 février, pour la création d'un gouvernement représentatif. Et plusieurs Requiem. Pour son prédécesseur, mort à Rome, en 35, juin, où il officie, l'abbé de Saint-Pons Eugène de Cessole prononçant l'oraison funèbre; pour les « victimes milanaïses », en 48, février, où n'assiste ni Galvano ni le comte de Maistre, ni la municipalité; pour les victimes de nos journées de juin de Paris, en juillet, où l'évêque officie (un prêtre français prononce l'oraison funèbre et, comme l'archevêque Affre avait été la victime la plus en vue, le catafalque porte ses insignes et ses dernières paroles); pour la ci-devant reine Marie-Christine, veuve de Charles-Félix, et pour Charles-Albert, qui avait abdiqué après le désastre de Novare, en 49; un deuxième Requiem pour Colonna d'Is-tria, dont les restes venaient d'être ramenés de Rome par mer, en 53, août, et inhumés dans la cathédrale (Galvano prononce son éloge); et, en 55, le 31 janvier, pour la reine mère Marie-Thérèse (il préside la cérémonie), le 3 février pour la reine Adélaïde (il prononce son oraison funèbre), et, le 28, pour le duc de Gênes, frère cadet du roi.

L'évêque use surtout de sa chapelle privée pour les baptêmes et bénédictions nuptiales qu'il administre. A Sainte-Réparate, il donne l'eau sainte, en 34, décembre, et 36, novembre, à deux filles du sénateur Juvénal Bonino, comte de Robassomero (la première a pour parrain un gouverneur général, marquis Pes de Villamarina, et la seconde, un parent de celui-ci, le comte Del Campo, major général); en 39, mai, à Charles-Albert de Gerbaix de Sonnaz, fils du major général Hector (parrain, le roi, représenté par le comte Rodolphe de Maistre); en décembre, à un juif originaire des Etats de l'Eglise.

Il marie à la cathédrale, en 41, mars, le colonel espagnol en retraite Vincent Quesada

(1) Le roi de Sardaigne avait toujours eu des sympathies pour le prétendant « Carlos V » et vu dans la régente Marie-Christine, mère d'Isabelle II, comme une personnification des idées révolutionnaires. Pour lui, Carlos aurait dû légitimement succéder à Ferdinand VII.

Canaverai comte de Benalva, avec Marie-Conception de Bassecourt, fille du marquis Denis, qui, major général espagnol, ancien ambassadeur d'Espagne à Naples, avait été curieusement dépeint par Charles-Albert, en 36, dans le journal de son voyage.

Grégoire XVI ayant béatifié en 38 le comte de Savoie Humbert III et Boniface de Savoie, archevêque de Cantobéry, Galvano institue un triduum en 39, juin; il officie le premier jour, assiste aux cérémonies du lendemain et charge Vecino, évêque de Lérida, « exilé par les révolutionnaires espagnols » et retiré à Nice chez les Jésuites, d'officier le troisième jour.

Il préside les obsèques de ce prélat en 44, février, et de Tonari, patriarche d'Antioche, en 53, décembre; tous deux furent inhumés dans le caveau épiscopal, devant le maître autel.

Il convient de ne pas oublier un détail historique, peu connu, croyons-nous, que S. Exc. M. Benito Mussolini mentionna, dans un discours prononcé en 1929, mai, à la Chambre des Députés, à propos de la situation où Pie IX se trouvait après avoir dû fuir de Rome en 1848. « La République française lui proposait un asile qu'elle ne déterminait pas. Le conseil général du Vaucluse lui ouvrait Avignon. Charles-Albert lui offrait Nice par l'intermédiaire de l'évêque de Savone et d'un autre prélat ». Le pape préféra rester dans le royaume des Deux-Siciles où il s'était réfugié. S'il avait accepté la proposition du roi de Sardaigne, c'est dans notre ville qu'il aurait attendu la chute de la République romaine, de Garibaldi (1) et de Mazzini. Les Niçois auraient vu le successeur de saint Pierre prier devant ce maître autel au pied duquel Pie VII s'était agenouillé, non en 1809, mais en 1814. Galvano aurait reçu le chef de l'Eglise.

Parmi les baptêmes administrés sous son épiscopat, retenir un que l'évêque de Bardstown (Etats-Unis), Flaget, confère en 39, mars; ceux de Xavière-Joséphine-Ignatie de Maistre, fille du comte Rodolphe (38, avril), de Mathilde de Bassecourt, fille du marquis Denis (juillet), d'un fils du comte de Maistre (41, février). Parmi les mariages, celui du baron de Bellet Jean-Baptiste et de Pauline Durante (35, novembre).

N'oubliez pas un triduum célébré en 37, septembre, à cause du choléra qui sévissait à San Remo. L'épidémie vint ici et causa 14 décès dans la population de la paroisse cathédrale. Et les incidents de la procession de la Fête-Dieu en 49. D'après un journal local, l'évêque veut que le syndic et des conseillers portent les bâtons du dais. Ils répondent qu'ils se borneront à en tenir les cordons et que, s'il n'accepte pas, ils ne paraîtront pas, ni la garde nationale, à la cérémonie. Il cède. D'autre part, la cour d'appel, substituée depuis peu au sénat, ne sait comment y assister. Ses membres se découvrent « dans la cathédrale avec hésitation et embarras », puis remettent leurs toques, excepté les présidents, dès qu'on est dans la rue. Il fallut écrire à Turin et demander ce qui serait observé dans la suite.

Durant la vacance du siège, un Te Deum est chanté par le vicaire capitulaire, en 55, septembre, à la nouvelle de la prise de la tour de Malakoff près de Sébastopol. Des troupes sardes étaient jointes aux turques et aux armées française et britannique dans la guerre de Crimée. Victor-Emmanuel II vient à Nice, en 57, janvier. Le dimanche 25, il se rend à la cathédrale et y assiste, à 8 h. et demie, à une messe basse, dite par le vicaire capitulaire Guiglia qu'il

(1) De tous les bateaux qui ont pu porter le nom de sainte Réparate, un mérite de ne pas être oublié. La tartane sur laquelle « mestre Domeneghe Garibaldi, marié ici avec une Savoisienne, sillonnait vaillamment tous les recoins de la mer ligurienne et faisait flotter partout avec honneur le pavillon du pays natal », comme l'écrivit Victor Emanuel, « tandis que Signa Rosa élevait cinq enfants, dont l'un devait rendre si célèbre cette modeste famille de caboteurs. Le jeune Pépin, né en 1807, grimpait souvent aux cordages de la tartane paternelle ».

nomma, avant de partir, officier des Saints-Maurice-et-Lazare. Ses fils Humbert et Amédée, futurs rois d'Italie et d'Espagne, viennent ici en septembre et, s'ils entendent la messe, le vendredi 11, à Sainte-Réparate, c'est en l'église du Port que, le surlendemain, ils l'entendirent.

Sola, sacré en 58, janvier, à Rome, dans l'église des Saints-Apôtres, par le cardinal préfet de la Congrégation du Concile, entre à Nice, à pied, en portant « le chapeau vert ». Il chante, en 59, juin, pour la victoire de Magenta, un *Te Deum* auquel notre consul assiste. Il conduit, en 60, février, à la cathédrale le convoi funèbre d'une cousine de l'impératrice Joséphine, la grande-duchesse douairière de Bade Stéphanie (1), décédée sur la paroisse Saint-Etienne. En juin, il préside, le 4, un Requiem que notre 90^e d'infanterie faisait chanter pour ses morts de Magenta et, quelques jours après, la procession de la Fête-Dieu qu'escortaient à la fois des carabiniers sardes et des soldats français. En 58, septembre, le chapitre lui avait demandé de le « défendre contre les insultes quotidiennes du journal *Il Nizzardo*, dirigé et rédigé par des personnes qui fréquentent la société de Votre Grandeur ».

*
**

C. — Régime français depuis 1860.

Le 14 juin, le circondario di Nizza est réuni à la France en vertu des conditions stipulées dans le traité de Turin du 24 mars. Le soir, l'évêque, qui avait, avec ses deux vicaires généraux et les deux premières dignités du chapitre assisté à la remise du territoire, chante un *Te Deum*. Les chanoines ne reçoivent pas les autorités à la porte, « l'usage étant, ainsi que nous le savons par le chapitre d'Aix », dit une de leurs délibérations, « qu'ils ne se dérangent pas en France en pareil cas ».

Quand Napoléon III et Eugénie viennent à Nice en septembre, ils ne se rendent pas à la cathédrale. Sola est alors promu officier de la Légion d'Honneur et son premier vicaire général, nommé chevalier. En 64, octobre, lors de leur second voyage à Nice, les souverains ne viennent pas à Sainte-Réparate.

En juillet, l'évêque de Fréjus et Toulon avait, en qualité de délégué de la nonciature, publié enfin dans notre cathédrale la bulle de juillet 61 par laquelle Pie IX rattachait notre diocèse à la métropole d'Aix; l'empereur l'avait fait, de son côté, en août 62, et l'archevêque d'Aix avait, en octobre suivant, apporté la bulle en France.

Sola préside surtout des Requiem. En 60, 10 juillet, pour le ci-devant roi de Westphalie Jérôme, oncle de Napoléon III; en 70, 20 octobre, pour ceux de nos soldats qui avaient déjà péri à la guerre; en 71, janvier, pour nos troupes « de l'armée des Vosges ». Il préside en 68, mars, les funérailles de l'ex-roi de Bavière Louis 1^{er} dont un vicaire de Sainte-Réparate, sans doute ému de la beauté de la cérémonie, écrivit au registre, par une piquante inadvertance, qu'il était mort « le 31 février ». Cette date est une rareté. Il marie en 74, janvier, le comte François-Ignace de Maistre, fils du feu comte Rodolphe, avec Roseline de Villeneuve-Bargemon, fille du marquis Raymond, préfet des Alpes-Maritimes.

(1) Née Tascher de La Pagerie.

On aimera, croyons-nous, à connaître une partie d'une lettre inédite de l'historien niçois Jean-Baptiste Toselli, qui l'adressa, comme « trésorier de la cathédrale », en 1869, au doyen du chapitre. Elle donne une singulière idée des alentours de l'édifice (1).

« La fabrique vient d'obtenir du gouvernement une somme pour faire arranger convenablement la porte d'entrée du côté de la rue Colonna d'Istria. Près de cette porte, le chapitre possède une petite maison dont l'entrée, qui ouvre dans cette rue, aboutit presque sur celle de la cathédrale et sert de boutique à un savetier. Ce n'est pas très convenable pour un endroit qui doit être tenu proprement et avec toute la décence possible. Le conseil de fabrique voudrait obvier à cet inconvénient et à celui du canal des eaux sales, autrement dit de la latrine, de cette maison. Il donne de l'humidité dans l'église. La fabrique a été, diverses fois, obligée de réparer la maçonnerie. Elle vient d'apprendre que le bail passé avec ce savetier est à renouveler. Elle me charge de vous proposer de lui céder cette maison à bail, aux mêmes conditions. Les fabriciens se chargeraient de toutes les réparations nécessaires, soit pour l'extérieur de la porte, soit pour l'intérieur de la maison du très révérend chapitre. Ainsi l'église n'aurait plus cette humidité qui détériore les murs mitoyens. Il y va du décorum de l'entrée de la cathédrale, qui doit inspirer aux passants du respect (sic) plutôt que de l'irrévérence ».

Quand Sola s'est retiré en 77, à la suite d'un différend avec le métropolitain, son successeur, Balaïn, fait son entrée à Nice, en partant de l'église Notre-Dame. Il préside en 82, janvier, les obsèques de son prédécesseur. Puis l'inauguration en 85, juin, du monument élevé à Sola par les Niçois; le chanoine Kayser, ancien secrétaire du défunt, prononce son éloge. Enfin, en 94, juin, un Requiem pour le président Carnot (2).

Lorsqu'il a été promu en 96, mai, à l'archevêché d'Auch, son successeur, Mgr Chapon, ancien secrétaire de Dupanloup, fait son entrée en octobre, partant comme lui de Notre-Dame. Il préside en 99, février, un Requiem pour le président Faure et Marie, en 1900, juillet, Senné-Desjardins, chef de cabinet du préfet Granet, avec la belle-fille de celui-ci. On sait que le président Deschanel lui remit, en 20, avril, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur que le prélat avait, en 1901, janvier, refusé, « vu les circonstances », d'accepter du cabinet Waldeck-Rousseau. Mais, comme l'a dit Mgr Julien en rendant hommage à sa mémoire, « il avait, au début de la guerre mondiale, répondu avec plus de spontanéité que personne à l'appel du chef de l'Etat à l'union sacrée, le rêve qu'il caressait depuis le début de son épiscopat et auquel il avait aspiré dans la familiarité de Dupanloup... Il multiplia ses initiatives religieuses et patriotiques, publia un article retentissant dont M. le président Poincaré le remercia, fut l'aumônier de l'hôpital des contagieux à Nice... C'est donc presque au titre militaire que le président Deschanel le décora ». On sait, d'autre part, que Benoît XV le nomma en 21, août, assistant au trône pontifical, et que Mgr Chapon voulut être inhumé dans un caveau préparé sous la chapelle du Sacré-Cœur de sa cathédrale. M. l'abbé Ricard, chanoine théologal de Toulouse, avait été préconisé au titre de Marciana (3) en 23, octobre, pour être son auxiliaire. Mgr Chapon meurt en 25, le 14 décembre, à la villa Dupanloup. Le 21, ses obsèques, partant de Notre-Dame, ont lieu avec une

(1) Nous modernisons ce que nous extrayons de cette lettre, dont le français est parfois (ce qui ne saurait surprendre) un peu incertain.

(2) Signalons, à titre de simple curiosité, l'impression que la cathédrale produisit sur un écrivain mort à Antibes en 1896. « Du rococo italien, amusant à l'œil », disait Paul Arène, « avec les stries exaspérées de ses piliers et les dorures de ses voûtes s'éclairant au reflet des cierges ». En revanche, un célèbre auteur de nos jours devait qualifier d'« admirable » cet édifice. Il ne sied de reprocher son goût ni à l'un ni à l'autre.

(3) Une ville de l'ancienne Lyce.

grande solennité; Mgr Rivière, archevêque d'Aix, chante la messe en présence de l'archevêque de Cliodopolis, des évêques de Marseille, Fréjus, Digne, Monaco et Bariza, de l'abbé de Lérins, de représentants du cardinal archevêque de Lyon, primat des Gaules, et de l'évêque de Nantes (le défunt avait été chanoine titulaire de cette ville), du préfet, d'un représentant de S.A.S. le prince de Monaco Louis II, qui est général de brigade dans notre armée, et des diverses autorités du département et de la ville. Sur la volonté du prélat, aucun discours n'est prononcé. Le souvenir de Mgr Chapon a été glorifié en février 26, lors du service de quarantaine, par Mgr Julien, évêque d'Arras et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, et, l'année suivante, par M. le chanoine Renaud, aumônier du Collège Stanislas de Paris, à propos de l'inauguration du buste de l'illustre défunt qui avait choisi comme devise « La paix dans la justice et dans la charité » et dont S. Em. le cardinal Ceretti, prononce apostolique à Paris, ne pouvant venir à la cérémonie du 26, proclama dans une lettre à Mgr Ricard, « le grand caractère, le zèle ardent, l'amour passionné pour l'Eglise, la vive piété et la sainteté ».

Mgr Ricard avait été sacré à Toulouse en décembre 23 et nommé administrateur apostolique du diocèse (Mgr Chapon étant considéré par le Saint-Siège, en raison de son état de santé, comme « légitimement absent ») en octobre 24. Transféré de Marciana, dont il était évêque titulaire, en 26, il fit son entrée, le 22 juin, en partant de l'église Saint-François-de-Paule, après que le chapitre eut entendu à Notre-Dame la lecture de ses bulles. « Je n'ai pas un olivier dans mes armes », avait-il dit aux chanoines, « car je ne peux prétendre porter la paix là où il n'y a pas de disputes, mais simplement une rose qui ne s'épanouit que dans les douces saisons ». A Sainte-Réparate, M. le chanoine Lottier, doyen du chapitre, appliqua à cette cérémonie le souvenir du jour où, « il y a un siècle, le roi Charles-Félix étant venu à Nice, nos pères firent graver sur une porte qui existe encore ces belles paroles : « Optimo... adventanti Nicaenses portam et corda pandunt ». L'évêque célébra ensuite la messe en l'honneur du saint curé d'Ars dont le panégyrique fut prononcé, aux vêpres, par M. le chanoine Ponsard.

Mgr Ricard mourut presque subitement, en octobre 29, à Laghet. Le dimanche 13, il avait béni à Saint-Jean-Baptiste le drapeau d'une société musicale, puis prononcé à la cathédrale l'homélie à l'occasion de la fête de Sainte-Réparate. Huit jours après, il cessa de vivre. Ses obsèques, partant, elles aussi, de Notre-Dame, furent d'autant plus solennelles que L.L. E.E. les cardinaux archevêques de Lyon et de Besançon y présidèrent, entourés des archevêques de Toulouse et de Cliodopolis, des évêques d'Ajaccio, de Digne, de Fréjus, de Gap, de Madaura, de Monaco, de Pamiers et de Rodez, de 4 prêtres qui représentaient l'archevêque d'Aix, le vicaire capitulaire de Paris et les évêques de Phocée et de Vintimille, de l'abbé de Lérins et de Mgr Chanvillard, ancien vicaire général des deux évêques de Nice défunts. S. Em. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, chanta la messe en présence du préfet, du représentant du prince de Monaco, et des diverses autorités du département et de la ville. L'après-midi, le corps fut inhumé dans un caveau voisin de celui de Mgr Chapon.

S. Exc. Mgr Paul Rémond, né à Salins (Jura) en 1873, 24 septembre, était évêque titulaire de Clysmas (1) depuis 1921, avril, lorsqu'il fut, en 30, mai, transféré au siège de Nice. Il était aumônier du lycée de Besançon depuis 1906 et, en 1914, chanoine depuis mars, lorsqu'il fut, lors de la guerre qui allait devenir mondiale, mobilisé comme sous-lieutenant. Il la termina avec le grade de chef de bataillon, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, le ruban,

(1) Un port de l'ancienne Egypte, dans ce qu'on appela, à l'époque byzantine, l'Arcadie, jadis relié au Nil par un canal qui, construit par Trajan, est mentionné dans une des œuvres de Lucien. Clysmas serait, selon certains, l'endroit d'où les Hébreux partirent pour traverser la mer Rouge.

chargé d'une palme et de 3 étoiles, de la croix de Guerre, étant commandant du cercle d'Eupen. Redevenu aumônier des lycées de Besançon, M. le chanoine Rémond, préconisé au siège de Clysma en 21, avril, et sacré à Besançon, dès mai, pour être aumônier général des troupes françaises du Rhin, de la Sarre et de la Syrie, le Saint-Siège ayant, sur la demande du gouvernement français, établi, pour notre armée d'occupation de la Rhénanie et les civils français de la Sarre, un « évêché militaire » en face de mitres allemandes (1). Devenu, à l'approche de notre évacuation anticipée, évêque de Nice, il partit de Saint-François-de-Paule, le 8 juillet, après être arrivé de Cannes en automobile. Depuis quelques jours, Mgr Germond, alors vicaire capitulaire, avait pris possession du siège en son nom, le chapitre ayant entendu à la cathédrale la lecture des bulles par lesquelles S. S. Pie XI transférait à Nice l'aumônier général inspecteur de notre armée du Rhin et de Syrie, qui venait de quitter, le 30 juin, « ce beau et fier diocèse où, pour nos troupes d'occupation, l'évêque militaire », comme il le dit dans la chaire de Sainte-Réparate, « avait juridiction de Trèves à Mayence, de Landau à Essen, en passant par Coblenz, Bonn, Cologne et Düsseldorf ». La foule lui fit un accueil particulièrement respectueux et affectueux dont la presse locale signala l'enthousiasme. A Sainte-Réparate, M. le chanoine Lottier salua, dans le chœur, « le Bonus miles Patriae, qui, en 14, à l'appel de la Patrie en danger, avait revêtu son uniforme, pris le casque et repris son épée. Puis un décret de la Providence a changé votre casque en mitre et votre épée en crosse. Vous êtes devenu le Bonus miles Christi ».

Monseigneur monta en chaire et dit notamment : « Comme père et comme chef, je marcherai, mes frères, à votre tête, au premier rang, au poste le plus exposé, s'il s'en trouve, à la place où est l'exemple et le don total de soi. Durant la guerre, quand je conduisais au feu les unités que j'ai eu l'honneur de commander, je n'ai point occupé d'autre poste. Dans le diocèse de Nice, je n'en veux pas connaître d'autre... Je vous appartiens... Comme les déserts de mon diocèse militaire de Syrie, dont je garde la charge, vos Alpes portent à la contemplation et rapprochent de Dieu... Daigne la Providence réaliser l'union de tous les Français ».

Parmi les prêtres qui l'accompagnèrent lors de cette cérémonie, on remarquait une vingtaine d'aumôniers militaires, notamment un grand mutilé de guerre, M. le chanoine Umbricht, qui, alors commandeur de la Légion d'Honneur, est aujourd'hui grand-officier et aumônier des lycées de Strasbourg.

Mgr Rémond fut promu officier de la Légion d'Honneur peu après; en 31, janvier, il en reçut l'insigne, des mains du général Frantz, lors d'une prise d'armes, devant le monument commémoratif de la réunion de 1860 du circondario sarde de Nice à la France. « Spectacle peu ordinaire », comme l'écrivit notre ami M. le chanoine Théodore Giaume : « la remise de la rosette de l'ordre national à un évêque, par le commandant en chef des troupes du département, et cela, sur le front de celles-ci, devant les autorités civiles ».

(1) Spire et Trèves.

Les Évêques de Nice depuis le XVI^e siècle ⁽¹⁾

1. — Jérôme de' Capitani d'Arsago. Elu d'Ivrée, il remplace en 1511 Augustin Ferrero, élu de Nice, qui avait été transféré à Verceil. L'un de ses premiers soucis semble avoir été d'aménager une nouvelle cathédrale, vu que les fortifications, dont le duc de Savoie Charles III entourait la ville supérieure, rendaient Notre-Dame du Château presque inaccessible et l'existence des hommes d'Eglise, très difficile. Ce n'est pas lui, mais le cardinal Boniface Ferrero, évêque d'Ivrée, qui bénit, en 21, 30 septembre, le mariage, célébré dans la ville inférieure, en l'église des Dominicains, du souverain et de l'infante de Portugal Béatrix. Il meurt en 42.

2. — Jérôme Capodiferro, dataire et nonce de Paul III en France, est désigné, le 6 février, pour le remplacer, le Saint-Siège concédant à Denis *Laurerius*, cardinal de Saint-Marcel, le tiers des revenus de la mense épiscopale de Nice. Il résigne en 44, mai, sans être venu à Nice.

3. — Jean-Baptiste Provana de Leyni, protonotaire, chanoine trésorier de la cathédrale, gouverneur du prince de Piémont Emmanuel-Philibert, aumônier de la Cour, succède à Capodiferro, devient en outre abbé d'Ambronay, et meurt en 48, laissant à la cathédrale Notre-Dame divers objets, notamment « 9 tapis verts, dont l'un avait des animaux, un dessus d'autel blanc et rouge, 2 prophètes (sic) et un crucifix de bois ».

4. — François de Lambert, abrégiateur des lettres apostoliques, lui succède en 49. Il assiste à l'hommage que les Niçois rendent au duc Emmanuel-Philibert en 59, au débarquement de sa femme, Marguerite, sœur du roi de France Henri II, en 60, et à plusieurs réunions du Concile de Trente de 62, janvier, à 63, décembre. Il meurt en 83, août, après avoir fait graver son épitaphe qui fut transférée de Notre-Dame devant le maître autel de Sainte-Réparate.

5. — Jean-Louis Pallavicini, des marquis de Ceva, ancien envoyé de Savoie à Rome, est transféré de Marsico Nuovo. Il reçoit en 85 le duc Charles-Emmanuel 1^{er} et l'infante d'Espagne Catherine, fille de Philippe II, mariés à Saragosse par le cardinal Granvelle, archevêque de Besançon, et en 95 le cardinal Albert d'Autriche, archevêque de Tolède et frère de l'empereur Rodolphe II, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne. C'est sous son épiscopat que le siège épiscopal est transféré en 90 de Notre-Dame à Sainte-Réparate. Il meurt en 98, en tournée pastorale, à Eze.

(1) Vu le sujet limité qui fait l'objet de notre travail, nous ne parlons que des évêques qui songèrent à transférer le siège à Sainte-Réparate et de ceux qui ensuite employèrent l'ancienne église, puis la nouvelle, comme cathédrale. Pour la période antérieure on voudra bien se reporter à l'étude d'ensemble qui figure dans l'*Annuaire catholique des Alpes-Maritimes*, fascicule de 1925. Le dernier Niçois qui ait été évêque de notre diocèse est Louis Badat, mort après 1446.

6. — François Rasino, dit Martinengo, cordelier, le remplace en 1600. Il était conseiller, confesseur et aumônier du duc de Savoie et l'avait représenté dans les Pays-Bas, à Paris, à Madrid et à Rome. Il pose la première pierre du couvent des Clarisses en 4, installe les Jésuites en 7, songe à agrandir la cathédrale, crée en 17 un canonat pour le curé de cette église et meurt en 20, après avoir fait imprimer ses Constitutions synodales dont la lecture reste des plus intéressantes.

7. — Pierre Maletti, abbé de Saint-André de Verceil et chanoine régulier de Latran, le remplace en 22 et meurt en 31.

8. — Jacquemin Marenco, transféré de Saluces en 34. Il autorise les Visitandines à s'établir à Nice et appuie en 39 le coup de main par lequel le cardinal Maurice de Savoie, révolté contre la régente Chrétienne, sa belle-sœur et sœur de Louis XIII, s'empare de notre ville et du château. Il meurt en 44, janvier.

9. — Didier Palletis, qui avait eu les mêmes titres que Maletti, est préconisé en décembre suivant sur la demande du cardinal Antoine Barberini. Il entreprend en 50 la reconstruction complète de la cathédrale selon les plans du Niçois Jean-André Guiberto. Il approuve en 53 les dévotions dont l'église de Laghet devenait le siège. En 57, il pose la première pierre de la chapelle du Saint-Suaire et fait rebâtir à ses frais l'église de Cimiez. Il meurt en 58, septembre.

10. — Hyacinthe Solaro, des marquis Della Chiusa et comtes de Moretta, le remplace en 59 et est transféré à Mondovi en 63.

11. — Diègue Della Chiesa (le pape Benoît XV appartient à une branche collatérale de sa famille) lui succède en 65, bénit en 66 la cloche de la grande horloge municipale (la Santa Maria Maddalena qui est dans la tour que l'on construisit au XVII^e siècle), consacre l'église de Cimiez en 67 et meurt en 69, peu après avoir béni le second couvent des Visitandines, Saint-François de Sales (où les Cessolines furent installées au siècle dernier).

12. — Henri Provana, des comtes de Leyni, carme, le remplace en 71. Il autorise les Théatins à s'établir à Nice, appelle à Laghet les Carmes déchaussés, bénit en 80 la chapelle du deuxième couvent des Visitandines et en 86 celui des Bernardines. Il meurt en 1706.

13. — Raimond Recrosio, barnabite, ne lui succède qu'en 27 et meurt en 32, en tournée pastorale, à La Bollène. Son corps fut transféré, selon son désir, à Verceil, sa ville natale. La cause de sa béatification est introduite depuis 1805.

14. — Charles Cantono, vicaire général de Verceil, ne le remplace qu'en 41. Il meurt en 63, août.

15. — Jacques Astesan, dominicain, fils du premier président de Chambéry, lui succède en 64, pose en 65, février, la première pierre du couvent de Sainte-Croix, entrepris par la confrérie du Gonfalon (1), en consacre la chapelle en 67, mai, est invité par l'archevêque d'Aix en 76 à venir en Provence pour y consacrer l'église de Saint-Maximin, et est transféré en 78 à l'archevêché d'Oristano en Sardaigne.

(1) A la place de l'ancien couvent de Saint-François-de-Paule, dans ce qu'on appelait « l'isola Sant Agapito ».

16. — Charles Valperga de Maglione, aumônier du roi de Sardaigne Victor-Amédée III et directeur du collège des Provinces à Turin, le remplace en 80. Il bénit en 83 le cimetière nouvellement établi au château, est chassé en 92, septembre, par le général Anselme, chef des troupes françaises qui occupaient Nice, et risque d'être assassiné, lors de son départ, par des volontaires marseillais qui lui infligent les outrages les plus grossiers. Il se retire en Piémont, résigne le siège en 1801, décembre, au reçu du bref *Tam multa*, et meurt à Turin en 1803.

17. — Jean-Baptiste Colonna d'Istria l'avait remplacé en 1802. Dénigré sous Charles-Albert, accusé de ne plus savoir ce qu'il faisait, entouré d'intrigues, il résigne en 33 et se retire à Rome, dans le couvent dominicain de Sainte-Sabine où il meurt en 35.

18. — Dominique Galvano, vicaire général de Pignerol, lui avait succédé en 33 et meurt en 55, à Bessano, près de Pignerol.

19. — Jean-Pierre Sola, curé de Vigone au diocèse de Pignerol, ami personnel de Victor-Emmanuel II, le remplace en 58, résigne en 77, est fait chanoine du premier ordre de Saint-Denis, se fixe dans la banlieue de Nice et y meurt en 81. Il était officier de la Légion d'Honneur et de l'Instruction publique, commandeur des Saints-Maurice et Lazare, de Charles III de Monaco et de Saint-Michel de Bavière. Son portrait figure au musée Masséna.

20. — Mathieu-Victor Balain, oblat de Marie-Immaculée, supérieur du grand séminaire de Fréjus, lui avait succédé. Sous son épiscopat sont unis au diocèse de Nice, en 86, juillet, l'arrondissement de Grasse, qui fut distrait (moins les îles de Lérins) du diocèse de Fréjus, et, en août, le territoire de Garavan (commune de Menton), qui fut distrait du diocèse de Vintimille. Il est transféré en 96 à l'archevêché d'Auch.

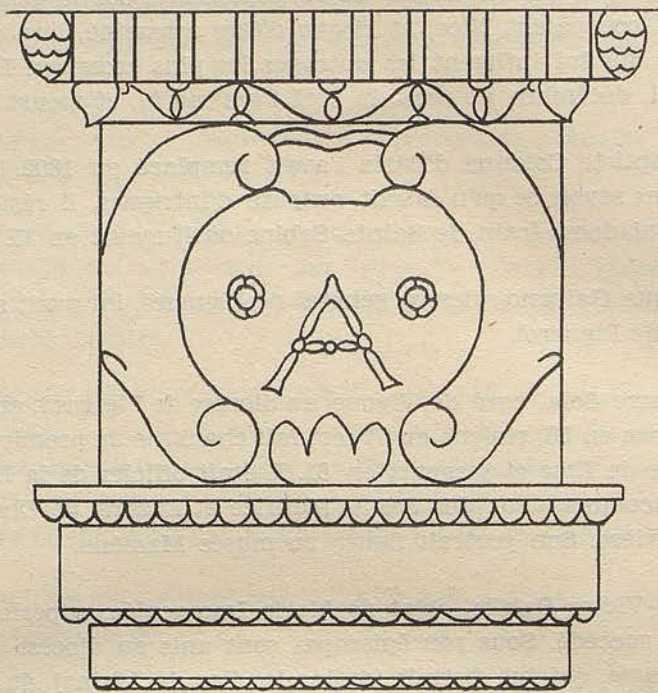
21. — Henri-Louis Chapon, chanoine de Nantes, ancien secrétaire de Dupanloup, lui succède. Sacré le 29 septembre dans la cathédrale d'Orléans, dont il avait été vicaire, il fait son entrée le 22 octobre. Le président Deschanel lui remet en 20 la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Benoît XI le nomme en 21 assistant au trône pontifical et comte romain. Il meurt en 25.

22. — Louis-Marie Ricard, chanoine théologal de Toulouse, avait été préconisé en 23, novembre, pour être son auxiliaire au titre de Marciana, et sacré, le mois suivant, en la cathédrale de Toulouse. Il devint ensuite administrateur apostolique en 24 et évêque de Nice en 26 et mourut presque subitement, en 29, octobre, à Laghet.

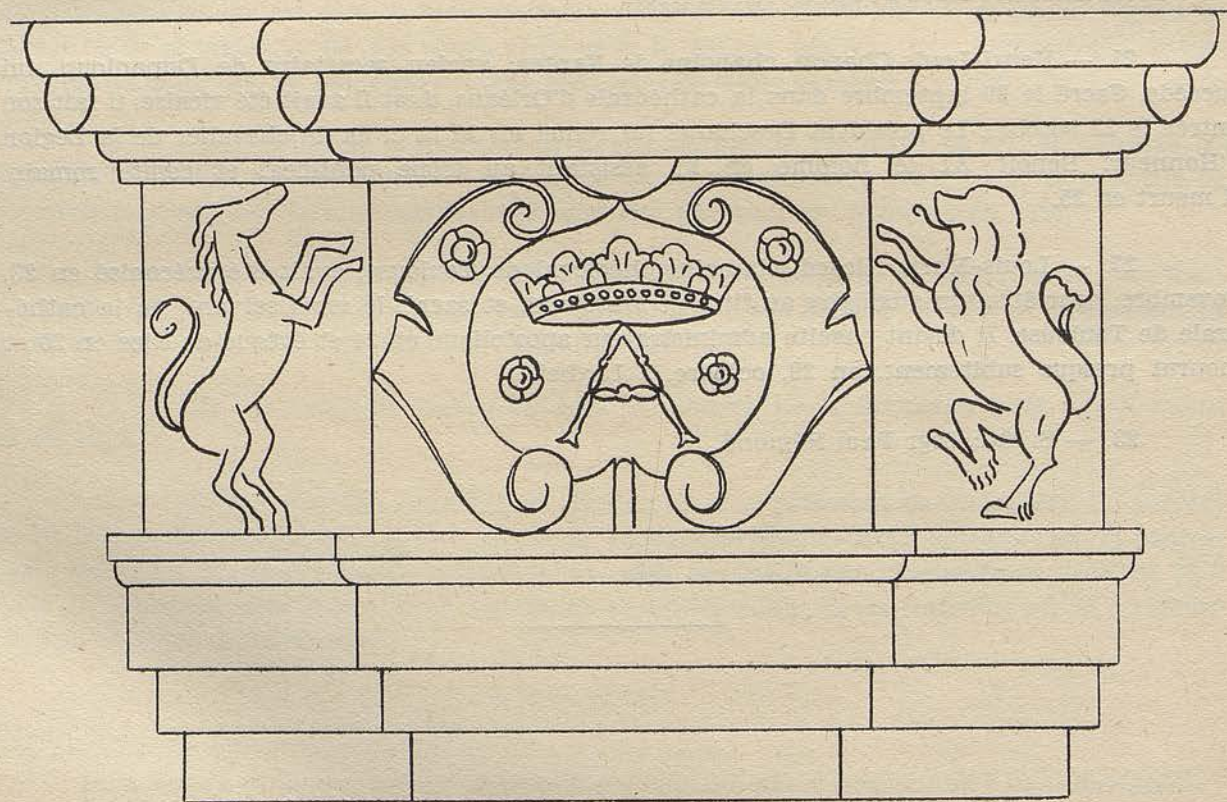
23. — S. Exc. Mgr Paul Rémond.

Quelques détails de la frise intérieure de la cathédrale

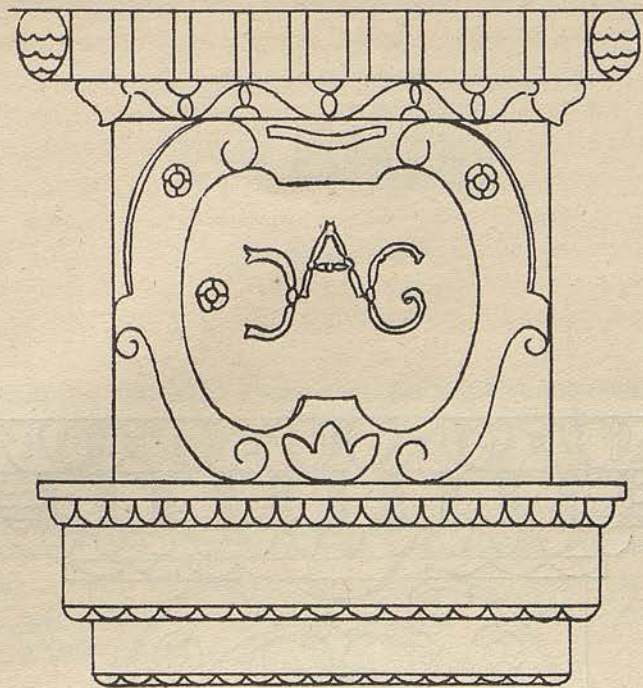
(Dessins de Jean-C. CASSARINI)



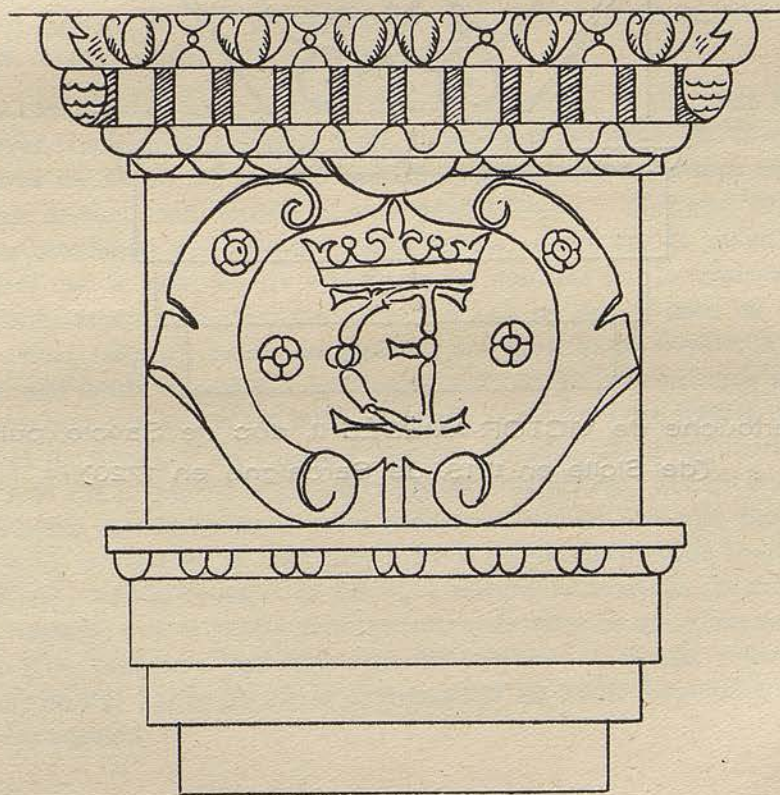
1. Cartouche d'AMÉDÉE III, comte de Maurienne et de Turin



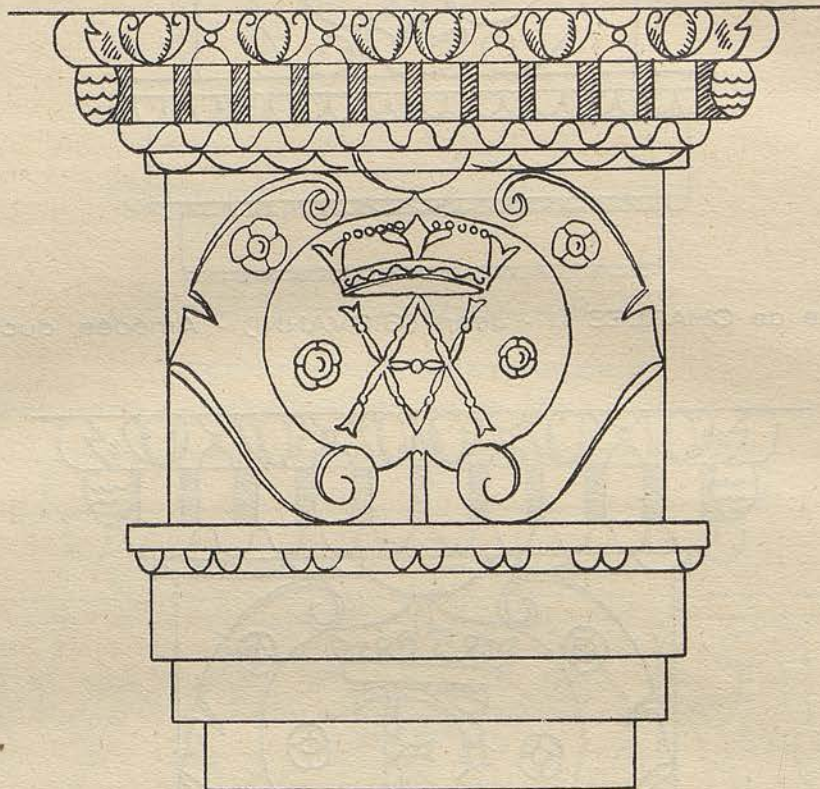
2. Cartouche d'AMÉDÉE VII « le Rouge », comte de Savoie



3. Cartouche de CHARLES II - Jean (GIOVANNI) - Amédée, duc de Savoie



4. Cartouche de CHARLES-EMMANUEL I^{er}, duc de Savoie



5. Cartouche de VICTOR-AMÉDÉE II, duc de Savoie, puis roi
(de Sicile en 1713, de Sardaigne en 1720)

APPENDICE

A propos du chapitre III, nous avons omis de signaler quelques détails que la comptabilité communale de Nice fournit.

D'une part, ce qui regarde la participation de la ville à l'aménagement de la cathédrale. 1651, 5 juillet : « Alli signori Camillo Truco, Marcantonio Capello et Honorato Arbaudo, per la fabrica di Santa Reperata, l. 350 ». Le 22 suivant, aux mêmes, pour le même objet, la même somme. Le 14 décembre : « Alli signori Marcantonio Capello, Honorato Arbaudo et Andrea Pagliero, l. 300 » pour la même destination. En 52, les 22 et 23 juin, pour le même but, « a Mgr ill^{mo} vescovo Paletis », 2 versements, chacun de l. 200.

D'autre part, ledit 23 juin, « Spese per la capella di Santa Reparata (1) 128 l., 8 s., 6 d. »

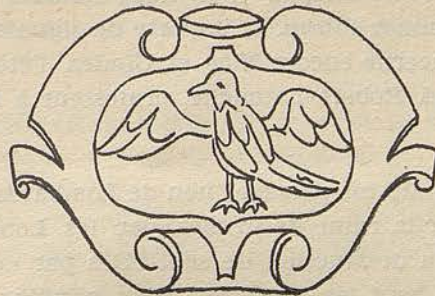
Enfin, sans que les trésoriers aient indiqué à quoi les sommes suivantes furent affectées, « Mgr ill^{mo} di Nizza Desiderio Palletis » reçoit, le 23 septembre suivant, 240 l. ; « Mgr ill^{mo} » en 53, le 8 janvier, 1.000 l. ; « l'ill^{mo} s^r vescovo don Desiderio », le 30 mars suivant, 294 l. 6 s. Et, en 56, après le 26 février, « Mgr ill^{mo} » touche 108 l.

Quant à l'architecte Marc-Antoine Grigho, dont nous avons parlé à propos de 1680, il importe de renvoyer à ce que M. Labande a dit de lui dans les pages XCVI et suivantes de son ouvrage *Inventaires du palais de Monaco*, publié en 1918. Nous lui avons signalé que la comptabilité communale de Nice mentionne « le capomastro Guglia » qui reçut 29 l. « pour dessin de la porte du palais municipal » : celle que nous voyons encore sur la place Saint-François. M. Labande a constaté que le nom de cet architecte fut déformé par le trésorier ; qu'un point fut mis sur le deuxième jambage de l'*u* ; que l'on n'a pas su lire le nom de Grigho, très connu pour avoir fait, avant 1679, au palais de Monaco, une porte et un escalier. Travaux à cause desquels il aura été sans doute appelé par les Niçois. « Il paraît évident que ceux-ci avaient été émerveillés » de ce qu'il avait exécuté pour le prince Louis I^{er}. « Ce n'était qu'un architecte, un constructeur. Venu de Gênes, il est connu à Monaco de 1665 (où il commença à édifier le couvent visitandin) à 81 (où il fournit le plan de nouvelles casernes). Aucun Guglia ne se rencontre dans les documents monégasques de cette période ». Il n'en est que plus curieux de noter « l'hostilité » que les prieurs de la confrérie niçoise de la Miséricorde manifestaient, en 1680, d'après une lettre de l'évêque Provana de Leyni, « envers le nouveau projet de maître Marc-Antoine », et la volonté, que le prélat manifestait, « de faire ce qui a été convenu avec le maître de Monaco ». Il ne faut donc pas faire état du prétendu « Guglia » (avec un point sur le deuxième jambage de l'*u*) qui se lit sur la comptabilité de notre commune pour 1679-80. C'est de Grigho qu'il est question.

(1) Non pas, cela va de soi, la chapelle Sainte-Réparate (qui fut la propriété privée des Torrini), mais la chapelle municipale Sainte-Rosalie, que la commune possédait dans la cathédrale.

Nous avons omis au chapitre XII, de signaler les funérailles, célébrées à Sainte-Réparate, des deux émigrés français qui furent les plus en vue : en 91, en août, la duchesse Emilie de Rohan, née de Crussol d'Uzès, et, en novembre, son mari, Louis de Chabot, pair de France, président des Etats de Bretagne, qui, né sous Louis XIV, avait environ 23 ans de plus qu'elle. Ils étaient arrivés ici en 89, septembre. Par un codicille du 23 novembre 90, il avait légué à l'évêque Valperga le calice et la patène de sa chapelle de Paris. Elle, par un du 9 suivant, indiqua qu'elle avait chargé l'évêque d'Apt, Laurent Eon de Cely, de passage à Nice avant de se rendre à Rome, de faire exécuter là-bas « un tableau du Christ » qu'elle désirait offrir au chef de notre diocèse. « Je respecte et vénère le vertueux prélat qu'est M. l'évêque de Nice ; je le supplie de se souvenir de moi dans ses prières et dans la célébration du saint sacrifice ; j'emporterai au tombeau une profonde reconnaissance des bontés qu'il eut pour M. de Rohan et pour moi ». Il s'agissait non pas d'une peinture, mais d'un « crocifisso alla mosaica », comme l'indique l'inventaire, dressé en 91, novembre, et 92, janvier, des biens du duc. L'objet n'était pas encore remis au prélat. La duchesse était morte sans l'avoir reçu de Rome. L'envoi de l'évêque d'Apt peut avoir été volé ou vendu lors du pillage des biens de Valperga brutalement expulsé par Anselme. Notre omission de ces deux obsèques de 91 est d'autant plus regrettable qu'il est difficile de lire avec indifférence, quelles que soient les opinions du lecteur, le début du testament qu'Emilie de Rohan avait écrit à Paris, en 89, mai, et d'un codicille qu'elle joignit en août suivant, à Epinay, peu avant de monter dans la berline à fond lilas qui devait la conduire, avec son vieil époux, à Nice. Le début, qui ne consiste pas dans les banales formules d'usage, respire une inspiration religieuse d'une rare beauté, que rendent plus poignante les circonstances où ces idées furent groupées et posément rédigées (1).

(1) Voir *Annal. de la Soc. des Lett., Sc. et Arts des Alp.-Maritim.*, tome XXIV, p. 71, et *Semaine religieuse de Nice*, 1925, n° 28 août. L'original du testament existe en l'étude de M^e Gilletta de Saint-Joseph, notaire à Nice.



L'Aigle de Nice dans la frise intérieure de la cathédrale

(Dessin de Casarini)

CONCLUSION

« Cette cathédrale a été restaurée par le Gouvernement de la République », dit une inscription gravée au-dessus de la porte qui donne accès à la sacristie. Mgr Chapon avait, à la fin du siècle dernier, obtenu de l'Etat que ce monument, le plus important, à tous égards, de ceux qui datent, à Nice, du XVII^e siècle, fût l'objet des restaurations dont il s'agit. Notre essai d'une histoire de cet édifice, nous le plaçons volontiers sous le patronage de la mémoire de l'ardent patriote de qui son collègue d'Arras a dit, lors de l'oraison funèbre qu'il prononça dans la chaire de Sainte-Réparate, que « le magnifique dessein de cet évêque de Nice avait été la paix des âmes et celle du monde par l'union de l'Eglise et de la France ».

Une partie de l'âme complexe de notre ville continue, comme nous le disions dans notre introduction, à vivre, grâce à de nombreux souvenirs historiques de toute sorte, dans ce monument dont peu de personnes, nous l'avouons, penseront que c'est un des plus beaux de la France.

Nous avons cherché à rendre à cet édifice l'intérêt qu'il mérite de susciter chez quiconque, Niçois ou étranger à notre ville et même à notre patrie, y pénètre. Notre travail n'aura évité, c'est le sort de beaucoup de choses humaines, ni omissions ni exactitudes. Nos lecteurs sont priés de vouloir bien les excuser. Il appartiendra à d'autres de faire mieux. Par exemple, nous craignons que certaines répétitions ne se soient glissées dans le texte. Nos juges y seront moins sensibles, s'ils prennent tel chapitre en particulier. Au surplus, description et histoire s'enchevêtrent, à propos de notre cathédrale, si souvent qu'il eût été malaisé d'éviter un défaut dont nous faisons l'aveu. N'aurait-il pas été fastidieux de renvoyer, par des notes pourvues de chiffres, à telle ou telle page ? Mieux valait que l'ouvrage se lût aussi facilement que possible.

Nous avons, dans ce qui précède, écarté, plus d'une fois, les traditions locales. Il fut indispensable d'avertir, à propos de l'une d'elles, que l'autorité du savant qui a le mieux étudié les

origines du culte chrétien, le R. P. Delahaye (1), ne nous donnait pas tort et qu'il contribua, par des documents inédits, à nous donner raison. Il importe de signaler, d'autre part, pour ce qui, à propos des traditions locales, concerne encore Nice et Cimiez, l'étude d'un ancien archiviste de notre département, notre ami M. Robert Latouche, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (2).

« Grégoire de Tours signale un passage, non de Lombards, mais de Saxons, par Nice en 573... On alléguait, pour démontrer la ruine de Cimiez par les Lombards, la légende du reclus saint Hospice qui aurait prédit la destruction de sept cités par eux. Cette prédiction a un caractère apocalyptique et l'on ne peut les identifier. Rien n'indique ni que les prétendus Lombards ni que les Saxons en aient anéanti une seule, ni qu'elle ait été Cimiez... La prétendue vie de saint Siacre est un pauvre document de basse époque. On considéra comme premier titulaire d'un évêché qui existait à Nice au moins depuis 381 (3) un personnage que l'on plaçait au VII^e siècle, non sans lui prêter l'absurde appellation de comte de Brie et, pour rehausser le prestige de l'abbaye de Saint-Pons, l'apparenter avec Charlemagne... A-t-il même existé ? Son nom fut porté par un patrice de la Provence. L'auteur de *Vita Siacrii* aura, peut-être avec de hautes connivences, fait du haut fonctionnaire un neveu de l'empereur et un saint... Ce qui se voit dans l'église de l'abbaye est formé de restes d'un tombeau carolingien ; et l'inscription prouve seulement que la sépulture de saint Pons, qui ne fut pas évêque de Cimiez, mais y subit le martyre, a été restaurée sous Charlemagne, dans le dernier quart du VIII^e siècle... La route qui mène du V^e au XI^e doit être déblayée de légendes qui l'encombraient ; et l'histoire de l'évêché de Nice, dégagée d'excroissances parasites ».

Nos lecteurs doivent, avant de fermer notre livre où tel d'entre eux peut avoir regretté que les traditions locales fussent peu suivies, être mis au courant de ce que de vrais érudits, à l'école de qui nous avons cherché à nous mettre, sont amenés à penser de dires aussi édifiants que fragiles.

Nos derniers mots doivent être des hommages de gratitude :

aux amis qui prirent l'initiative de cette édition et voulurent qu'elle fût digne de l'objet dont il s'agissait, en particulier à M. Louis Bonfiglio ;

aux souscripteurs qui s'y intéressèrent dès la première heure : à la Ville de Nice, représentée par M. Jean Médecin, maire et député ; au Département des Alpes-Maritimes et à notre élève de jadis M. Léon Baréty, ancien ministre, président du Conseil général ;

à S. Exc. Mgr Rémond, qui consentit à autoriser la reproduction de toiles des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles (nous ne disons pas que toutes soient des chefs-d'œuvre) où revivent les figures de 6 de ses prédécesseurs ;

à tous ceux qui voulurent bien, ainsi que leurs subordonnés, mettre à notre disposition les documents que nous avons besoin de consulter : M. le chanoine Guillaume Otto, curé de

(1) *Les Légendes hagiographiques*, 1906, 2^e édition. *Les Passions des Martyrs et les Genres littéraires*, 1921. *Les Origines du Culte des Martyrs*, 1923, 2^e édition revue. *Cinq leçons sur la Méthode hagiographique*, 1934.

(2) *Mélanges Lot*, 1926, p. 331 à 358.

(3) Amance, le premier évêque de Nice qui soit historiquement connu, figure en 381 au concile d'Aquilée.

Sainte-Réparate et vice-doyen du chapitre, M. M. Henri Moris, Robert Latouche et Léo Imbert, qui se succédèrent comme archivistes du département, et M. Joseph Levrot, archiviste municipal (1) ;

à M. le chanoine Marius Roux, maître de chapelle de la cathédrale, dont les renseignements concernant la musique et les orgues furent précieux ;

à notre ancien élève M. Jean-C. Cassarini, dont le crayon mit en valeur certains détails, dont cinq présentent un intérêt historique, de la frise intérieure de la cathédrale ;

à M. Louis Gilletta, qui fit prendre d'excellents clichés et dont les collections gardaient une intéressante vue d'il y a au moins une quarantaine d'années (2) ;

à M. Clément Goyenèche, professeur à l'Ecole nationale des Arts décoratifs à Nice, dont le talent donna à ce livre un vêtement que ce brillant artiste voulait bien lui fournir ;

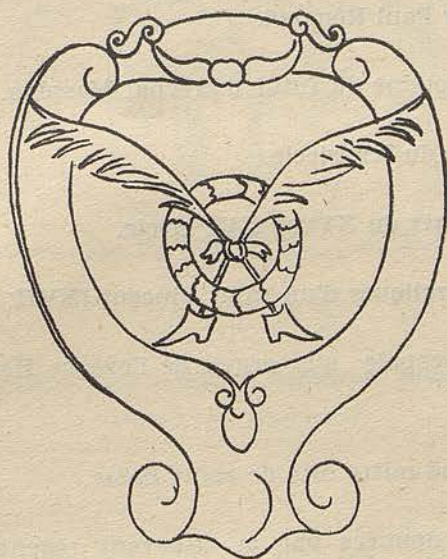
à M. Jean-Baptiste Gastaud, imprimeur à Nice, et à son personnel. C'est par eux que nous avons le devoir de terminer les expressions de notre reconnaissance, à l'issue des semaines où nous avons été en rapports quasi quotidiens, pour les soins qu'ils ont apportés à l'exécution matérielle de ce que des amis avaient confié à leur habileté bien connue.

21 janvier 1935

(1) Il vaudra bien me permettre de rappeler que, lorsqu'il n'était pas encore chargé de ces fonctions, il envisageait, comme éventuelle, la publication, dans une « Bibliothèque » que l'Academia nissarda voulait entreprendre, d'**Etudes sur la cathédrale de Nice** par nous. Mais nos recherches étaient alors loin de leur terme.

(2) Ce que furent le chœur et une partie de la nef avant les travaux de la fin du siècle dernier.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



**La couronne et les palmes du martyr de sainte Réparate
dans la frise intérieure de la cathédrale.**

(Dessin de Cassarini)

Table des Illustrations hors texte

- I. Le chœur et la nef avant les travaux de la fin du siècle dernier.
- II. Didier Palletis.
- III. Henri Provana de Leyni.
- IV. Raimond Recrosio.
- V. Charles Cantono.
- VI. Jean-Baptiste Colonna d'Istria.
- VII.. Dominique Galvano.

VIII. Henri Chapon.

IX. S. Exc. Mgr Paul Rémond.

X. Acte de baptême du futur maréchal Masséna.

XI. Dalmatique du XV^e siècle.

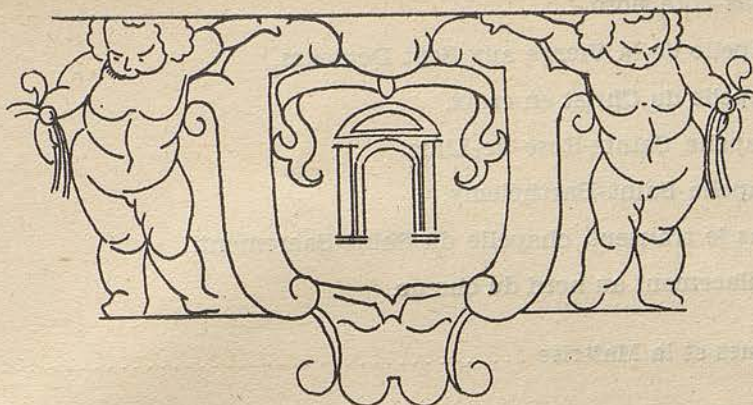
XII. Baiser de Paix du XV^e ou XVI^e siècle.

XIII. Châsse de reliques d'un saint Vincent (XVII^e siècle).

XIV. Chaire épiscopale aux armes de l'évêque Henri Provana de
Leyni.

XV. Châsse d'une mitre dite de saint Basse.

XVI. Statuettes données par la ci-devant régente d'Etrurie au
chanoine Doneudi, curé de la cathédrale.



La « Porte du Ciel » dans la frise de l'ancienne chapelle municipale
(Dessin de Cassarini)

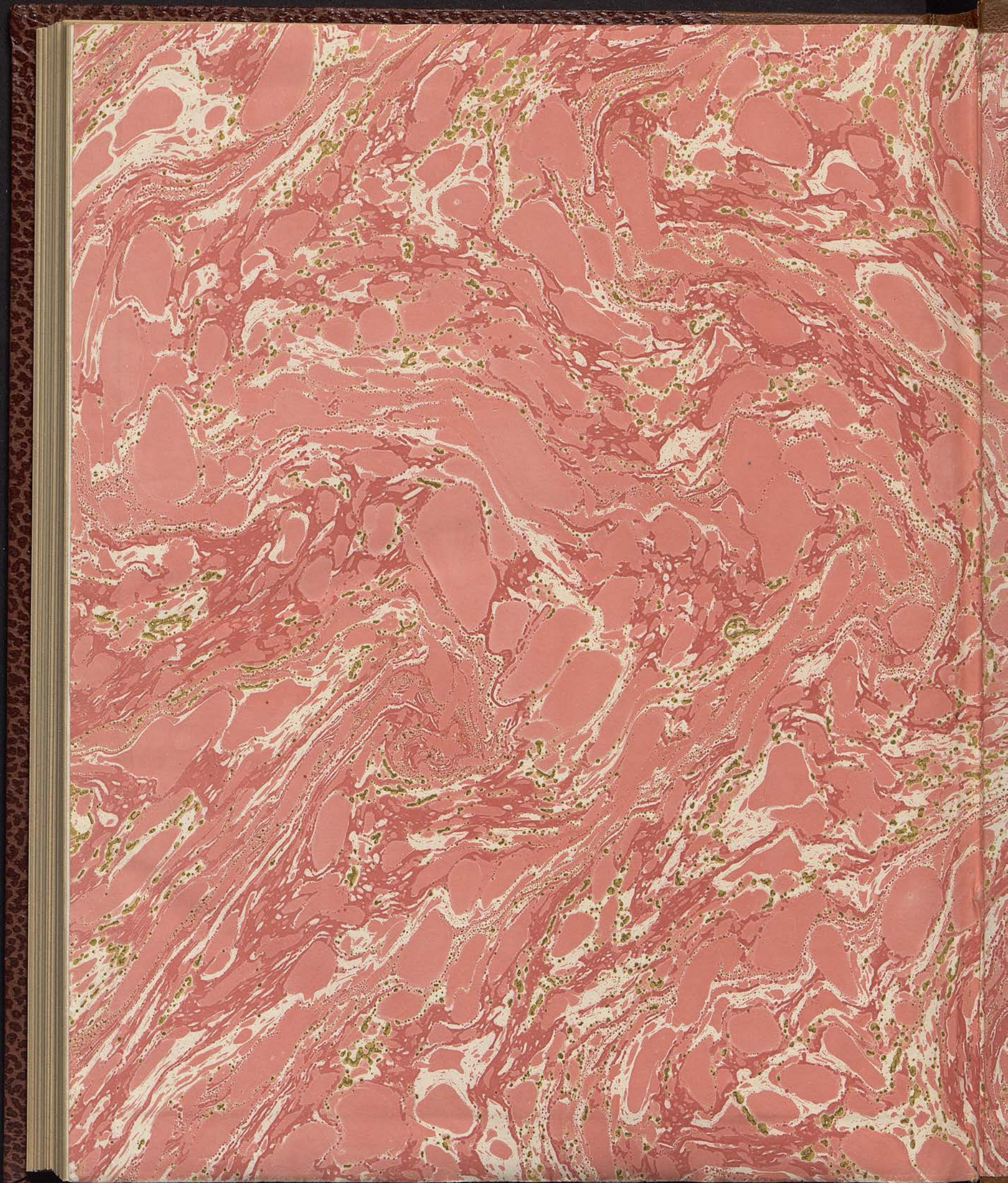
Table des Matières

INTRODUCTION	7
CHAP. I ^{er} . — La première église (cathédrale depuis 1590) Sainte-Réparate jusqu'en 1650	9
CHAP. II. — L'architecte Jean-André Guiberto	34
CHAP. III. — La reconstruction depuis 1650 et l'aménagement intérieur	36
CHAP. IV. — La Façade et le Clocher	61
CHAP. V. — La Nef centrale et la Coupole	65
CHAP. VI. — Le Chœur	70
CHAP. VII. — Le Bas-côté sud	74
A. Fonts baptismaux .	
B. Chapelle des Quatre saints couronnés.	
C. Chapelle Sainte-Réparate.	
D. Chapelle Saint-Joseph.	
E. Dans le transept, chapelle Notre-Dame et Sainte-Rosalie.	
F. Emplacement au sud du chœur.	
G. Fond du bas-côté sud.	

CHAP. VIII. — Le Bas-côté nord	81
A. Chapelle de la Vierge aux Sept Douleurs.	
B. Chapelle du Christ en croix.	
C. Chapelle Sainte-Rose-de-Lima.	
D. Chapelle Saint-Barthélemy.	
E. Dans le transept, chapelle du Saint-Sacrement.	
F. Emplacement au nord du chœur.	
CHAP. IX. — Les Orgues et la Maîtrise	90
CHAP. X. — La Sacristie	96
CHAP. XI. — Le Trésor et le Vestiaire	98
CHAP. XII. — Les Souvenirs historiques depuis 1650 jusqu'à la Révolution	104
CHAP. XIII. — Les Souvenirs historiques de la Révolution (de 1792, 29 septembre, à 1802)	119
CHAP. XIV. — Les Souvenirs historiques depuis 1802	145
A. Régime français jusqu'en 1814.	
B. Régime sarde jusqu'en 1860.	
C. Régime français depuis la réunion de 1860.	
CHAP. XV. — Les Evêques de Nice depuis le XVI ^e siècle	159
Détails de la frise intérieure de la cathédrale.	
1° Cartouches d'Amédée III et d'Amédée VII	162
2° Cartouches de Charles II-Jean-Amédée et de Charles- Emmanuel I ^{er}	163
3° Cartouche de Victor-Amédée II	164
APPENDICE	165
CONCLUSION	167
TABLE DES ILLUSTRATIONS HORS TEXTE	171
TABLE DES MATIÈRES	173

LES ILLUSTRATIONS SONT DUES A DES CLICHÉS
DE LA MAISON L. GILLETTA & C^{ie}, AVENUE
GEORGES CLEMENCEAU, A NICE. LE PORTRAIT
DE M^{gr} CHAPON EST REPRODUIT D'APRÈS UN
CLICHÉ DE MM. RIBBECK ET ZANNETTI, PHOTO-
GRAPHES A NICE. CELUI DE M^{gr} RÉMOND,
D'APRÈS UN DE M. HENRY, PHOTOGRAPHE
A NICE, RUE DE L'HOTEL-DES-POSTES ———

ACHEVÉ DE TIRER, LE 25 JANVIER 1935, SUR
LES PRESSES DE J.-B. GASTAUD, IMPRIMEUR A
————— NICE, RUE FONCET, 16 —————





G. DOUBLET

LA
CATHÉDRALE
DE NICE